This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

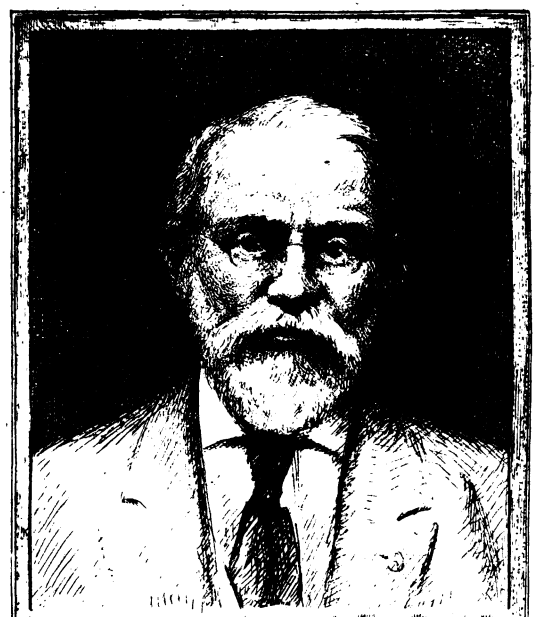

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.N8A11
A3

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN

Pendant l'année 1863-64.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1863-64.

ROUEN,

IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,

IMPRIMEUR DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

Rue de la Vicomté, 55.

1864.

Dunning
Nijhoff
1-15-27
13603

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE JEUDI 4 AOUT 1864,

Dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. NION.

Le jeudi 4 août 1864, à sept heures et demie du soir, les Membres de l'Académie et ses invités, réunis d'abord dans le salon du premier étage de l'Hôtel-de-Ville, sont descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée, et ont pris place sur l'estrade.

On remarquait aux premiers rangs, M. le Général de division Baron Renault, Sénateur; M. Verdrel, Maire de Rouen; M. le Président de la Chambre de Commerce; les Directeurs des Ecoles supérieures; les Présidents des Sociétés savantes; des Membres du haut Clergé, de l'Administration et de l'Armée;

des Conseillers généraux et diverses autres notabilités de la ville.

Une assemblée nombreuse remplissait la salle.

M. le PRÉSIDENT, ayant déclaré la séance ouverte, a invité les deux plus jeunes membres de l'Académie, MM. le Vicomte Robert D'ESTAINTOT et Henri FRÈRE, à introduire le Récipiendaire, et, après cette introduction, il lui a donné la parole.

Dans son Discours de réception, M. VAVASSEUR a envisagé *Corneille comme poète comique.*

M. le Président, dans sa Réponse, l'a également apprécié sous le même jour.

Ces deux Etudes savantes, qui montrent quels progrès notre grand tragique a fait faire à la Comédie, ont constamment captivé l'attention des auditeurs.

M. le Dr Emmanuel BLANCHE a ensuite donné lecture du Rapport présenté au nom de la Commission des *Médailles d'honneur* décernées à des Savants nés ou domiciliés en Normandie.

Deux Médailles ont été décernées, l'une à M. Antoine PASSY, de Gisors, l'autre à M. Eudes DESLONGCHAMPS, Doyen de la Faculté des sciences de Caen.

M. Ant. Passy, présent à la séance, a reçu, des mains de M. le Général Baron Renault, celle qui lui était destinée; M. Eudes Deslongchamps, retenu à Caen par des raisons impérieuses, avait écrit à

M. le Président pour s'excuser de ne pouvoir se rendre à la séance publique de l'Académie.

A ces lectures sérieuses a succédé une Épître en vers de M. A. DECORDE, Secrétaire de l'Académie pour la Classe des lettres, *la Vie de campagne*, qui a excité, à diverses reprises, les sourires de l'auditoire.

Le Rapport sur le *Prix Dumanoir* a été présenté par M. Henri FRÈRE.

De sympathiques applaudissements ont salué le nom du lauréat, M. Patrice LEFRANÇOIS, d'Elbeuf, dont la belle conduite et les nombreux actes de dévoûment ont été largement retracés dans le Rapport.

La séance s'est terminée par la lecture d'une Pièce de vers de M. F. DESCHAMPS, les *Salutations épistolaires*, qui a été accueillie avec les marques les plus vives de satisfaction.

DISCOURS DE RÉCEPTION

Prononcé à la séance publique du 4 Août 1864,

Par M. VAVASSEUR,

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE DE ROUEN.

MESSIEURS,

On a dit qu'un honneur est souvent un péril ; jamais je n'ai mieux senti qu'en ce jour la vérité de cette parole. Admis pour la première fois au sein de votre docte Compagnie, je cherche en vain, dans un passé bien obscur, dans un présent bien modeste, les titres qui ont pu me mériter une aussi précieuse faveur. Vous me permettrez donc, Messieurs, de ressentir tout d'abord plutôt le poids que le prix de l'honneur qui m'est fait, et de m'étonner d'être devenu votre collègue avant de vous en remercier.

Mais, Messieurs, l'étonnement est muet, et je dois faire un discours !!... Heureusement pour moi, il est un autre sentiment dont la parole est l'expression naturelle, c'est celui de la reconnaissance. Aussi attendais-je avec impatience le jour où il devait m'être permis de vous dire publiquement, dans une réunion solen-

nelle, en présence de l'élite de la ville ici rassemblée, combien je suis touché de votre bienveillante adoption, grâce à laquelle ma jeunesse, associée à votre nom, placée sous votre patronage, voit se reporter sur elle une partie de la considération qui vous entoure. Distinction bien flatteuse et qui m'effraierait surtout aujourd'hui, si je n'avais eu le bonheur, au moment où je me demandais de quelle matière digne de vous j'allais vous entretenir, de rencontrer l'un de ces sujets qui sont une bonne fortune pour l'orateur inexpérimenté, parce qu'ils le font oublier davantage, l'un de ces sujets qui, selon l'expression du roi-chevalier, *surmontent le disant* et le font heureusement disparaître en l'absorbant dans leur propre grandeur.

Je viens, en effet, Messieurs, vous parler de l'homme le plus illustre dont notre cité s'honore; je viens étudier avec vous l'une des faces les plus remarquables du génie de Corneille. Ce nom, prononcé dans cette ville, fait plus que d'élever l'âme, il va droit au cœur. C'est que pour nous, Rouennais, Corneille n'est pas seulement une des gloires les plus pures et les plus hautes de la France; c'est un concitoyen, c'est un ami, c'est en quelque sorte l'un de nous. Partout ailleurs on l'applaudit et on l'admire; ici l'on fait mieux: on l'aime, on le vénère. Mais c'est surtout dans cette enceinte que ce grand nom a le privilége d'exciter l'émotion et d'éveiller la sympathie de tous. En effet, Messieurs, Corneille est véritablement et au point de vue le plus élevé le père et le chef de votre Compagnie; c'est sous ses auspices qu'elle s'est réunie pour la première fois; aujourd'hui encore, son noble visage semble vous contempler avec complaisance, et parmi les ancêtres

auxquels votre acte de naissance et votre devise vous font remonter, il n'en est pas de plus populaire et de plus glorieux. Si l'influence et la pensée de l'auteur du *Cid* planent sur tous nos centres littéraires et sur nos foyers scientifiques, aucun ne se relie plus intimement à Corneille que l'Académie de Rouen, puisqu'elle compte au nombre de ses fondateurs effectifs le savant et spirituel neveu du grand poète, et que l'aimable Fontenelle, représentant de la science, héritier de la poésie, la rattache au grand Corneille, non pas seulement par les liens d'une généalogie fictive, mais par ceux d'une véritable parenté.

Or, Messieurs, lorsque l'on envisage dans son ensemble l'œuvre de Corneille, ce qui frappe tout d'abord le regard de l'observateur, c'est la variété des aspects sous lesquels il peut être considéré, c'est le grand nombre des horizons ouverts ou élargis par ce puissant génie. Certes, son premier et son plus beau titre de gloire sera toujours la tragédie qu'il a tirée de l'enfance pour l'élever d'un seul coup, sinon à la perfection de la forme et de l'ensemble, du moins à la plus grande hauteur, à la virilité la plus puissante, à la perfection morale la plus complète qu'elle ait jamais atteinte. Un nouvel Euripide pourra se révéler ensuite à la France; il pourra revêtir le drame de couleurs plus habilement fondues, et lui faire parler un langage plus harmonieux et plus tendre : il ne dépassera pas la sublimité du vieil Eschyle. — Telle est la première gloire, et en même temps, qu'il nous soit permis de le dire, la gloire populaire et vulgaire de Corneille, celle dont deux siècles d'applaudissements et d'admiration ont fait un magnifique lieu commun. — Mais à

côté de cette première face de son génie, il en est d'autres moins connues, parce qu'elles sont moins étudiées, et qui méritent de fixer au plus haut point l'attention du savant, de l'artiste et du littérateur.

Par exemple, quelle science profonde de l'histoire ne suppose pas chez notre poète le cycle immense que parcourut le vol puissant de sa muse tragique ! L'histoire romaine en particulier est tout entière dans ses œuvres; abréviateur sublime de Tite-Live et de Tacite, il prend Rome à son berceau et déjà républicaine sous la royauté, pour la conduire, à travers les souvenirs d'Annibal et des guerres puniques dans *Nicomède*, des discordes civiles dans *Sertorius* et dans *Pompée*, jusqu'à cette grandeur de l'empire, qui semble avec Auguste *aspirer à descendre;* puis, après avoir retracé dans *Othon*, dans *Héraclius*, dans *Pulchérie* les diverses phases de cette décadence que les successeurs des Césars devaient léguer comme un triste héritage aux successeurs des Constantin, il humilie ce peuple dégénéré aux pieds d'un conquérant barbare, en même temps qu'il montre dans le lointain l'avènement de la France à l'horizon de la société moderne, dont il pose les deux bases fondamentales, le christianisme et la chevalerie, dans *Polyeucte* et dans le *Cid*. — L'intelligence de la politique n'est pas moins admirable chez lui que la sûreté et la largeur de son coup d'œil d'historien ; cet instinct si remarquable qui faisait dire à Napoléon que si Corneille avait vécu de son temps, il l'eût fait ministre, a inspiré les plus belles scènes de *Cinna*, d'*Othon*, de *Sertorius*, et vient relever par je ne sais quel vernis d'intérêt et de grandeur les moins heureuses créations d'une muse vieillie et fatiguée. — Où donc, s'écriait un autre grand

homme, Corneille a-t-il appris l'art de la guerre? — Parlerais-je de Corneille moraliste? Il est au-dessus de tout éloge, puisqu'après avoir peint la passion sous les traits les plus purs et les plus touchants, tels que ceux de Chimène et de Pauline, il l'a toujours soumise au devoir et l'a jetée frémissante et vaincue aux pieds de l'honneur et de la vertu. — La critique littéraire dont notre époque s'enorgueillit si fort a trouvé dans Corneille son premier et l'un de ses plus sûrs interprètes; père du théâtre moderne, il en fut aussi le législateur; ses discours sur le poëme dramatique, ses réflexions sur chacune de ses pièces sont le meilleur commentaire de ses œuvres. Enfin, ce génie si varié et si fécond ne s'en est pas tenu seulement à la tragédie; il a créé tous les genres et toutes les formes de la représentation scénique, jusqu'au drame moderne dans *don Sanche*, et à l'opéra dans *Andromède*, *la Toison d'or* et *Psyché*. Novateur dans la forme en même temps que créateur au fond, il osait le premier substituer à la monotonie solennelle de l'alexandrin ce rhythme varié, ces vers libres d'allure et ces rimes habilement croisées dont Molière devait se servir avec tant de bonheur dans son *Amphytrion*. — En résumé, histoire, critique, morale, politique, philosophie, rien n'est étranger à notre poète; il n'est pas jusqu'à la théologie que n'ait fait parler en termes tantôt clairs et précis, tantôt éloquents et sublimes, ce Bossuet de la tragédie.

C'est qu'en effet, Messieurs, quelles que soient les différences de but, de point de départ et d'origine qui séparent entr'elles ces formes si variées de l'intelligence humaine que l'on appelle les sciences et les arts, il se dégage de chacune d'elles certains grands principes

qui semblent monter en s'épurant et en se rapprochant les uns des autres jusque dans cette sphère idéale qu'habite le génie ; là est le rendez-vous de ces idées communes et générales qui constituent l'essence même de la pensée humaine ; le génie les aspire en quelque sorte comme un suc divin dont il se nourrit ; il combine leurs affinités secrètes, il se les assimile, il les condense en lui-même pour les verser ensuite soit en torrents de pure lumière, soit en coups de foudre, soit en orages ou en pluie bienfaisante et féconde, sur son siècle et sur la société. C'est ainsi que l'auréole qui brille au front de Corneille nous apparaît entourée de rayons nombreux qui s'absorbent et se résument dans le foyer du génie, mais qui n'en ont pas moins leur éclat distinct et particulier.

C'est, Messieurs, l'un de ces rayons que je voudrais détacher un moment de la couronne du poète pour le faire resplendir de la lumière qui lui appartient en propre, et qui, certes, suffirait à illustrer le nom de beaucoup de nos modernes : je veux parler de la gloire que Corneille s'est acquise comme poète comique. Corneille poète comique ! Il semble qu'il y ait comme une antithèse entre ce nom et ce titre. L'imagination se plaît, en effet, à le confondre avec les grands héros qu'il créait à son image, qu'il animait de son souffle, et dans lesquels il s'est personnifié ; il semble que ce soit presque un sacrilége de chercher à le faire descendre de ces hauteurs où il a placé ses autels. On oublie que Corneille n'était pas seulement un homme d'inspiration, mais un homme d'observation ; qu'il était porté par son génie à l'étude des mœurs et des caractères ; que le genre particulier,

et si l'on veut même, les côtés défectueux de son talent, l'inclinaient au raisonnement et à la dissertation, et que ces tirades métaphysiques qui jettent souvent de la froideur au milieu des développements d'une situation tragique et passionnée, trouvent, au contraire, leur place naturelle dans la comédie, où elles contribuent à nourrir le dialogue et à moraliser l'action. Le drame comique fournissait donc à l'instinct observateur de Corneille un aliment précieux dont il n'eut garde de ne pas profiter. D'ailleurs, cette alliance dans le même poète du souffle tragique et de la verve comique, bien loin de constituer une contradiction ou une dissonance, s'explique tout naturellement par l'essence même du génie dramatique (dont les deux formes principales, la tragédie et la comédie, supposent également la connaissance du cœur humain), et qui même lorsqu'il se propose de peindre les hommes tels qu'ils devraient être, doit commencer par les étudier tels qu'ils sont.

Cette théorie repose sur l'expérience des siècles; Melpomène et Thalie ont toujours été sœurs; les grands tragiques grecs chaussaient volontiers le brodequin d'Aristophane, et ne dédaignaient pas d'ajouter à leurs trilogies la petite pièce qui en complétait l'ensemble; ainsi l'auteur d'*Hécube* écrivait l'*Amphytrion* et le *Cyclope;* ainsi, chez les modernes, Lope de Vega brille également dans les deux genres; ainsi encore Racine devait faire succéder aux fureurs d'Oreste les burlesques déclamations de l'Intimé.

Que le génie dramatique, dans son étendue la plus vaste, embrasse à la fois la forme comique et celle de la tragédie, cela est tellement vrai, que dans certaines littératures modernes, les deux genres n'en font qu'un

et se fondent dans un mélange parfois heureux, parfois choquant, qui prend le nom général et complexe de *drame*. Telle est la littérature dramatique de l'Angleterre, au moins dans sa personnification la plus complète et la plus élevée, dans Shakespeare; ce grand poète est tout ensemble son Corneille et son Molière, et cela dans le même acte, dans la même scène, quelquefois dans le même vers. Chez lui, les détails les plus vulgaires de l'existence trouvent leur place à côté des événements qui décident du sort des empires et changent la face du monde. Les coups de foudre dont il fait retentir la scène ne l'empêchent pas de noter les jeux de mots du saltimbanque ou d'agiter les grelots du bouffon. C'est la vie avec sa variété; le ridicule y coudoie le sublime, qui court la chance d'être étouffé dans le rire ou de grandir par le contraste.

Pour nous, enfants et disciples des Grecs, nous aimons l'unité, et nous avons même, en cet endroit, poussé la sévérité plus loin que nos modèles. Nous laissons à la tragédie le soin de nous tirer des pleurs, à la comédie celui de nous faire rire; nous n'aimons pas qu'elles changent de rôle, et encore moins qu'elles confondent leurs attributions. Pleurer d'un œil et rire de l'autre ne sera jamais à nos yeux qu'une grimace; ainsi l'ont décidé la justesse et le bon goût de l'esprit français. Mais s'il est défendu à nos poètes de rire et de pleurer tout ensemble, il ne leur messied pas de nous montrer tantôt un visage tragique, tantôt une physionomie joyeuse, et l'on peut appliquer à la souplesse avec laquelle le poète dramatique véritablement doué sait passer d'un genre à l'autre ce vers d'une charmante comédie qui est elle-même

l'un des fruits les plus heureux de cette variété du talent :

Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera.

Or, parmi les auteurs dramatiques, il n'en est pas qui ait fait preuve, à un plus haut degré que Corneille, de cette facilité à changer de ton qui est le propre du génie, et qui ait associé avec autant de bonheur les deux formes du drame. Il faut même aller plus loin et dire que Corneille a créé ces deux formes ; la comédie aussi bien que la tragédie est sortie tout armée de son front ; et, père du théâtre moderne, il a précédé et inspiré Molière tout autant que Racine. A Racine, il a donné pour modèles ou au moins pour guides ses chefs-d'œuvre tragiques ; à Molière, il a donné le *Menteur*. Mais avant d'en arriver là, il lui fallait débrouiller le chaos où les deux genres étaient l'un et l'autre plongés. Quelle nuit sur notre théâtre, au commencement de ce siècle où la scène devait bientôt jeter un si vif éclat ! Quelle confusion dans les théories ! Quel désordre dans les idées ! Quel incroyable mélange de renaissance et de barbarie ! Quel travestissement de l'antiquité dans une langue à peine ébauchée ! Et, à part quelques exceptions de détail qui appartenaient plutôt à l'époque et à l'école de Marot qu'aux commencements du XVIIe siècle lui-même, quelle absence totale de méthode et de goût ! Au milieu de ces ténèbres, Corneille lui-même dut tout d'abord marcher à tâtons, cherchant sa voie dans la route obscure où il s'était aventuré. Chose étonnante ! c'est par la comédie qu'il débute, et pendant sept années, six comédies se succèdent les unes aux autres. Nous nous expliquerons plus loin sur leur

mérite ; disons tout d'abord que rien n'y faisait pressentir le futur auteur d'*Horace* et de *Cinna*. Mais au moins, si Corneille méconnaissait ainsi son véritable genre et sa vraie vocation, comment, dès le principe, avait-il compris la comédie? Cet esprit puissant et grave, tel que ses chefs-d'œuvre devaient nous le révéler, s'était-il attaché à la comédie sérieuse et à la peinture des caractères? Hélas! il faut reconnaître, tout en faisant quelques réserves, que les premières comédies de Corneille n'annonçaient pas plus le *Menteur* que *Polyeucte* ou *Rodogune*. Ce ne sont guère que des aventures romanesques, des incidents plus bizarres qu'agréables, des sentiments forcés, des intrigues péniblement enchevêtrées les unes dans les autres; en un mot, de l'imagination prodiguée en pure perte et répandue sur de frivoles accessoires, au lieu de se concentrer dans le but principal du drame. Déjà, sans doute, dans ces essais informes d'un jeune homme de vingt-trois ans, se montrait un talent supérieur à tous ceux qui l'avaient précédé ; Corneille cédait, en homme de mérite, à l'ascendant de son entourage et de son époque, mais enfin il y cédait : l'heure de l'épanouissement et de la manifestation n'était pas encore venue.

Voici donc un spectacle digne de l'étonnement et de la curiosité de tous : l'homme de génie luttant avec son siècle et subissant d'abord son influence pour arriver à le vaincre et à le dominer à son tour. C'est un ordre des cieux, a dit Corneille, de *nous vendre un peu cher les grands biens qu'ils nous font*, et c'est une loi de l'humanité que le talent doit grandir par les obstacles, et qu'il lui faut aller chercher dans les nuages mêmes qui l'entourent la foudre et l'éclair qui doivent les dissiper. Par

là, le génie ne nous apparaît que plus grand, puisqu'il triomphe non-seulement des causes extérieures, mais de lui-même; l'importance de sa victoire se mesure à la grandeur de la chute dont il a pu se relever; elle se double de toute la force du courant qui l'a d'abord entraîné lui-même avant qu'il soit parvenu à le vaincre et à le rompre; elle s'augmente de la profondeur de l'abîme d'où il lui a fallu s'élever aux régions sereines de la lumière et de la vérité. C'est alors que, se retournant en arrière, il peut dire à tous ceux qui le suivent par le chemin qu'il leur a tracé: Vous auriez succombé comme moi; mais, comme moi, auriez-vous triomphé?

Corneille, en effet, triompha, et son génie longtemps comprimé, après avoir jeté dans *Médée* ses premières lueurs, éclata magnifiquement dans le *Cid*. De la comédie médiocre il avait passé tout d'un coup et sans transition à la tragédie sublime; puis, ce fut des hauteurs de la scène tragique que, dans la pleine possession de lui-même, il redescendit sur le terrain de la bonne comédie, soit que fatigué d'avoir vécu plusieurs années dans la sphère héroïque de la tragédie, son esprit ait cherché quelque repos dans des conceptions plus vulgaires et plus réelles; soit que, comme il l'a dit naïvement lui-même, étant obligé au genre comique de sa première réputation, il n'eût pu l'abandonner tout à fait sans quelque espèce d'ingratitude; soit, enfin, qu'il ait éprouvé plus de difficulté à copier la nature qu'à la dépasser, et qu'il n'ait rien moins fallu que l'ampleur de génie dont *Horace* et *Cinna* peuvent donner la mesure, pour lui permettre de s'attaquer avec succès à un genre en quelque sorte nouveau

pour lui. Dans l'ordre des ouvrages de Corneille, le *Menteur* suit immédiatement *Pompée* et précède *Rodogune;* il occupe la place d'une tragédie, et quand on songe que Corneille a mis à l'écrire toute la force d'esprit et toute la maturité de talent qui eussent sans doute enfanté à sa place quelque chef-d'œuvre tragique, on comprend toute l'importance et toute la difficulté que présente la haute comédie, et l'on ne peut s'empêcher d'avouer que c'est un grand honneur pour Molière et qui rehausse singulièrement sa gloire, que Corneille, à l'apogée de son génie, n'ait fait que lui tracer la route et lui préparer la voie.

Les premières comédies de Corneille, nous l'avons déjà dit, sont tout à la fois fort au-dessous de lui et fort au-dessus de son époque. On n'était pas loin du temps où le bon Edouard Morin écrivait la *Peste de la Peste* ou le *Jugement divin*, dont les personnages étaient la *Providence*, la *Santé*, le *Vent du Midi*, le *Peuple français*, tous affublés bien entendu de noms grecs et d'habits de cour et de guerre, le tout en commémoration d'une épidémie qui venait de désoler Paris. Les *Jodelets*, les paysans bouffons, les valets grotesques, parlaient le langage de la halle, compliqué d'un néologisme emphatique. Du reste, nul caractère vrai et pris sur le fait; tous personnages hors de nature, des colosses de ridicule et des géants de niaiserie, la caricature et la grimace au lieu du masque élégant et délicat de Ménandre et de Térence. Un *Bertrand de Cigarral* disait à sa fiancée :

> Oh ça! voyons un peu quelle est votre figure,
> Et si vous n'êtes point de laide regardure.
> Elle a l'œil, à mon gré, mignardement hagard.

Il lui présente la main; la pauvre fille le repousse avec dégoût, et lui de dire :

.... Ce n'est rien, ce n'est qu'un peu de gale;
Si nous avons lignée, elle en pourra tenir.
Mon père en mon jeune âge eut soin de m'en fournir;
Ma mère, mon aïeul, mes oncles et mes tantes
Ont été de tout temps et galants et galantes ;
C'est un droit de famille où chacun a sa part:
Quand un de nous en manque, il passe pour bâtard.

L'art de Plaute et de Térence en était là sur la scène française, lorsque *Mélite* parut. Mélite est divine, dit Fontenelle, si vous la lisez après les pièces de Hardy qui l'ont immédiatement précédée. J'ajouterai qu'il y a autant de distance entre le *Menteur* et *Mélite*, qu'entre Mélite et les comédies de Hardy, ou la *Sylvie* de Mairet, qui avant cette pièce passaient pour des chefs-d'œuvre. C'est l'amour, on le sait, qui révéla Corneille à lui-même et lui ouvrit la route du théâtre. Mais l'amour ne devait pas être le plus puissant inspirateur de ce mâle génie; aussi n'écrivit-il tout d'abord sous sa dictée qu'une comédie assez gracieuse, où l'on vit pour la première fois le naturel et la conversation des honnêtes gens passer du parterre à la scène. Mélite se recommande plutôt par l'absence de défauts graves que par des beautés réelles et sérieuses; mais c'était déjà beaucoup que d'avoir changé de ton et purifié l'ensemble du drame. Ajoutons que les imprécations qui terminent la pièce, bien qu'elles eussent été mieux placées dans la bouche du sombre Oreste que dans celle du galant Eraste, révélaient déjà un talent vigoureux qui n'attendait que de grands sujets pour s'élever à leur niveau.

Nous ne dirons rien de *Clitandre*, de la *Veuve*, de la *Galerie du palais*, de la *Suivante* et de la *Place Royale*, qui ne marquent pas un bien grand progrès sur *Mélite*. Citons seulement ces deux vers de la *Galerie du palais :*

> Pour bien parler d'amour il faut l'avoir bien fait ;
> Un bon poète ne vient que d'un amant parfait.

Boileau a reproduit cette pensée dans l'*Art poétique :*

> ... Pour bien exprimer ses caprices heureux,
> C'est peu d'être poète, il faut être amoureux.

C'est dans cette même pièce que l'on trouve pour la première fois l'intrigue de deux amants qui feignent, pour s'éprouver, une inconstance mutuelle, et qui à la fin se réconcilient. C'est à Corneille qu'est due cette première mise en scène de l'ode *donec gratus eram tibi*, tant de fois imitée dans la suite, parce qu'elle est en effet la source d'un excellent comique.

Dans la *Suivante*, Corneille remplaça par une soubrette l'éternelle nourrice qui avait alimenté jusque-là toutes les conversations et toutes les confidences. Il préludait déjà à son rôle de réformateur du théâtre, et en épurait la forme avant d'en perfectionner le fond.

De toutes ces pièces appartenant à la première *manière* de Corneille, la plus remarquable est à coup sûr l'*Illusion comique* ; ce n'est qu'une farce, il est vrai, mais une farce originale et piquante, et malgré ses deux cents ans d'existence, la Comédie-Française n'a pas craint de la représenter l'année dernière pour célébrer l'anniversaire de la naissance du grand poète. — Un père, in-

quiet sur le sort de son fils, véritable enfant prodigue qui n'a pas donné de ses nouvelles depuis longues années, va trouver le célèbre magicien Alcandre, et le conjure de lui révéler le destin de ce fils chéri. Le grand mage, au moyen d'une *illusion*, fait voir au père sur le théâtre toutes les aventures de son fils représentées par des comédiens. Comme on le voit, c'est un drame renfermé dans un drame, nouveauté dont on ne trouverait pas d'exemple, si ce n'est dans le *Hamlet* de Shakespeare, que bien certainement Corneille ne connaissait pas. Hamlet fait représenter sur un théâtre, en présence des meurtriers de son père, une tragédie où l'on voit un prince tomber sous le poignard de ses assassins ; son but est d'éveiller leurs remords, d'observer leurs physionomies et de confirmer ses soupçons ; c'est là un ressort dramatique de la plus grande hardiesse, du plus vif intérêt et qui se lie intimement à l'action, tandis que, dans la comédie de Corneille, la première partie n'est à proprement parler que le cadre du tableau que la seconde offre tout à la fois aux yeux des acteurs et du public. Le succès de cette pièce doit surtout être attribué au rôle de *Matamore*, fanfaron lâche et ridicule, père du chevalier Fracasse, du marquis de Crac et de tous les héros de cette espèce, dont le type se retrouve dans toutes les comédies de ce temps, mais dont notre poète sut au moins revêtir d'un langage noble et spirituel les vanteries et les rodomontades : « Le seul bruit de mon nom, dit-il avec une emphase que le comte dans le *Cid* n'a pas dépassée,

> Le seul bruit de mon nom renverse les murailles,
> Défait les escadrons et gagne les batailles.

Boileau, dans l'épître sur le passage du Rhin, n'a pas fait difficulté de s'approprier ces deux vers :

Condé dont le seul nom fait tomber les murailles,
Force les escadrons et gagne les batailles.

Seulement, le satirique fait *tomber* les murailles au lieu de les *renverser*, et *force* les escadrons au lieu de les *défaire*. Sans doute il voulait, ce jour-là, jouer aux synonymes avec le grand Corneille.

Bossuet disait à son tour sur la tombe du vainqueur de Rocroy : « Son nom seul eut pu encore gagner des batailles. » Et ce n'est certes point un petit éloge pour Corneille que les vanteries de son Gascon n'aient pas paru au plus grand de nos orateurs et au plus judicieux de nos poètes indignes de célébrer la valeur d'un vrai héros Mais continuons cette plaisante citation :

La foudre est mon canon, les destins mes soldats ;
Je couche d'un revers mille ennemis à bas.
D'un souffle je réduis leurs projets en fumée,
Et tu m'oses parler cependant d'une armée !
Tu n'auras plus l'honneur de voir un second Mars,
Je vais t'assassiner d'un seul de mes regards,
Veillaque ! Toutefois, je songe à ma maîtresse,
Ce penser m'adoucit. Va, ma colère cesse,
Et ce petit archer qui dompte tous les dieux
Vient de chasser la mort qui logeait dans mes yeux.
Regarde, j'ai quitté cette effroyable mine
Qui massacre, détruit, brise, brûle, extermine ;
Et pensant au bel œil qui tient ma liberté,
Je ne suis plus qu'amour, que grâce, que beauté.

Au reste, cette pièce contient déjà plus de beaux vers et de maximes bien exprimées que les précédentes. C'est ainsi que Pridamant se reproche en ces termes sa trop grande rigueur pour son fils :

Contre ses libertés je raidis ma puissance;
Je croyais le dompter à force de punir,
Et ma sévérité ne fit que le bannir.
Mon âme vit l'erreur dont elle était séduite;
Je l'outrageais présent et je pleurai sa fuite.

Ce dernier vers semble avoir été imité par Racine lorsqu'il a dit :

Je t'aimais inconstant; qu'aurais-je fait fidèle ?

Plus loin, au troisième acte, on voit poindre pour la première fois une pensée familière à Corneille, et dont l'expression la plus célèbre se trouve dans *Rodogune*. Le ciel, dit-il,

...Attache ici-bas avec des sympathies
Les âmes que son ordre a là haut assorties.
On n'en saurait unir sans ses avis secrets,
Et cette chaîne manque où manquent ses décrets.

Citons enfin une dernière réflexion toute empreinte de sapience normande :

L'amour et l'hyménée ont diverse méthode;
L'un court au plus aimable et l'autre au plus commode.
Je suis dans la misère, et tu n'as point de bien;
Un rien s'ajuste mal avec un autre rien ;
Et, malgré les douceurs que l'amour y déploie,
Deux malheureux ensemble ont toujours courte joie.

Mais nous avons hâte d'arriver à cette belle comédie du *Menteur*, qui précéda de onze années les débuts de

Molière, et qui la première porta sur la scène la science des mœurs que l'auteur du *Misanthrope* y devait fixer à jamais. Nous devons reconnaître que Corneille imita cette pièce de la comédie espagnole de D. Alarcon Mendoza, intitulée : la *Veritad suspecosa;* mais Corneille imite en maître qui embellit tout ce qu'il touche ; et qui oserait dire que les emprunts qu'il a faits au *Cid* espagnol rabaissent le mérite et la gloire du *Cid* français?

Nous ne prétendons pas, Messieurs, analyser devant vous cette pièce que vous connaissez tous ; qu'il nous soit seulement permis d'étudier rapidement le caractère du *Menteur* dans son exposition, dans sa marche et dans son développement.

Dorante est un jeune étudiant dont la race ne s'est pas perdue de nos jours, où Delvincourt et Toullier n'ont pas plus de charmes pour la jeunesse que n'en offraient alors Alciat, Barthole et Cujas. Il vient d'arriver de Poitiers, et se félicite d'avoir enfin quitté la robe pour l'épée :

> **Mon père a consenti que je suive mon choix,**
> **Et je fais banqueroute à ce fatras de lois.**

Il y a dans ces premiers vers je ne sais quelle réminiscence et quelle explosion du sentiment de bonheur intime avec lequel le jeune avocat au Parlement de Normandie avait, lui aussi, dès l'âge de vingt-trois ans, rompu avec le barreau pour *suivre son choix* et prendre son vol... Dorante se trouve en présence d'un vieux serviteur de sa famille, *Cliton*, un vrai valet de comédie qui se croit en droit d'en remontrer à son jeune maître, et de lui apprendre la cour et la ville, c'est-à-dire tout

le catéchisme des honnêtes gens de ce temps-là. Cette espèce d'examen que Cliton fait ainsi subir à l'ex-étudiant de Poitiers, lui donne l'occasion de tracer du Paris de 1642 un portrait qui ressemble assez bien au Paris de 1864 :

Connaissez mieux Paris, puisque vous en parlez ;
Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés ;
L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence ;
On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France ;
Et, parmi tant d'esprits plus polis et meilleurs,
Il y croît des badauds, autant et plus qu'ailleurs.
Dans la confusion que ce grand monde apporte,
Il y vient de tous lieux des gens de toute sorte ;
Et dans toute la France il est fort peu d'endroits
Dont il n'ait le rebut aussi bien que le choix.

Quelle distance entre ces vers, et ceux de *Mélite* et de la *Place Royale* !

Mais tandis que le maître et le valet devisent ensemble, survient une jeune dame qui fait un faux pas et manque de se laisser choir. La chute n'est pas précisément heureuse, et ce n'est pas sur ce détail que doit tomber notre admiration. Mais enfin ce léger accident fournit à Dorante l'occasion de signaler sa courtoisie, et le voilà qui échange avec ce nouveau personnage quelques lieux communs de galanterie qui nous montrent combien l'influence de l'hôtel de Rambouillet et l'école de Mlle de Scudéry avaient déteint sur les âmes les plus fortes et sur les esprits les mieux trempés. Doit-on trouver plus de félicité à posséder un bien sans l'avoir mérité ou, au contraire, après l'avoir acheté par des services? Question des plus graves, aussi pertinemment traitée par la sage Clarice que par le licencié

en droit. Mais tout à coup ce dernier change d'allure, et déploie son caractère; jusqu'ici, il ne s'est montré que comme un jeune homme aimable et libéral; toutefois, ses compliments excessifs à l'égard d'une personne qu'il n'a jamais vue, inspirent déjà quelque méfiance; mais voilà que, sur l'observation de Clarice qu'il se plaint à tort du mépris de ses feux qu'elle avait ignorés, il reprend avec un aplomb superbe :

C'est l'effet du malheur qui partout m'accompagne
Depuis que j'ai quitté les guerres d'Allemagne,
C'est-à-dire, du moins, depuis un an entier.

Quoi! dit Clarice, ouvrant des grands yeux et le contemplant avec cette sympathique admiration que le beau sexe n'a cessé jusqu'à nos jours de vouer aux hommes d'épée:

Quoi! vous avez donc vu l'Allemagne et la guerre?
— Je m'y suis fait quatre ans craindre comme un tonnerre.
— CLITON : Que lui va-t-il conter?.....
.....
Savez-vous bien, Monsieur, que vous extravaguez.....
— Tais-toi...
— Vous rêvez, dis-je, ou...
— Tais-toi, misérable.
— Vous venez de Poitiers, ou je me donne au diable;
Vous en vintes hier...
— Te tairas-tu, maraud?

Ce début est des plus heureux; les mensonges de Dorante ne pouvaient entrer en scène d'une façon plus comique et plus vraie; qu'on le remarque bien, le menteur ne s'annonce pas lui-même comme tel;

il ne se croit pas menteur, tant la feinte est dans sa nature, mais il se trahit et se révèle instinctivement. C'est le grand mérite de Corneille d'avoir substitué aux fanfaronnades de ces héros gascons qui faisaient eux-mêmes leurs portraits, se détaillaient en public et se racontaient au parterre sans agir pour cela davantage, un caractère qui se produit, se développe et sort en quelque sorte par degrés de lui-même. Le menteur a parlé, son valet s'étonne, et le public avec lui ; il redouble, Cliton se récrie, et en cela le public parle encore par sa bouche ; l'un et l'autre apprennent en même temps à quel homme ils vont avoir affaire. L'intérêt est sur la scène, il est chez le spectateur, il est partout ; il va grandir encore par cette fameuse histoire de la collation, qui est si bien amenée et si supérieurement racontée.

Dorante entend ses amis s'entretenir d'un repas qu'un inconnu a donné la veille à une dame ; la curiosité le fait s'enquérir des détails de la fête ; à mesure que les circonstances lui en sont racontées, l'idée plaisante de revendiquer cette collation comme sienne se présente à son esprit ; on la voit venir, on la suit dans les diverses questions qu'il adresse comme pour affermir le sol sous ses pas et s'élancer dans sa fourberie ; cette idée, d'abord vague et indécise, se dessine peu à peu ; elle prend corps dans son imagination ; la bouffonnerie éclate :

> .....Je ris de vous voir étonné
> D'un divertissement que je me suis donné.

On voit qu'il cède à un besoin de forfanterie qui fait le fonds de son caractère. Le spectateur est agréable-

ment surpris; on peut dire que Dorante l'est autant que lui, et qu'il se récrée lui-même en s'engageant dans un récit qu'il improvise à chaque instant, et où le vers qui précède ne lui garantit pas le vers qui suit. Il s'en tire à force d'esprit et de gaîté. On sent qu'il s'amuse, et il amuse par cela même. Il n'y a pas de calcul dans le mensonge de Dorante; tout y est spontané, tout y coule de source, comme la vérité pure. Sa première fiction a touché le cœur de Clarice; la seconde pique la jalousie d'Alcippe. Celui-ci n'a rien de plus pressé que d'aller chercher querelle à sa future, et le comique est au comble quand on le voit lui reporter comme autant de charges accablantes tous les détails du festin imaginé par son rival. Clarice lui répond avec un calme et une froideur que Molière a transportés dans son admirable scène d'explications entre Alceste et Célimène au quatrième acte du *Misanthrope*. Notons en passant dans la scène de Corneille une répétition fort heureuse : *Mon père va descendre*, où notre grand comique a pu puiser le secret de ces mots répétés, tels que le *sans dot* de l'*Avare*, qui, pour la plupart, sont devenus immortels.

Remarquons aussi que, dans cette scène, Alcippe demande un baiser et que Clarice le lui refuse. Cette retenue est à noter à une époque où la plus grande licence régnait sur le théâtre. Corneille l'a épuré en le perfectionnant; de nos jours, on s'est malheureusement montré moins scrupuleux, et il n'y a pas une année que, dans une pièce qui a eu plus de retentissement que de vrai succès (1), on voyait une fille appliquer elle-même un baiser sur le front de son amant qui ne le lui demandait pas.

(1) *Le fils de Giboyer.*

Cependant Géronte, père de Dorante, voudrait marier son fils. Celui-ci, tout entier à son nouvel amour et ne soupçonnant pas que celle qu'on lui offre est précisément celle qu'il aime, se défend avec énergie ; il invoque sa jeunesse, les campagnes qu'il doit entreprendre : Géronte a réponse à tout. Alors le menteur va recourir à son expédient ordinaire :

..... Souffrez qu'aux yeux de tous,
Pour obtenir pardon, j'embrasse vos genoux.
Je suis...
— Quoi ?...
— Dans Poitiers...
— Parle donc et te lève !—
— Je suis donc marié, puisqu'il faut que j'achève. —

Puis il se lance à corps perdu dans un roman qui forme le digne pendant de l'histoire de la collation, et qui témoigne une fois de plus de l'étonnante souplesse du talent de Corneille :

Ce fut, s'il m'en souvient, le second de septembre;
Oui, ce fut ce jour-là que je fus attrapé.

Ici le mensonge, d'abord puéril et joyeux, devient plus grave ; il ne tend à rien moins qu'à tromper un père respectable, au moment même où il veut assurer le bonheur de son fils. Aussi Corneille a-t-il cherché à en adoucir l'odieux, en ne plaçant cette feinte dans la bouche de Dorante que lorsqu'il a épuisé tous les moyens de persuasion. Mais, tout en atténuant sa faute, il la lui fait expier, puisque son mensonge a précisément pour effet de l'empêcher d'épouser celle qu'il aime. Dorante ignore, il est vrai, cette circonstance, mais le spectateur la connaît, et cela suffit pour la moralité de la situation.

En même temps Alcippe l'envoie provoquer en duel, en sorte que son malheureux défaut lui fait manquer une affaire et lui en met une autre sur les bras. Ainsi c'est la marche du caractère qui entraîne l'action et qui serre le nœud de l'intrigue. Corneille a le premier compris, et c'est en cela surtout qu'il a devancé Molière, que ce n'est pas dans les incidents, dans les surprises, dans les faits extérieurs qu'il faut aller chercher la comédie, et que, si la farce sort du choc des faits, le vrai comique ne peut procéder que de l'étude et de la peinture des mœurs.

Au troisième acte, un ami commun sépare Alcippe et Dorante aux prises l'un avec l'autre, et, pour soulager Alcippe, Dorante lui raconte que celle qu'il a régalée sur l'eau ne saurait exciter sa jalousie :

Car elle est mariée et ne peut être à vous.

C'est ainsi, se dit le spectateur, qu'un mensonge en appelle un autre à son aide.

Un rendez-vous donné par Clarice à Dorante met encore mieux en lumière la moralité de la pièce. Les impostures du menteur sont connues ; aussi n'inspire-t-il aucune confiance à son interlocutrice, et bien que tout ce qu'il lui dit soit exactement vrai, il a le chagrin de voir qu'après avoir pris ses mensonges pour des vérités, on prend désormais ses vérités pour des mensonges. Juste retour des choses d'ici-bas ! — C'est en cet endroit que se trouvent ces vers restés proverbes, qui résument la leçon de cette comédie :

Un menteur fut toujours prodigue de serments.....
Je disais vérité — quand un menteur la dit,
En passant par sa bouche, elle perd son crédit.....
Il faut bonne mémoire après qu'on a menti.....
Comme en sa propre fourbe un menteur s'embarrasse !

Cependant l'incorrigible Dorante s'est vanté d'avoir tué en duel son camarade Alcippe qui arrive juste à point pour le démentir. *Les gens que vous tuez se portent assez bien*, dit le bon Cliton. Cette boutade célèbre conduit à la scène capitale du quatrième acte où l'excellent Géronte vient exprimer à son fils le paternel désir de voir sa belle-fille. Il veut la faire venir. — Impossible, mon père! Elle est grosse... et de plus de six mois. — Quel bonheur pour Géronte ! il va en écrire au père de cette intéressante personne, mais il a oublié son nom. Il s'appelle ?

DORANTE.

Pyrandre.

GÉRONTE.

Pyrandre ! tu m'as dit tantôt un autre nom;
C'était, je m'en souviens, oui, c'était Armédon.

DORANTE.

Oui, c'est là son nom propre, et l'autre d'une terre;
Il portait ce dernier quand il fut à la guerre,
Et se sert si souvent de l'un et l'autre nom,
Que tantôt c'est Pyrandre, et tantôt Armédon.

On ne peut s'empêcher de rapprocher de ce passage ces vers si connus de D. Japhet :

Don Pascal Zapata
Ou Zapata Pascal : car il n'importe guère
Que Pascal soit devant, ou bien qu'il soit derrière.

Mais la plaisanterie de D. Japhet n'est qu'une spirituelle bouffonnerie ; celle de Corneille, en même temps qu'elle est du meilleur ton, nous offre un trait de caractère du plus haut comique qui a de plus le mérite de contribuer à la marche de l'action.

Molière s'est également inspiré de ce passage de notre poète, et son imitation mérite d'être citée, parce que c'est un trait dirigé contre le frère même de Corneille, l'auteur d'*Ariane*, qu'il a entendu désigner par ces vers :

> Je sais un paysan qui s'appelait Gros-Pierre,
> Qui n'ayant pour tout bien qu'un seul morceau de terre
> Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux
> Et de Monsieur de Lisle en prit le nom pompeux.

Ce trait appartient à Corneille à double titre, puisqu'il a été puisé non-seulement dans ses ouvrages, mais dans sa famille. Mais revenons au Menteur.

Géronte, une seconde fois trompé par son fils, fait la rencontre d'un ami de Dorante auquel il redit bonnement pour vérités toutes les fables dont il a été la dupe ; ainsi la présence du menteur se fait toujours sentir, même dans les scènes où il ne paraît pas ; toute la pièce est pleine de lui ; tous les personnages se groupent, tous les incidents se meuvent autour de sa personnalité si originale et si vivante.— Nous avons déjà remarqué, à propos de la scène où le jaloux Alcippe va quereller sa fiancée au sujet de la fameuse collation, avec quel art Corneille sait tirer parti d'une situation comique, par une sorte de répercussion et de prolongement qui en agrandit l'effet. C'est un des nombreux secrets *du bien faire* dont son immortel successeur a le mieux profité.

Mais l'ami de Dorante détrompe facilement le trop confiant vieillard ; cette révélation inattendue, si cruelle à la fois pour le cœur et pour l'orgueil du père, amène cette scène fameuse où déborde l'indignation du vieux gentilhomme, où le menteur est écrasé sous les plus

sanglants reproches, où (pour ne faire qu'une seule citation), lorsqu'il invoque en sa faveur le témoignage de son domestique, son père lui répond :

> Tu ne meurs pas de honte
> Qu'il faille que de lui je fasse plus de compte,
> Et que ton père même, en doute de ta foi,
> Donne plus de croyance à ton valet qu'à toi !

Mais (c'est Corneille qui l'a dit dans Nicomède), *la plus mauvaise excuse est assez pour un père.* Aussi le bon Géronte s'apaise-t-il quand son fils allègue pour se justifier l'amour qu'il éprouve pour Lucrèce, et se charge-t-il d'aller la demander pour lui. Dorante, resté seul avec Cliton, avoue que son amour est sincère, que pourtant la compagne de celle qu'il croit être Lucrèce a beaucoup d'agréments, et qu'elle aurait son cœur, s'il n'était engagé. Là-dessus, Cliton de s'écrier :

> Quoi ! même en disant vrai, vous mentiez en effet ?

Vers excellent qui a le double mérite de préparer le dénoûment et de le rattacher au caractère du principal personnage.

Nous avons exposé avec quelque détail les progrès et les développements de ce caractère, parce qu'il nous parait être un des plus parfaits et des plus complètement dessinés que possède notre théâtre. On doit surtout admirer le tact et la délicatesse qui ont présidé à la création de ce type ; ce n'est ni une âme basse ni un mauvais cœur ; si Corneille en eût fait un personnage odieux, il n'eût inspiré que le dégoût ; personne n'eût été tenté de se comparer à lui, et partant de prendre la leçon pour soi. Loin de là : Dorante est un jeune

homme aimable, spirituel, à qui l'amour du plaisir et de l'indépendance fait seul oublier le respect dû à la vérité. Il éveille donc tout d'abord les sympathies de chacun, et cependant, de mensonge en mensonge, ce charmant gentilhomme en arrive à blesser un ami, à compromettre son propre établissement, à s'attirer tout à la fois une mauvaise affaire, la disgrâce de son père et le mépris de son valet. La leçon est d'autant meilleure, que les excellentes qualités de Dorante font regretter davantage la fâcheuse influence d'un défaut qui suffit à corrompre un aussi bon naturel.

« Je dois beaucoup au *Menteur*, disait Molière ; lors-
« qu'il parut, mes idées étaient confuses ; cet ouvrage
« vint les fixer. Sans le *Menteur*, j'aurais sans doute fait
« quelque pièce d'intrigue ; mais peut-être n'aurais-je
« pas fait le *Misanthrope*. » On ne peut rien ajouter à un tel hommage qui se mesure à la double valeur de celui qui le rend et de celui qui en est l'objet.

Le génie de Molière est donc vraiment de la famille de Corneille, et cette origine se reconnaît à une double marque ; il a reçu de Corneille des qualités qu'il a développées et agrandies, et aussi quelques défauts qu'il a conservés. Ainsi, par exemple, si le rôle du Menteur est admirablement conduit, l'intrigue de la pièce est assez faible. Ce défaut a passé dans le théâtre de Molière, qui brille beaucoup plus par la création des types et par la peinture des mœurs que par le tissu de la fable et par la construction du drame. Là où il n'est pas moins parfait comme compositeur que comme peintre et comme moraliste, c'est où l'action naît et se produit sans incidents et sans secousse par le seul mouvement du rôle et le simple développement du caractère. Le

plus souvent, en effet, Molière néglige la texture du drame qui doit encadrer sa pensée ; le lieu de la scène, les incidents, les péripéties, les coups de théâtre ne sont pour lui que des moyens de mettre l'idée dans tout son jour, et de la montrer sous toutes ses faces ; une fois le caractère bien dessiné, il court vite au dénoûment ; le plus commun lui est bon. On dirait qu'il a hâte de rejeter le drame comme un vêtement incommode, ou qu'il s'en débarrasse comme d'un bâton de secours inutile au voyageur rendu. Certes, c'est là une imperfection, mais à coup sûr une imperfection glorieuse et propre à une école profondément idéaliste, qui met avant tout l'invention au service de la pensée, et qui n'a pas placé les dernières limites de l'art dans le jeu des poulies du machiniste, ou dans cette fantasmagorie réaliste qui cherche à voiler sous la transparence des ombres l'inanité des conceptions.

Nous dirons peu de chose de la *Suite du Menteur*. Il est rare que ces sortes d'appendices soient heureux. La première pensée est le plus souvent la meilleure, et quand une idée a reçu de la main du génie l'empreinte qui lui est propre, elle gagne rarement à être jetée dans un autre moule. Aussi la *Suite du Menteur*, si elle occupe le second rang dans les œuvres comiques de notre poète, nous paraît-elle séparée du *Menteur* lui-même par une distance suffisamment respectueuse : *Longo sed proximus intervallo*. Cette pièce pourrait s'appeler à plus juste titre la *Réhabilitation du Menteur*, ou le *Menteur généreux*, car les nouveaux mensonges qui sortent de la bouche de Dorante sont dictés par des sentiments nobles et même héroïques. Un pareil revirement dans le caractère du menteur fait plus l'éloge

de la grandeur d'âme et de la loyauté de Corneille que de la sûreté de son goût ; il semble que le personnage ait pesé à son génie, et qu'il ait voulu tourner au plus tôt en mérite et en vertu le vice dont il avait montré sous une forme légère le côté rididule et dangereux. Mais cette conversion cause plus de surprise que de plaisir. Lorsqu'au lever du rideau, on aperçoit Dorante dans les fers, on applaudit, on croit comprendre l'intention du poète : c'est bien là, se dit-on, la suite du menteur, car c'est la suite du mensonge ; mais l'on est tout étonné d'apprendre que si Dorante est en prison, c'est par l'effet d'une fatale erreur, et de le voir sauver la vie et la liberté d'un inconnu aux dépens de sa liberté et peut-être même de sa vie. Le but moral paraît manqué. Il est vrai que l'auteur cherche à y substituer un sentiment d'estime et d'approbation ; mais, l'avouerai-je, il me semble que le nom et la réputation du menteur me gâtent cette générosité imprévue ; je sens quelque répugnance à donner mon admiration à celui qui tout à l'heure ne me paraissait mériter que mon mépris, et ce qui ne me déplaît pas moins, c'est que ce soit précisément un mensonge qu'il me faille admirer. Au moins un autre nom aurait mieux convenu à ce généreux chevalier. Le sujet d'ailleurs, trop peu gai pour la comédie, n'est pas assez émouvant pour la scène tragique ; de là cette couleur indécise et un peu terne qui répand je ne sais quelle froideur sur l'ensemble de l'ouvrage. On y trouve peu ces tirades pleines d'observation, ce dialogue vif et naturel, ces traits du meilleur comique qui abondent dans la première pièce. — Disons pourtant que les suffrages illustres ne firent pas défaut à la *Suite du Menteur*,

Voltaire notamment, si injuste parfois pour le grand Corneille, s'éprend pour son généreux Menteur d'une passion tout à fait édifiante. Etait-ce affaire de tempérament? Se reconnaissait-il instinctivement dans un héros peu soucieux de la vérité ? Ou ne serait-ce point que l'auteur de *Zaïre*, dont la sensibilité n'était pas la vertu principale, affecta de montrer, à propos du *Menteur*, un peu de cette sensiblerie dont la pièce de Corneille porte une légère empreinte?

Quoi qu'il en soit, si le génie comique de Corneille est resté à la porte de la prison de Dorante, du moins la noblesse de la diction, l'élévation des sentiments, et surtout la beauté de l'exposition font-elles de cette pièce une œuvre vraiment cornélienne qui se lit parfois avec plaisir, toujours avec respect.

Nous en avons dit assez, Messieurs, pour justifier l'importance du rôle de Corneille dans notre littérature, comme *poète comique*. Si cette étude est quelque peu sérieuse, c'est que ce rôle, comme on le voit, est grave et digne; et que Corneille, même poète comique, veut être traité sérieusement. Mais une observation essentielle manquerait à ce travail, si nous ne faisions remarquer que chez notre poète les deux formes principales du drame, la forme tragique et la forme comique, se confondent souvent dans la même œuvre. Plus que tout autre, il avait à les unir une tendance marquée, parce que l'une et l'autre étaient filles de son génie, et que ce génie complexe se résume dans un seul mot: instinct et puissance du drame. Corneille est poète comique, dans le sens sérieux et élevé de cette expression, jusque dans ses tragédies; le *Cid*, *Nicomède*, *Don Sanche* en fourniraient au besoin des exemples. C'est

le plus shakespearien de nos poètes ; il a créé et harmonisé le drame, autant que le goût français peut le supporter ; quelquefois même il en dépasse les prescriptions à force d'abondance et de fécondité.

De même il est souvent tragique dans ses comédies ; écoutez le père du menteur irrité de ses fourberies ; Don Diègue outragé et le vieil Horace croyant à la trahison de son fils ne s'expriment pas autrement. L'apostrophe : *Êtes-vous gentilhomme?* vaut bien le fameux : *Rodrigue, as-tu du cœur?* et la scène entière est du meilleur ton tragique de Corneille ; et cependant l'élément comique se glisse et s'insinue avec tant d'adresse parmi les mouvements les plus dramatiques, les réflexions piquantes de Cliton viennent si heureusement couper les tirades éloquentes du père indigné, que cet incident ajoute à la beauté de la situation sans en dénaturer la physionomie.

Cette alliance des deux formes du drame est une des marques les plus caractéristiques du génie de Corneille ; et lui-même semble l'avoir consacrée par le titre de tragi-comédie qu'il donna tout d'abord au *Cid*. C'est qu'en effet, le père de notre théâtre portait et devait porter en lui le drame tout entier. Affaire à ses successeurs de tracer rigoureusement et académiquement les limites de chaque genre, de faire pour ainsi dire rentrer chaque courant dans son lit. Pour lui, c'est un grand océan qui baigne les deux rivages de ses eaux fécondes, c'est un grand fleuve qui se partage en deux bras larges et profonds dont le cours s'alimente sans cesse des trésors d'une source commune.

Ainsi Corneille se présente aux regards de la postérité, Racine à sa droite, Molière à sa gauche, et tous

deux aussi grands que lui. Si, comme on l'a dit avec raison, Corneille laissait à désirer Racine, l'auteur d'*Athalie*, qui seul eût été capable de faire oublier l'auteur de *Polyeucte*, n'a pas pu y parvenir. Et sur la scène comique, s'il a été dépassé par l'inimitable Molière, il lui est au moins resté supérieur par le côté le plus noble de notre nature, par la dignité, par le cœur. On a, en effet, reproché avec raison à notre grand comique d'avoir trop souvent ridiculisé ce que les hommes doivent respecter le plus, le caractère et l'autorité du père et de l'époux. L'honnêteté de Corneille, et aussi, disons-le, la régularité de sa position sociale, l'ont préservé de cet écueil. Le père qu'il met en scène peut être crédule, mais le ridicule ne l'atteint pas, parce qu'il est bon, parce qu'il est digne, parce qu'il aime son fils, et qu'il unit à son égard dans une juste mesure l'indulgence et la sévérité. On sent dans les vers du poète le père de famille, l'homme d'intérieur, l'homme d'honneur qui a tenu la plume, et l'on comprend en même temps que Molière, malheureux et trompé dans ses affections intimes, ne pouvait trouver aussi facilement un pareil langage. Ainsi Corneille a eu plus que son immortel successeur le culte du respect et de la dignité morale, sentiments qui sont tout l'homme, dont le génie peut s'inspirer, mais qu'il ne remplace jamais.

RÉPONSE

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. VAVASSEUR,

PAR M. NION,

Président de l'Académie.

MONSIEUR,

Heureux de pouvoir vous parer en public de l'attrait de votre savoir littéraire, tout en vous appuyant sur l'autorité d'un grand nom, vous avez dédaigné les thèses de droit dans l'examen desquelles vous retiennent d'ordinaire vos goûts et votre profession, et trouvé pour sujet de votre discours une de ces questions qui semblent éternellement à l'ordre du jour, Racine, Corneille, Molière, Labruyère, Lesage. C'est là, Monsieur, de votre part, une précaution superflue. Le prix de poésie offert à votre conte du *Charlatan* ne vous avait-il pas déjà ouvert les portes de l'Académie par cette douce violence que le talent fait à l'honneur? Avocat, guidé depuis vos débuts par le profond savoir et la haute expérience d'un des

maîtres les plus justement renommés de notre barreau, vous pouvez invoquer comme de nouveaux titres à nos suffrages plusieurs articles publiés par une Revue dans laquelle vient de se révéler un groupe de jeunes écrivains, riches d'études et d'espérances. Enfin, l'excellente dissertation critique à laquelle je suis chargé de répondre, montre assez ce que l'on doit penser de vous, et achève de justifier le jugement de la Compagnie. Je vous dirai donc, avec l'abbé de Gédoyer, Chancelier de l'Académie Française, recevant, le 12 décembre 1720, l'abbé de Roquette : Votre jeunesse ne pouvait autoriser nos retardements ; nous pesons le mérite et nous n'attendons pas les années.

Parmi ces gloires suprêmes du génie français, un Normand n'avait pas le droit d'hésiter, et vous avez bien vite choisi le grand Corneille. Vous avez là, cédé en outre, peut-être même à votre insçu, à l'un des penchants de l'esprit moderne. Le retour général vers les chefs-d'œuvre du passé est un des signes caractéristiques de notre époque. On peut le constater à la fois dans les arts et la littérature. Le culte soutenu des maîtres classiques au Théâtre-Français et l'amour du vieux répertoire poussé jusqu'à reprendre des œuvres abandonnées depuis des siècles, tels que *Psyché* et l'*Illusion comique*, le succès immense de Glück et de Mozard au Théâtre-Lyrique, celui de Beethoven et d'Haydn aux nouveaux concerts populaires, où l'on se dispute les places, la prééminence enfin unanimement décernée à M. Ingres, tous ces faits simultanés sont solidaires les uns des autres et accusent dans des sens différents le même mouvement des esprits.

Mais effrayé, je le comprends, d'arriver après tant

de juges des œuvres tragiques de Corneille, après la Grande Demoiselle qui prit ses héros et ses héroïnes pour modèles, Vauvenargues, plein d'inexpérience sur l'immortel Rouennais, dont l'emphase lui répugne jusqu'à lui masquer même les hautes beautés, la marquise du Deffant, Geoffroy, cet homme de collége et de théâtre, ce vieux professeur âgé de près de soixante ans quand le XVIIIe siècle expira, et dont les observations excellentes marquent en plein les traits vrais du génie de notre compatriote, après la sentence portée sur le *Cid*, par l'Académie Française, obéissant aux ordres jaloux du cardinal de Richelieu, après le commentaire de Voltaire, vous avez laissé debout, sur son trône olympien, dans un nuage resplendissant, comme une gloire du Tintoret, Corneille, père de *Cinna*, *Polyeucte*, *Horace* et *Rodogune*, pour ne vous occuper que de Corneille, auteur de *Mélite*, de la *Veuve* et du *Menteur*.

Là encore, je vous retrouve obéissant à l'esprit de critique et d'érudition historique qui compte au nombre des facultés les plus saillantes du XIXe siècle, et semble se complaire, avec une ardeur peut-être un peu trop vive à regarder les grands hommes et les grandes choses par les petits côtés, à contempler les grands spectacles par l'envers de la lorgnette.

Pierre Corneille, poète comique, à ce seul titre l'auditoire se sent profondément piqué par la mouche dorée de la curiosité. Celui qui sait si bien faire parler Chimène, et dans des élans passionnés, grandioses, avec toute la chaleur de son âme, toute l'inspiration de son cœur, dicte à ses héros tragiques des mots vrais et sublimes que la postérité n'oubliera plus,

comment donc a-t-il su aider à rire et se quereller des valets et des soubrettes, et de

> la main qui crayonna
> L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna,

écrire les conversations amoureuses de Mélite et de Tircis ?

Corneille, on l'a dit, doit son illustration, non point à de mauvaises comédies, bien moins mauvaises que celles de son temps, mais à des tragédies infiniment supérieures à celles de son époque. Les comédies de Corneille, la France ne les connaît pas, ne veut pas les connaître. Son poète préféré de la muse Thalie, plus grand que Plaute, Térence, Aristophane, c'est Molière. Quant à Corneille, il est avec Racine la plus complète personnification de son génie tragique.

N'est-ce pas là l'idée sous-entendue par Voltaire? Le *Menteur* et la *Suite du Menteur*, seuls, lui semblent devoir échapper à l'oubli ; mais plus dédaigneux envers les autres comédies que pour *Surêna*, *Agésilas*, *Attila*, *Pulchérie*, *Pertharite*, *Tite et Bérénice*, la *Toison d'or*, ces fruits morts-nés de la pénible vieillesse du poète, il n'en écrit même pas les titres dans son *Commentaire*.

Les comédies du tragique Normand sont-elles bien réellement ainsi tout à fait indignes d'attention ? Vous ne l'avez point pensé, Monsieur, et l'Académie vous félicite d'avoir cherché, par un reflet subit, à éclairer Corneille d'un jour nouveau. Leur influence apparaît évidente par le simple rapprochement de *Mélite* et du

Cid. Sept ans seulement les séparent et déjà tous les mots baroques et surannés, rappelant parfois la crudité des Contes de la Reine de Navarre et la licence de ceux de Boccace, toutes les locutions décrépites, les façons obsolètes employés dans les premières éditions de *Mélite* ont à jamais disparu, bien qu'en dehors des travaux de Corneille rien de remarquable ne se soit accompli. En effet, pendant ces sept années, on ne trouve que Pierre du Ryer, Gilbert Giboin, Coignée de Bourron, Bazire d'Amblainville, Pierre Cottignon, auteurs de tragi-comédies et de pastorales aussi médiocres qu'indécentes; enfin les noms plus connus de Mairet, Tristan, Scudéry. Je ne parle pas de Rotrou qui ne donna son *Venceslas* qu'en 1643, c'est-à-dire après les chefs-d'œuvre de celui qu'à juste titre il nommait son Maître.

Curieux moment d'éclosion que cette époque de *Mélite!* La société moderne se fait jour et prend souffle. Au milieu des épithètes saugrenues, des métaphores hydropiques, des tournures macaronées entravant son essor, la langue française se dégage enfin des traditions gréco-latines et des idiomes italiens et espagnols qui voilent son origine. Le renouvellement de la langue, cette pacifique révolution achevée par Racine, c'est le théâtre comique de Corneille qui l'a commencée. Le *Menteur* et la *Suite*, aussi bien qu'Horace et Rodogune, ont appris à Pascal les secrets de cette belle prose dont il ne s'avisa qu'après leur publication. S'il eût trouvé la langue dans l'état où elle était avant *Mélite*, il n'eût peut-être point écrit les *Pamphlets*, les *Petites lettres*, de ce style où rien n'a vieilli. Si l'auteur de *Pompée* nous a donné ces tours, ces grandes formes destinés à peindre la fureur, l'étonnement, l'indignation, tous les troubles

de l'esprit et du cœur, il nous a transmis également des modèles de dialogue et de vers comiques que Molière seul a surpassés.

Les premières comédies de Corneille, dit Labruyère, sont sèches, languissantes et ne laissaient pas espérer qu'il dût ensuite aller si loin. Il est certain, ajoute Fontenelle, qu'elles ne sont pas belles; mais outre qu'elles servent à l'histoire du théâtre, elles servent beaucoup aussi à la gloire de Corneille. Certains critiques les trouvent cependant tellement indignes de lui, qu'ils voudraient bravement les supprimer de son recueil, les citent sur la foi de leurs devanciers et les ignorent. Se fondant sur l'autorité du XVIIIe siècle, ils ne lisent pas plus les premières que les dernières pièces et disent en chœur : cela est mauvais, cela est pitoyable. Le *Holà* et le *Hélas* de Despréaux sont pour eux des barrières infranchissables. D'autres enfin vont encore plus loin, et s'écrient dès qu'on essaie de replacer solennellement dans leur cadre ces vieux tableaux dramatiques : Par respect pour Corneille, hâtez-vous de rendre au néant ces œuvres surannées qui se décomposent au grand jour ! Ne serait-ce pas offenser Voltaire et Molière que de reprendre *Nanine* ou la *Princesse de Navarre*, *Mélicerte, la Princesse d'Elide, les Amants magnifiques* ou la *Pastorale comique?* Ces comédies qui chantent, ces tragédies qui dansent ne sont pas faites pour survivre à leur à-propos. Les reprendre avec pompe, c'est enchâsser comme des reliques les oripeaux des ballets et les décors en carton peint des fêtes de Versailles.

Laissons gémir et pleurer ces délicats, et sans pousser trop loin nos analyses, essayons de remettre en lumière ces ouvrages sur lesquels l'ombre s'est faite, tandis que

les tragédies, plus heureuses, rayonnent toujours d'un éclat égal. Ces pièces qu'a gagnées l'oubli et qui se sont perdues dans le bagage de l'auteur en route pour l'immortalité, renferment peut-être le germe de théories dont l'insuccès même n'a pas empêché le développement. Moins réussies, elles sont peut-être plus originales, car il y a plus de manières de s'écarter du type qu'il n'y en a de s'en rapprocher, et le mauvais est plus varié que le bon. D'ailleurs, n'est-ce pas chose utile que de montrer les côtés par où pêchent ces grands écrivains qu'on admire? Le secret de leur talent est peut-être plus aisé à saisir dans ces ébauches imparfaites que dans les tableaux achevés !

C'est en 1625, suivant l'auteur de la *Métromanie*, et selon d'autres seulement en 1629, qu'à la suite d'une petite aventure galante, comme la nommait Bayle, Corneille, presque encore mineur, compose *Mélite* ou les *Fausses lettres*. Cette œuvre de début peut se résumer en quelques mots : Eraste, pour se venger de Tircis qui l'a supplanté auprès de sa maîtresse, fabrique au nom de celle-ci de fausses lettres, et les adresse à Philandre, amoureux de Cloris, sœur de son rival. La vanité de Philandre ne lui permet ni de douter de sa bonne fortune, ni d'y résister, ni de s'en cacher. Telle est l'intrigue qui brouille les quatre amants, sans qu'un seul tente la moindre explication. Tircis et Mélite, les héros de la pièce, sont prêts à mourir de douleur. Bien plus, Eraste les croit déjà morts, et fou de repentir, il s'imagine descendre au Tartare pour les chercher, décidé, si Pluton ne les lui rend pas, à enlever Proserpine. Il saute sur les épaules d'un voisin, le cupide Cliton, qu'il croit être Caron, l'assomme de coups pour le forcer à lui

donner passage dans sa nacelle, et rencontre enfin Philandre qu'il prend pour Minos, et à qui sa confession révèle comment il s'est moqué de lui.

Eh bien, malgré toute l'invraisemblance, l'étrangeté d'un pareil imbroglio, lue, après les pièces du vieux Hardy où l'on ne trouve que le comique le plus bas, *Mélite*, vous avez eu raison de le dire avec Fontenelle, paraît divine, et si Sarrazin, dont les œuvres littéraires sont dignes d'estime, nomme Hardy avec éloges sans parler de son illustre successeur, c'est de sa part acte, non pas de saine critique, mais de lâcheté, ou plutôt de prudence, tant était grande la crainte inspirée par Richelieu.

Une partie carrée de deux couples réunis par hasard, au même lieu et au même moment, dans une double pensée d'assassinat; ces projets détruits l'un par l'autre; un homme voulant déshonorer une fille sur le théâtre, et cette fille, dans la lutte, lui crevant un œil avec une aiguille à tête ; des combats, des travestissements, une chasse, une tempête, des archers, une prison, voilà ce que Corneille a laborieusement combiné dans *Clitandre* ou l'*Innocence délivrée*, et ce qui lui fait dire dans sa préface, en pensant à *Mélite :* Jamais deux pièces ne partirent d'une même main, plus différentes d'invention et de style.

Choqué par les obscénités grossières, par les bouffonneries littéraires du *Massinisse* et de la *Sylvie* de Mairet, du *Lygdamon* de Scudéry, de l'*Eromène* et des *Pêcheurs illustres* de Pierre de Marcassus, ce pâle commentateur de Ronsard, il entendait, en écrivant cette seconde comédie, en faire la critique en action et les tourner en ridicule. Mais toutes les productions contemporaines

passent Clitandre en extravagance ; et comme les épigrammes en cinq actes et en vers sont, au demeurant, plus longues et surtout plus ennuyeuses à faire et à écouter que celles qui, selon Despréaux,

> ont un tour plus borné
> Et ne sont qu'un bon mot de deux rimes orné,

Corneille s'en tint là, et il fit bien. Il renonça, lui-même nous l'apprend, à ce libertinage bien éloigné de l'exactitude que les sévères critiques demandent pour les compositions dramatiques

Après cette seconde étourderie, il lui fut permis, dit son neveu, de revenir à son naturel et de dépenser cette sève de jeunesse et de gaîté si commune aux hommes graves, en publiant la *Galerie du palais*, ou *l'Amie rivale*, la *Veuve* ou *le Traître trahi*, la *Suivante*, et la *Place royale*, ou *l'Amoureux extravagant*.

Dans ces nouvelles comédies, il ne se laisse plus entraîner par le mauvais goût du siècle, et se confie de préférence à ses propres réflexions et à l'expérience que, chaque jour, il acquiert des effets du théâtre. Toutefois, l'heure du réveil de son génie n'a pas encore sonné. Quelque temps encore, il cherchera péniblement sa route au milieu des ténèbres qui l'environnent; mais chaque effort y jette un rayon, chaque pas est un progrès, et plus il marche, plus il s'accentue.

Quant à ses lumières personnelles, sa position est à peu près celle de Shakespeare et de Calderon ; seulement, son temps et son pays sont plus civilisés et sauront l'instruire plus vite.

La *Galerie* écrite probablement fort à la hâte, puisque

la même année vit paraître deux autres ouvrages, est assez ennuyeuse. Elle ne mérite d'être lue que comme document littéraire. Le bon sens du poète y produit de singuliers effets par son mélange avec les fausses habitudes auxquelles il n'a pas encore la force de résister. Deux scènes épisodiques entre le libraire du palais, le mercier et la lingère, véritables fragments détachés d'une satire de Boileau, méritent seules d'échapper à l'oubli. Mais quelques étincelles noyées dans des torrents de fumée ne font pas un bouquet d'artifice fort réjouissant à voir.

L'intrigue de la *Veuve* n'est pas moins misérable : pourtant que de charme, que d'observation nous offrent plusieurs passages où l'on pressent déjà Molière ! Tous savent le vers du *Menteur* dans lequel la montre et le pistolet s'enchevêtrent si à propos. Mais ce que tous ne connaissent pas et devraient connaître, c'est la troisième scène du premier acte, où Doris avec Chrysante, sa mère, juge si finement le timide et invisible Florange sur une contredanse pour laquelle il a été son cavalier ; et tous ces beaux vers qu'on croirait empruntés aux *Femmes savantes* plutôt qu'aux premiers essais de ce rude et mâle Corneille *qui avait si peu de monde*, et que l'abbé d'Aubignac, au temps de *Sertorius*, ne trouvait encore bon qu'à hanter des comédiens.

Ces récits toujours vrais, ce dialogue vif, soutenu et dont le trait parfois est lancé avec un rare bonheur, cette satire animée de ridicules résistant à l'influence du temps, n'est-ce pas là, Monsieur, je vous le demande, de la bonne et franche comédie ?

Voici dans la *Veuve* une invention digne d'être signalée. Le rôle de nourrice, dit Corneille, conservé

jusqu'alors par le manque d'actrices, se trouve métamorphosé en celui de suivante qu'une femme représente sur son visage : transformation heureuse d'une immonde chrysalide d'où vont s'envoler, étincelantes de rire et diaprées d'esprit, Lisette, Marton, Suzanne, toute la volée lutine des caméristes. Tenons-lui compte d'avoir ainsi introduit sur la scène, à la place de ces affreux personnages de nourrices joués sous le masque par un homme, *glabri histriones*, dit Plaute, ces soubrettes agacantes, à l'effronté minois, alertes à la réplique, sachant tout aussi bien, et plus décemment que l'entremetteuse antique, nouer des intrigues, protéger la fête éternellement radieuse des jeunes amours, et mettre à la raison ces fripons de valets, ces héritiers des Scapins et des Arlequins de la farce italienne, Mascarille ou Gros René ; bonnes filles, peut-être un peu osées dans leur langage, mais au demeurant, fort honnêtes et vivant bien.

Que seraient devenues Dorine et Marinette, si Molière, sacrifiant à l'exigence de la mode, en avait fait d'horribles vieilles, dignes tout au plus d'habiter le mauvais gîte de Mathurin Regnier !

La *Suivante* (titre évidemment choisi par le poète comme une consécration solennelle de sa récente tentative) se laisse lire sans aucune fatigue ; mais les caractères en sont à peine indiqués. L'intérêt ne se porte nullement sur la pauvre héroïne. Elle finit par échouer dans ses prétentions amoureuses, sans donner, en vérité, sujet de compatir à son infortune. Cette pièce se ressent également de la hâte avec laquelle Corneille, alors aux gages du cardinal, se vit forcé d'écrire ces trois comédies en cinq actes et en vers, dans une seule

année. Quel que soit le génie d'un homme, il ne doit pas produire avec une semblable précipitation : nous ne le savons que trop aujourd'hui.

Dans ces ouvrages des commencements de Corneille, où çà et là une scène, un vers, une stance spirituelle font résonner le premier timbre ému de la jeunesse, il y a donc déjà de l'originalité. Si ce n'est pas encore celle du génie, c'est du moins celle du bon sens démêlant enfin l'absurdité de ce qu'il se soumet à imiter, et protestant contre les modèles qui lui sont offerts. Le poète a fait des progrès évidents ; l'intrigue disposée avec plus d'adresse devient attachante pour la curiosité et les personnages acquièrent peu à peu une physionomie marquée. Cependant il n'a pas encore trouvé le légitime emploi de ses forces croissantes, et si chaque jour il acquiert plus d'industrie, son art demeure à peu près stationnaire. Il faut en effet à tout homme, même prédestiné, pour s'élever au sentiment de l'art, les épreuves d'un noviciat. Vouloir lui supprimer ses années d'apprentissage serait s'exposer à lui enlever ses chances d'individualité. L'esprit a son enfance comme le corps, il vagit avant de parler ; rien n'est perdu d'ailleurs de ces bégaiements des maîtres illustres. C'est à force de pétrir l'argile qu'on arrive à sculpter le marbre. Le génie des grands écrivains est en germe dans leurs premiers essais ; imperceptible souvent, mais le germe y est.

Sans même entrer dans le vestibule, passons vite devant les comédies dues à la collaboration de L'Etoile, Boisrobert, Rotrou, Colletet et Pierre Corneille, les cinq auteurs, comme on les appelait, enrôlés sous les ordres de Richelieu. Etre au cardinal valait mieux en ce temps qu'être au roi. Les faveurs et l'argent étaient

là. Mais la place ne convenait guère au génie indépendant de Pierre. Les entreprises littéraires ne sont pas d'invention moderne, et voici les règles de celles dont je parle. Son Éminence fournissait les plans auxquels les poètes devaient se conformer en tous points. Aux gages d'une volonté souveraine, ils étaient tenus de se mettre à versifier selon le bon plaisir du Maître.

Aussi les pièces faites en collaboration par les cinq portent-elles uniformément le cachet de la plus désolante médiocrité. Impossible d'y reconnaître la main du grand Corneille. Dans l'*Aveugle de Smyrne* comme dans les *Tuileries*, le Boisrobert, le L'Etoile, le Rotrou, le Colletet et le Corneille sont tellement de niveau, et tout cela sent si bien la commande, l'impatience, la précipitation du fournisseur surmené, affairé, qui bâcle des tragédies, peint des pastorales en détrempe et mêle les ébauches aux figures, les marionnettes aux personnages, qu'heureusement, pour la gloire de notre compatriote, on ne peut les distinguer les uns des autres.

Après ces premiers essais de ses forces, après s'être élevé dans *Médée* jusqu'au tragique le plus sublime, Corneille, dit toujours Fontenelle, retomba dans la comédie; mais la chute fut grande. L'*Illusion comique*, ce dernier ouvrage de ce qu'on peut appeler la jeunesse du poète, n'est pour son neveu qu'une pièce irrégulière et bizarre. Il n'aime pas le *Mata-More*, personnage emprunté de l'espagnol comme son nom, ce capitan, ce fendeur de naseaux, défiant le Grand-Mogol et le Sophi de Perse, renversant les armées du vent de sa *tueuse* ou de son *outrageante*, pourvoyeur des Parques et compère de la Mort. Aujourd'hui, au contraire, cette esquisse de Callot, ce caprice de Goya, cette gravure

d'Abraham Bosse paraît à tous une très plaisante figure. Le comique du rôle, on le sait, consiste dans le récit des plus extravagantes prouesses, interrompu à chaque instant par les preuves de la plus insigne poltronnerie. Les conquêtes amoureuses du merveilleux capitan vont de pair avec ses exploits guerriers. Une fois même, il empêche le soleil de se lever à son heure, partout on cherche l'Aurore, restée, dit-il,

Au milieu de ma chambre à m'offrir ses beautés.

Caricature outrée du faux brave, type aujourd'hui perdu, mais ayant alors de nombreux modèles, ce tranche-montagne, ce capitaine Rodomont des farces les plus populaires de Tabarin, marchant fendu comme un compas forcé, le bord du manteau relevé par une immense rapière, la mine altière et provoquante, la moustache en croc poignardant le ciel, peut évidemment revendiquer comme origine cette vantardise qui fut le défaut extrême du caractère espagnol nouvellement exploité par le théâtre et poussé à outrance jusque dans le *Cid*. Descendant en ligne plus ou moins directe du *Miles gloriosus* de Plaute, il fit le succès de l'*Illusion comique*, la conserva longtemps à la scène et lui gagne encore aujourd'hui de nombreux et sympathiques applaudissements.

Celui créé par Corneille avec la prétention mal fondée de l'emporter en rodomontades sur les Fracasses passés et présents, le cède, au contraire, en forfanterie au Châteaufort du *Pédant joué*, de Cyrano Bergerac, et à celui des *Boutades du capitaine Mata-More*, de Scarron, qui, dans un moment d'humeur,

roue la fortune,
Ecorche le hazard et brûle le malheur,

Bien plus, souvent même, il est raisonnable comme dans ces deux vers rappelés par vous et répétés sérieusement dans le passage du Rhin par le sage Boileau.

Quant à la pièce, cet étrange monstre, suivant le mot de Corneille lui-même dans sa lettre dédicatoire, depuis quatre ans que le théâtre de Paris, pour fêter l'anniversaire du vieux maître, le fait sortir de la caverne où il a dormi deux siècles, à chaque apparition, il cause un plaisir extrême.

La réalité s'y combine avec le rêve d'une manière assez vraisemblable. Une sorte de changement à vue donne lieu à une plaisante décoration, et c'est au moyen d'un miroir magique que se passe l'intrigue des premiers actes. Qui n'aimerait ce bonhomme de père allant consulter le magicien pour retrouver un fils chassé par ses rigueurs! Comme il se réjouit en voyant étalée la garde-robe de Clindor toute chamarée d'ordres de chevalerie, déployant à grands plis le velours constellé de diamants, et la soie chatoyante couturée de perles! Il le croit devenu pour le moins duc ou prince; Clindor n'est en réalité que le confident du capitaine gascon; il sert les amours de son maître, mais il est trop bien fait lui-même pour ne pas recueillir les bénéfices des messages qu'il porte. Isabelle l'adore et ne désire autre chose que l'épouser. Elle le ferait de suite, si son père, avant tout, n'exigeait des rentes et des biens au soleil.

Dans le mélange de récit et d'action qui fait l'originalité de l'*Illusion comique*, Corneille s'est rencontré

avec Shakespeare que, certes, il ne connaissait pas. En effet, ces singulières correspondances, ces ressemblances toutes sensibles qu'elles soient, n'ont pu naître que de l'affinité native, de la similitude originelle des deux génies. On peut en signaler une première avec *Hamlet*, et une seconde, plus surprenante encore, avec *Périclès*. Ce bizarre roman dramatique renferme un personnage figurant le chœur antique et en dehors de l'action, qui vient à chaque tableau, faire le récit des événements accomplis pendant l'entr'acte et annoncer les scènes suivantes, s'ébauchant déjà en pantomime. Le Mage et Perdamant jouent, dans l'*Illusion*, un rôle analogue. Ils se tiennent à côté du cadre où se déroule l'intrigue sans y entrer jamais. Seulement, ce n'est pas au public, c'est au père de Clindor que le Mage la commente et l'explique. N'est-il pas curieux de trouver dans la première jeunesse de Corneille cette libre fantaisie shakespearienne et de pressentir combien de rapprochements imprévus et piquants pourrait contenir une étude comparée plus attentive du théâtre de ces deux puissants inventeurs !

Ce qui surprend dans la pièce qui nous occupe, c'est l'aisance parfaite, la libre allure, l'élévation du style. Quel vers charmant, tantôt d'une rustique simplicité pedestre, tantôt hissé sur l'emphase espagnole, plein, savoureux, coloré, hautain comme le *Cid*, picaresque comme Gusman d'Alfarache ! Le canevas est, en outre, fort amusant, et l'on a peine à comprendre la colère de ceux qui pensent, avec M. Guizot, que l'*Illusion* ne mériterait pas même une mention, si, bizarrerie digne de remarque, la date de sa première représentation ne donnait le droit de penser qu'au moment même, où,

selon eux, il s'égarait encore de la sorte, Corneille s'occupait déjà du *Cid*.

Ce n'est point, il est vrai, la comédie de caractère qu'il aura bientôt l'honneur d'introduire au théâtre. Cependant, ne l'oublions pas, l'*Illusion* et les autres ébauches imparfaites qui la précèdent ont été quelques années des chefs-d'œuvre, et si leur auteur eût cessé d'écrire, elles l'auraient été longtemps; le peu d'estime qu'elles inspirent est le plus bel éloge de Corneille; il s'est fait oublier lui-même, comme il fit oublier ses rivaux.

Le *Menteur*, si magistralement imité de la *Verdad sospechosa*, fut représenté en 1662. Cette charmante comédie, la seule commentée par Voltaire, est la première pièce d'intrigue dont notre scène ait pu s'honorer, et elle compte encore parmi ses plus agréables productions.

Le génie est aussi nécessaire pour choisir et imiter que pour inventer, car dans cette littérature espagnole livrée à tous les beaux esprits du siècle, à travers un chaos de créations détestables, Corneille seul, devinant les vrais besoins du théâtre, sut trouver le *Cid* et le *Menteur*.

Cette dernière œuvre se distingue des précédentes, non par le fond de l'intrigue, la vérité des sentiments, mais par la peinture d'un caractère réel, connu. La comédie de mœurs était enfin créée et Molière avait un précurseur. Le haut comique est né du *Menteur*, et si Corneille a dû l'idée de ce caractère au pays du Romancero, il a eu la gloire de surpasser l'inventeur. Quoiqu'en dise M. Hugo dans son livre sur Shakespeare, l'imitation n'est pas toujours stérile et mauvaise; lorsqu'au con-

traire une littérature est jeune encore et pleine de sève, l'imitation lui profite, elle s'empare de cette greffe étrangère, se l'approprie, en devient plus féconde et donne au *Menteur* et au *Cid*, naturalisés français, un nouvel éclat.

Le génie de notre nation a toujours ainsi immortalisé tous ses emprunts en les marquant du signe de ses qualités propres. Lafontaine imite Esope, Phèdre et le moyen-âge; il les fait oublier et reste le fabuliste par excellence. Molière imite Plaute dans *Amphytrion*, et dans l'*Avare* Plaute est vaincu. Corneille et Racine ont des beautés qu'on cherche en vain dans la tragédie antique, et Pascal renferme de navrantes tristesses, des images sombres, des éclairs de scepticisme et je ne sais quelle éloquence poétique que la Grèce n'a pas soupçonnés.

Enfin, en choisissant ses personnages parmi les gens du monde, Corneille nous fit faire un dernier pas. Les anciens et ses compatriotes n'avaient encore admis sur la scène que des gens du peuple, se conformant en cela au sentiment d'Aristote qui définit la comédie, une imitation de personnes basses et fourbes. Au contraire, Corneille, dans son *Premier discours du poëme dramatique*, avoue que cette définition ne le satisfait pas, et renonce, dans le *Menteur*, à faire parler des bourgeois et des marchands. Jusque-là les rois, les princes et les nobles n'avaient que le droit de pleurer et de faire pleurer au théâtre; seuls, les roturiers étaient voués au rire, et les bourgeois ridicules par droit de naissance. Avec lui, la noblesse fait son entrée dans la comédie; Dorante, brillant, plein d'esprit, de grâce et de ressources, est gentilhomme comme Rodrigue, et si

Géronte avait reçu un soufflet, comme le vieux comte, nul doute qu'il ne s'adressât à son fils pour le venger; Géronte lui-même n'est pas le père imbécile et dupe de la vieille comédie; bien supérieur au bon Chrémès de Térence, il est digne, ferme et grand comme don Diègue et le père des Horaces S'il s'est laissé tromper un instant, écoutez-le quand il découvre les mensonges de Dorante! Voyez quelle noblesse dans sa colère, voyez quelle générosité d'accent! Vous l'avez dit avec M. Nisard et M. Saint-Marc Girardin, cette brusque apostrophe : *Etes-vous gentilhomme?* vaut le mot de don Diègue : *Rodrigue, as-tu du cœur?* C'est le même appel fait au sentiment de l'honneur. Corneille a donc indiqué à Molière le terrain de la vraie comédie, en lui donnant les grands à la place du peuple et des bourgeois pour modèles du *Misanthrope* et de ses autres chefs-d'œuvre. En effet, Alceste est grand seigneur et fréquente la cour, Tartufe est gentilhomme, Orgon le dit expressément; il n'y a pas jusqu'à Arnolphe qui ne se fasse appeler M. de la Souche pour se parer d'un semblant de gentilhommerie.

Le genre humain ne se divisant pas en hiérarchies tragiques et comiques, cette insurrection contre les genres dramatiques était, certes, des plus légitimes; cependant elle ne fut alors que partielle et complétée seulement beaucoup plus tard par Lachaussée, Diderot avec le *Père de Famille*, Saurin, Sedaine et Beaumarchais avec *Eugénie*. Enfin, grâce à ces derniers, sur les ruines de la tragédie, la bourgeoisie, le tiers-état, pour employer le mot de l'époque, s'introduisit à son tour dans le pathétique, et toutes les économies de larmes faites depuis des siècles par l'art dramatique sur les malheurs

des familles plébéiennes purent bien vite se dépenser en quelques soirées.

Le succès du *Menteur* fut grand, prodigieux et durable. On le jouait encore quelquefois à l'époque de Voltaire. Le cardinal malade, sans jalousie cette fois et pour lui plein d'une estime toute particulière, fournit des costumes aux acteurs et quitta Thomas Morus qui le faisait pleurer pour ce *Menteur* qui le faisait rire.

La *Suite du Menteur* ne réussit pas, bien que Corneille la trouve plus remplie de beaux sentiments et de beaux vers que le *Menteur*. Voltaire, ce qui est vrai, en déclare l'intrigue plus intéressante ; il prétend même qu'en donnant de l'âme au caractère de Philiste, en mettant en œuvre la jalousie, en retranchant quelques mauvaises plaisanteries du valet, on en ferait un chef-d'œuvre. Bon nombre des vers de la *Suite du Menteur*, dit M. Guizot, seraient sus par cœur comme on sait ceux de *Rodogune*, si la pièce était plus connue. Ici tous les mensonges de Dorante corrigé sont autant d'actions vertueuses. Il est sublime lorsqu'aux dépens de sa liberté et de sa sûreté, il ment pour sauver la vie à un honnête homme ; il est aimable, lorsqu'il ment pour sauver l'honneur de sa maîtresse. L'intrigue s'annonce d'ailleurs avec un intérêt dont le goût de l'auteur a su tirer grand parti. D'où vint donc la froideur du public? De l'ignorance de ceux qui ne connaissaient pas le *Menteur*, ou des défauts mêmes de l'ouvrage? Non; elle vint de ce qu'après le *Menteur* on crut enfin voir éclore une comédie française. *Mélite* était le premier degré, le *Menteur* le second; le troisième eût pu être le *Misanthrope* ou les *Femmes savantes !*

Grâce à une collaboration plus illustre que celle des

cinq, Corneille devait encore une fois doter la France d'une œuvre comique. C'était en 1673, *Attila* avait prouvé jusqu'où pouvait aller la décadence d'un grand homme; toutefois, son nom imposait encore Le carnaval approchait, Molière, fort malade, avait tracé le plan de *Psyché*; cette gracieuse histoire, déjà racontée par Apulée dans le roman des *Métamorphoses* ou de l'*Ane d'or*, peinte par Raphaël à la Farnesina, et dont Lafontaine a fait un poëme. Le roi voulait se donner ce divertissement plusieurs fois avant le carême ; ses ordres étaient pressants; de là, nécessité pour Molière de souffrir un peu de secours D'après le premier éditeur, « le prologue, le premier acte, la première scène « du second et du troisième actes sont seuls de lui. « M. Corneille a employé une quinzaine au reste, « et par ce moyen Sa Majesté s'est trouvée servie « dans le temps qu'elle avait ordonné. L'auteur de « cette œuvre, écrite à la hâte et par ordre, s'est « plus attaché aux beautés et à la pompe du spectacle « qu'à l'exacte régularité. » Cette note du libraire mérite d'autant plus l'attention que notre théâtre du XVIIe siècle, dans son spiritualisme excessif, oubliant que tous les chemins sont bons qui mènent jusqu'à l'âme, a trop souvent dédaigné de parler ainsi aux yeux. Mais par malheur elle fait en même temps songer à ces pièces de nos jours pour lesquelles de nombreux collaborateurs, dirigés par un habile machiniste, dans le seul but d'amuser les yeux d'une foule ignorante, imaginent des intrigues énigmatiques, un grand fracas d'événements, un merveilleux déraisonnable, des caractères hors de nature et la plus basse bouffonnerie mêlée à la plus pompeuse exagé-

ration, ne se préoccupent que des trucs, des changements à vue, et empruntent au besoin à l'Angleterre, non plus une œuvre de Shakespeare, mais des effets d'optique pour des apparitions de fantasmagorie. L'invention qui déserte le cerveau des auteurs semble s'être réfugiée dans la tête des décorateurs. Les brosses aujourd'hui valent mieux que les plumes. La pensée tend à disparaître de plus en plus du théâtre, et la féerie prend un développement inquiétant. Ne sommes-nous donc plus que de vieux enfants, des marmots séniles incapables de supporter autre chose que des contes de nourrice? Retournons-nous à la lanterne magique en demandant seulement que les verres soient nombreux et éclairés par la lumière de l'électricité?

Au-dessous des deux grands noms de Corneille et de Molière, on peut lire encore celui de Quinault, pour les paroles chantées dans les intermèdes, à la réserve de la *Plainte italienne*, disent les frères Parfait, qui est de Lully, auteur de la musique de cette tragi-comédie. Seul, le nom du machiniste est oublié. Pareille omission ne se commet plus.

Le style de *Psyché* se ressent de la collaboration forcée des deux poètes, il passe sans transition de la note comique au ton grandiloque. Corneille reprend avec son clairon le thème entonné par Molière sur la flûte moqueuse. De là, des dissonances, des incertitudes, des disparates. Il entre en scène au second acte avec le cortége funèbre qui conduit Psyché dans la grotte du monstre prédit par l'oracle. Sa grande voix tragique perce çà et là dans les lamentations sententieuses du vieux roi pleurant sur sa fille. Ainsi

Psyché l'exhortant au courage est trop héroïque. Ce beau vers :

Et je n'ai pas besoin d'exemple pour mourir,

qui serait superbe dans la bouche d'Emilie ou de Rodogune, détonne sur ces lèvres suaves faites pour donner des baisers et non pour débiter des maximes. La vierge tourne à la virago. Ce n'est plus la jeune Grecque, demi-nymphe et demi-mortelle, flottante entre le ciel et la terre, ailée et légère comme le papillon qui tremble à son front, c'est une Romaine positive et froide, nourrie du lait de la Louve.

Mais au troisième acte, un éclair subit illumine la pièce et la transfigure. Tout s'échauffe, tout se ranime, et Quinault lui-même n'a peut-être pas égalé ces scènes pleines de charme. L'amour ingénu dont Psyché est le type gracieux, semble ne pas convenir au théâtre, tant il est aimable et facile, tant il est sans détours et sans replis, et pourtant Corneille a su le peindre avec des traits aussi vifs et aussi intéressants que l'amour plein de scrupules et de luttes de Chimène et de Pauline; et pour trouver dans la littérature moderne quelque chose qui ressemble à cette poésie empreinte d'une tendresse à la fois céleste et voluptueuse, il faut le chercher dans les *Amours des Anges*, de Thomas Moore.

Quel dialogue, ou plutôt quel duo que la scène de l'Amour apparaissant à Psyché ! cela chante et cela brûle ! La passion n'a jamais parlé une langue plus mélodieuse et plus pure ! Il faudrait la harpe d'Eole pour accompagner ces stances adorables, ces doux mur-

mures, ces bruissements d'une musique charmante qui se bercent et se balancent sur les ailes du désir comme une libellule sur la pointe d'une herbe folle.

Telle est, Monsieur, l'œuvre comique du *bonhomme* Corneille, comme dit Dangeau dans son journal. A ce point de vue, le grand Rouennais n'est pas comme Molière un esprit ferme, fin, clairvoyant, à la trempe incisive et hardie ; il n'a pas frappé ses médailles avec une netteté vigoureuse, il n'est pas un vif dessinateur de portraits, un peintre sévère de mœurs ; ses caractères, même celui de Dorante, n'ont pas des traits accusés qui les gravent comme des types éternels dans la mémoire des hommes ; aussi son œuvre n'avait-elle rien à gagner du temps, rien ne lui assurait l'avenir. Rien ne permet donc de lui appliquer ce mot de Goëthe sur Molière, dans ses *Conversations* avec Eckermann : « Il doit être mis au rang le plus « glorieux dans la première classe des grands poètes « comiques. »

Rien n'autorise même à lui donner, après Molière, la première place dans la comédie de notre nation. Elle appartient, il me semble, de droit à Regnard. Placé à côté de Molière, il s'en distingue en ce qu'il rit avant tout pour rire. Il est proprement gai et plaisant, et cette vive qualité naturelle poussée jusqu'au génie est ce qui lui assure le second rang. Il serait même plus près encore de Molière, son modèle, si sa gaîté consentait parfois à s'interrompre et si son rire à outrance n'excluait pas toute pitié.

Après l'auteur du *Misanthrope* et celui des *Ménechmes* et du *Légataire*, ne faudrait-il pas même encore placer Beaumarchais, cet autre rieur de bonne race, mais

déjà loin des deux premiers qui sont ses maîtres; car chez lui, jusque dans le comique, se devine un peu trop le charlatan, le prêcheur du jour, le faiseur. Reconnaissons toutefois qu'il s'est montré plus habile et poète à un plus haut degré que Regnard, lorsqu'à tous les fous de sa *Folle journée* il a opposé la figure noble, triste et sympathique de la comtesse Almaviva.

Mais à quoi bon ces rapprochements? Comprenons mieux la position et la véritable cause de la force de Corneille poète comique Le temps, qui seul, et sans souci des enthousiasmes et des répulsions des contemporains, sait mettre chaque chose à sa place, au sein de l'illustre assemblée des grands maîtres de la poésie française, l'a proclamé le roi de nos poètes tragiques; est-ce à dire que, dans la hiérarchie de cet olympe, Corneille ne mérite plus figurer parmi les dieux de la poésie comique? Non. Sous ce nouvel aspect, Corneille est encore un Olympien, il appartient encore à la race divine; mais les dieux, quoique égaux entr'eux, ne sont pas tous de même origine et ne siégent pas tous aux mêmes titres dans l'empyrée. Si donc, dans cet autre ordre de succession au trône de la pensée, dans cette glorieuse filiation des connaissances humaines son rang est toujours le premier, osons avouer que ce n'est que par la date, comme précurseur de Molière. Le génie de Corneille a créé parmi nous tous les genres de poésie dramatique, la comédie comme la tragédie. S'il n'a pas rempli la première carrière, c'est lui, du moins, qui l'a ouverte. Il y a introduit des personnages nouveaux, des situations, un langage chaste, honnête. Il a remis à Molière la scène comique épurée, ennoblie, et

quand le beau est créé, je ne suis plus en peine qu'il soit perfectionné. N'en respectons pas moins le génie qui achève et qui complète, mais que rien n'affaiblisse notre reconnaissance pour celui qui invente. Lorsqu'un génie sublime a créé, naissent des génies qui perfectionnent. Ils l'imitent alors même qu'ils le surpassent, et l'on retrouve à jamais et partout la trace de son souffle créateur, *animus imperator*, dit Salluste. Corneille a créé son art et ses rivaux. Sa gloire n'est pas seulement dans ses écrits, elle est dans ses prédécesseurs inhabiles, dans ses illustres successeurs ; elle est dans notre littérature tout entière. Son nom réveille l'idée de la grandeur de l'esprit humain, et rappelle ce que le plus noble des arts a enfanté de plus sublime. Aussi la France lui a-t-elle décerné le nom de *Grand* pour le distinguer, non-seulement de son frère, mais encore du reste des hommes.

Votre discours, Monsieur, vient de l'arracher à l'oubli profond où l'abandonne sa ville natale. Nous avons revu sa grande ombre et senti parmi nous la présence de son mâle et fier génie. Mais déjà la sereine apparition a fui. L'obscurité et le silence l'attendent au seuil de cette enceinte. Demain, comme hier, nous n'entendrons bourdonner par les rues que cette langue comprise aujourd'hui d'un bout de la France à l'autre, la langue du commerce, le mot argent. Tous connaissent les fêtes en usage à Paris pour les anniversaires cornéliens. Pourquoi donc ne pas aussi les célébrer chez nous ? Pourquoi donc notre administration municipale, si généreuse pour nos plaisirs littéraires, n'ajouterait-elle pas aux conditions de la subvention, que malgré la récente liberté des théâtres elle se croit encore obli-

gée d'accorder au directeur de notre première scène, l'obligation de rappeler aux Rouennais la date du 6 juin par la représentation de quelques pièces de Corneille? Les élèves d'élite, de notre lycée, de nos cours supérieurs, les enfants de nos écoles municipales, même professionnelles, seraient les auditeurs imposés et gratuits de cette solennité annuelle donnée en l'honneur du vieux maître, et pendant laquelle, comme à Paris, on jouerait une tragédie et une pièce comique.

Me dira-t-on le théâtre classique n'est plus dans nos mœurs, inutile de parler art et sentiment aux écus; ce n'est pas leur affaire; impossible d'imposer des goûts au public. Dans notre siècle des idées positives, tout porte l'empreinte du caractère marchand, tout se réduit à une valeur numérique, tout s'escompte. Pour les hommes de 1864, le livre de poésie c'est le livre des recettes et des dépenses ouvert sur le pupitre; la plus belle musique, c'est le son des écus tombant dans la caisse de fer, et pas un tableau de grand maître ne vaut l'effigie d'une pièce de cinq francs. Pour eux le temps est de l'argent à intérêts composés; aussi trouvent-ils plus commode d'élever des statues à leurs grands poètes que de dérober aux transactions l'heure nécessaire à la lecture de leurs chefs-d'œuvre. Le soir du 6 juin, si le théâtre subventionné n'est pas vide, nos comtemporains s'y endormiront engourdis, énervés par leur profonde apathie littéraire et le magnétisme des chiffres.

Mais n'ai-je pas déjà protesté par avance contre ces déclamations banales et l'idée de ce honteux abaissement, en vous signalant, dès mon début, comme un des signes caractéristiques de notre époque, ce généreux courant qui entraîne les esprits avec une verve d'ini-

tiative et un acharnement de patience incroyables, vers l'étude de nos trois derniers siècles, et surtout de celui qu'on appelle le grand siècle.

Il ne faut pas nous jeter ainsi la pierre à nous-mêmes, et s'écrier : l'art s'en va, l'art n'est plus, on adore le veau d'or. En vain ce culte s'impose-t-il à nous sous la pression du temps; la France de 1864 ne se contente pas de l'informe lingot ; elle sculpte son or, et si elle retrouvait un Phidias, c'est à lui qu'elle confierait le soin de fabriquer son dieu. Dans son dédain de l'argile, elle veut voir l'empreinte du doigt qui pétrit et de la pensée qui anime. Artiste, elle met de l'art en tout, dans sa vie, ses passions et même sa politique. Au fond du torrent des convoitises et des intérêts positifs brille toujours la lumière morale. Le spectacle tranquille du développement des prospérités matérielles ne nous suffit pas, et il peut y avoir encore pour nous d'autres solennités que l'inauguration d'un chemin de fer, ou l'ouverture de magnifiques rues rectilignes ornées de trottoirs et de lampadaires à gaz. L'auditoire nombreux et charmant qui nous entoure en est la preuve suffisante. De tout temps notre vieille cité normande s'est fait honneur d'aimer les choses de l'esprit et de la pensée, et les luttes de la science ont eu pour elle un attrait excitant. Aujourd'hui, pas plus qu'autrefois, sa population énergique, brave et laborieuse, fière et intelligente, ne consentira, croyez-le bien, à devenir exclusivement mercantile et à prendre pour modèle ce fils de Charles-Quint, l'empereur qui avait le plus voyagé, ce Philippe II qui ne bougeait plus de son Escurial, en restant comme lui sédentaire et casanière dans ses comptoirs.

Au milieu des spéculations de son négoce, à travers

les transactions, les calculs de son industrie, elle perce sans cesse vers le monde divin de l'intelligence, comme ses édiles, dans les vieilles masures de la ville, de longues et nouvelles perspectives, de pénétrantes échappées qui changent les aspects les plus connus, agrandissent et poétisent les côtés les plus vulgaires de la vie. Elle conserve le religieux souvenir des poètes de son passé, et n'oublie pas qu'en un demi-siècle, de 1592 à 1644, pour préparer et fêter la naissance de Pierre Corneille, le sol normand, toujours si fertile, se montra presque inépuisable, en donnant en même temps aux lettres françaises, l'abbé de Bois-Robert, Gérard de Saint-Amant, Scudéry et sa sœur, Sarrazin, Isaac de Benserade. Saint-Evremond, François de Mézerai, Tanneguy, Lefebvre, le père de Mme Dacier, Guillaume de Brebœuf, Regnault de Segrais, Pradon, et enfin Huet, évêque d'Avranches, dont la famille s'éteignait il a deux mois à peine dans la personne d'un écrivain distingué, notre compatriote, Charles Brainne. Rêvant alors pour l'avenir des illustrations égales, dès que du sein de ses marchands et de ses gens d'affaire, elle voit sortir quelque vaillant fils, tenant haut et ferme le drapeau des gloires littéraires de la France, lui révélant ses forces et lui montrant qu'il peut naître encore du flanc de la patrie, que tant d'esprits croyaient épuisé, des œuvres durables et une poésie féconde, elle l'acclame, fière et glorieuse, elle l'applaudit et l'honore. Et relevant son courage, ranimant son enthousiasme pour le vrai et pour le beau, elle espère retrouver un jour un second frère, un autre neveu, un nouvel héritier, peut-être plus illustre encore de son grand, de son immortel Corneille.

RAPPORT

SUR LES

MÉDAILLES D'HONNEUR

DÉCERNÉES

Aux meilleurs travaux scientifiques dus à des auteurs nés ou domiciliés en Normandie,

PAR M. E. BLANCHE.

MESSIEURS,

Il y a trois ans, l'Académie a, pour la première fois, décerné les médailles qu'elle a instituées afin d'honorer les auteurs nés ou domiciliés en Normandie, qui se sont illustrés par leurs travaux dans les lettres, dans les sciences ou dans les arts. C'est la classe des Sciences qui, la première, a décerné ces médailles; la classe des Lettres et la classe des Arts ont été successivement appelées, pendant les deux années suivantes, à vous proposer leurs candidats.

Je ne retracerai pas ici les titres de vos lauréats aux récompenses que vous leur avez accordées; cette tâche a été accomplie avec une élévation de pensée, une élégance de langage que les hommes, spécialement adonnés aux travaux scientifiques, admirent en regrettant de ne pouvoir l'imiter. Je me bornerai à vous rap-

peler que, pendant cette période triennale, la valeur des travaux honorés de vos suffrages a prouvé que notre belle Normandie est, aujourd'hui comme jadis, riche en illustrations dans toutes les branches des connaissances humaines; nous pouvons le proclamer avec assurance, bien certains de ne pas être contredits par ceux qui ont suivi la part considérable que les Normands ont prise, pendant ces dernières années, aux progrès des lettres, des arts et des sciences.

Messieurs, parmi les hommes dont la Normandie s'enorgueillit à juste titre, et qui ont consacré à l'étude constante des sciences les richesses de leur intelligence, il en est deux sur lesquels nous devons arrêter votre attention, car c'est sur eux que, sans hésiter, votre Commission a fixé son choix; ils réunissent, en effet, à un haut degré, tous les mérites que vous recherchez chez les savants auxquels vous décernez vos médailles d'honneur.

Quoique né à Paris et élevé au lycée de Bruxelles, alors ville française, M. Antoine Passy n'en est pas moins Normand; toute sa vie le rattache au département de l'Eure. Il devait y rencontrer un des membres les plus éminents de votre Compagnie, M. Aug. Le Prevost, avec lequel il contracta bien vite une amitié qui n'a cessé de grandir, fortifiée par une estime réciproque et bien méritée, jusqu'au jour où la mort est venue les séparer.

Heureusement servi par les tendances de cette grande époque de rénovation scientifique où le but principal des études était de faire ressortir les avantages du raisonnement et de l'observation, M. A. Passy eut, dès sa jeunesse, une vocation marquée pour les sciences natu-

relles. Séduit surtout par l'étude de la botanique et de la géologie, il commença bientôt ces recherches consciencieuses qui ont aidé si puissamment à élucider l'histoire botanique et géologique de la Haute-Normandie. Ses découvertes en botanique ont été libéralement communiquées par lui à tous ceux qu'elles pouvaient intéresser ; peu soucieux de s'en réserver exclusivement la connaissance, il a préféré y faire participer tous les amis de la science qu'elles étendaient ; aussi sont-elles éparses dans les ouvrages consacrés à l'étude botanique de cette région.

Il en fut autrement pour la géologie ; les matériaux recueillis par M. A. Passy se trouvèrent bientôt tellement nombreux, tellement complets, que, cédant aux pressantes sollicitations de ceux auxquels il avait bien voulu les communiquer, et qui en appréciaient toute la valeur, il dut se résoudre à en faire part au public. C'est ainsi que parut, en 1832, la *Description géologique du département de la Seine-Inférieure*. Cet ouvrage devint dès le premier jour, et il est resté le guide classique des géologues qui veulent acquérir des notions précises sur la constitution de notre département. Exacte délimitation des couches qui composent notre globe, étude aussi complète que le comportaient les connaissances acquises des débris organisés caractéristiques de chacune d'elles, tout est présenté dans cet ouvrage avec une netteté, une clarté qui lui donnent un attrait, bien rare dans les traités purement scientifiques.

Cependant, quelque grands que fussent les mérites, incontestés, du reste, de son œuvre, M. A. Passy ne s'en montra pas complètement satisfait ; aussi, depuis

cette époque, il n'a cessé de réunir de nouveaux documents, d'entreprendre de nouvelles et pénibles investigations; et, Messieurs, qu'il me soit permis de le dire, la vie publique a tenu une trop grande place dans la carrière de M. A. Passy pour qu'on ne doive pas admirer la constance avec laquelle il a persévéré dans les études de sa jeunesse qui n'étaient pas pour lui les travaux, les progrès d'une profession, mais l'emploi et le charme des loisirs que lui laissaient de plus importants devoirs. Après plus de trente années de persévérantes recherches, nous avons vu paraître le complément de l'ouvrage dont nous venons d'avoir l'honneur de vous entretenir. L'année dernière, M. A. Passy, mû par un sentiment dont l'Académie devait apprécier toute la délicatesse, vous a soumis sa nouvelle carte géologique et agronomique du département de la Seine-Inférieure. L'approbation entière que vous avez donnée à ce travail nous dispense d'en faire de nouveau ressortir les mérites. Etablie sur la même échelle que les feuilles de la carte de France du dépôt de la Guerre, elle permet de constater les limites des diverses espèces de sols, en même temps qu'elle en fait apercevoir plus aisément la distribution dans notre département; la délimitation du pays de Bray, si remarquable par sa constitution spéciale, a été faite avec une précision au-dessus de tout éloge; c'est, à notre sens, un modèle qu'on ne saurait surpasser.

M. A. Passy n'a pas borné ses investigations au departement de la Seine-Inférieure, il a voulu doter le département de l'Eure d'un travail aussi utile et aussi complet que celui dont il nous a dotés nous-mêmes. Malgré les difficultés que présente l'établissement d'une

carte géologique, mais mettant sans doute à profit pour les vaincre facilement les forces de l'expérience acquise, M. A. Passy a composé la carte géologique du département de l'Eure, et il l'a accompagnée d'un texte descriptif qui en fait ressortir les particularités intéressantes ; ce travail ne le cède en rien pour l'élégance et pour la précision à la description géologique du département de la Seine-Inférieure dont il est l'heureux complément. La Haute-Normandie, grâce à cette œuvre consciencieuse et remarquable, n'a plus rien à envier aux parties de la France le mieux décrites par cette grande école de géologues que le commencement du siècle a vus naître.

Nous pourrions adresser le même éloge à la carte géologique du département de l'Oise, et vous présenter une analyse détaillée des autres travaux de M. A. Passy; nous l'aurions fait si ceux dont la Haute-Normandie a été l'objet ne nous offraient déjà tant de titres suffisants pour justifier l'éclatante distinction que nous avons l'honneur de vous demander pour leur auteur. Et cependant, nous éprouvons l'impérieux besoin de le redire, une carte géologique est une œuvre qui nécessite des recherches si nombreuses et si répétées, elle offre tant de difficultés à surmonter, qu'elle suffit ordinairement pour illustrer le savant qui l'a conçue et menée à bonne fin. Que dire alors d'un homme dont une grande partie de l'existence est consacrée avec éclat à la vie publique, et qui trouve néanmoins le moyen d'amasser les immenses matériaux qui ont servi à dresser non pas seulement une carte géologique, mais les trois cartes géologiques des départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure et de l'Oise? Et veuillez remarquer, Mes-

sieurs, que la perfection de chacune de ces œuvres leur assure un rang honorable parmi les meilleurs travaux de ce genre ; disons-le hardiment, en les étudiant, l'admiration seule égale la surprise qu'elles inspirent.

Après cette appréciation, dont le moindre tort est de rester au-dessous de la vérité, il nous semble inutile d'insister sur les mémoires que M. A. Passy a publiés dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, dont il est un des premiers fondateurs ; il fut aussi un des premiers organisateurs de la Société des Antiquaires de Normandie et des Congrès scientifiques qui ont éclairé d'un jour tout nouveau tant de points intéressants pour les diverses régions de la France, et notamment pour la Normandie.

L'Académie, Messieurs, honorera dans M. A. Passy un homme d'un esprit élevé, puissant et investigateur, qui a reculé les bornes de la science et a comblé de la manière la plus brillante une lacune regrettable dans l'histoire géologique de la Normandie.

Permettez-nous, Messieurs, de signaler maintenant à vos suffrages un esprit éminent dont les travaux ont aussi puissamment contribué aux progrès des sciences naturelles.

M. Eudes Deslongchamps est un savant dont l'existence tout entière a été exclusivement consacrée à l'étude de l'histoire naturelle, dont il a également approfondi toutes les branches ; la géologie, la zoologie, la botanique ont été successivement l'objet de ses recherches, et dans chacune de ces sciences, dont une seule suffit souvent à occuper la vie d'un homme, son nom restera attaché aux découvertes les plus intéressantes pour la Normandie.

Investigateur infatigable, il n'est peut-être pas un point de l'histoire naturelle qu'il n'ait cherché à élucider, amassant pendant une carrière dont tous les instants ont été donnés à l'étude, et avec une persévérence qu'aucun obstacle n'a pu rebuter, les immenses matériaux à l'aide desquels il a pu éclairer les parties les plus obscures de l'histoire naturelle ; ses découvertes paléontologiques prouvent, en effet, que les difficultés, en apparence le plus insurmontables, devaient disparaître devant son énergie et son ardeur au travail.

Parmi les nombreux travaux de M Eudes Deslongchamps, il en est qui nous touchent de plus près et sur lesquels nous devons plus spécialement attirer votre attention ; je veux parler de ceux qui ont été entrepris en vue de compléter l'histoire naturelle de la Basse-Normandie.

La paléontologie, science de création toute récente, révélée seulement par la géologie, dont elle est devenue l'un des guides les plus sûrs, semble avoir été tout d'abord l'étude de prédilection de M. Eudes Deslongchamps ; c'est que cette science, qui étudie les animaux et les plantes fossiles, présente un attrait tout particulier aux hommes habitués à tirer d'observations précises, rigoureuses, des déductions logiques dont la portée reste souvent un objet d'étonnement pour ceux même qui en sont les auteurs. Ces sortes d'études offrent un champ immense alors même qu'elles sont limitées à un espace circonscrit. Les découvertes de M. Eudes Deslongchamps prouvent l'exactitude de cette assertion : bornées à la Basse-Normandie, elles sont cependant si nombreuses qu'elles ont suffi à

donner une représentation aussi complète que possible de la faune des principaux groupes du règne animal aux différentes époques géologiques qui se traduisent à nos yeux par la diversité des terrains stratifiés.

Dès 1825, nous voyons commencer cette longue série de mémoires qui, depuis, ont paru sans interruption dans les actes de la Société linnéenne de Normandie, dont ils ont, de l'aveu de tous, singulièrement rehaussé la valeur ; des dessins, dus au talent de l'auteur, ajoutent encore à la clarté des descriptions et rendent plus saisissantes les particularités d'organisation des êtres qu'il fait connaître ; il a su réunir dans son œuvre deux mérites qu'on rencontre bien rarement en ces sortes d'ouvrages : l'élégance du trait et la fidélité au modèle. Ce sont d'abord les corps organisés fossiles du grès intermédiaire du Calvados qui sont examinés par M. Eudes Deslongchamps, sorte d'introduction aux mémoires qu'il devait bientôt publier successivement sur les Brachyopodes fossiles des terrains du Calvados et, en général, sur les diverses classes des mollusque fossiles de la Basse-Normandie.

En même temps qu'il s'occupait des animaux inférieurs, M. Eudes Deslongchamps recherchait avec soin les vestiges d'êtres mieux organisés et appartenant à des degrés plus élevés de l'échelle animale ; c'est ainsi que, dans le 6e volume des Actes de la Société linnéenne, nous rencontrons un mémoire sur un grand saurien fossile intermédiaire entre les crocodiles et les lézards ; ce mémoire devint le point de départ de ces explorations incessantes continuées pendant plus de quarante ans et qui, grâce à l'état de conservation parfaite où les ossements fossiles se retrouvent dans les

carrières des environs de Caen, ont permis à M. Eudes Deslongchamps d'approfondir l'ostéologie de ces fossiles et de faire ressortir les différences et les rapports de ces antiques animaux avec ceux de l'époque actuelle qui s'en rapprochent le plus ; ce sont ces recherches qui ont amené la publication récente des remarquables *Mémoires sur les Téléosauriens* de l'époque jurassique du département du Calvados, œuvre capitale que la distinction toute spéciale d'une grande médaille d'or accordée à son auteur nous dispense de louer ici.

Les mammifères eux-mêmes, dont l'apparition sur notre globe est bien plus récente que celle des animaux que nous venons de passer en revue, avaient été ardemment recherchés par M. Eudes Deslongchamps ; et quoique cette recherche offre, en général, moins de difficultés que celle des animaux plus anciens, puisqu'ils se rencontrent dans les terrains d'alluvion formant l'enveloppe la plus superficielle de notre globe, elle n'avait abouti qu'à des découvertes insignifiantes. Un dédommagement bien mérité était réservé à M. Eudes Deslongchamps. Les travaux entrepris pour l'établissement du chemin de fer de Caen et des fouilles pratiquées dans le diluvium des environs de cette ville, ajoutèrent aux rares représentants de la faune des mammifères fossiles du Calvados des ossements de rhinocéros, d'éléphants, de bœufs, de chevaux, un bois presqu'entier de rennes... C'est avec ces éléments que M. Eudes Deslongchamps a composé son mémoire sur de nombreux ossements de mammifères fossiles de la période géologique dite diluvienne, mémoire qui renferme la description de ces mammifères aujourd'hui disparus de notre globe ou relégués dans des contrées

plus ou moins éloignées, et dont les conditions d'existence dans notre pays, à une époque reculée, ont si fort exercé la sagacité des naturalistes. M. Eudes Deslongchamps a fait marcher de pair avec les travaux paléontologiques que nous venons de signaler l'étude de la zoologie; il n'est peut-être pas une classe, un ordre qu'il n'ait successivement abordé et dont il n'ait éclairé l'histoire par quelque découverte ou quelque aperçu nouveau. Tout récemment encore, alors que le monde savant, ému par les relations des voyageurs concernant un grand singe d'Afrique, le gorille, étudiait de nouveau les affinités des singes antropoides avec certaines races humaines, M. Eudes Deslongchamps rendait un service signalé à la science en publiant une traduction du remarquable travail de M. R. Owen sur le gorille troglodyte, *Gorilla Sav.*, et en y joignant une étude comparative des principaux caractères distinctifs du gorille, du chimpanzé et de l'orang-outang, travail dans lequel, à l'aide de raisonnements ingénieux étayés sur des observations rigoureuses, il assigne avec exactitude la place qui convient à chacune de ces espèces dans l'échelle des êtres qui se rapprochent le plus de l'homme.

Après cette énumération que je craindrais de prolonger, je me bornerai à rappeler que la botanique n'a pas tenu une place moins importante dans la carrière scientifique de M. Eudes Deslongchamps; chez lui, le professeur a toujours été à la hauteur du savant; ceux qui ont eu la bonne fortune de suivre son enseignement savent tout ce qu'il renferme de justesse, de profondeur et de clarté.

Tels sont, Messieurs, les titres des deux savants sur lesquels votre Commission a cru devoir appeler toute

votre attention ; grâce à eux, l'histoire géologique de la Haute-Normandie a été écrite avec un talent qui a marqué dans les annales de la science ; les travaux et les découvertes de l'autre ont ajouté des documents aussi nombreux qu'intéressants pour la Basse-Normandie à toutes les branches de l'histoire naturelle.

Votre Commission vous propose, Messieurs, avec le sentiment d'une pleine et entière justice rendue au mérite, de décerner une *médaille d'honneur* à M. Antoine Passy et une *médaille d'honneur* à M. Eudes Deslongchamps.

LA VIE DE CAMPAGNE,

ÉPÎTRE

PAR M. A. DECORDE,
Secrétaire de la Classe des Lettres et des Arts.

Ainsi, mon cher Edgard, malgré les soins divers
Qui toujours à la Ville occupent vos hivers,
Vous n'avez point encore oublié le transfuge
Qui, loin du bruit, aux champs vint chercher un refuge.
Ici, dans les longs soirs tristement enfermé,
J'ai relu bien des fois le récit animé
Qu'avait tracé pour moi votre aimable missive.
Contre les mœurs du jour l'attaque est un peu vive :
Je ne m'attendais point à vous voir ce dédain
Des plaisirs que l'hiver réserve au citadin.
La retraite où je suis vous semble donc plus douce ;
Vous croyez qu'on y vit sans trouble et sans secousse.
Détrompez-vous, ami ; je vous le dis tout bas,
On y rencontre aussi ses petits embarras :
La paix des champs n'est bien qu'une vieille utopie ;
Il nous faut, comme à vous, de la philosophie.

J'acquis, vous le savez, un domaine assez beau,
Site charmant, bon sol, grand parc, un vieux château,
Le pays giboyeux ; bref, la rumeur publique
Disait que je faisais un achat magnifique.
Mais de ce qu'il vantait avant de l'acheter
Un nouveau possesseur peut-il se contenter?
Bientôt certains détails vinrent à me déplaire;
Tout était bien, je crus que je pourrais mieux faire.
Le château trop ancien fut d'abord remplacé,
Pour agrandir le parc tout fut bouleversé,
Maçons et terrassiers sur mon fonds s'abattirent,
Vingt autres ouvriers à leur tour les suivirent,
Il fallut bien finir quand on eut commencé,
Je n'ose calculer ce que j'ai dépensé
Et si j'ai mieux qu'avant, peut-être qu'à tout prendre
J'aurais aussi bien fait de ne rien entreprendre.

Cependant, à défaut d'autre distraction,
Ces travaux m'avaient fait une occupation :
Aux champs, il faut savoir employer sa journée.
Si l'on pouvait encor chasser toute l'année!
Mais la loi, que pourtant brave maint braconnier,
Donne, pour six grands mois, une trève au gibier.
Or, moi qui ne saurais demeurer à rien faire,
Il me fallut ailleurs chercher à me distraire.
Au temps où je vivais cloitré dans mon comptoir,
J'avais toujours rêvé de faire un jour valoir.
Nos braves campagnards, de mœurs trop routinières,
Ne savent pas tirer bon parti de leurs terres.
La plupart, me disais-je, ont grand'peine à payer,
En vivant chichement, le prix de leur loyer;

Il faut à la routine opposer la science,
Les arracher enfin à cette insouciance
Et leur montrer comment avec un peu de soin
On triple ses produits de froment et de foin.
On n'est point écouté si d'exemple on ne prêche :
Je me mis bravement le premier sur la brèche,
Je défrichai mes bois, je fis drainer mes prés ;
Dans de grands bâtiments bien sains, bien aérés,
J'installai, ménageant à chacun leurs espaces,
Des bestiaux de choix pris dans les meilleures races.
J'empruntai le secours de ces engins puissants,
Encor trop peu connus de nos bons paysans :
Faucheuse, extirpateur, semoir, herse-Bataille,
Batteuse à la vapeur, concasseur, hache-paille,
N'oubliant même pas, pour tout vous dire enfin,
La pompe d'arrosage et la fosse à purin.
Prenant, grâce à mes soins, une face nouvelle,
Ma ferme fut bientôt une ferme-modèle :
Au Comice agricole, aux Concours d'animaux
Nul autre n'amenait de sujets aussi beaux ;
Le Jury général, d'une voix unanime,
Aux Expositions me décernait la prime
Et je pourrais marcher, ainsi qu'un sauveteur,
Le frac tout bigarré de médailles d'honneur.
Cette vie honorée, active, indépendante,
M'offrait, je vous l'avoue, un charme qui me tente.
Je me plaisais à voir, au milieu des sillons,
S'élever, dans mes champs, de fertiles moissons,
Sous les pommiers en fleurs, aux sèves odorantes,
Errer, dans mes vergers, mes vaches mugissantes,
Et tandis que, le soir, mes chevaux de labour
Revenaient du travail d'un pas tranquille et lourd,

Sous les yeux vigilants du berger qui les guide,
Mes moutons de mes prés savourer l'herbe humide.
J'étais surpris pourtant chez nos cultivateurs
De ne pas rencontrer quelques imitateurs.
Je ne puis aujourd'hui blâmer cette prudence;
J'ai reconnu bientôt, par mon expérience,
Que ces produits brillants, dont alors j'étais fier,
Tous comptes apurés, me coûtaient assez cher;
Que chez moi plus qu'ailleurs, sans qu'on fît plus d'ou-
Ouvriers et valets se payaient davantage ; [vrage,
Que j'achetais fort cher et vendais bon marché,
Et qu'enfin mon avoir, déjà bien ébréché,
Etait fort exposé dans cette conjoncture,
Si je faisais longtemps de la grande culture.
Or, si la bonté veut qu'on éclaire les gens,
Il ne faut pourtant pas le faire à ses dépens.
Un vaincu ne peut point avouer sa défaite :
Je sus me ménager une honnête retraite,
J'alléguai la fatigue et les soins incessants
Auxquels me condamnait le travail de mes champs;
Puis, sans plus exposer et mon temps et ma peine,
A l'un de mes voisins j'affermai mon domaine :
Peut-être maintenant est-il moins bien tenu,
Mais il fallait surtout songer au revenu.

Je ne saurais, du reste, accuser la fortune.
Je suis depuis deux ans Maire de ma commune.
On a beau s'en défendre, on est toujours flatté
De se voir le premier dans sa localité.
Faible honneur, direz-vous, le premier d'un village !
Il n'est si mince emploi qui n'ait son avantage :

Le tout est seulement de savoir allier
Avec le bien public son bien particulier.
Or, le meilleur chemin, c'est la règle ordinaire,
Doit être le chemin qui conduit chez le Maire.
J'eus garde de manquer à ces traditions;
J'obtins de mon Conseil que les prestations,
En y joignant aussi quelques sommes votées,
Fussent de ce côté tout d'abord reportées.
Puis, passant, à leur tour, aux besoins généraux,
Je sus me signaler par d'utiles travaux.
Il fallut agrandir l'Ecole et la Mairie,
L'Église qui tombait dut être rebâtie
Et je vais faire ouvrir un grand chemin qui doit
Gagner la Station par un tracé plus droit.
L'avenir est par là fort engagé peut-être;
Mais on n'a rien pour rien, le temps est un grand maître,
Et la justice veut que nos fils aient leur part
Dans les frais de travaux dont ils jouiront plus tard.
Je rencontre, il est vrai, quelques retardataires
Qui trouvent que je vais un peu vite en affaires;
Que, si l'on voit partout les villes s'endetter,
Les campagnes à tort voudraient les imiter.
Ces timides conseils de la sagesse antique
Ne sauraient convenir à la chose publique.
Fort de l'assentiment de la majorité,
Quelques récalcitrants ne m'ont point arrêté.
L'argent, dit-on, est rare, et pourtant on en trouve :
Mon Conseil me soutient, l'Autorité m'approuve;
Quelques impôts de plus peuvent bien se toucher
Et puisque le temps veut qu'on marche, il faut marcher.

Ces travaux au surplus, m'ont mis en évidence :
J'ai dans tout le canton une grande influence,
On vient me consulter en fait d'élection
Et si je n'écoutais que mon ambition,
Je pourrais, m'adressant à la foule assemblée,
Au Conseil général être nommé d'emblée.
Mais trop d'honneurs amène aussi trop d'embarras :
Déjà dans certains jours je ne m'appartiens pas.
Tantôt c'est un décès ou bien une naissance,
Dont il faut, sans retard, constater l'existence ;
Tantôt, ceint de l'écharpe et le code à la main,
J'engage deux époux sous les lois de l'hymen.
Jadis, en pareil cas, après la signature,
Le Maire usait du droit d'embrasser la future ;
Avec un frais minois c'était un droit charmant,
Mais aussi.... s'abstenir m'a paru plus prudent.
Quelquefois, assisté de mon garde-champêtre,
Je poursuis un délit qu'on m'aura fait connaître.
Le cas est-il peu grave : ennemi des rigueurs,
J'enverrai le quidam se faire pendre ailleurs.
Puis, ce sont les impôts et la correspondance,
Le bureau de secours dont j'ai la présidence,
La liste électorale et celle du jury,
Les visas, le tirage et pour tout dire ici
Mille détails auxquels il faut bien satisfaire
Et qui, pour réussir, demandent l'œil du Maire.

Je me garde pourtant, pour vous bien accueillir,
Quand septembre viendra, quelques jours de loisir.
Sur tous les champs voisins la chasse m'est donnée,
Le lièvre et la perdrix abondent cette année

Et mon garde m'a dit qu'un superbe dix-cors
Venait de mon bosquet fréquenter les abords.
J'ai souvent entendu proclamer vos prouesses ;
Nous verrons qui de nous tuera le plus de pièces.
Puis, quand vous serez las de fêter Saint-Hubert,
J'ai fait depuis un an, auprès du salon vert,
Installer un billard, où, dans les jours de pluie,
Nous pourrons tous les deux faire notre partie.
Ou si vous préférez au whist tenter le sort,
J'ai mon bon vieux curé qui, sans être très fort,
Et tout en réclamant indulgence plénière,
Sera, vous le verrez, un charmant partenaire.

Ainsi donc, à bientôt ; c'est un point arrêté,
Si vous ne voulez rompre avec l'Autorité.

RAPPORT

SUR LE

PRIX DUMANOIR,

PAR M. HENRI FRÈRE.

MESSIEURS,

On accuse notre temps d'égoïsme. On dit que le niveau des âmes s'abaisse, que chacun, dans sa sphère, et, plus haut, s'il est possible, veut jouir vite et beaucoup. Les appétits vulgaires auraient remplacé les grandes et fortes passions. Dans ce tableau des caractères contemporains il n'y a plus de place pour le dévoûment ; c'est à peine s'il en reste une au devoir. Monter à la fortune par des chemins rapides, et, pour mieux courir, se débarrasser en route de cette moitié la plus scrupuleuse de la conscience qui retient les pas de l'homme de bien là où la loi le laisserait passer, voilà la devise de nos croisades modernes. Sous les cieux voilés, la vie humaine ne connaît plus d'autres luttes.

On vous l'a dit, comme à moi : le jugement qui con-

damme notre siècle ne date pas d'hier ; et, comme pour l'arracher à la péremption dont le menace l'indifférence publique, de temps à autre s'élèvent des voix nouvelles, qui, du haut des tribunes les plus diverses, le confirment avec la même rigueur. Faut-il l'écrire, sans murmurer, sur les ruines de l'édifice social? Faut-il, au contraire, le combattre au nom des grandeurs méconnues dont la tradition vit toujours? Une protestation chaleureuse et sincère me semble permise. Je dirai plus : aujourd'hui surtout, elle me semble imposée par le sujet même de ce rapport.

Nous venons, en effet, Messieurs, vous entretenir des belles actions qui ont fixé le choix de l'Académie dans la délivrance du Prix Dumanoir. Le regard encore charmé par le spectacle des touchantes candidatures, au milieu desquelles nous avons vécu quelques jours, la mémoire encore pleine de tant de vertus et de si grands services, rendus sans bruit à l'humanité, ce serait mentir à nos impressions les plus énergiques que de ne pas implorer pour notre siècle un arrêt moins sévère. La société, impuissante à s'acquitter envers les héros qui lui gagnent ses plus grandes batailles morales, doit au moins les célébrer devant l'opinion publique. Elle doit verser sur eux toutes les lumières de la publicité, car ils cherchent à s'effacer. Le monde d'où nous revenons ne parle guère, il écrit moins encore. Les modestes héros qui l'habitent s'ignorent avec assez de bonne foi, pour laisser proclamer autour d'eux la chute du drapeau que leurs mains portent si haut. Les exaltations du cœur, les élans du courage échappent au raisonnement. Il faut quelque peine à nos lauréats pour comprendre que leur dévoûment mérite une récompense.

Ils volent sans effort au sacrifice, comme si des ailes les portaient. Nous attribuons à ce vaillant oubli de soi-même le silence que des hommes pleins de mérite gardent en face de nos concours. Nos efforts parviennent souvent à les découvrir. Mais, sans les provocations de l'Académie, sans celles de tous les auxiliaires qui veulent bien s'intéresser à ses recherches comme à ses travaux, un certain nombre de candidats resteraient dans l'ombre; et la glorieuse revue à laquelle nous convient, chaque année, les volontés suprêmes de M. Dumanoir, se passerait quelquefois sans ses meilleurs soldats.

Notre ville entretient avec Elbeuf des relations trop suivies, pour que beaucoup d'entre vous, Messieurs, n'y ait pas rencontré le lauréat que nous allons couronner tout à l'heure. Son nom est Patrice Lefrançois. Vous auriez demandé ce qu'il est; on vous aurait répondu — l'agent des bateaux à vapeur Lenormand et Baudu. Vous le lui auriez demandé à lui-même, il ne vous eût pas fait d'autre réponse. Il s'ignore profondément. Eussiez-vous insisté pour obtenir sur sa vie quelques détails, il aurait ajouté qu'il surveille sur le quai le départ et l'arrivée des bateaux, qu'il assure l'exactitude du service, que, le reste du temps, il emmagasine les colis, les enregistre, ou les délivre. Mais qu'un péril fût arrivé, qu'un incendie eût éclaté, qu'un passant fût tombé dans les flots, vous auriez vu cet obscur employé se transformer tout à coup, et reprendre son autre vie, sa vraie, qui est celle d'un héros. Vous l'auriez vu se jeter dans les flammes ou dans les flots, disputer à la mort ses victimes impuissantes; et, quand vous l'auriez cherché pour lui rendre hommage,

il serait déjà retourné dans son bureau, où vous l'auriez retrouvé comptant ses paquets, et plus surpris de votre admiration que, vous, de son dévoûment.

Patrice Lefrançois est l'aîné de sept enfants que la mort prématurée de leurs père et mère laissa tout d'un coup sans ressources, en 1830. Il avait alors vingt-cinq ans. L'aînée de ses sœurs, Victorine, en avait quinze. Tous deux prennent résolûment sur leurs jeunes épaules le fardeau, sous le poids duquel leurs parents avaient succombé. Patrice, avec un de ses frères, continue la petite industrie paternelle qui consistait dans le transport de marchandises par bateaux halés de Paris à Rouen. Victorine tient le ménage. Les cendres du foyer se rallument, et la famille rassurée retrouve ses chefs et ses soutiens. Quatre ans plus tard, Victorine se marie; que vont devenir les petits frères, je me trompe, les enfants de Patrice? Ne craignez rien, Patrice est toujours là. Il trouve une femme généreuse et vaillante comme lui, qui va leur servir de mère, et qui accepte ses charges et son nom. — Le péril à peine conjuré, un autre se présente. La concurrence des chemins de fer avait déjà compromis la batellerie. L'organisation de services réguliers par bateaux à vapeur lui porte le dernier coup. Le pauvre Patrice, au moment de son mariage, voit l'instrument de son travail se paralyser dans ses mains. Il faut vendre à vil prix les deux barques qui, pendant tant de nuits sombres et froides, ont porté son père et lui-même, du haut desquelles il s'est si souvent jeté à l'eau pour sauver ses semblables, et dont les flancs contenaient, depuis tant d'années, toute la fortune de la famille! Il faut se séparer de ces vieux serviteurs, et puis... que faire? Avec une embarcation de 25 tonneaux

qu'un emprunt lui permit de faire construire, Patrice Lefrançois transporta son industrie sur la section de la Seine,— de Rouen à Elbeuf.— Là encore les bateaux à vapeur lui firent une concurrence redoutable. Les épidémies ravagèrent ses chevaux de trait. Ses affections ne furent pas plus ménagées que ses intérêts : une maladie cruelle et coûteuse emporta l'un de ses frères, à la fleur de l'âge. Mais Patrice luttait toujours, naviguant sans cesse, et gagnant tant bien que mal la vie de tous les siens, lorsqu'une nuit sa corde de halage s'étant accrochée à un pieu, le bateau chavira sous le choc avec sa cargaison. Elle se composait de marchandises chères et nombreuses. Cette fois, il est complètement ruiné. Mais qu'importe ? Si la mauvaise fortune a des rigueurs nouvelles, il a de nouveaux dévoûments. Son indépendance était son bien le plus cher; elle ne survivra pas au naufrage de tous les autres. Il se met au service de cette Compagnie de bateaux à vapeur qui l'avait bien jugé en luttant contre lui, et dont maintenant encore il est l'employé.

Ses infortunes ne se sont pas arrêtées là. Quand le malheur s'acharne contre un homme, il le frappe jusqu'à la fin. Si le christianisme ne nous enseignait pas de plus nobles croyances, la vue de ces longs supplices reporterait les âmes timides aux superstitions païennes. On cherche quelle puissance mystérieuse et cachée, quels dieux inconnus et farouches peuvent tourmenter avec tant de colère un honnête homme qui résiste ? Mais cette résistance même répond au nom du Dieu vivant. Cette petite créature que le malheur ne peut pas terrasser, qui se redresse sous les coups, et qui, du milieu de toutes ses ruines, lève son front toujours

grave et pur ; cet être misérable autant qu'invincible n'est pas à la merci de la fatalité. Sur ce front qu'illuminent les splendeurs de la conscience, je vois non pas le signe de l'esclavage, mais le reflet d'une lumière intérieure que les tempêtes d'ici-bas ne peuvent pas éteindre.

En 1861, Patrice Lefrançois perdit son autre frère, et en 1863, sa femme. Une maladie de poitrine les arracha l'un et l'autre à la main dévouée qui, pour leur prodiguer ses soins, savait chaque jour interrompre, quelques heures, ses rudes travaux. L'année 1863 rapportait ainsi sous le toit du pauvre père de famille les deuils de l'année 1830. Elle était comme l'image de ces poignants souvenirs. A trente-trois ans de distance, les épreuves de sa vie le replaçaient devant une maison tendue de noir, avec cinq enfants privés de leur mère, au sein de laquelle le plus jeune s'allaitait encore. Le père de famille, debout sur les mêmes ruines, se retrouvait avec le fardeau du frère aîné. C'est au milieu de ce triste cortége que l'Académie le rencontre cette année, et qu'elle lui décerne le prix sur lequel je n'ai pas encore dit tous ses droits.

En effet, pendant qu'il se faisait ainsi la providence de deux familles, et qu'il les disputait sans relâche à la mort, à la maladie et à la misère, on le voyait accomplir, coup sur coup, plus de vingt sauvetages. Dans les incendies, c'est lui qui portait les premiers secours. Les flots prenaient-ils des victimes, il se jetait dans le gouffre ouvert sous leur chute, les rendait à la vie, et ne leur faisait de reproches que lorsqu'elles lui proposaient une récompense. D'autres fois, des criminels poursuivis par les agents de la force publique se jetaient

dans la Seine pour gagner la rive opposée. Il plongeait sous leurs traces, luttait contre eux, et les ramenait vaincus sur le bord. Cette énergique nature a pour le danger un incroyable mépris. Je ne sais, Messieurs, quels exemples vous citer. Voici le plus récent : il est de l'année dernière, et je ne suis pas sûr, à l'heure où je vous parle, que quelque nouveau dévoûment de son auteur ne lui ait pas enlevé son actualité.

Un soir du mois d'août 1863, le bateau de Rouen venait d'arriver à Elbeuf. Un habitant de Saint-Pierre, Auguste Martin, était parmi les passagers. Le contrôleur lui demande son billet. Il l'a égaré, le cherche en vain, paie le prix de son passage et débarque. Un instant après, il le retrouve, et redescend sur le bateau, pour faire sa réclamation. Mais, la vue affaiblie par l'âge et par l'obscurité, le malheureux se trompe d'escalier. Au lieu de prendre celui de la chambre, il descend les marches fixées sur le flanc du navire pour permettre aux barques des passeurs d'accoster en Seine. Sur la dernière, son pied rencontre le vide, il tombe dans l'abîme, entre le quai et le bateau. Un cri mal articulé, voilà tout ce qu'on entend. Le regard ne saisit rien. La faible lueur des lanternes, arrêtée par le mur du quai, ne descend pas jusqu'au fleuve. On se rend à peine compte de l'accident. Mais, tout à coup, on entend d'en-bas une voix bien connue demander du secours. C'est Patrice Lefrançois qui a tout deviné. En un instant il a plongé sous le bateau, retrouvé, saisi le vieillard, et l'a déposé sur les marches fatales.

La veille, pour alimenter les pompes dressées contre un incendie voisin, il avait passé une heure entière sur la berge, ayant de l'eau jusqu'à la poitrine. Brisé par

la fatigue, il disait à quelqu'un en rentrant chez lui : « Si demain, je tombais dans la Seine, je ne pourrais pas me sauver. » Le lendemain arriva ; et vous savez maintenant si Patrice Lefrançois se trompait.

Quelques jours plus tard, le vieillard reconnaissant se présentait chez son sauveur, avec les petits cadeaux qu'il avait pu réunir, et le suppliait de les accepter. Patrice refusa de telle sorte qu'il dut se retirer. Mais il ne se découragea pas. Profitant de l'absence du marinier, il déposa furtivement chez lui un coupon de drap et quelques provisions, en recommandant le secret aux voisins. Mais Patrice devina d'où venaient ces modestes trésors. Sachant que le vieillard en avait autant besoin que lui, il les lui reporta, sans vouloir l'entendre ; et, depuis, sa porte a été mieux fermée.

Que vous dirais-je de plus, Messieurs? Vous connaissez maintenant les principaux traits de la vie de notre lauréat. Ajoutez à ceux que j'ai essayé de vous peindre tout ce que peuvent opérer le dévoûment le plus absolu, l'énergie la plus robuste, et vous aurez complété sa noble histoire. Déjà le Gouvernement lui a donné deux médailles pour ses sauvetages. L'Académie est heureuse de lui en décerner une troisième, avec le prix Dumanoir. Elle récompense ainsi, dans Patrice Lefrançois, le dévoûment à la fraternité de la famille et à la fraternité sociale, deux grands exemples dans une seule vie !

LES SALUTATIONS ÉPISTOLAIRES,

Par M. F. DESCHAMPS.

On dit souvent : poli comme au bas d'une lettre.
L'usage tyrannique en ses commandements
Veut en effet que là se fassent reconnaître
L'exquise politesse et ses raffinements.
Il faut obéir ; mais, ce n'est pas chose aisée
Que trouver pour chacun le mot qui lui convient.
Cependant, plume en main, à tête reposée,
L'esprit plus sûrement invente ou se souvient,
Calcule, pèse tout, perçoit chaque nuance
Et peut faire la part à toute convenance.

Aussi combien de soins ! que de précautions !
Pour bien suivre la règle et les traditions !
Comme il faut de celui qui recevra l'épître
Savoir jauger le rang, l'importance et le titre !
Comme il faut éviter — quel pénible embarras —
De l'élever trop haut, de l'abaisser trop bas !

Le trop, le pas assez, entr'eux est la limite
Qu'il faut savoir atteindre et ne point dépasser !
Le niveau social, à défaut du mérite,
Est là qui doit surtout servir à la fixer.

Mais que fais-je ? en cet art, je deviens didactique,
Je vais monter en chaire et professer, je crois ;
Allons donc ! fi de l'art ! et vive la critique !
Notre siècle railleur entr'eux a fait son choix.
Or, je suis de mon temps, j'emprunte sa méthode ;
On critique d'abord et l'on raisonne après ;
Je fronde et n'instruis pas; c'est beaucoup plus commode,
Plus simple, plus tôt fait, plus piquant, plus français.

Que d'autres, les docteurs en l'art épistolaire,
Viennent nous enseigner ces secrets merveilleux,
Moi, je veux avec vous, dans ce vocabulaire,
Me promener gaîment touriste insoucieux.

Nous rencontrons d'abord, pour les grands de la terre,
Pour les puissants, l'hommage et le *profond respect*
Qu'on donne en se courbant comme un thuriféraire,
Mais dont il faut user en flatteur circonspect ;
Car, sur beaucoup d'autels quand le même encens brûle,
Il perd en grande part son prix et son parfum.
Descendons au plus vite à quelqu'autre formule
Qui se puisse adresser sans péril à chacun.

Il est un mot qu'adopte et que prône l'usage,
Dont on fait et reçoit grande application ;
Il plaît, flatte, séduit, il est de beau langage :
C'est, vous l'avez nommé, *considération*.

— Considération est un mot élastique ;
On peut suivant les cas — c'est affaire d'optique —
Considérer les gens sous mille aspects divers ;
On peut considérer la face ou le revers ;
On peut considérer beaucoup, ou point, ou guère.
Le mot laisse à chacun entière liberté,
Il ne dit point pourquoi, comment on considère,
Mais l'adjectif est là pour la variété.
L'épithète foisonne, est partout prodiguée :
On a la *distinguée* et la *très distinguée*
Et la *plus distinguée*, et de plus en plus fort,
La *haute*, la *très haute* et la *plus haute* encor.
Le choix est grand, c'est toute une vaste famille
Qui, chaque jour, au pied des lettres s'éparpille,
Et vient par le facteur nous doter le matin
De nombreux nouveau-nés éclos sur le vélin.

Considération si largement s'emploie
Qu'on a parfois écrit : « Monsieur, je vous envoie
« Celle qui vous est due et que vous méritez. »
Et le Monsieur ne peut dire : Vous m'insultez !
Ce serait avouer qu'il n'en mérite aucune ;
Il se résigne et fait bon cœur contre fortune.

Considération a même détrôné
Estime. On n'écrit plus : je suis avec estime....
Était-ce trop commun ou trop illégitime ?
Je ne sais ; mais *estime* est presque abandonné.
Je vois au moins la preuve, en cette décadence,
Que le style du jour brille par la prudence ;
Et là je me souviens qu'un romancier fécond
Osa dire ce mot cruellement profond :

« Si l'on n'allait jamais que chez ceux qu'on estime
« Irait-on chez beaucoup?... rentrerait-on chez soi? »
— Mot qui du scepticisme atteindrait le sublime,
Si le sublime était où manque toute foi !

De tous ces compliments épuisons la série ;
Nous trouvons celui-ci : « Recevez, je vous prie,
« Monsieur, l'expression de *tous mes sentiments.*
—Vos sentiments?... lesquels? sont-ils bons ou méchants?
Ils ajoutent, croyant désarmer la satire,
Mes *meilleurs*... Vos meilleurs !... est-ce encor beaucoup [dire !
Sur un sol émaillé par les banalités
Pousse le type vague, indécis, incolore
Des *salutations* et des *civilités.*

Passons et complétons la liste qu'il faut clore
Par le plus anodin, par le plus innocent :
Le *serviteur très humble et très obéissant.*

Mais, il faut plus de choix, plus d'entrain, de caprice
Si l'on doit pour lecteur avoir une lectrice.
Par le tact et l'adresse alors il faut briller,
Etre doux, être fin, ne jamais oublier
Que le salut, qui va terminer la missive,
Ira porter ses fruits près d'une sensitive ;
Que le cœur de la femme et ses nerfs délicats
Vont sentir ce qu'on dit et ce qu'on ne dit pas.
Car, même en tout honneur, son grand désir de plaire
Du sens le mieux caché sondera le mystère,
Cherchant un peu d'hommage et d'adoration :
Risquez adroitement la *vive affection ;*

Terme honnête, candide, empreint de bonhomie,
Qui peut bien s'adresser seulement à l'amie
Et ne rien révéler qu'un touchant intérêt,
Mais qui peut déguiser l'irrésistible attrait
Que retiennent encor le respect et la crainte,
Et qu'on voile dans l'ombre et dans la demi-teinte,
Surtout si par hasard, et ce cas là s'est vu,
Le trop aimable objet d'un époux est pourvu.

En ce siècle où tout est réglé par la coutume,
Le convenu détruit l'originalité;
En d'autres temps on vit sous le *style* ou la plume
Briller quelques éclairs de spontanéité.

Ainsi, le *grand Consul*, quand son penchant l'attire
Vers un cœur sympathique en qui son cœur a foi,
En des termes heureux que je ne sais traduire,
Dit: « la santé pour vous; votre amitié pour moi. »

Henri le Béarnais, quand la gloire l'appelle,
Sous les drapeaux de Mars enchaînant ses destins,
Ecrit à ses amours, la *belle Gabrielle :*
« *Un million de fois je vous baise les mains.* »
— Un million! c'est trop; mais il ne comptait guère,
Le bon prince, avec ceux ou celles qu'il aimait;
Et toujours valeureux en amour comme en guerre,
Croit, quand il parle ainsi, tenir ce qu'il promet.

Au milieu des débris où croula le vieux monde,
Des novateurs hardis, pleins d'une foi profonde

Dans les dogmes nouveaux, surtout l'égalité,
Voulant tout niveler, naissance, rang, fortune,
Adoptèrent pour tous une forme commune;
On disait à chacun : « *Salut, fraternité.* »
— C'était franc, absolu, brutal comme un principe.
Mais la réforme échoue alors qu'elle anticipe
Sur l'usage et les mœurs plus puissants que les lois.
En France, on naît toujours plus ou moins gentilhomme;
On aime les égards, le ton poli, courtois;
On est citoyen fier, mais on est galant homme;
Et l'habit noir, malgré son uniformité,
Nous laissera toujours un peu collet-monté.

Laissons ces souvenirs de brûlante mémoire;
Sur un fond si léger c'est déjà trop d'histoire.
D'ailleurs, tout doit finir: lettres, vers ou discours,
De ces rimes il faut interrompre le cours;
C'est l'heure de l'adieu, c'est le moment suprême...
Pour marquer celui-ci, permettez que l'auteur,
Sans sortir du sujet et sans changer de thème,
Se dise, en vous quittant, votre humble serviteur.

CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

DE L'ACADÉMIE,

PENDANT L'ANNÉE 1863-1864,

PAR M. LE Dr DUCLOS,

Secrétaire de cette Classe.

MESSIEURS,

L'impossibilité où s'est trouvé M. A. Lévy, notre consciencieux et savant secrétaire, de continuer des fonctions qu'il remplissait à la satisfaction de tous ses confrères, la modestie excessive de ceux d'entre vous à qui il appartenait de le remplacer, votre bienveillance pour moi, ont décidé ma nomination à l'honneur d'être votre secrétaire pour la classe des sciences. M. Lévy avait dignement continué la série des secrétaires qui ont pris place au bureau de l'Académie. Son dévoûment aux intérêts de la Compagnie ne pourrait être dépassé, et il lui a fallu les obligations très impérieuses dont l'accablaient de nouveaux devoirs dans l'enseignement universitaire pour quitter un poste qu'il affec-

tionnait, et où il était soutenu par vos sympathiques suffrages.

M. le secrétaire constatait l'année dernière que les travaux de la classe des sciences étaient peu nombreux; la même observation doit être répétée cette année. — Le rapport que je vais avoir l'honneur de vous présenter sera par conséquent très court. — Si peu nombreux que soient les travaux de la classe des sciences, nous sommes sûrs d'y rencontrer ceux de M. Malbranche, dont le zèle infatigable n'a jamais fait défaut.

Vous avez entendu son intéressant rapport sur l'ouvrage de M. Reiset, intitulé : *Recherches pratiques et expérimentales sur l'agronomie.*

Recherches pratiques et expérimentales sur l'agronomie, par M. Reiset; rapporteur, M. Malbranche.

Après avoir opposé à la routine aveugle qui désespérait de l'amélioration des terres stériles, les progrès de la science moderne, qui a créé la fertilité de terrains naguères abandonnés, notre honorable confrère place avec raison M. Reiset parmi les personnages distingués qui ont le plus contribué au développement de l'agronomie. M. Reiset a le mérite trop peu commun d'unir la pratique à la théorie.

M. Malbranche n'entre pas dans l'examen de tous les mémoires que renferme le livre de l'auteur, il fait ressortir celui où M. Reiset expose qu'il a imaginé de construire des étables mobiles, sorte de parcs couverts, montés sur quatre roues, mis en mouvement par une corde enroulée autour d'un treuil qu'un enfant peut mouvoir, et qui permettent de parcourir et de fumer un champ plus facilement que ne le fait un berger pendant l'été en transportant les claies de son parc.

M. Reiset utilise ainsi, pour l'engraissement des bestiaux, les résidus abondants d'une distillerie installée dans sa ferme; il supplée à l'insuffisance des bâtiments et de la litière, il évite la sortie des fumiers, les arrosages avec le purin, les charriages aux champs et l'épandage du fumier sur le sol, enfin, il empêche la déperdition des principes fertilisants que subissent les fumiers par la fermentation et les lavages.

Dans un autre mémoire, M. Reiset expose qu'il a fait établir une distillerie d'après les procédés de M. Champonnois, où la fermentation se développe au sein même des betteraves réduites en cossettes et mises en macération. L'emploi méthodique de l'acide sulfurique est essentiel pour obtenir de bonnes fermentations alcooliques; l'acide sulfurique déplace les acides oxalique et lactique contenus dans la racine et s'unit aux bases alcalines et terreuses. M. Reiset estime que la proportion d'acides libres correspondant à trois grammes d'acide sulfurique monohydraté par litre de jus est la plus convenable pour une bonne opération.

Notre confrère, M. Malbranche, cite encore le mémoire où M. Reiset décrit les appareils, peut-être uniques au monde, qu'il a fait construire pour contenir des animaux d'une certaine dimension, qui reçoivent là le gaz oxygène nécessaire à leur respiration, en proportion qu'on peut exactement mesurer, tandis que d'autre part des pipettes à gaz permettent à chaque instant de puiser dans la cellule un certain volume de gaz et de l'analyser. Notre patient et savant expérimentateur, dit M. Malbranche, a pu ainsi, par des calculs variés et nombreux, formuler des déductions

qui éclairent l'hygiène, l'alimentation et l'engraissement du bétail.

On peut, ajoute M. Malbranche, voir à chaque page du livre de M. Reiset, l'habileté du chimiste, la science de l'agronome, la patience de l'opérateur et le but utile d'un esprit sérieux qui sait bien employer sa fortune et ses loisirs.

Sur la proposition de son honorable rapporteur, l'Académie vote des remercîments à M. Reiset, pour l'hommage qu'il lui a fait de son livre, et lui adresse ses félicitations.

ANTHROPOLOGIE. Note sur l'origine des Astèques, par M. le Dr Morel.

M. le Dr Morel, dont la plume est aussi féconde que savante, vous a lu un travail intitulé : *Note sur l'origine des Astèques et sur la variété maladive à laquelle ces êtres dégénérés appartiennent.*

Depuis quelques années, dit notre laborieux confrère, on promène en Europe, pour les exposer à la curiosité publique, deux individus de l'un et de l'autre sexe qui, par leur configuration physique, appartiennent incontestablement à la race des Astèques dont l'abbé Clavigero a donné la description, et qu'il déclare douée de qualités supérieures sous tous les rapports. Mais un seul passage de Clavigero convient aux Astèques que nous connaissons : « Ils ont le front étroit et déprimé, les yeux noirs, les dents blanches, bien enchâssées et bien régulières, les cheveux épais, noirs, rudes et brillants, la barbe rare; généralement ils n'ont pas de poil sur les jambes, les cuisses et les bras ; leur peau est de couleur olive. » Les Astèques que nous avons vus à Rouen ne sont pas les représentants normaux de leur race, ce sont des êtres dégénérés, et, comme tous les

êtres même les plus dégénérés, ils conservent toujours quelques attributs, ne fussent-ils que rudimentaires de la race à laquelle ils appartiennent.

Notre confrère nous a rappelé des détails intéressants fournis par le docteur Prichard, sur l'histoire et la géographie du Mexique, et particulièrement de la haute région du Mexique, où sont exposés les mœurs et le caractère des peuples que les conquérants espagnols y rencontrèrent.

Ces populations mexicaines, si elles n'étaient pas en possession de l'écriture, avaient tracé leurs annales dans des peintures historiques dont l'explication fut donnée oralement par des indigènes mexicains à quelques-uns de leurs vainqueurs et à des ecclésiastiques espagnols et italiens.

Après avoir établi la haute antiquité des Astèques, le rôle important qu'ils ont joué dans l'histoire du Mexique, M. le Dr Morel demande : Comment est-il possible de nous donner comme types de cette race intelligente les tristes spécimens qu'on livre à l'avide curiosité du public et qui ont fait du nom d'Astèques le synonyme d'idiot ou d'imbécile ? Dans quelle partie du Mexique a-t-on trouvé ces enfants ? C'est un point sur lequel M. Morel n'a pu obtenir aucun renseignement précis. Ces pauvres êtres ne rappellent la grande et célèbre race des Astèques que par quelques caractères indélébiles précités. L'étroitesse du front, entr'autres, sa dépression sont des traits qu'on remarque sur les portraits des anciens Astèques et sur les figures de quelques-unes de leurs divinités. Cette forme, d'où résulte la petitesse de l'angle facial, paraît avoir appartenu au beau idéal de la race, et beaucoup de nations américaines

ont cherché à l'imiter au moyen d'une compression artificielle de la tête. Ce ne serait donc pas par ce symptôme qu'on pourrait juger de l'idiotie des Astèques qu'on montre à la foire; mais ils ont d'ailleurs tous les signes de l'imbécillité.

Dans notre pays, il n'est pas rare, ajoute M. le Dr Morel, de rencontrer comme caractère de certaines variétés d'imbéciles cette forme de la tête, cette dépression du front, l'étroitesse de la face, la prédominance énorme des os du nez qui se rapprochent de celles des Astèques. On désigne vulgairement ces sortes de tête sous le nom de tête d'oiseau. Notre confrère soumet aux regards de la Compagnie un modèle en plâtre de la tête d'un individu idiot qui offre à peu près la conformation de celle des Astèques.

Messieurs, vous avez décidé que le Mémoire de M. le Dr Morel serait imprimé en entier dans le Précis de cette année.

De la formation du type dans les variétés dégénérées, par M. le Dr Morel.

Après cette intéressante communication, M. le Dr Morel a fait hommage à l'Académie d'un travail imprimé dans les actes du Congrès médico-chirurginal tenu à Rouen en 1863, intitulé : *De la formation du type dans les variétés dégénérées.*

Dans ce Mémoire, notre confrère a montré que les variétés maladives qui constituent les dégénérescences dans l'espèce humaine peuvent se reconnaître à certains caractères typiques communs et déterminés par la nature de la cause qui a fait dégénérer l'individu. Ainsi les goîtreux, les crétins, les alcoolisés ont leur type qui fait d'eux comme plusieurs familles distinctes.

A ce sujet, M. le Dr Morel s'est défendu d'avoir

jamais voulu soutenir que l'espèce humaine fut dégénérée, comme le lui ont fait dire quelques médecins, quelques naturalistes. L'espèce est immuable, dit-il; mais des variétés maladives peuvent se constituer de manière à former un certain ensemble qui mérite d'être étudié; ainsi, il n'y a pas moins de deux cent mille crétins en Europe, pas moins de trois millions de goîtreux : ces êtres ont donc pu faire race.

Observations présentées par M. De Lérue et M. le Dr Vingtrinier.

M. De Lérue a demandé si M. Morel croit que, dans une des variétés maladives qu'il décrit, il y ait possibilité d'enrayer la dégénérescence.

Réponse de M. le Dr Morel.

M. le Dr Morel a répondu qu'arrivée à un certain degré, la dégénérescence empêche par la stérilité des êtres dégénérés la propagation de la variété maladive. Cette impossibilité de se perpétuer pour les individus dégénérés est une loi providentielle.

M. le Dr Vingtrinier a fait observer à ce sujet que l'influence de la cause qui produit les goîtreux et les crétins n'agit pas seulement sur le corps thyroïde, mais sur l'ensemble de l'organisme; le goître n'est qu'un symptôme local. La cause du crétinisme réside, suivant notre respectable confrère, dans la nature des terrains superficiels.

M. De Lérue a appris à l'Académie que le Ministre de l'agriculture et du commerce a chargé récemment les ingénieurs des mines et des ponts et chaussées d'examiner le sol où habitent les goîtreux et les crétins. La question de la recherche des causes du goître va recevoir ainsi une nouvelle impulsion.

Envoi de plusieurs crânes humains au Musée anthropologique; par M. l'abbé Cochet; rapport de M. le Dr Morel sur ces crânes.

Notre honorable confrère, M. l'abbé Cochet, a fait remettre par l'entremise de l'Académie, au Musée anthropologique de Paris, un crâne humain sur lequel il vous a donné quelques renseignements sommaires. Ce crâne, trouvé dans un tombeau franc, pourrait cependant ne pas remonter à l'époque mérovingienne, car les tombeaux francs ont servi à des inhumations postérieures. Néanmoins, la date de l'inhumation du sujet dont le crâne est observé remonte probablement au moyen-âge, la nature de l'inhumation en est la preuve.

M. le Dr Morel, qui a examiné le crâne offert par M. l'abbé Cochet, au point de vue anatomique, n'a pu en tirer aucune induction absolue; tout ce qu'il peut en dire, c'est que cette tête ne frappe pas par sa beauté, qu'elle n'offre pas un sphéroïde parfait; le front en est bas, les bosses frontales sont presqu'absentes. Elle n'a aucune ressemblance notable avec celles des populations de nos contrées. M. le Dr Morel se résume en déclarant que le crâne qu'il a observé appartenait à un homme jeune, et que sa conformation indique qu'elle provient d'un individu doué de qualités très probablement inférieures.

M. l'abbé Cochet a adressé à l'Académie deux autres crânes humains qu'il a découverts et qui sont destinés au Musée anthropologique du Jardin des Plantes.

Notre savant confrère, pour répondre au désir énoncé par M. le Ministre de l'instruction publique, que la provenance des crânes envoyés au Musée soit bien constatée, expose les détails suivants :

Vers la fin de l'année dernière, des ouvriers travaillant dans le chemin de grande communication n° 13,

de Pont-de-l'Arche à Forges, à la côte boisée dite la Vente-Thémar, à Quiévreville-la-Poterie (canton de Boos), découvrirent des squelettes. M. de Girancourt chargea aussitôt un habitant de Tourville de diriger les travaux dont le résultat fut de mettre au jour une vingtaine de squelettes et une douzaine de vases. Le seul objet métallique qui fut trouvé est un sabre franc qu'on appelle scramasaxe et dont la présence prouverait que l'inhumation des corps remonte à l'époque franque. Les vases indiqueraient plutôt la période carlovingienne.

L'un des squelettes auxquels appartenaient les crânes qui seront envoyés à Paris était celui d'un sujet jeune. Il était couché la tête à l'Ouest, les pieds à l'Est, un vase placé entre les deux tibias; sur la poitrine étaient deux fibules en bronze; à côté et aussi sur la poitrine était une chaînette en bronze; on peut supposer que l'ardillon de la fibule retenait probablement les deux extrémités de la chaînette. Les fibules paraissent appartenir au temps de Charlemagne. La science anthropologique pourra donc opérer sur des données certaines dans l'examen des deux crânes présentés par notre honorable confrère.

M. le Dr Morel, examinant les crânes présentés par M. l'abbé Cochet, vous a fait remarquer qu'ils étaient admirablement conformés. Notre érudit confrère se réserve d'entrer dans des considérations plus étendues, et de lire devant l'Académie un travail sur les inductions qu'on peut tirer à divers points de vue de l'examen du crâne de l'homme.

Biographie du marquis de Turbilly, par M. Guillory; rapporteur M. Malbranche.

M. Malbranche nous a lu un rapport sur la biographie du marquis de Turbilly, dont M. Guillory nous a fait hommage.

Le marquis de Turbilly a eu l'honneur de fonder en France la première de ces solennités où des récompenses sont décernées aux meilleurs agriculteurs. La culture des terres, honorée dans l'antiquité, avait été abandonnée aux mercenaires et aux paysans pendant le moyen-âge. Ce n'est guère que depuis un siècle que les grands propriétaires ne jugent pas indigne de leurs soins le sol qui les nourrit. Bientôt le Gouvernement a prodigué des encouragements qui se sont élevés de la modeste médaille offerte par le seigneur de Turbilly, grande comme un écu de six livres, jusqu'à la riche coupe d'argent ciselé d'une valeur de 5,000 fr., qui est attribuée au plus méritant dans les concours régionaux, les grandes assises de l'agriculture.

M. Guillory rappelle que la première Société d'Agriculture fondée en France fut celle de Rennes en 1757. Dès 1731, il existait à Dublin une Société agronomique. La Société d'Agriculture de Paris ne fut créée qu'en 1761. A la première séance assistaient Buffon, Duhamel du Monceau, pomologiste célèbre; Turgot et Bertin, financiers fameux de cette époque, et le marquis de Turbilly.

Ce gentilhomme angevin, qui avait servi son pays sur les champs de bataille de Fontenoi et de Lawfeld, qui avait favorisé la propagation de l'agriculture par l'institution de prix et de sociétés agricoles, est mort insolvable pour s'être perdu dans une entreprise industrielle basée sur l'erreur la plus complète. Il avait cru trouver une terre bonne pour la fabrication

de la porcelaine et toutes ses espérances avaient été déçues.

Etude biographique pour servir à l'histoire des sciences, par M. A. Cap; rapporteur M. Malbranche.

Votre honorable rapporteur, M. Malbranche, s'est étendu plus longuement sur les études biographiques pour servir à l'histoire des sciences par M. A. Cap. Notre confrère vous a déjà rendu compte successivement d'un certain nombre des biographies que M. A. Cap vous a adressées.

M. Malbranche rappelle avec quel charme et quelle lucidité notre érudit correspondant sait exposer les travaux des savants dont il raconte la vie. Sa plume, facile et correcte, jette un intérêt soutenu sur ses récits, soit qu'il nous montre le botaniste Philibert Commerson dans ses courses aventureuses, luttant avec une indomptable énergie contre les dangers, la fatigue, la maladie, les tracasseries, les chagrins, et mourant à quarante-six ans à deux mille lieues de son pays, soit qu'il nous trace le portrait d'Audubon, ce naturaliste américain dont la palette égala peut-être celle de Buffon.

Notre honorable confrère a surtout appelé l'attention de l'Académie sur la biographie d'Audubon, et par de nombreuses citations qui ont vivement intéressé la Compagnie, il a montré le caractère de ce naturaliste qui n'a pas craint d'affronter toutes les privations, tous les dangers pour l'amour de la science.

Audubon fit éditer à Edimbourg la biographie ornithologique ; Cuvier présenta ce splendide ouvrage comme le plus magnifique monument que l'art ait élevé à la nature, Audubon mourut le 27 janvier 1851, sur les bords de l'Hudson, dans la retraite qu'il s'était choisie.

L'ouvrage de M. Cap renferme aussi les biographies d'Aristote, de Théophraste, de Pline, etc.; un mémoire sur les savants oubliés, plusieurs discours, et un travail intitulé : l'*Alchimie au XIIIe siècle.*

En parlant de l'alchimie, M. Cap exprime cette pensée remarquable : « Malheur à l'écrivain qui ne verrait dans l'histoire de ces erreurs que des sujets propres à faire rougir l'homme de sa faiblesse sans y chercher l'occasion de relever son courage par l'idée de sa force et de sa puissance ! S'il est vrai que chacun de nos pas vers la perfectibilité est accompagné de quelque fatale tentative, il ne l'est pas moins que toute grande erreur porte avec elle une leçon et que tout effort persévérant de l'esprit humain est fondé sur quelqu'idée forte, utile, féconde, qui tôt ou tard portera ses fruits. »

L'Académie, conformément aux conclusions de son honorable rapporteur, a voté des remercîments et des félicitations à M. Guillory et à M. A. Cap.

Essai géologique sur le département de la Manche, par M. Bonissent; rapporteur M. Harlé.

Notre confrère, M. Harlé, ingénieur en chef des mines de la Seine-Inférieure, vous a présenté un rapport étendu sur l'ouvrage de M. Bonissent (de Carentan), intitulé : *Essai géologique sur le département de la Manche.*

M. Bonissent est membre de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg et de la Société géologique de France. Un premier fragment du travail de M. Bonissent remonte à 1858 ; il comprend la description des terrains de fusion, dont les roches ont percé à plusieurs époques les couches solides du globe. Il a été suivi de la description des terrains primitifs ou primordiaux, de celle du terrain cambrien, de celle du terrain silu-

rieux. C'est à ce point que s'arrête le travail de M. Bonissent, qui a été imprimé dans les mémoires de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, mais il a été enrichi d'une introduction publiée en 1860 dans les Mémoires de la Société d'Archéologie, Lettres, Sciences et Arts d'Avranches, dont M. Bonissent est membre correspondant.

Dans cette introduction sont exposées les diverses théories cosmogoniques, géogéniques et géologiques qui ont eu cours dans le monde. L'auteur montre ensuite la géologie, qui ne date véritablement que de la fin du siècle dernier, devenant ce que nous la voyons aujourd'hui par l'aide de la paléontologie.

M. Bonissent, comprenant l'origine présumée de notre planète dans les sujets qui sont du domaine de la géologie, considère notre terre dans le système général du monde, d'abord dans un état de fluidité incandescente et prenant la forme sphéroïdale par son mouvement de rotation sur elle-même. On sait que la chaleur centrale de la terre est énorme, la croûte solide du globe recouvre un état de fluidité ignée, la preuve en est dans l'élévation de la température des mines qui augmente en raison de leur profondeur, dans la température des eaux thermales, dans celle des puits artésiens très profonds, dans les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les projections sous-marines, etc.

La première consolidation de la surface de la terre fut l'effet du refroidissement produit par le rayonnement de sa chaleur au travers de l'espace planétaire; une pellicule solide enveloppa la matière en fusion; la formation de roches pyrogénées s'opéra de haut en bas

et s'accrut jusqu'à la consolidation complète de notre globe. Les substances qui se coagulèrent les premières furent celles qui demandent une plus haute température pour rester fluides : le silicium, l'aluminium, le magnésium, etc. ; ces métaux, par leur affinité pour l'oxygène, ont formé la silice, l'alumine, la magnésie, la chaux, la soude, la potasse, qui presque seules ont concouru à former les premières couches consolidées.

Cette croûte terrestre s'est fendillée en se contractant. « La pellicule, dit M. Bonissent, aura été détruite à plusieurs reprises et reconstituée, prenant cependant plus de force et pressant de plus en plus sur cette masse en ébullition. Alors la matière fluide s'échappant de l'intérieur par mille issues qui s'ouvraient à son passage, aura coulé sur sa surface, de manière à y former des inégalités et des aspérités plus ou moins sensibles : faibles essais de l'enfance de notre globe qui préludaient à ces grands soulèvements et affaissements qui ont à toutes les époques de sa vie troublé sa tranquillité, mais dont l'intensité aura diminué en raison de sa température moins élevée. »

Dans la première partie de son Essai géologique, M. Bonissent s'occupe des terrains de fusion dont les roches ont percé à plusieurs époques les couches solides du globe. Sa description est essentiellement lithologique et minéralogique, elle est divisée suivant les différents groupes que forment ces terrains de fusion dans le département de la Manche. L'auteur décrit les diverses variétés de ces roches ainsi que leur gisement; il indique les endroits où il les a observées, les différents minéraux qu'on y rencontre.

Après avoir étudié la première époque, celle où s'est formé le terrain qu'il nomme primitif, le savant géologue étudie la deuxième époque qui correspond au dépôt du terrain cambrien (appelé aussi par d'autres auteurs siluvien et cambrien inférieurs). M. Bonissent décrit avec de grands détails les variétés de roches du terrain cambrien, ainsi que le dérangement de stratification des couches produit par l'apparition de nombreux filons de roches éruptives.

La dernière partie jusqu'à présent publiée du travail de M. Bonissent concerne la troisième époque, le terrain siluvien; elle tire un nouvel intérêt de l'étude des restes fossiles à la recherche desquels M. Bonissent s'est livré avec beaucoup de persévérance. Les indications qu'il donne sur la présence des fossiles dans certains points du sol sont très précieuses pour établir à quel étage appartiennent les couches de terrain qui les renferment. En résumé, vous a dit notre confrère M. Harlé, dont la haute compétence en pareille matière vous est connue, le travail de M. Bonissent est le résultat d'une très longue étude du département de la Manche; il ajoute de nouveaux et nombreux renseignements à ceux qui ont été déjà publiés sur la géologie de ce département. Des travaux de ce genre méritent tout particulièrement d'être encouragés pour leur incontestable utilité.

Notre savant rapporteur a proposé à l'Académie d'adresser des remercîments et des félicitations à M. Bonissent. Cette conclusion a été adoptée. — M. Harlé a demandé en outre que l'Académie voulût bien inscrire M. Bonissent au nombre de ses membres correspondants. L'Académie, convoquée à l'effet de voter sur

cette proposition, a décerné à M. Bonissent le titre de membre correspondant.

Maladie mentale épidémique à Morzine; communication de M. le Dr Morel. — Lettre de Mgr Billiet, cardinal-archevêque.

M. le docteur Morel a entretenu l'Académie de l'épidémie de Morzine qui, aujourd'hui, est en voie de recrudescence.

Morzine est un village de la Haute-Savoie, il comprend dix-huit cents habitants, il est situé sur les bords du torrent de la Drance, à l'extrémité de la province du Chablais. Depuis 1851, il s'y passe des faits que quelques personnes ont taxé de surnaturels, tandis que les médecins n'y ont vu rien autre chose que des phénomènes de l'ordre pathologique. Un certain nombre d'individus y sont atteints de crises convulsives, qui rappellent les faits de possession d'autrefois. Ce sont généralement des jeunes filles et des femmes. Elles sont en proie, lorsqu'on les exorcise, à de violentes convulsions, prononcent d'horribles blasphèmes, insultent les prêtres sans respect pour le lieu saint et les choses religieuses. On a attribué à quelques-unes d'entr'elles le don de prédire l'avenir et de parler des langues inconnues.

Tous ces faits extraordinaires se réduisent à leur véritable expression, lorsqu'on les passe au creuset de l'observation impartiale. MM. les docteurs Constant et Arthaud, chargés par le Gouvernement français de les examiner, n'ont vu dans tout ce qui se passe à Morzine que la reproduction des faits épidémiques qu'on a observés chez les convulsionnaires de Saint-Médard, les théomanes protestants du Vivarais, des Cévennes, et chez une foule d'individus à différentes époques historiques.

Notre vénérable membre correspondant Monseigneur Billiet, cardinal-archevêque de Chambéry, a donné, dans une lettre adressée à notre confrère M. Morel, son appréciation des faits observés à Morzine. Voici le résumé de la lettre de Son Eminence :

« ..... Sur cinquante et quelques cas, il n'y a que deux hommes atteints par la maladie....

« .... Les femmes atteintes de la maladie épidémique éprouvent des convulsions, poussent des cris effrayants, prononcent des blasphèmes avec une sorte de rage. Elles répètent souvent le nom des personnes qu'elles croient leur avoir jeté *le sort*. Ces crises varient de vingt minutes à trois et quatre heures.

« Dernièrement, lorsque l'évêque d'Annecy parut à l'église pour leur donner la confirmation, quelques-unes de ces filles prirent leurs crises et adressèrent publiquement à l'évêque de grossières injures. L'une d'elles s'approcha et lui cracha au visage.

« On ne remarque rien dans leur état qui paraisse vraiment du surnaturel, et elles ne comprennent pas le latin ; elles ne révèlent pas de choses occultes, elles ne font pas de prophéties.

« Il y a cependant une chose qui surprend, c'est que, quoiqu'elles soient toutes de bonnes vie et mœurs, sages, pieuses, très respectueuses hors de leurs crises, elles prononcent dans leurs convulsions d'horribles blasphèmes.

« Je présume cependant que ce n'est qu'une maladie nerveuse, une espèce d'épilepsie, des *convulsions sympathiques* ; une fille en convulsion excite des convulsions analogues dans celles qui l'entourent. Le genre nerveux est impressionné, il est disposé à de nouvelles

convulsions ; mais vous êtes médecin et je vous abandonne la question.

« BILLIET,
« Cardinal-Archevêque. »

A ces observations du savant prélat, M. le Dr Morel a ajouté quelques réflexions pour faire comprendre que c'est précisément chez de jeunes hystériques vertueuses que se passent sous l'influence de la maladie ces réactions qui en font momentanément des filles dévergondées, aux propos horribles, etc. De toutes les facultés, la mémoire est celle qui nous offre les perturbations les plus extraordinaires. Notre confrère a cité l'exemple d'une folle hystérique de l'Asile de la Meurthe qui était une paysanne très ordinaire. Dans ses crises, la mémoire était tellement surexcitée que cette fille répétait de vive voix des sermons entiers qu'elle avait lus ou entendus. On a souvent mis ces faits sur le compte du surnaturalisme et on a donné gratuitement à ces filles le don de prédire l'avenir et de parler des langues nouvelles.

Médailles d'honneur décernées par l'Académie à MM. A. Passy et Eudes Deslongchamps.

Messieurs, votre programme porte que des médailles d'honneur seront décernées dans la séance publique qui aura lieu cette année, le 4 août, aux auteurs nés ou domiciliés en Normandie, qui les auront méritées par leurs travaux dans les sciences. Votre choix a désigné M. A. Passy, membre de l'Institut, et M. Eudes Deslongchamps, doyen de la Faculté des sciences de Caen. M. le Dr Emmanuel Blanche a bien voulu se charger de l'honneur d'écrire les titres qui ont entraîné les suffrages de l'Académie sur ces deux hommes dis-

tingués. Le rapport qu'il a composé sera lu en séance publique, au nom de l'Académie, et sera imprimé en entier dans le Précis de vos travaux.

Je suis heureux d'enregistrer aussi que notre confrère M. Malbranche a obtenu de l'Académie des Sciences de Paris une mention honorable pour sa géographie, ou statistique pharmaceutique des productions naturelles et industrielles de la France. (Manuscrit.)

Échange de publications de l'Académie avec d'autres publications.

Messieurs, vous avez voté qu'à l'avenir, vous opérerez l'échange de vos publications avec celles de la Société des Sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg; avec la rédaction du *Courrier des Sciences*; avec la Revue annuelle, intitulée l'*Année géographique*, par M. Vivien, de Saint-Martin.

Notice nécrologique sur F. Preisser, par M. le Dr Duclos.

Il me reste à vous lire, Messieurs, une Notice nécrologique sur F. Preisser, décédé à Rouen le 6 avril 1864. Ses obsèques ont eu lieu le 7 avril; une nombreuse députation de l'Académie y assistait. Un discours a été prononcé sur la tombe de notre confrère par M. Nion, président.

Frédéric Preisser, né en 1815 à Haguenau, était fils d'un docteur en médecine. Après de rapides et bonnes études au collége de Strasbourg, il obtint, à dix-huit ans, le diplôme de bachelier ès-lettres. Orphelin à cet âge et obligé de se suffire à lui-même, il vint se fixer à Rouen, dans la position modeste de précepteur des enfants d'une famille de notre ville. Il entra alors comme préparateur dans le laboratoire de M. Girardin et se livra en collaboration avec ce professeur, déjà célèbre, à des travaux qui appelèrent sur lui l'attention

publique. Preisser fut chargé de suppléer M. Girardin, tombé subitement malade, et s'acquitta de cette fonction avec un talent qui lui valut l'honneur de suppléer plus tard M. Person, professeur de physique au collége, qui le proposa et le fit agréer pour son successeur.

Dès 1836, Preisser obtint presque en même temps la chaire de chimie et de physique à l'École normale primaire, celle de la classe de commerce au Collége et celle de l'École municipale, qu'il eut l'honneur d'inaugurer avec les deux professeurs éminents, M. Girardin et le Dr Pouchet.

En 1838, Preisser était reçu membre de la Société d'Emulation, et en 1839 il était admis à l'Académie sous la présidence de M. Paumier; son discours de réception était empreint du vif amour qu'il a toujours gardé pour les sciences physiques et chimiques. En 1863, il était appelé par les suffrages de ses confrères à être vice-président de l'Académie. La cruelle maladie qui l'enleva l'empêcha de remplir cette fonction qui l'aurait élevé à celle de la présidence.

Aux titres que nous avons déjà cités, Preisser, au moment de sa mort, joignait ceux de docteur ès-sciences, professeur de physique au lycée, professeur à l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, membre du Conseil central d'hygiène publique de la Seine-Inférieure, membre de la Société de Médecine et de la Société d'Horticulture.

Les travaux que Preisser a composés sont, dès 1837, un *Mémoire sur le chaya-ver*, racine qui donne une des plus belles couleurs, le rouge de Madras.

En 1838, une *Notice sur la distillation des huiles*.

En 1839, un *Mémoire sur les couperoses du commerce.*

En 1840, le *Récit d'un voyage industriel en Angleterre, en Irlande et en Écosse*, fait en 1839.

En 1841, *Observation sur l'épuration et la désinfection des huiles de poisson.*

En 1842, *Mémoires sur les os anciens et fossiles et sur d'autres résidus solides de la putréfaction.*

Examen chimique de l'huile de foie de raie.

Ces trois derniers travaux ont été faits en collaboration avec M. Girardin.

En 1844, le *Récit d'une excursion scientifique et industrielle dans le Tyrol et en Italie*, en septembre 1841.

En 1845, Preisser exposait des *Considérations sur l'importance des observations météorologiques* et présentait l'historique de celles qui ont été faites dans notre ville depuis Lepecq de la Cloture; il se proposait de les relever à l'avenir. Ce projet, Preisser l'a accompli avec la plus grande assiduité jusqu'à sa mort, et chaque année, il a présenté le tableau des observations météorologiques qu'il a faites à Rouen.

En 1847, *Note sur les télégraphes électriques.*

— *Communication sur le fulmi-coton.*

— *Expériences pour prouver que la cessation de l'hématose pulmonaire est la cause de l'insensibilité qui suit les inspirations d'éther en vapeur*, en collaboration avec MM. Pillore et Mélays.

En 1848, *Expériences comparatives sur les effets produits par l'éther et le chloroforme*, en collaboration avec les mêmes.

En 1849, *Recherches sur les propriétés physiques des huiles*, en collaboration avec M. Boutan.

En 1858, *Rapport sur le concours pour le prix Bouctot :* sur les moyens d'apprécier la qualité des huiles.

En 1861, Preisser présentait le *Résumé des observations météorologiques faites à Rouen pendant seize années consécutives*, de 1845 à 1861, pour servir à la climatologie de cette ville.

Preisser avait en outre composé une foule de rapports sur des expertises ; il était l'auteur d'un *Traité élémentaire de physique à l'usage des gens du monde.*

On peut voir par la lecture de cette longue liste des travaux de Preisser que leur caratère était de s'adresser à tous pour propager activement la connaissance de la physique et de la chimie. Les observations météorologiques qu'il a consignées avec assiduité depuis dix-huit ans ont une importance qui sera de plus en plus appréciée.

« Quelques pénibles que soient ces nombreuses observations, disait-il naguères, je n'abandonnerai pas l'œuvre commencée et non achevée, et j'aurai l'honneur de tenir l'Académie au courant des nouveaux résultats auxquels j'aurai pu parvenir. »

Illusion ! oubli de la fragilité de la vie qui montrent le courage et la persévérance du savant.

Une voix claire, une diction nette, la simplicité dans l'exposition de sa pensée, une familiarité distinguée, étaient les moyens que la nature et l'éducation avaient donnés à Preisser pour répandre avec succès les notions qui font prospérer dans notre laborieuse contrée le commerce et l'industrie.

Nous avons perdu cette année, à Bruxelles, un de nos membres correspondants, M. le docteur Talma; il avait été reçu en 1846, après un rapport de Commission au nom de laquelle parlait M. le Dr Blanche. Le rapporteur disait que M. Talma, dentiste à Bruxelles, était aussi habile écrivain qu'observateur consciencieux et médecin beaucoup plus instruit que ne l'exigeait la modeste spécialité à laquelle il s'était voué.

Un autre membre correspondant, M. Cazin père, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne-sur-Mer est aussi décédé cette année. M. Cazin avait adressé à l'appui de sa candidature, en l'année 1852, son intéressant et très utile traité pratique et raisonné de l'emploi des plantes médicinales. M. Cazin était lauréat de l'Académie de Médecine (prix Itard), lauréat d'un grand nombre de Sociétés savantes, et il en était membre correspondant.

MÉMOIRE

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

NOTE

SUR

L'ORIGINE DES ASTÈQUES

ET

Sur la variété maladive à laquelle ces êtres dégénérés appartiennent ;

PAR M. LE Dr MOREL.

Depuis quelques années, on promène en Europe, pour les exposer à la curiosité publique, deux individus de l'un et l'autre sexe qui, par leur configuration physique, appartiennent incontestablement à la race des Astèques dont l'abbé Clavigero a donné la description et dont j'extrais le passage qui suit : « Ils ont le front étroit et déprimé, les yeux noirs, les dents blanches, bien enchâssées et bien régulières, les cheveux épais, noirs, rudes et brillants, la barbe rare ; généralement ils n'ont pas de poil sur les jambes, les cuisses et les bras ; leur peau est de couleur olive. »

La description de Clavigero serait incomplète si elle ne faisait pas connaître les autres caractères physiques et moraux des Mexicains du temps de la conquête ; et,

gines et dans leurs conséquences, nous avons de nombreuses occasions de dégager la vérité de l'erreur et de réduire à leur valeur réelle certains phénomènes étranges, insolites et en apparence inexplicables.

Si, à propos des jeunes Astèques que l'on nous a exhibés, j'entre d'abord dans quelques détails géographiques, dans quelques considérations historiques et ethnographiques, ce n'est pas pour faire étalage de science, mais parce que notre position actuelle au Mexique ne doit pas nous laisser indifférents à tout ce qui concerne les antiquités de ce pays, ainsi que la nature du climat.

« Dans beaucoup de parties du monde, dit le Dr Prichard, on trouve des régions très élevées où le climat, le sol et toutes les parties de la terre diffèrent considérablement du sol, du climat et des productions des basses régions adjacentes ; mais nulle part nous n'observons de contraste aussi frappant dans toutes les formes de la nature organique et inorganique que lorsque nous comparons les hautes plaines de l'Anahuac avec les parties basses de l'Amérique intertropicale. La chaîne de la Cordillière qui, au Pérou, est divisée en plusieurs chaînons parallèles, devient, dans la haute latitude du Mexique, un massif serré de montagnes qui forme un grand plateau sur la surface duquel sont distribués des pics de cinq à six mille mètres de hauteur (seize mille à dix-sept mille pieds). Toute la haute région du Mexique se divise en quatre bassins, ou si l'on veut en quatre vallées à fond plat, qui diffèrent les unes des autres par les caractères géographiques et par les productions. (1) »

(1) Prichard, tom II. 90.

La hauteur de ces vallées profondes varie de 4 à 8,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. La plus célèbre de toutes celles de Tenochticlan, où était la capitale de Montézuma, aujourd'hui occupée par nos soldats, n'a pas moins de 7,460 pieds au-dessus du niveau de la mer.

La configuration du pays est aussi étrange que ses productions. Les rochers et les montagnes de l'Anahuac ont la forme de vieilles tours, de bastions, de cônes et de pyramides. Cette contrée renferme des lacs immenses. Si les plaines sont généralement dénuées d'arbres, en y voit des cactus de différentes formes; le magney aux feuilles piquantes et d'autres plantes aux formes étranges couvrent le sol ou errent le chien muet, le loup chauve du Mexique et divers reptiles sauriens. Dans ce pays, où le cours des saisons n'amène ni un hiver, ni un été proprement dit, et où le climat n'est ni celui de la zone torride ni celui de la zone tempérée, les conquérants espagnols trouvèrent un peuple qui n'avait lui-même ni la grossière simplicité des races sauvages, ni la douceur des mœurs qu'amène partout une civilisation avancée. C'était un peuple qui réunissait à des connaissances assez étendues beaucoup d'habileté dans la pratique des différents arts utiles et agréables; mais ses mœurs égalaient l'insatiable cruauté des barbares les plus féroces. Il paraît qu'ils étaient sous l'influence d'un sentiment religieux très profond, quoique singulièrement perverti. Ils avaient un ordre de prêtres dont la vie était consacrée à la pratique de rites d'un cérémonial imposant, des pompes splendides, des processions en l'honneur des dieux auxquels ils offraient des sacrifices de la plus

effrayante cruauté, sacrifices inspirés, à ce qu'il semble, par ce sentiment si général parmi les hommes de la nécessité d'une expiation.

Tel était au moral ce peuple dont Clavigero ne peut assez louer l'habileté artistique. Ils étaient non seulement d'intelligents et laborieux cultivateurs, mais ils savaient exploiter les mines que renfermait leur sol. Avec les métaux qu'ils en tiraient, ils exécutaient des ouvrages qui faisaient l'admiration des ouvriers européens. Ils avaient en outre des monuments splendides qui pouvaient rivaliser avec ceux des Egyptiens. Enfin, s'ils n'étaient pas en possession de l'écriture, ils avaient inventé une méthode graphique pour conserver le souvenir des événements et transmettre aux générations suivantes les traits saillants de leur histoire. Leurs annales étaient tracées dans des peintures historiques dont l'explication fut donnée oralement par des indigènes mexicains à quelques-uns de leurs vainqueurs et à des ecclésiastiques espagnols et italiens.

Quelle que soit la critique qui ait pu être faite de ces documents, l'abbé Clavigero, le professeur Valter et M. de Humboldt les regardent comme dignes de confiance.

Ils nous apprennent les migrations de trois grandes nations venues du Nord-Ouest. Parmi ces nations, celle des Toltèques était la dominante ; mais il est constant que ces trois nations ne formaient qu'une seule race, puisqu'elles parlaient la même langue. L'immigration commença vers l'an 544 de notre ère, époque la plus ancienne dans l'histoire du Nouveau-Monde, et se continua jusqu'à 1070. La tribu des Astèques, qui parlait la même langue que les Toltèques, était sortie,

comme dans toutes les invasions, d'un pays situé fort loin au Nord, qu'ils désignent sous le nom d'Aztlan; c'était vers l'an 1160. La tribu des Astèques paraît être devenue la tribu dominante, puisqu'elle se sépara des autres en 1325, et bâtit la ville de *Tenochtitlan*, l'ancien Mexico, sur les bords du lac Texcuco.

Ce nom de Mexicain a été donné par les Espagnols à des peuples qui, en somme, n'étaient pas différents d'origine, puisqu'ils parlaient la même langue et qui, à des époques successives, longtemps avant les Espagnols, étaient arrivés d'un pays situé vers le Nord, et s'étaient fixés sur le plateau central de l'*Anahuac*.

Parmi ces peuples, les Astèques étaient, comme nous l'avons vu, les plus puissants, et il faut bien admettre qu'ils ont été assez nombreux, puisqu'ils ont refoulé les indigènes qui étaient eux-mêmes arrivés à un degré assez avancé de civilisation. Ceux-ci pleuplèrent l'Amérique centrale ainsi que le prouvent les grands monuments de Palenque. D'autres, d'après Clavigero, paraissent avoir peuplé les Antilles et l'Amérique du Sud.

Ces simples notions suffisent pour établir la haute antiquité des Astèques et le rôle important qu'ils ont joué dans l'histoire du Mexique. Comment est-il possiple de nous donner comme types de cette race intelligente les tristes *spécimens* que l'on livre à l'avide curiosité du public, et qui ont fait du nom d'Astèques le synonyme d'idiots ou d'imbéciles? Maintenant, on peut se demander dans quel vallon inconnu du Mexique a-t-on trouvé ces enfants? C'est là ce que je n'ai pu apprendre des conducteurs de ces malheureux êtres dégénérés. La relation imprimée qu'ils vendent aux visiteurs ne mérite aucune croyance. Des voyageurs

intrépides auraient arraché ces enfants à des peuplades sauvages que les Espagnols n'ont jamais pu soumettre et que l'on trouve encore dans quelques-unes des vallées immenses de la Cordillière. C'est chez une de ces peuplades, si nous en croyons la relation imprimée, que les petits êtres disgracieux que nous avons vus, et qui excitaient à un degré extraordinaire la curiosité publique, étaient adorés comme des divinités.

Cette circonstance d'avoir été adorés comme des divinités n'est pas indifférente en elle-même et se rattache à une tendance religieuse propre aux anciens Astèques dont le type physique n'est pas complètement disparu, quoique pour en juger nous n'ayons sous les yeux que des *spécimens* dégénérés. Les portraits des anciens Astèques, ainsi que le remarque M. de Humbold, et les figures de quelques-unes de leurs divinités, sont remarquables par la dépression du front, d'où résulte la petitesse de l'angle facial. C'est une forme qui paraît avoir appartenu au beau idéal de la race, et que beaucoup de nations américaines ont cherché à imiter au moyen d'une compression artificielle de la tête.

Cette étroitesse du front a été signalée par Clavigero comme caractère typique de la race. Cet auteur se plaît cependant à reconnaître que les Mexicains, et par ce terme il faut entendre la race astèque proprement dite, sont assez grands et que leur taille est en général plutôt au-dessus qu'au-dessous de la moyenne; que l'on trouve rarement chez eux des bossus, des boiteux, des louches, etc.

Cette circonstance prouve en faveur des excellentes conditions climatériques de l'immense pays compris sous l'ancien nom de l'Anahuac où se trouve Mexico

Ce n'est pas là, comme on sait, que sévit la fièvre jaune ; c'est dans les terrains alluvionnaires du littoral et dans les terres chaudes. Aussi, du temps des *Conquistadores*, la population était massée sur les hauts plateaux et l'instinct des indigènes leur faisait-il éviter le littoral empesté. Ce sont les exigences du commerce ou les perspectives du lucre qui ont fait affronter aux Européens les dangers de l'habitation sur des plages malsaines.

L'autre affirmation de Clavigero, que les Mexicains ont autant d'esprit que les autres enfants d'Adam, a son importance au point de vue des études anthropologiques. Les Européens n'ont eu que trop de tendances à se prévaloir de l'infériorité relative des races américaines pour excuser la manière barbare dont ils les ont traitées. Plus que tous autres, les écrivains espagnols avaient le devoir de considérer avec indulgence les défauts des Mexicains. Au reste, les monuments des Astèques plaidaient suffisamment en faveur de leur intelligence. Les sciences ne leur étaient pas inconnues, puisqu'ils avaient une année solaire avec un système d'intercalations fondé sur le même principe que le calendrier romain. J'ajouterai que, parmi les restes les plus intéressants et probablement les plus authentiques de la littérature de cette singulière race, se trouvent les hymnes composés par *Nezahualcojotl*, roi de Tescuco, en l'honneur de l'Être-Suprême, et son élégie sur l'instabilité des grandeurs humaines prouvée par la destinée du tyran Telzozomoe. Ces poésies ont été traduites en espagnol par le neveu de ce roi, qui fut baptisé sous le nom de Ferdinand Alva.

Ces considérations historiques suffisent et au-dela pour prouver que les Astèques que l'on promène en Europe depuis quelques années ne rappellent la grande et célèbre race des Astèques que par quelques caractères indélébiles, tels que l'étroitesse du front, la couleur et la nature des cheveux, le teint olivâtre de la peau.

A tous les autres points de vue, ils ont tous les caractères de l'ordre intellectuel, physique et moral qui constituent les êtres dégénérés, vulgairement désignés sous les noms d'imbéciles et d'idiots.

Tête. — Leur tête est microcéphalique; elle mesure dans la circonférence 25 centimètres.

Taille. — Leur taille est au-dessous de la moyenne.

Organes génitaux. — La jeune fille a les signes de la puberté. Le jeune garçon est impropre à la reproduction. L'ensemble de leur physionomie révèle l'état d'éternelle enfance à laquelle ils sont condamnés. Ces malheureux êtres dégénérés ne représentent pas leur âge réel, quoique l'un soit âgé approximativement de vingt-quatre ans et l'autre de vingt-cinq. Le même phénomène s'observe du reste dans les races inférieures La physionomie des individus conserve longtemps le type enfantin. C'est là ce qui fait qu'il est difficile, à première vue, de déterminer leur âge réel.

Intelligence, instinct, etc. — Les caractères dégénératifs de l'ordre intellectuel et moral ne sont pas moins significatifs chez ces jeunes Astèques que les caractères de leur dégradation physique.

Leur intelligence est nulle et incapable de perfec-

tionnement. De tous les êtres créés, l'homme seul, dit avec raison M. Flourens, a le pouvoir de faire des progrès comme espèce, de sentir qu'il sent, de connaître qu'il connaît, de penser qu'il pense.

L'impossibilité de faire aucun progrès comme espèce relègue les jeunes Astèques en question parmi les êtres purement instinctifs. Ils ont la mémoire des choses; ils expriment leurs sympathies pour les personnes qui les soignent et les reconnaissent; ils sont avides de caresses, toutes qualités qu'ils partagent avec leurs congénères, les jeunes imbéciles de nos asiles dont ils ont également le caractère irritable.

Ce sont, en un mot, des êtres purement instinctifs chez lesquels on n'observe aucune aptitude spéciale, comme seraient certaines dispositions instinctives à imiter, à retenir de mémoire, phénomènes que l'on rencontre parfois chez les êtres inférieurs. Les conducteurs de ces enfants ont placé entre les mains de l'un d'eux un instrument de musique, un accordéon, mais il est incapable d'en tirer la moindre modulation harmonique. ...

Enfin, je terminerai par une dernière considération; il n'est pas rare de rencontrer parmi certaines variétés d'imbéciles de nos contrées des types qui, par la forme de la tête, la dépression du front, l'étroitesse de la face, la prédominance énorme des os du nez, se rapprochent des Astèques que l'on nous a exhibés. On désigne vulgairement ces sortes de têtes sous le nom de *têtes d'oiseau*

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX

DE LA

CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS,

PAR M. A. DECORDE,
Secrétaire de cette Classe.

MESSIEURS,

Les résultats du concours ouvert entre les Sociétés savantes des départements ont été, cette année encore, favorables à l'Académie. L'ouvrage de M. Barabé, sur le *Tabellionage royal en Normandie et sur la Sigillographie normande*, a été jugé digne d'une mention *très honorable*, et, dans la séance solennelle tenue à la *Sorbonne* le 2 avril 1864, deux médailles d'argent ont été décernées par M. le Ministre de l'Instruction publique, l'une à l'auteur et l'autre à l'Académie.

Vous aviez appuyé de votre patronage le livre de M. Barabé. Vous avez accordé une marque non moins certaine d'intérêt au nouvel ouvrage que M. l'abbé Cochet va publier sur la *Seine-Inférieure historique et archéologique*.

Dans ce grand travail, dont plusieurs fragments vous

ont été lus, notre savant confrère résume la situation et décrit les monuments, aux trois époques gauloise, romaine et franque, de la portion du territoire de la Gaule-Belgique qui forme aujourd'hui notre département. C'est une page importante de notre histoire locale; elle méritait, à plus d'un titre, l'attention et les suffrages de l'Académie.

M. l'abbé Cochet l'a, d'ailleurs, complétée par une Etude sur les *Origines de Rouen, d'après l'histoire et l'archéologie.*

A l'aide de cette dernière science, née d'hier et qui est appelée à prêter un concours si efficace aux recherches historiques, il a esquissé à grands traits le rôle de notre ville dans ces temps reculés où les documents écrits font défaut. C'est un résumé précieux de tout ce qui peut être connu aujourd'hui de l'antique cité des Vélocasses, de la métropole romaine de la seconde Lyonnaise, du *castrum* franc du Vexin et du Roumois, de la capitale de la Normandie, enfin de l'église mère et maîtresse de la province. Historiens, mémoires, fouilles, monnaies, inscriptions, monuments, sépultures, tout y est classé, décrit, commenté avec ordre. C'est une ville nouvelle qui jaillit, pour ainsi dire, des entrailles de la terre et qui est reconstituée de toutes pièces, grâce à la plus patiente et à la plus laborieuse érudition. Vous aviez pu en juger par la communication qui vous avait été faite des chapitres relatifs à l'*Enceinte romaine de la cité* et à la *Numismatique rouennaise.* Il est à regretter que l'étendue de ce mémoire n'ait pas permis de le lire aux séances publiques de la Sorbonne pour lesquelles il avait été adressé sous les auspices de l'Académie.

Deux autres Notices vous ont encore été lues par notre laborieux confrère.

La première donne des détails tout à fait inédits sur un procédé acoustique, employé quelquefois au moyen-âge pour répercuter la parole ou le son dans les édifices religieux. On se servait, en général, pour cet usage, de cornets ou de pots en terre cuite, que l'on plaçait dans les voûtes ou dans les murailles. Cette disposition se rencontre fréquemment en Suède et en Russie, et c'est par des architectes appartenant à ces contrées que l'attention de nos archéologues a été assez récemment appelée sur ce point. M. Didron, qui paraît avoir le premier traité la question dans ses *Annales archéologiques*, a cité pour la France deux faits très précis. Le premier est la découverte faite, en 1842, dans l'église de Saint-Blaise d'Arles, que l'on croit remonter à 1280, de cornets en terre cuite qui correspondent à des pots de 22 centimètres de diamètre, placés dans l'épaisseur du mur ; le second est un texte de 1432, extrait de la *Chronique des Célestins de Metz*, que vient de publier M. de Bouteiller dans sa Notice sur un couvent de cet ordre, et dans lequel il est fait mention de cette disposition architecturale et de ses effets. A ces premiers documents, notre honorable confrère a pu ajouter, à l'aide de ses propres observations, un petit faisceau de preuves recueillies dans notre province pendant les trente années d'études qu'il a consacrées aux églises de la Normandie.

Vous avez voté l'impression de ce travail que M. l'abbé Cochet doit compléter encore par l'indication de quelques faits récemment reconnus.

L'autre Notice est relative à la découverte d'un cimetière gaulois au Vaudreuil (Eure), dans les années 1858

et 1859. Ce cimetière est placé sur un tertre qui domine les deux vallées de la Seine et de l'Eure, à un endroit nommé autrefois la *Garenne*, et aujourd'hui la *Conninière* ou la *Coutinière*. Les premiers débris furent trouvés par des ouvriers occupés à extraire du caillou. Prévenus à temps, le maire de Notre-Dame-du-Vaudreuil, M. Goujon et son fils, M. Paul Goujon, avocat à Paris, dirigèrent les travaux avec intelligence. Ils recueillirent soigneusement les débris divers sortis des tranchées, et ils en ont composé une intéressante collection dont M. l'abbé Cochet vous a énuméré les pièces principales. Notre infatigable confrère s'est rendu lui-même sur les lieux, le 30 septembre 1859, et là, sous ses yeux mêmes, il a été encore extrait, des sépultures ouvertes, plusieurs restes précieux, notamment huit monnaies de bronze dans lesquelles on a reconnu des Tibères. Le savant explorateur en a conclu que c'était bien là un cimetière gaulois indigène, le champ de repos qu'une tribu d'Aulerques Eburoviques, habitante du Vaudreuil, avait établi dans cette bourgade, à l'époque où pénétra dans la Gaule la civilisation romaine.

Nous ne devons pas omettre que M. l'abbé Cochet a encore soumis à l'Académie, dans deux séances différentes, des explications orales sur la découverte faite, il y a peu de temps, dans la forêt d'Eavy, de quatre-vingts hachettes de bronze, qu'il croit appartenir à l'époque gauloise, et sur ces habitations lacustres, premiers vestiges du passage de l'homme sur la terre, que l'on a retrouvées depuis une dixaine d'années dans les lacs de la Suisse et plus récemment en Irlande.

Il a enfin fait hommage à l'Académie d'une photographie prise sur une verrière de l'église de Caudebec-

en-Caux, qui représente Thomas Basin, chanoine de la métropole de Rouen, évêque de Lisieux, membre du conseil privé de Charles VII et auteur d'une *Chronique des rois Charles VI et Charles VII*, écrite en langue latine. Des deux écussons qui figurent sur cette verrière, l'un donne les armes des évêques de Lisieux, l'autre celles des Basin. Il n'est donc pas douteux que c'est bien ce personnage éminent que l'artiste a voulu reproduire. Sans doute il n'a pas fait un portrait fidèle, mais la peinture a, du moins, cela de remarquable qu'elle donne le costume exact des évêques du temps.

Rappelons de suite, pour compléter ce qui concerne l'archéologie, une *Note* de M. Homberg sur des ruines gallo-romaines que le hasard lui a fait récemment découvrir dans un champ dépendant de sa propriété de Montmirel, à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure). Ces ruines présentent tous les caractères d'un hypocauste. Leur situation spéciale et le grand espace superficiel qu'elles occupent font supposer à notre honorable confrère qu'elles appartenaient à un établissement de bains. Le fait est possible; mais il serait téméraire peut-être de l'affirmer. En Italie et à plus forte raison dans le Nord, les hypocaustes ne servaient pas seulement à chauffer les bains; on les employait fréquemment aussi pour des appartements privés. On en a trouvé dans nos contrées de nombreux exemples. M. l'abbé Cochet a rappelé notamment, parmi plusieurs autres découvertes de cette nature, la grande *villa* de Sainte-Marguerite-sur-Mer, où M. Féret a reconnu, d'un côté des bains, de l'autre des appartements particuliers chauffés par un hypocauste.

En dehors de ces travaux archéologiques, notre histoire locale et les recherches sur l'état, soit ancien, soit présent de notre ville, ont fourni à plusieurs de nos confrères le sujet de lectures qu'il nous paraît intéressant de réunir.

Dans un travail étendu où les documents sont classés avec un soin intelligent et scrupuleux, et dont vous avez voté l'impression dans le Précis, M. de Beaurepaire a recueilli tout ce qui a trait à l'*Ancien Clos des Galées*.

On désignait sous ce nom, au moyen-âge, les chantiers de construction des bâtiments du port de Rouen. Ils étaient situés sur la rive gauche de la Seine, à l'endroit où s'élève aujourd'hui la caserne de Saint-Sever, dans un quartier appelé alors *Richebourg*, et qui, malgré sa situation de l'autre côté du fleuve, dépendait de la paroisse Saint-Clément et plus tard de la paroisse Saint-Martin-du-Pont. L'établissement doit en être reporté dans l'intervalle de l'année 1284 à 1297. On y construisait des bateaux et des nefs pour la navigation de commerce, fluviale ou maritime, et des baléniers, galistes, barges, bargots, galées servant ou pouvant servir de bâtiments de guerre. C'était à la fois un chantier de construction, un arsenal et un port d'armement. On peut induire d'une quittance du 2 juillet 1338 qu'il a le premier contribué à l'introduction de l'artillerie en France. Il prit surtout une grande importance au XIVe siècle, pendant la guerre de cent ans. Sa décadence date du malheureux règne de Charles VI. De 1390 à 1400 non-seulement on n'y construit plus de navires, mais on y voit même aliéner, au profit de particuliers, des bâtiments qui appartenaient à la marine

royale. Détruit par les Rouennais eux-mêmes, lors du mémorable siége de 1418, afin que les navires qu'il contenait encore ne tombassent point aux mains des Anglais, il ne fut pas rétabli après la levée du siége. Dès 1438, il était devenu, par suite d'acquisition, la propriété du cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen. Il passa ensuite au sieur de Montepesdon, puis, au comte de Saint-Paul. Aujourd'hui, le nom même en est oublié. La *rue Richebourg*, qui longe la caserne de Saint-Sever, conserve seule un dernier souvenir de l'ancien quartier qu'il occupait autrefois.

Les recherches de M. le Dr Hellis ont porté sur un point non moins intéressant de l'histoire de notre ville.

Suivant une tradition fort accréditée et que des écrivains, d'ailleurs très recommandables, ont contribué à propager, Jeanne d'Arc aurait eu à Rouen pour prison l'une des tours du vieux château construit par Philippe-Auguste. Quelle était cette tour? A cet égard, les opinions différaient. Suivant les uns, c'était la tour dite des *Fous*, située vers le Nord. Cette tour détruite, l'opinion se fixa sur celle du *Donjon*, la seule qui subsiste encore.

Aucune de ces versions n'est exacte : les documents les plus certains, puisés par M. Hellis aux sources mêmes, lui permettent, en effet, d'affirmer que Jeanne d'Arc n'a point été enfermée dans une tour. Elle était détenue dans l'une des deux prisons que contenait le château, la prison laïque, sise dans l'intérieur de l'enceinte. Elle y occupait, au dire des témoins du procès de réhabilitation, « la chambre du milieu, auprès de la grande salle, du côté des champs. » C'est de cette

prison, où elle avait séjourné un peu plus de quatre mois, qu'elle sortit, le 30 mai 1431, pour marcher au supplice. Sa prétendue détention dans une tour est une de ces légendes où l'invention poétique a plus de part que la réalité.

Deux autres communications dues à M. Edouard Frère nous reportent au XVIe et au XVIIe siècles. Ce sont d'intéressantes *Notices*, rédigées pour servir d'introduction à d'anciens ouvrages, soit manuscrits, soit imprimés, qu'édite à nouveau la *Société des Bibliophiles normands*.

La première contient, avec quelques détails historiques sur le cardinal-archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, gouverneur général de la Normandie, ministre de Louis XII et légat du Saint-Siége, un aperçu rapide des honneurs funèbres qui lui furent rendus, soit à Lyon où il expira le 25 mai 1510, soit à Rouen où son convoi arriva le 18 juin suivant. Elle doit être insérée en tête de la réimpression de deux opuscules du XVIe siècle ayant pour titres, l'un : *La Pompe funérale de la mort de Monsieur le Légat faicte à Lyon* ; l'autre : *La Réception faicte en la ville et cité de Rouen du corps de feu très révérend père en Dieu et seigneur Monseigneur Georges d'Amboyse, Légat du Saint-Siëge apostolique et Archevesque de la dite ville de Rouen.*

La seconde est un habile résumé des causes politiques qui déterminèrent le voyage de Louis XIV en Normandie, en février 1650, et des cérémonies qui accompagnèrent le séjour du jeune roi dans nos murs. On possède de ce voyage trois relations manuscrites contemporaines, celles du Corps municipal, de la Magistra-

ure et du Clergé. La plus complète de toutes, celle du Corps municipal, était restée inédite. La Société des Bibliophiles normands a voulu, avec raison, combler cette lacune, et le travail de M. Edouard Frère sert de préface à sa publication.

Vous avez voté l'impression de la Notice relative à Georges d'Amboise, notice à laquelle M. Edouard Frère a, d'ailleurs, apporté de nouveaux développements.

Rappelons enfin, pour terminer ce qui concerne le passé de notre ville, que M. Brevière a gravé, avec son talent habituel, sur les dessins de M. André Durand, l'ancien Hôtel-de-Ville de la rue de la Grosse-Horloge. Il vous a fait hommage d'une belle épreuve de cette gravure, qui orne maintenant la salle de vos séances.

Deux autres de nos confrères ont, au contraire, fait porter leurs investigations sur l'état actuel de notre cité.

M De la Quérière nous avait entretenus, l'an dernier, d'un projet de création, à Rouen, de plusieurs édifices publics qui nous manquent. Il vous a signalé, cette année, plusieurs autres améliorations qui lui paraissent encore à désirer Nous ne pouvons le suivre dans tous les développements qu'il a donnés à sa pensée. Nous dirons seulement que la plupart des travaux qu'il réclame appellent, en effet, sérieusement l'attention de nos édiles. Les progrès accomplis déjà sont considérables sans doute ; mais il reste encore bien des choses à faire, et, sans demander l'impossible, bon nombre des améliorations que réclame aujourd'hui notre infatigable confrère peuvent et doivent se réaliser.

Les observations de M. De Lérue concernent le pont en pierres qui relie le faubourg Saint-Sever à la ville et la statue qui y a été érigée en 1834, en l'honneur de Pierre Corneille.

Commencé dès 1811, mais terminé seulement en 1835, ce pont avait reçu, lors de son achèvement, le nom de *Pont d'Orléans*. Les événements politiques le lui ont fait perdre. Dans le public comme dans les documents officiels, il n'est plus désigné aujourd'hui que sous la dénomination de *Pont de pierre*. Or, ne serait-il pas plus naturel et plus convenable de l'appeler *Pont Corneille*, du nom du grand homme dont la statue s'élève sur le terre-plein central? Il y a bien à Rouen, devant le théâtre des Arts, une petite place, appelée officiellement, ce que beaucoup ignorent, *Place Corneille*. Mais cela peut-il faire obstacle à ce que l'on remplace par le nom de l'illustre tragique la dénomination banale sous laquelle seule est aujourd'hui désigné un pont qni compte parmi nos principaux monuments?

Cette proposition vous a paru digne d'être méditée; aussi une Commission a-t-elle été choisie pour rechercher les moyens de la mettre à exécution.

La communication de M. De Lérue contenait, en outre, un historique très complet de la construction du pont de pierre et de l'érection de la statue de Corneille. Vous avez voté l'insertion dans le Précis de cette page fort intéressante de notre chronique locale.

Ces travaux ne sont pas les seuls qui soient dus à ceux de nos confrères dont nous venons de citer les noms.

M. Homberg, qui déjà en 1860 avait lu à l'Académie une sérieuse étude sur la question du *Vagabondage*,

vous a présenté cette année de nouvelles réflexions sur ce sujet si important pour l'ordre public.

Le vagabond qui a subi une condamnation reste soumis, après sa libération, à la surveillance de la haute police. Cette situation le fait exclure de bien des ateliers, à cause de la répugnance des autres ouvriers à se trouver en contact avec lui : aussi lui est-il très difficile, sinon même impossible, de se procurer du travail et des moyens d'existence. Voilà donc toute une classe d'individus rejetés presque forcément dans le mal au grand péril de la société. Comment conjurer ce danger? Suivant l'honorable magistrat, on y arriverait au moyen de l'établissement de Sociétés de patronage qui viendraient en aide aux vagabonds libérés et favoriseraient leur placement. Ce patronage serait facultatif; il devrait être réclamé par les libérés. Des mesures de garantie seraient prises pour s'assurer que la demande est sérieuse, et elle ne serait accueillie qu'au profit de ceux qui en seraient jugés dignes. Telles sont les données principales de ce plan vraiment philanthropique. Pour le rendre plus saisissable, M. Homberg l'a fait suivre d'un projet de statuts d'une société de ce genre comme il la conçoit. Déférant à sa demande, vous avez confié l'examen de ce projet à une Commission spéciale. Les connaissances pratiques et le zèle éclairé des membres qui la composent ne peuvent manquer de porter leurs fruits.

M. de Beaurepaire vous a présenté un savant Rapport sur deux ouvrages que le nom de leurs auteurs recommandait particulièrement à votre attention.

L'Histoire de la ville d'Aumale, par notre honorable

confrère M. Semichon, vous était déja en partie connue par des extraits que l'auteur vous avait lus dans quelques-unes de vos séances et par le double succès qu'elle avait obtenue au concours des antiquités nationales. Le compte-rendu de M. de Beaurepaire vous en a fait apprécier l'ensemble. Dans une analyse substantielle qui est elle-même une œuvre de judicieuse critique, il vous a signalé l'étendue des recherches auxquelles s'est livré M. Semichon, et le choix intelligent des documents qu'il a mis en œuvre. Il vous a dit en terminant qu'un livre semblable était un service rendu au pays dont il décrivait l'histoire.

Le second ouvrage soumis à l'examen de M. De Beaurepaire était une *Dissertation* de M. Léopold Marcel, notaire honoraire à Louviers, sur le point de savoir par qui a été composé le *Songe du Vergier*. Malgré les recherches des érudits, on n'a pas pu découvrir le nom de l'auteur de ce livre célèbre. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il fut écrit en 1376 par ordre du roi Charles V, auquel il est dédié, et par un de ses conseillers. Mais lequel de ces conseillers ? M. Marcel discute successivement tous les noms déjà mis en avant, et il conclut avec force en faveur de Charles de Louviers. Cette conclusion dissipera-t-elle tous les doutes? L'honorable Rapporteur ne l'a point pensé. La solution de M. Marcel repose presque exclusivement sur une note d'un manuscrit de la bibliothèque de Sens, note qu'on ne connaît que par des citations faites au XVIIe siècle et qui pourrait bien n'avoir été imaginée que dans le but de flatter la vanité d'une famille puissante. Pour admettre cette solution, il faudrait des textes plus anciens et des raisons plus péremptoires. On doit lui tenir compte cependant des

efforts qu'il a faits pour résoudre le problème. Remarquable à plus d'un titre, sa Dissertation présente une analyse détaillée et fidèle d'un ouvrage resté célèbre et qui est aujourd'hui assez rare. Elle fait, en outre, connaître avec impartialité les douze écrivains auxquels on l'attribue et les raisons que les érudits ont fait valoir pour ou contre chacun d'entre eux.

M. le Dr Hellis est toujours le consciencieux rapporteur des *Annales de la Société libre des Beaux-Arts* et du *Recueil de l'Académie des Jeux-floraux*.

Dans cette dernière publication, la poésie occupe la plus large place, et le compte-rendu des concours de Toulouse témoigne des efforts persévérants de la province pour garder et pour entretenir le feu sacré. La lecture de plusieurs pièces vraiment remarquables vous a fait reconnaître le goût sévère qui préside à la distribution des récompenses. Parmi les lauréats, nous avons rencontré le nom de M. le baron de Ville-d'Avray, d'Honfleur, auteur d'une ballade couronnée.

Le Recueil de la *Société des Beaux-Arts* embrasse un cercle plus vaste. Le XXIe volume, dont M. Hellis vous a présenté l'analyse, contient avec plusieurs œuvres poétiques, des articles de discussion artistique. La musique paraît aussi dans ces derniers temps avoir appelé l'attention toute spéciale de la Société. Sous ses auspices, en effet, on a inauguré, en 1863, des réunions musicales dans lesquelles des artistes déjà connus et de jeunes compositeurs peuvent se faire entendre devant un auditoire bienveillant. On ne peut qu'applaudir à cette généreuse initiative : elle est certainement appelée à rendre de grands services à l'art musical.

Dans le domaine de l'architecture, il s'est opéré, depuis une quarantaine d'années, une révolution qui a produit des conséquences fécondes. On a réparé, en leur conservant leur style propre, les parties ruinées des édifices gothiques; quelques-uns même de ces édifices ont été complétés par des adjonctions qui s'harmonisent parfaitement avec la construction première. C'est là, on ne saurait le méconnaître, un véritable progrès. Mais en est-il de même et peut-on accorder à nos architectes une égale approbation lorsqu'ils viennent aujourd'hui, exagérant ce système, recomposer à nouveau et refaire de toutes pièces ce qu'avaient créé leurs devanciers du XIe au XVIe siècle? M. De la Querière ne l'a point pensé, et, dans un travail ayant pour titre : *Considérations sur la rénovation des différents styles d'architecture du moyen-âge*, il a combattu vivement cette tendance. Suivant notre honorable confrère, ces imitations modernes de nos édifices religieux de style ogival ne sont point en rapport avec nos besoins et avec nos mœurs. Elles n'ont enfanté le plus souvent que des productions bâtardes, sans valeur réelle, tout à fait en dehors du courant des idées modernes. C'est un mauvais système que de vouloir refaire trop servilement le passé. En fait d'art, comme en toute chose, il faut être de son temps et de son pays.

Depuis le décès de M. De Caze, c'est M. Edouard Frère qui a bien voulu se charger de vous rendre compte des remarquables publications de *l'Institut Smithsonien*. La plupart des Mémoires contenus dans le XIe volume, dont il vous a donné le sommaire, peuvent être revendiqués par la Classe des Sciences. M. le Rap-

porteur vous a cependant résumé, dans une traduction abrégée, le récit d'une ascension au Popocatepelt et à l'Ixtaccihualt, célèbres volcans de la province de Puebla au Mexique, récit auquel la présence de notre armée dans ces latitudes lointaines donnait un nouvel intérêt.

Ajoutons que c'est aussi sur le Rapport rédigé par M. Edouard Frère, au nom d'une Commission spéciale et conformément aux conclusions toutes favorables de ce Rapport, que l'Académie a voté la souscription à l'ouvrage de M. l'abbé Cochet sur la *Seine-Inférieure historique et archéologique*, dont nous vous avons entretenu plus haut.

De la Seine à la Bresle, tel est le titre, en apparence fort inoffensif, sous lequel M. De Lérue a tracé le récit humoristique et primesautier de son voyage des rives du grand fleuve aux bords de l'humble rivière. Véritable voyage d'artiste et d'amateur où domine la fantaisie, où la légende locale, la peinture des champs et des grands bois se mêlent aux réflexions railleuses sur les discussions scientifiques et sur les diverses espèces de savants, où la vieille diligence et le gué pittoresque ont leurs souvenirs et leurs regrets. Touristes, qui allez chercher bien loin des paysages de convention et des localités qu'il faut admirer sur parole, prenez M. De Lérue pour guide; vous y trouverez plaisir et profit.

Bien différente de ce récit est une pièce de vers due à la même plume, et intitulée : *le Myosotis.* C'est une délicate invocation à cette gracieuse petite fleur, perle des prés humides, dont l'azur, pour me servir des poétiques expressions de M. De Lérue,

Est mêlé de regrets, d'espérance et de foi.

Citons enfin, pour compléter le contingent de notre honorable confrère, un Rapport sur un ouvrage de M. Protin : *Les Economistes appréciés, ou nécessité de la protection*, dans lequel les théories libre-échangistes et leurs résultats pratiques sont appréciés avec une grande netteté.

Conformément au vote de l'Académie, le voyage *de la Seine à la Bresle* sera imprimé dans le Précis.

Une grave question, qui appelle encore les investigations des jurisconsultes et des spécialistes, c'est celle de la capacité civile des aliénés. On ne considère plus, il est vrai, ainsi qu'on le faisait dans l'antiquité, la folie comme la possession d'une intelligence humaine par une influence divine ; on ne regarde plus, ainsi qu'au moyen-âge, l'aliéné comme un être malfaisant et nuisible, en proie au démon. La folie a été justement replacée dans le cadre nosologique et le législateur a pu se faire une idée plus exacte de ses diverses variétés, ainsi que des intervalles lucides qu'elle comporte. Mais, malgré ce progrès, l'alliance entre les magistrats et les médecins est encore loin d'être complète pour ce qui concerne la manière d'interpréter les actes des aliénés. « Si les magistrats, dit M. le conseiller Sacaze, accordent leur confiance au médecin lorsqu'il s'agit d'une question de psychologie légale, posée dans un débat criminel, ils la lui retirent dès qu'il s'agit d'un procès civil. Aux décisions du pouvoir judiciaire il faut une base certaine, irrécusable. Tant que la médecine mentale ne sera pas arrivée au terme de ses recherches, tant qu'elle n'aura pas reçu la consécration de l'évidence, on ne peut pas espérer de voir

les magistrats lui faire le sacrifice de leurs doutes et de leurs hésitations »

Toujours préoccupé de l'intérêt des malheureux, qu'atteint cette cruelle maladie, M. le Dr Morel s'est demandé si cette défiance des magistrats était bien fondée, et dans un Mémoire qu'il a intitulé : *De la Médecine légale des Aliénés*, il s'est proposé pour but de rechercher si la médecine mentale ne pourrait pas offrir un critérium assez puissant à la justice pour que les tribunaux fissent, en tout état de cause, aux médecins le sacrifice de leurs incertitudes. Dans l'état actuel de la science, ce résultat est peut-être difficile à atteindre. Chez les médecins eux-mêmes, des théories et des nomenclatures diverses ont souvent contribué à faire mal interpréter les phénomènes inhérents à la folie. Le médecin expert n'a qu'un point essentiel auquel il doit s'attacher, c'est de rechercher, d'après l'esprit de la loi, et sans se préoccuper de ces théories, si le sujet était en démence au moment de l'acte. Tel est le grave problème que M. Morel discute. Des travaux de ce genre, en éclairant la question d'un nouveau jour, ne peuvent que hâter le moment où l'on arrivera à une conciliation désirable entre deux tendances divergentes, bien qu'également consciencieuses.

Les Comptes de la Justice criminelle, de 1858 à 1864, ont fourni à M. le Dr Vingtrinier le sujet d'un Rapport qui fait suite à plusieurs travaux semblables qu'il a déjà soumis, à diverses époques, à l'Académie Le résultat de ces comptes prouve certainement en faveur de l'amélioration morale du pays. Pour une population totale de 37 millions d'habitants, on ne compte en

moyenne, par année, pendant toute cette période, que 7,000 accusés de crimes, 90,000 prévenus de délits et 110,000 contraventions de police. C'est le fruit des soins nombreux, des mesures philanthropiques et populaires que l'on n'a cessé de prendre depuis une cinquantaine d'années. Sans doute il est encore à cet égard des perfectionnements à introduire. Le sort de plusieurs classes d'accusés, la fréquence de certains crimes peuvent appeler l'adoption de diverses réformes que notre honorable confrère indique avec l'autorité de l'expérience; mais, sans attendre même ces nouveaux progrès, on ne peut que s'applaudir des résultats déjà atteints. Exalter les vertus des temps passés au détriment du temps présent, c'est là une thèse vieillie dont M. Vingtrinier fait bonne justice en mettant à nu, à l'aide de curieuses citations empruntées à un grand nombre d'écrivains depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIIe, les vices et l'immoralité de ces époques trop vantées : « Nous valons mieux que nos pères, » disait récemment M. le Ministre de l'Instruction publique. On peut avoir confiance dans cette parole. Le cercle où le crime lève sa dîme funèbre va certainement se rétrécissant tous les jours.

Nous avons dit, avec l'honorable Rapporteur, que les institutions philanthropiques modernes ne sont point étrangères à ce progrès. Parmi ces institutions, on doit notamment citer les *Sociétés de Secours mutuels,* dont la création est encore récente, mais qui comptaient déjà, en 1862, une recette de plus de 10 millions.

Quels seraient les moyens les meilleurs de propager dans les campagnes ces associations prévoyantes et d'y faire participer les femmes et les divers membres de la

famille ? Telle est la question que la Société impériale d'Emulation de l'Ain avait mise au concours en 1863. Le Rapporteur de ce concours, M. le Dr Ebrard, membre correspondant de l'Académie, vous a fait hommage de son travail, et M. Vingtrinier vous en a présenté l'analyse. Nous y avons remarqué parmi les lauréats un de nos compatriotes, M. Joanne, médecin, président de la Société de Secours mutuels de Ry, auquel a été décernée une médaille d'argent.

M. l'abbé Roques, d'Albi, vous avait adressé, l'année dernière, un ouvrage de philosophie sur l'*Ecole éclectique*, il vous a offert, cette année, un nouveau volume : *M. Victor Cousin et ses adversaires, ou Examen des doctrines philosophiques en conflit au* XIXe *siècle.* M. l'abbé Picard, qui avait été le Rapporteur du premier ouvrage, a bien voulu se charger encore de vous rendre compte du second. Comme son titre l'indique, il est à peu près exclusivement consacré au Maître de la philosophie éclectique, et il a pour but de rechercher si la doctrine que M. Cousin professe contient bien réellement la véritable philosophie. Les conclusions de M. l'abbé Roques sont loin d'être favorables. Suivant lui, les théories de M. Cousin aboutissent nécessairement à ces deux extrêmes : le Panthéisme et le Déisme. C'est ce qu'il s'efforce de faire ressortir dans une argumentation vigoureuse à l'appui de laquelle il invoque de nombreuses et de graves autorités. Malgré ce dissentiment considérable, sa discussion néanmoins reste toujours consciencieuse et digne. Tout en combattant les tendances de M. Cousin, il reconnaît aussi, et il n'hésite pas à proclamer les services éminents que

ce philosophe a rendus à la science. C'est entre eux une lutte loyale et courtoise, à la suite de laquelle chacun des contendants a droit à l'estime de son adversaire.

Deux fables élégantes, lues par M. l'abbé Picard dans une autre séance, et dont vous avez voté l'insertion dans le Précis, forment un piquant contraste avec le compte-rendu de ce sérieux ouvrage. *Les Renards et le Lion*, ou *une Conférence chez les Renards*, contient une critique adroite et transparente d'une situation politique dont nous venons d'être témoins. *Le Loup et le Dogue* présente une excellente leçon de morale dans des vers heureux et bien frappés.

Au même ordre de travaux se rattache une communication qui vous a été faite par M. Brevière. Ce sont aussi deux fables, dues à la plume de M. Paul Chareau du Hâvre. L'une a pour titre : *Le vieux Lapin*, l'autre : *Réhabilitation* Toutes deux sont empreintes d'une douce philosophie, et vous en avez accueilli la lecture avec faveur.

Un de nos plus zélés confrères, dont les communications appartiennent plus ordinairement à la Classe des Sciences, vous a lu, cette année, un intéressant travail que nous nous sommes empressé de revendiquer. C'est le récit d'une excursion que l'auteur, M. Malbranche, a faite l'an dernier, à Bagnères de Luchon, à la suite du Congrès de Toulouse. Comme bien on le pense, le botaniste se retrouve toujours un peu dans le voyageur. A la description des sites pittoresques qu'il a trop rapidement visités se joint, dans le récit de notre

honorable confrère, l'indication des plantes principales dont la flore de la montagne a enrichi son herbier. *Un jour dans les Pyrénées*, tel est le titre de cette Notice. Au point de vue du savant comme du touriste, ce jour a été certainement bien rempli.

De nombreux Rapports sur des ouvrages offerts à l'Académie et une Notice biographique sur le grammairien Urbain Domergue, forment le contingent de notre laborieux archiviste.

M. Ballin a connu personnellement Domergue dans les dernières années de son existence ; il a même collaboré à quelques-unes de ses publications ; il était donc mieux placé que tout autre pour retracer la biographie d'un homme qui doit compter parmi les philologues les plus distingués de la fin du XVIIIe siècle, quoique son mérite n'ait pas toujours été apprécié à sa juste valeur. Né à Aubagne, près Marseille, en 1745, mort à Paris en 1810, membre de l'Institut, classe de la langue et de la littérature française, Domergue a consacré sa vie toute entière à l'étude et au perfectionnement de notre langue, et ses écrits, au dire des juges les plus compétents, ont contribué à en assurer le progrès. La Notice de M Ballin est remplie de souvenirs personnels et d'anecdotes piquantes qui font mieux connaître le savant et l'homme. Vous en avez voté l'impression dans le Précis.

Les divers Rapports, présentés par M. Ballin, vous ont fait connaître les premiers volumes que nous ayons reçus du *Bulletin de la Société académique de Brest*, avec laquelle l'Académie est entrée en correspondance depuis 1860 ; — une *Biographie*, pleine d'intérêt, de Richard

Lenoir par M. Julien Travers, membre correspondant, et le 36e volume de l'*Annuaire du département de la Manche*, que M. Travers publiait depuis longues années avec un rare désintéressement, mais dont il paraît, à raison des circonstances, devoir abandonner la direction pour l'avenir; — *la Statistique du commerce maritime du port de Rouen*, pendant l'année 1862, que la Chambre de commerce adresse chaque année à l'Académie ; — une brochure de M. Boissière, intitulée: *Du progrès dans les langues par une direction nouvelle donnée aux travaux des philologues et des Académies* ; — enfin deux ouvrages de M. Renzi : *Jeanne d'Arc, sa Mission et son Martyre* et la *Traduction des Débats du procès criminel instruit à Milan, en* 1608, *contre la religieuse Virginie Marie de Leyva, princesse de Monza et son complice, Jean Paul Osio.*

M. Ballin a signalé, à l'occasion du premier de ces ouvrages, que M. Renzi, contrairement à l'usage régnant, écrit toujours *Darc* en un seul mot et sans apostrophe. Cette orthographe est-elle préférable ? L'honorable Rapporteur ne l'a point pensé, et à l'appui de son sentiment, il vous a rappelé une brochure publiée par M. Athanase Renard sous ce titre : *Du nom de Jeanne d'Arc, examen d'une opinion de M. Vallet de Viriville*, dont l'auteur vous a fait hommage en 1854 et dans laquelle il est établi, par des raisonnements qui semblent très décisifs, qu'il faut s'en tenir exclusivement à l'orthographe moderne que confirme une prescription de plus de deux siècles.

Enfin M. Ballin a fait hommage à l'Académie d'un ouvrage de sa composition, intitulé : *Exercices pratiques de langue italienne.*

Organe de la Commission chargée de l'examen de plu-

sieurs publications adressées par M. Léon Mougenot, de Nancy, dans lesquelles sont traitées diverses questions d'archéologie concernant cette ville, M. de Glanville vous a présenté sur ces ouvrages un Rapport très favorable. M. Léon Mougenot est un archéologue distingué, qui prend chaudement en main la défense des monuments anciens de la ville qu'il habite. Vous avez, en conséquence, admis M. Mougenot parmi vos membres correspondants.

Le cinquième volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* a fourni à un autre Rapporteur, M. Robert d'Estaintot, l'occasion de vous faire connaître, au moins par analyse, deux Mémoires publiés par nos confrères, MM. l'abbé Cochet et de Beaurepaire, le premier relatif aux usages suivis dans les sépultures chrétiennes au moyen-âge; le deuxième concernant les établissements d'instruction publique et la population dans l'ancien diocèse de Rouen. Nous avons remarqué encore dans le compte-rendu de l'honorable Rapporteur une appréciation judicieuse d'une Dissertation de M. Lehéricher sur la philologie topographique de la Normandie, et d'un travail de M. Puiseux sur une charte relative à la grande ville de bois construite en 1386 et embarquée sur la flotte alors réunie à l'Ecluse.

Un autre Rapport de M. Robert d'Estaintot renferme une appréciation très favorable de l'ouvrage qu'un de nos compatriotes, M. Edouard Lebarbier, ancien élève de l'Ecole d'Athènes, vient de publier sur *Saint Christodule et la Réforme des Couvents grecs au* XIe siècle. C'est une intéressante Biographie du fondateur du célèbre couvent de Patmos, le moine Jean, connu sous

le nom de Saint-Christodule et le récit de ses tentatives infructueuses pour introduire une réforme radicale dans les couvents grecs au XIe siècle. Pour écrire cette histoire, M. Lebarbier a puisé à une source jusqu'ici inconnue, les Bulles d'Or impériales de Patmos, que les moines de Saint-Jean lui ont permis de transcrire. Ces documents inédits jettent une lumière nouvelle sur l'administration des empereurs grecs et sur la vie monastique en Orient pendant cette période du moyen-âge.

Un livre récent d'un de nos membres correspondants, M. Caro, l'*Idée de Dieu et ses nouveaux critiques*, a fourni à M. Henri Frère le sujet d'un travail aussi élevé que consciencieux.

Chargé de faire le Rapport sur la *Revue critique et bibliographique*, publiée par M. Hatzfeld, M. Henri Frère a rencontré dans cette Revue, dont il s'est plu, d'ailleurs, à faire l'éloge, un article de M. Caro sur la *Vie de Jésus* de M. Renan, article extrait de l'ouvrage que nous venons de citer. Il y a puisé la pensée de remonter à cet ouvrage lui-même, et dans un résumé brillant, il nous a fait saisir toute la portée de cette œuvre qui honore l'Université française. Le spiritualisme a été, dans ces derniers temps, vivement attaqué par la philosophie nouvelle. Le livre de M. Caro contient sa réponse; réponse élevée, éloquente, émanant d'un esprit sincère, basée sur une science profonde et digne en tout point de la noble cause qu'il s'agissait de défendre. L'Académie a été heureuse de s'associer aux éloges si légitimes donnés par M. Henri Frère à cette importante publication.

M. l'abbé Picard avait également préparé un Rapport

plus étendu sur ce même ouvrage. Les divers travaux réglementaires, dont il a fallu s'occuper pendant le mois de juillet, n'ont pas permis que ce Rapport vous fût communiqué cette année. La lecture en est réservée pour l'une des premières séances, après la rentrée (1).

Une œuvre bien différente, le drame de *Montjoye*, par M. Octave Feuillet, a servi de texte à M. Henri Frère pour une seconde communication. Vous avez entendu, avec un vif intérêt, l'analyse large et colorée que notre jeune confrère vous a présentée de ce drame dont le personnage principal est certainement l'une des plus fortes conceptions de l'auteur. Votre approbation a sanctionné les critiques que M. le Rapporteur adressait aussi à certaines parties de l'œuvre. M. Octave Feuillet est Normand ; il est né à Saint-Lô, en 1821. Le travail de M. Henri Frère empruntait à cette circonstance un attrait de plus.

Citons encore du même Rapporteur le compte-rendu de deux ouvrages de M. Julien Travers, le cinquième volume des *Gerbes glanées* et une judicieuse *Dissertation sur les travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements*. Cette dernière publication contient un appel chaleureux au zèle et à l'érudition des Sociétés savantes de la Province ; cet appel mérite assurément d'être entendu.

Le Rapport définitif sur le *Prix Dumanoir*, que l'Académie a décerné cette année à M. Patrice Lefrançois,

(1) Dans son intéressante publication des *Lettres d'un Bénédictin*, qu'il continue d'adresser à l'Académie, M. le baron Sirtema de Grovestins s'est plu également à rendre un éclatant hommage à l'œuvre si remarquable de M Caro : Voir la 12e lettre, IVe partie, intitulée : *L'Idée de Dieu : Les parties simples et les parties cultivées de l'humanité.*

d'Elbeuf, complète la série des travaux de M. Henri Frère. Suivant l'usage, ce Rapport est imprimé parmi les pièces lues à la séance publique.

Toujours fidèle au culte de la poésie, M. Frédéric Deschamps a composé pour cette même séance une pièce de vers intitulée : *les Salutations épistolaires*. Il faut lire dans son entier cette piquante revue de toutes les formules de politesse que l'usage et les convenances font insérer au bas de nos lettres. Elle est imprimée en tête de ce volume. En présenter ici l'analyse, ce serait la déflorer.

Nous vous avons lu nous-même une Épître : *la Vie de campagne*, qui sert de contre-partie à celle de l'an dernier : *l'Hiver à la ville*. Elle est également comprise dans le programme des lectures de la séance publique.

Parmi nos autres communications figure un travail intitulé : *Mœurs judiciaires au XVIIe siècle : le Jeu de boule des Procureurs*. L'idée nous en a été suggérée par la lecture des œuvres de Furetière. Il nous a paru piquant de faire voir, en empruntant à cet auteur peu connu aujourd'hui quelques détails très circonstanciés, quelles modifications profondes avaient été apportées par la marche du temps dans les goûts et les usages d'une certaine classe de la société. A l'époque de Furetière, le jeu de boule ou de cochonnet était pour les gens de robe la distraction à la mode. Procureurs, huissiers, avocats même se donnaient rendez-vous sur le quai Saint-Bernard, après l'audience, pour se livrer avec ardeur à cet exercice favori. Où trouve-t-on aujourd'hui, même en dehors du Palais, des joueurs de cochonnet ?

Nous vous avons enfin présenté plusieurs Rapports sur des ouvrages renvoyés à notre examen. C'est d'abord *l'Annuaire de la société philotechnique* pour 1862—1863, d'où nous avons extrait une intéressante notice sur les trois Vernet, notice due à la plume de M. Lemonnier, membre correspondant, et dont vous avez accueilli la lecture avec une vive sympathie; — puis un recueil de fables de M. Alfred de Martonne, qui a donné pour titre à son élégant petit volume le nom sous lequel on désignait Esope au moyen-âge : *Ysopet ;* — *enfin, les Héros de Rabelais, ou Aventures drôlatiques de Gargantua, Panurge et Pantagruel*, mises en vers libres par MM. Th. Fragonard et J. de Lamarque. L'un des auteurs, M. de Lamarque, était déjà membre correspondant de l'Académie. A la suite du Rapport que nous avons présenté sur cet ouvrage, au nom d'une Commission dont nous faisions partie, vous avez décerné la même distinction à son collaborateur, M. Th. Fragonard. Ce livre n'était pas, d'ailleurs, le seul titre que M. Fragonard pût invoquer. Issu d'une famille dans laquelle le goût et la culture des arts sont héréditaires, il s'est acquis lui-même dans la peinture une réputation justement méritée. Des travaux littéraires imprimés dans divers recueils périodiques l'ont également fait connaître. Déjà l'année dernière, M. le Dr Hellis vous avait particulièrement signalé une histoire de la Céramique qu'il avait publiée dans la *Revue des Beaux-Arts*.

C'est également sur le rapport que nous vous avons soumis au nom de la Commission désignée pour l'examen des œuvres poétiques dont M. Achille Millien vous avait fait hommage, que vous avez admis ce littérateur distingué parmi vos membres correspondants.

Nous aurions vivement désiré que notre honorable confrère, M. Clogenson, eût pu vous présenter lui-même ce Rapport, dont il avait bien voulu se charger dans le principe. En le rédigeant sur les notes qu'il nous avait remises, nous avons été l'écho fidèle des éloges justement mérités qu'il adressait à l'auteur des *Chants agrestes* et de la *Moisson*. Quelques jours après, l'Académie française donnait une nouvelle consécration à ces œuvres remarquables, en décernant à M. Achille Millien, dans sa séance publique du 21 juillet 1864, le prix institué par M. le comte de Maillé Latour-Landry.

Vous aviez enfin réservé pour la séance publique la réception de M. Paul Vavasseur, avocat à la Cour impériale, élu, l'an dernier, membre résidant. Dans son Discours de réception, l'honorable Récipiendaire a envisagé *Corneille comme poëte comique*. M. le Président, dans sa Réponse, a également considéré notre grand tragique sous le même jour. Ces deux Etudes savantes, qui montrent quels progrès Corneille a fait faire à la comédie, sont imprimées en tête du Précis.

Nous n'avons plus qu'à vous entretenir d'une résolution qui a été prise cette année.

Le développement considérable de la photographie a rendu facile aujourd'hui l'échange des portraits reproduits à l'aide de cette invention nouvelle. Déjà plusieurs de nos membres résidants et correspondants avaient eu l'attention d'adresser à l'Académie leurs cartes photographiées. Vous avez pensé, Messieurs, qu'il était nécessaire, pour leur donner une honorable hospitalité, d'acquérir un Album spécial et de faire appel en même temps à tous nos confrères pour les

engager à suivre cet exemple. Cet appel a été entendu. De nombreuses photographies nous ont été adressées et notre zélé Archiviste les a classées, avec beaucoup de goût, dans le bel Album dont la Compagnie a voté l'acquisition. M. Ballin a eu aussi l'heureuse pensée de placer en tête de cette collection les portraits des anciens fondateurs et membres de l'Académie : de Cideville, Le Cat, abbé Le Gendre, Gosseaume, J.-B. Descamps, H. Langlois, Des Alleurs, etc., que vous possédiez déjà dans vos Archives. Riche de tous ces dons précieux, votre Album provoquera sans nul doute de nouvelles adhésions. Il établira un lien de plus avec ceux de nos confrères de la présence desquels nous sommes privés, et présentera pour ainsi dire l'histoire vivante de l'Académie.

Messieurs, nous avons appris avec regret que l'Académie avait perdu, dans le cours de cette année, deux de ses membres correspondants pour la Classe des lettres et des arts.

M. Gaultier, conseiller honoraire à la Cour de cassation, est mort, à Paris, le 14 janvier 1864, par suite d'un accident de voiture des plus regrettables.

Né à Azé (Mayenne) le 22 décembre 1786, il s'était élevé successivement des premiers degrés de la magistrature jusqu'aux plus hautes fonctions de la hiérarchie judiciaire. Il était procureur général près la cour royale de Rouen, lorsqu'il fut reçu membre résidant de l'Académie le 25 février 1842. Elu vice-président le 10 août 1843, il ne devait occuper ce poste que bien

peu de temps, car, dès le 28 avril 1844, nommé conseiller à la Cour de cassation, il quittait notre ville. M. Gaultier se plaisait à chercher dans les travaux académiques une distraction à ses graves occupations : il avait montré à quel point il les tenait à honneur, en prenant pour sujet de son Discours de réception : De l'Importance des Sciences, des Lettres et des Arts pour l'homme politique et pour le magistrat.

M. Henri-Charles-Martin Grégoire était architecte en chef du département de la Seine-Inférieure lorsqu'il vint prendre place dans nos rangs, en 1834, comme membre résidant. Retiré à Paris en 1852, il était resté attaché à l'Académie par les liens de la correspondance. Des travaux importants de restauration de nos édifices publics avaient déjà fondé sa réputation, lorsqu'il fut chargé de la construction de l'aile de l'Est du Palais-de-Justice et du nouveau portail de l'église Saint-Ouen. Il eut l'honneur de mener à fin cette double entreprise, qui complète si heureusement deux de nos plus remarquables monuments. Il est décédé à Paris, le 22 juin 1864, à l'âge de soixante-treize ans.

Nous ne faisons qu'indiquer ici la perte non moins sensible de M. Jean Rondeaux, membre résidant, décédé pendant les vacances de l'Académie. Nous avons consacré à notre regretté confrère une Notice spéciale, qui est imprimée à la suite de ce Rapport.

L'Académie a élu, cette année, membre honoraire :

M. De la Quérière, ancien négociant;

Membre résidant :

M. Brevière, graveur, qui déjà avait été résidant ;

Et membres correspondants :

MM. Achille Millien, homme de lettres à Beaumont-la-Ferrière, par Prémery (Nièvre) ;

Th. Fragonard, peintre à la Manufacture impériale de Sèvres ;

Bonissent, géologue aux Perques, près Bricquebec (Manche),

Et Mougenot, archéologue à Nancy.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. JEAN RONDEAUX,

PAR M. A. DECORDE,
Secrétaire de la Classe des Lettres.

Nos séances étaient closes, mais l'année académique n'était pas encore entièrement révolue, quand la mort est venue frapper un de nos membres résidants, M Jean Rondeaux.

Issu d'une famille justement honorée dans le pays, M. Jean-Baptiste-François-André Rondeaux appartenait par sa naissance à cette haute bourgeoisie, qui a été un si utile et si fécond élément d'ordre et de progrès dans notre société moderne. Il était né à Rouen le 1er septembre 1775, et sa longue carrière doit être citée entre toutes comme un modèle de loyauté, de travail et de dévoûment à la chose publique. Chef d'une grande maison de commerce, sa position, son caractère, ses connaissances le désignèrent bien vite à l'attention et aux suffrages de ses concitoyens. Il venait à peine

de franchir la limite d'âge imposée par la loi qu'il était appelé déjà à siéger comme juge au tribunal de commerce de notre ville. Il recevait une seconde fois le même mandat en 1830, et trois ans après, il était, d'une voix unanime, élu président. Il soutint avec éclat dans ces nouvelles fonctions la réputation qui l'y avait devancé, et l'un de ses plus dignes successeurs rendait de lui ce témoignage « qu'il avait su imprimer aux actes de son tribunal et à ses décisions, cette supériorité que ses collègues et ses contemporains admiraient et qui conservait toujours le rare mérite de n'avoir jamais été contestée. (1) »

Toujours prêt à se dévouer à la chose publique, M. Jean Rondeaux a consacré aussi, en dehors du Tribunal de commerce, un grand nombre d'années de son existence à remplir des fonctions qui n'ont d'autre rémunération pour celui qui en est revêtu que le témoignage de l'estime et de la confiance de ses concitoyens.

On l'a vu successivement, simultanément même, malgré les soins nombreux que réclamait de lui un important établissement commercial, siéger au Conseil municipal de la ville de Rouen, au Conseil général du département de la Seine-Inférieure, à la Chambre de commerce de Rouen, qu'il a présidée pendant neuf années, et au Conseil supérieur du commerce et des manufactures. Il fut quelque temps colonel de la garde nationale de Rouen. Enfin, il eut l'honneur de repré-

(1) M. Bazille, président actuel du Tribunal de commerce; voir dans le *Journal de Rouen* du 17 novembre 1864, le discours qu'il a prononcé sur la tombe de M. Rondeaux. Nous avons puisé quelques renseignements dans ce discours et dans celui de M. Le Mire, président de la Chambre de commerce.

senter cette ville à la Chambre des Députés pendant trois sessions.

C'est à son initiative qu'on doit plus particulièrement l'établissement, en 1828, du remorquage, par bateaux à vapeur, des navires à voiles dans la Basse-Seine (1). Cette mesure, déjà si considérable pour le commerce maritime de notre place, appelait, pour être complétée, l'amélioration du canal navigable du fleuve. M. Rondeaux le comprit et il fut encore un des premiers instigateurs des grands travaux d'endiguement qui ont amené ce résultat. En 1846, il entreprenait avec l'ingénieur en chef du département, M. Doyat, un voyage en Angleterre pour s'assurer par lui-même de l'efficacité des moyens employés pour approfondir et régulariser le cours de plusieurs rivières du Royaume-Uni. Il publiait, l'année suivante, le résultat de ses observations et de ses recherches dans une brochure, ayant pour titre : *De la Tamise maritime*, et il y joignait une étude non moins savante sur les travaux exécutés dans le même but en Hollande, au port de Nieuwe-Diep, près du Helder (2). Ces exemples, pris chez nos voisins, étaient en cette matière le plus utile des enseignements. Pour leur assurer une notoriété plus grande, M. Rondeaux publia encore plusieurs Mémoires (3). Il plaida avec

(1) Quatre ans auparavant, il avait publié à ce sujet un Mémoire intitulé : *Sur le Remorquage des navires à voiles par bateaux à vapeur dans la Basse-Seine*. par Jean Rondeaux ; Rouen, 1824, Bloquel, in-8°.

(2) *Quelques notes sur la Tamise et sur le port de Nieuwe-Diep (Nord Hollande);* Paris, Mathias, 1846, gr. in-8°, avec trois cartes.

(3) *Rapport à la Chambre de commerce de Rouen sur l'amélioration de plusieurs rivières et ports à marée d'Angleterre et d'Ecosse;* Mémoire signé avec M. Th. Le Picard; Paris, 1846, gr. in-8°, avec deux cartes. --

chaleur et conviction cette cause véritablement nationale, et par la juste influence que lui donnaient son mérite et son caractère, il contribua plus que tout autre à surmonter les préjugés qui tendaient à faire croire que la main de l'homme serait impuissante à dompter la nature.

Envisagé à ce point de vue élevé, le commerce et tous les travaux qui tendent à en favoriser le développement relèvent certainement de la science, et à ce titre seul, M. Jean Rondeaux devait nous appartenir. D'autres liens le rattachaient, d'ailleurs, à l'Académie.

Pendant près d'un demi-siècle, de 1758 à 1805, son aïeul, M. Rondeaux de Sétry, avait fait partie de la Compagnie ; il avait enrichi nos Archives de nombreux et de savants Mémoires, et il avait occupé avec distinction les fonctions de directeur (1). Etabli dans un département voisin (2), M Rondeaux de Montbray, son père, nous était cependant attaché aussi comme membre correspondant. C'était donc pour ainsi dire un héritage de famille que M. Jean Rondeaux venait recueillir lorsqu'il fut appelé, en 1843, à siéger parmi nous. Il s'était plu à le signaler lui-même, car, en terminant son Discours de réception, il évoquait devant vous le

Remarques de la Commission d'enquête sur les ports et rivières à marée de la Grande-Bretagne, présentées à la reine d'Angleterre, le 20 *mars* 1846, traduit de l'anglais ; *Revue de Rouen*, 1850, page 424. — *Recueil de faits divers et de pièces inédites ou déjà publiées concernant la Seine-Maritime ;* Rouen, Péron, 1849, in-8°, avec deux cartes, l'une dressée en 1677, l'autre en 1717.

(1) Voir dans le *Précis* de 1805, page 110, la Notice biographique que lui a consacré M. Noël, et dans laquelle se trouve un Résumé de ses travaux.

(2) A Louviers, où il est mort le 13 mars 1820, après y avoir rempli les fonctions de président du Tribunal de commerce.

souvenir de tous ceux de nos devanciers, sous les caresses desquels, disait-il, grâce à la confraternité de ses pères, il avait été élevé (1)

Le commerce avait été l'occupation de toute sa vie; c'était aussi au commerce qu'il empruntait dans cette circonstance le sujet du travail qu'il offrait à l'Académie en se présentant pour la première fois devant elle. Il y résumait, à l'aide de documents recueillis dans les Archives du Tribunal de commerce, l'histoire de la juridiction consulaire à Rouen et les divers modes d'élection du Prieur et des Consuls. Des détails de mœurs sur la tenue des audiences, sur les épices offertes au Parlement et sur le splendide festin qui suivait toujours l'élection, complétaient, de la façon la plus attrayante, cette page de nos annales. L'auteur y avait joint un tableau général des Prieurs, Consuls et Procureurs-Syndics des Marchands, depuis 1668 jusqu'au 3 août 1790, pour faire suite à la liste publiée par Farin, dans son Histoire de la ville de Rouen (2).

Entré à l'Académie à un âge déjà avancé, M. Rondeaux y continua cependant les traditions de travail et de savoir que ses ancêtres y avaient laissées. Il y apporta aussi ce commerce agréable, rempli d'urbanité, qui faisait le fond de son caractère et qui lui faisait compter parmi nous autant d'amis que de confrères. La spécialité de ses connaissances le portait principalement à traiter les sujets relatifs à la navigation et au commerce. Il le faisait avec un esprit judicieux, une hauteur de

(1) Voir ce Discours dans le *Précis* de 1844, page 118.

(2) Ce tableau est imprimé à la suite du Discours : *Précis* de 1844, page 127.

vues auxquels venait s'ajouter l'autorité d'une vaste expérience, et il savait présenter, sous une forme facile et attrayante, ces discussions élevées dans lesquelles son opinion était d'un si grand poids.

L'archéologie, cette science nouvelle, utile et puissant auxiliaire de l'histoire, avait également ses prédilections.

Dès 1818, il était nommé membre de la Commission départementale d'antiquités, créée à cette époque par M. de Kergariou, alors préfet de la Seine-Inférieure. Commissaire-inspecteur avec M. Auguste Le Prevost, en 1821, pour assurer dans l'arrondissement de Rouen l'exactitude des recherches, il devenait bientôt après vice-président de la Commission, fonctions qu'il a conservées jusqu'à sa mort.

Au milieu de ses nombreuses occupations commerciales et politiques, il avait su trouver des loisirs pour donner ses soins à la recherche et à la conservation de nos anciens monuments. C'est encore à cette étude qu'il a consacré les dernières années d'une carrière si complètement et si honorablement remplie. Nous savons, par les révélations d'un ami (1), et par la lecture de quelques passages qu'il a communiqués à l'Académie, que reprenant, pour les compléter, les travaux de son aïeul sur une commune où se rencontraient à la fois ses intérêts et ses souvenirs (2), il a écrit une histoire

(1) M. Edouard Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, 2e volume, page 483.

(2) M. Rondeaux de Sétry, décédé dans sa terre de Saint-Etienne-du-Rouvray, le 22 juin 1805, avait déjà publié un Mémoire sur les antiquités découvertes dans cette commune et dans celle d'Oissel. Voir les *Archives e l'Académie* et le *Mercure de France*, année 1759, novembre, page 181.

de Saint-Etienne-du-Rouvray. Composé d'après des documents pour la plupart inédits, cet ouvrage est le fruit de longues et patientes recherches. Nous espérons, dans l'intérêt de la science, qu'il sera livré à la publicité.

C'est au milieu de ces études paisibles, que n'avaient point interrompu les glaces de l'âge, que M. Rondeaux s'est éteint le 13 novembre 1864, à Saint-Etienne-du-Rouvray, dans sa quatre-vingt-dixième année. La carrière qu'il a parcourue a été grande et bien remplie. Il laisse après lui à sa famille et à ses concitoyens un beau nom, un long souvenir et un bel exemple (1).

(1) M. Jean Rondeaux était encore président de la section du Commerce à la Commission de Statistique du département, Consul de Prusse, membre du Conseil de surveillance des Asiles d'aliénés du département, Officier de la Légion d'honneur et Chevalier de l'Aigle-Rouge de Prusse. A l'époque de la première Révolution, il avait porté les armes et fait partie pendant deux ans du corps des volontaires rouennais formant les bataillons de la Montagne. Il avait épousé, en 1807, la fille du baron Thieullen, premier président de la Cour d'appel de Rouen.

MÉMOIRES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

DANS SES ACTES.

NOTE

SUR LES

POTERIES ACOUSTIQUES

DE NOS ÉGLISES,

Par M. l'abbé COCHET.

Une intéressante question archéologique vient d'être soulevée par M. Didron, dans ses *Annales*. Il s'agit des moyens acoustiques employés au moyen-âge pour répercuter la parole ou le son dans nos édifices religieux. Cette question a été surtout introduite en France par un architecte scandinave, M. Mandelgren, et par deux architectes russes, MM. Stassoff et Gornostaeff, momentanément à Paris, pour y étudier notre architecture chrétienne.

Ces artistes habiles, qui sont aussi des savants distingués, ont consulté les professeurs et archéologues de la capitale, pour savoir si, dans les églises de France, on trouvait des cornets et des pots en terre cuite, placés soit dans les voûtes, soit dans les murs intérieurs, comme cela se rencontre fréquemment dans les églises de la Suède, du Danemarck et de la Moscovie. Le christianisme s'étant surtout introduit en Scandinavie par des missionnaires français, il leur paraissait

naturel que la mère-patrie eût conservé des traces d'un usage dont la colonie fournissait tant d'exemples. D'un autre côté, nos premières églises ayant été byzantines, il semblait difficile qu'un détail de cette époque ne se fût pas introduit en Occident avec l'architecture elle-même.

Interrogé l'un des premiers sur cette matière, M. Didron répondit dans le Recueil de ses *Annales*, qu'il dirige si habilement depuis vingt-deux ans. Il cita deux faits constatant parmi nous l'existence de poteries acoustiques (1). Le premier est une observation faite de nos jours. Le second est un texte du xve siècle.

M. Didron rappelle, en effet, qu'en 1842, un correspondant de l'ancien Comité des Arts et Monuments, signala à la Section d'Archéologie la découverte récente de cornets en terre cuite, dans l'église de Saint-Blaise d'Arles. Ces cornets, qui correspondent à des pots de 22 centimètres de diamètre, étaient placés dans l'épaisseur du mur. Quant à leur date, il n'en savait dire autre chose, sinon que l'on croyait que l'église était de 1280 (2).

A cette observation monumentale, due à la critique moderne, M. Didron ajoute un texte précieux extrait d'une *Chronique* du xve siècle, que vient de publier un de ces hommes studieux du passé, comme la province en renferme beaucoup aujourd'hui. Nous voulons parler de la *Chronique des Célestins de Metz*, éditée par M. de Bouteiller dans sa Notice sur un couvent de cet ordre, au sein de la capitale de l'ancienne Austrasie. Voici ce

(1) *Annales archéologiques*, t. XXII, p. 294-97, année 1862.

(2) *Bulletin archéologique publié par le Comité historique des Arts et Monuments*, t. II, p. 440.

qu'écrivait le chroniqueur messin à l'année 1432 : « En c'est année dessus dit, au mois d'aoust, la vigile de l'Assomption de Nostre Dame, après que frère Ode Leroy, Prieur de céans fust retournez du chapitre de dessus dit, il fist ordonner de mettre les pots en cuer de dessus de céans, portant qu'il avoit vu altre part en aucune église, pensant qu'il y faisoit meilleur chanter et qu'il cy resonneroit plus fort et furent mis en ung jours, en prînt tant d'ouvriers qu'il suffisoit (1). »

A ces faits qui démontrent par eux-mêmes, puisqu'ils font voir la coutume des poteries acoustiques établie sur deux points extrêmes de notre France, nous pourrons ajouter un tout petit faisceau de preuves recueillies en Normandie pendant les trente années d'études que nous avons faites sur les églises de cette province. La Normandie a ceci d'intéressant en matière historique qu'elle est pour la Norwége le berceau du christianisme et pour l'Angleterre le point de départ d'une architecture nouvelle. Dans l'espace de 30 années, j'ai eu l'occasion d'observer au moins six à huit fois dans les églises de la Seine-Inférieure la particularité qui nous occupe aujourd'hui. J'ai hâte d'ajouter que ce genre d'observation est très difficile à faire, et qu'il ne peut avoir lieu facilement que lors de la démolition d'une église ; or, cette circonstance ne se présente pas tous les jours. De plus, les ouvriers qui détruisent nos vieux monuments ne sont pas toujours des observateurs.

Cependant, en 1862, lors de la démolition de la vieille église de Saint-Laurent-en-Caux (canton de Doude-

(1) E. de Bouteiller. *Notice sur le Couvent des Célestins de Metz.* Didron. — *Annales archéologiques*. t. XXII, p. 294-96, année 1862.

ville), les ouvriers furent frappés de la rencontre d'un grand vase de terre, dont la forme ne les étonna pas moins que la position. Ce vase, placé à l'un des angles du chœur, était tout couvert du mortier qui l'enveloppa. Sa forme est celle d'une cône fermé par les deux bouts. Il n'a d'autre ouverture qu'un bec qu'il présentait en forme de corne à la surface du mur. Des cannelures horizontales sillonnent l'extérieur du vase qui, par sa forme, nous semble se rapprocher de ceux du XIIIe siècle. Nous avons remarqué les mêmes particularités de fabrication sur des vases de cette époque, trouvés à Leure en 1856, dans la tombe de Pierre Béranguier. Du reste, nous donnons ici un double dessin de ce vase étrange, l'un des plus singuliers que nous ayons jamais vus. Il est si bien fait pour sa destination acoustique qu'il n'a certainement pu servir à autre chose.

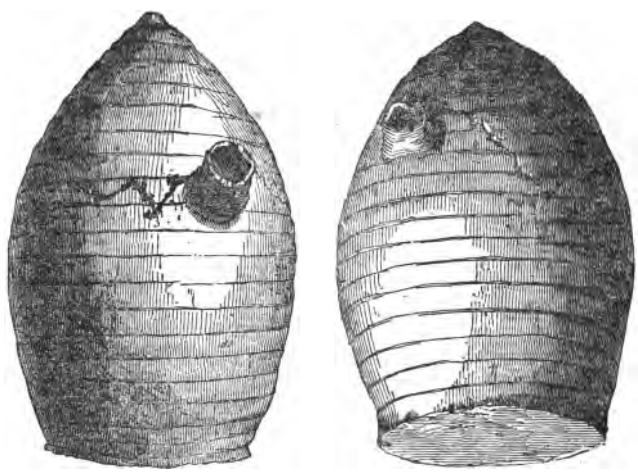

Vase acoustique en terre présumé du XIIIe siècle, provenant de l'église Saint-Laurent-en-Caux.

Le second vase que nous pouvons citer provient de l'abbaye dr Montivilliers; il se trouve à présent dans la bibliothèque de cette ville. Il a été tiré de la reconstruction faite en 1648, par les Dames de l'Hospital, abbesses de cette célèbre maison. Une douzaine de trous acoustiques se remarquent encore aux quatre angles du clocher dont la voûte a été surbaissée au XVIIe siècle. Nous reproduisons ici deux de ces jarres en grès, de couleur gris de cendre. Leur hauteur est de 34 centimètres, leur embouchure est munie d'un collet; la base se termine en pointe. Nous croyons ces pièces de 1648, comme la voûte elle-même.

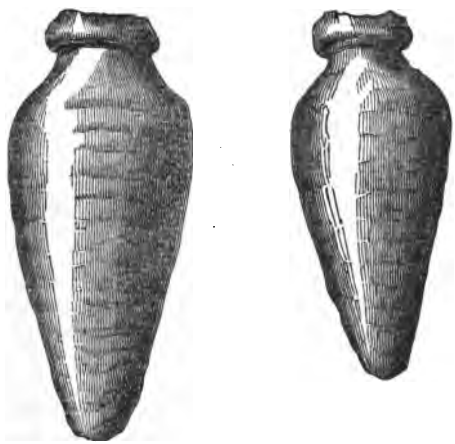

Vases acoustiques en terre, du XVIIe siècle, provenant de l'abbaye de Montivilliers.

Le troisième vase que nous avons recueilli et dont nous produisons le dessin est une cruche en grès du XVIe siècle, provenant du chœur de l'église de Fry

(canton d'Argueil). Dans des réparations opérées en 1858, on rencontra quatre de ces vases dont deux étaient restés dans la sacristie. Ils nous ont paru des vases culinaires que l'on a employés à usage monumental. La hauteur de celui que nous reproduisons est de 32 centimètres.

Vase acoustique en terre,
provenant de l'église de Fry, près Argueil.

Le quatrième vase que nous ayons recueilli s'est montré cette année même dans l'église de Sotteville-lès-Rouen. Au mois d'août 1863, lors de la démolition de l'ancien chœur, on a trouvé dans le pignon deux vases acoustiques en grès, paraissant n'avoir jamais eu d'autre destination. Un de ces vases nous a été offert par M. le curé, et nous le croyons du XVIe siècle, comme l'église qui vient de disparaître. Sa hauteur est

de 34 à 36 centimètres sur un diamètre de 12 environ. Nous le reproduisons ici :

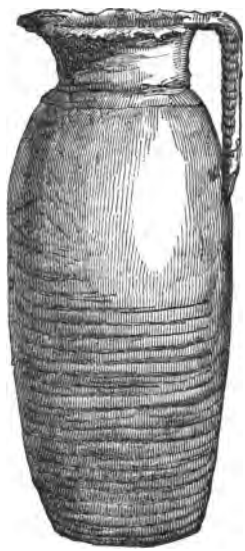

Vase acoustique en terre présumé du XVIe siècle, provenant de l'église de Sotteville-lès-Rouen.

A quatre reprises différentes, nous avons encore eu l'occasion de remarquer, dans la Seine-Inférieure, la présence de poteries acoustiques, soit dans le chœur, soit dans la nef des églises. En 1852, dans l'église aujourd'hui démolie d'Alvimare (canton de Fauville), nous avons remarqué des trous circulaires pratiqués au milieu des prismes qui tapissaient les piliers du chœur et du clocher. Ces trous n'étaient autre chose

que l'ouverture de vases de terre placés dans les murs comme agents de répercussion (1).

Dans l'église du Mont-aux-Malades, près de Rouen, des vases remplissaient les fenestrelles rebouchées de la nef et du chœur : on les a retrouvés en 1842, lorsque l'on fit revivre les cintres romans du XIIe siècle; mais l'opération acoustique devait dater du XVIIe.

J'ai encore observé des vases acoustiques dans l'église de Contremoulins, près Fécamp, et dans les ruines du chœur de Perruel, près Périers-sur-Andelle (arrondissement des Andelys).

Mais, le cas le plus remarquable que je puisse citer en ce genre, se voit encore à Blosseville-ès-Plains, canton de Saint-Valery-en-Caux. Visitant, au mois de juin 1864, l'église de cette commune, je remarquai dans la voûte du clocher plusieurs trous circulaires placés symétriquement et à des distances égales. Plongeant mes regards jusqu'au bas de la nef, j'aperçus, au haut de la muraille et contre le pignon de l'Ouest, l'entrée d'un grand vase fixé contre le mur à l'aide de mortier. Ayant demandé à M. le curé s'il avait remarqué ces agents de répercussion, il me répondit qu'il les connaissait et qu'ils rendaient son église très sonore pour le chant et la prédication.

A présent que l'attention est appelée sur cette matière, nous ne doutons pas qu'une foule de faits analogues et concordants ne viennent corroborer ces données premières. L'Allemagne, l'Angleterre et la

(1) *Les Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, 1re édit., t. 1er, p. 274. — 2e édit., t. 1er, p. 269. — *Annales archéologiques*, t. XXII, p. 354-55.

France ajouteront une masse d'exemples à cette petite moisson de la Normandie.

On va jusqu'à dire que les théâtres antiques ont connu ces procédés, et que Vitruve lui-même a parlé de vases acoustiques (1). L'avenir éclairera cette matière, mais pour le présent nous serons heureux d'avoir intéressé à cette question nos compatriotes et nos contemporains.

Avant de terminer ce premier article sur une matière à peu près neuve, mais qui devra recevoir du temps un plus grand développement, qu'il nous soit permis de citer un fait curieux que nous devons à l'érudition aussi obligeante que profonde d'un membre de l'Institut (M. Vincent).

Dans l'*Apocalypse de Méliton*, diatribe du XVIIe siècle écrite contre les couvents, et attribuée alors à l'abbé de Saint-Léger, on lit ce passage étrange qui revient parfaitement à notre sujet :

« De cinquante choristes que le public entretient dedans telle maison, quelquefois ils ne seront pas six à l'office ; les chœurs sont accommodez avec des pots dans la voûte et dans les murailles, de sorte que six voix y feront autant de bruit que quarante ailleurs. » (2).

Dans le cours de l'année 1864, que nous terminons en ce moment, une esquisse des faits qui précèdent a été publiée par nous dans deux recueils populaires de

(1) Voir dans Vitruve, liv. V. c. 5, les longs détails qu'il donne sur la musique grecque pour arriver à expliquer la théorie des vases résonnants que l'on plaçait dans les théâtres.

(2) *L'Apocalypse de Méliton*, p. 34, édit. de 1665.

Paris (1) et de Londres (2). Notre *Magasin pittoresque* a bien voulu nous prêter, pour illustrer le présent article, les bois gravés dont il a cru devoir accompagner nos premières notes.

La publication française a excité de la part de M. Anatole Dauvergne, artiste et archéologue de Coulommiers, des observations concordantes que notre savant ami a bien voulu confier au *Bulletin d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.*

En Angleterre, ç'a été mieux encore. A peine le *Gentleman's magazine* eut-il ouvert la lice par nos quelques révélations normandes, que trois correspondants du plus ancien Recueil de la Grande-Bretagne s'y précipitèrent armés de faits aussi variés qu'abondants.

Les textes cités étaient empruntés aux auteurs et aux monuments romains, puis on arrivait aux édifices du moyen-âge. C'était d'abord l'église de Sainte-Marie à Youghal, près Cork, où l'on trouva, en 1854, de grandes jarres horizontales placées dans une maçonnerie de pierre du XIVe siècle. Ces grands vases, reproduits dans une des planches du Recueil, ont quelque ressemblance avec les nôtres. On leur attribue l'étonnante sonorité de l'église.

La même année, de semblables découvertes ont été faites dans le chœur de l'abbaye de Fountaine et dans celui de Saint-Pierre, Mancroft, Norwich. Enfin, en démolissant le sanctuaire de l'église d'Upton, près

(1) *Magasin pittoresque* de janvier 1864, 32e année, p. 33.

(2) *Gentleman's magazine* de novembre 1863, p. 540-543.

Southwell, Notts, on trouva, en 1863, six vases couchés dans les murs et disposés pour l'acoustique.

Un des trois correspondants ajoutait aux églises déjà citées celles de Saint-Olave à Chichester, celles de Clisson et de Saint Martin d'Angers, en France (1).

Il est évident que la question prend de grandes proportions et tend à se généraliser. Déjà elle nous semble bien établie pour l'Europe occidentale; nous ne doutons pas qu'elle ne soit corroborée chaque jour par de nombreuses découvertes locales qui auront lieu par suite de ces restaurations et de ces reconstructions d'églises qui se font chaque jour et de tous côtés.

(1) *Gentleman's magazine* de décembre 1863, p. 750-752.

DE LA SEINE A LA BRESLE

—

RÉCITS HUMORISTIQUES

—

Par M. A. DE LÉRUE.

He wibbled as he went for want of thought.
DRYDEN.
(Il sifflait, en marchant, à défaut de pensées...)

I. — *A quoi peut conduire une observation scientifique.*

Au sein d'une assemblée normande, un savant demandait où étaient, dans notre pays, les traces de la physionomie, des costumes, du langage et des mœurs— par quelques-uns prétendus persistants — des Celtes, qui ont autrefois labouré de leurs mains, engraissé de leur dépouille cette féconde partie de la France...

Un autre savant, qui aime à arrondir les périodes, ajouta :

..... « Conjointement avec les Franks, les Nordmanns, les Allobroges, les Ibères, tour-à-tour émigrants et envahisseurs..... »

Un troisième, renchérissant à son tour, crut devoir sur-ajouter :

.. .. « Jusqu'au moment où, enfin installés avec leur Duc sur les bords séquaniens, les Normands à la peau rose, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, à la taille gigantesque (1), de brigands et pirates devenus civilisateurs, absorbèrent dans leur forte race celle des premiers maîtres de la terre Belgique. »

Ici, mon attention mit un point, et cela me dispense de raconter les ingénieux développements dont cette proposition fut ornée *ex abrupto* par trois autres savants spécialistes, un paléontologue, un statisticien, un philologue.

Puisqu'il m'est échappé de dire que j'étais là — par hasard — je vous ferai, à ce propos, une confidence : j'aurais bien eu aussi ma petite observation à présenter, mais l'esprit de l'imposante assemblée avait pris son vol dans les régions anthropologiques ; de la surface encore si peu connue de notre pauvre planète, il me parut s'élever — j'allais dire se perdre — dans les nuages. Or, tout le monde ne possède pas la bravoure au même degré, et, pour ma part, je crains, je l'avoue, les déductions qui tombent de si haut, au même titre que je me défie de la chute des aérolithes.

Je me tus donc et fis bien ; car, à présent que j'y pense, ce que j'aurais pu dire est si simple, si terre-à-terre, qu'en vérité j'aurais eu honte de le produire au

(1) Ce sont précisément les aïeux de ces braves Danois, qui, du fond du Jutland et de leurs autres îles, sont réduits aujourd'hui à défendre, un contre dix, leur nationalité restreinte contre les fils de ces Allamans que Jules César rencontra, en hordes nombreuses, sur la rive gauche du Rhin, mais où ils ne purent jamais constituer d'établissement durable.

(*Comment.*, chap. III.)

milieu d'un si brillant tournoi d'érudition transcendante. Jugez-en.

La province que nous occupons paraît avoir été, bien avant la conquête romaine — conquête n'est pas tout à fait le mot propre, c'est plutôt *annexion* qu'il faudrait dire : quel est le peuple qui avoue avoir été vaincu? — peuplée d'éléments divers qui pouvaient bien n'avoir pas, tous ensemble, une physionomie, un type uniformes. Tels étaient les Calètes, les Vélocasses, les Eburoviques, les Picktes ou Pikes (dont nous avons fait Picards) et cette branche de Breitz ou Bretons qui, en s'étendant du fond de l'Armorique sur le littoral maritime de l'Ouest et du Nord, est venue coloniser les contrées sauvages de la vallée de Bresle en prenant sa base d'installation au pays d'Eu ou d'*Au, ulterior pagus*. Ces tribus habitaient le grand espace de territoire circonscrit entre la Manche, la Seine et l'Eure, l'Oise et la Somme. Sans doute, alors comme aujourd'hui, ces peuples, malgré la diversité de leurs origines, prenaient à la longue des mœurs concordantes avec le climat, des costumes et des coutumes appropriés aux besoins et aux travaux. Mœurs, costumes et coutumes, labeurs et habitudes, constituaient naturellement la physionomie générale des habitants et allaient même — je suis porté à le croire — jusqu'à modifier profondément la constitution physique originelle des individus. Que des familles tatares, mongoles, péruviennes ou caucasiennes soient transplantées aujourd'hui dans les champs de la Normandie, et soumises aux mêmes lois climatériques et laborieuses que les aborigènes, elles offriront probablement, après quelques générations, des types peu différents de ceux-ci.

Donc, il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de caractériser aujourd'hui les types primordiaux de chacune des races ainsi amalgamées par les siècles et qui forment sur cette terre une sorte de grand *diluvium* humain.

Cette observation pouvant — à la rigueur — passer pour scientifique, je lui cède les honneurs de mon premier chapitre, me réservant de prendre, dans la suite, des tons différents, selon que les incidents du voyage auquel je vous convie me permettront de me servir de la guitare, de la flûte ou du théorbe.

II. — *Différentes sortes de science.*

Il ne faut pas croire que je veuille médire de la science : Dieu m'en garde ! mais on me permettra bien, j'espère, de constater qu'il y a plusieurs sortes de science.

En premier lieu, il y a la science de se taire. M. de La Bruyère, qui n'a écrit qu'un seul chef-d'œuvre et qui est mort à quarante ans, de cet immortel effort, a soin de la préconiser. Mais ceux qui devraient principalement la posséder ne l'appréciant pas, ce que j'en pourrais dire ne ferait que les blesser sans profit.

Nous connaissons aussi, je veux dire : Vous connaissez, Messieurs, la science qui défriche, crée, invente. Tantôt en un jour, quelquefois en un siècle, elle produit des œuvres qui font la gloire ou assurent le bien-être d'une nation. Souvent l'homme inspiré qui a fait ce cadeau à son pays meurt sur la paille, méconnu et blessé par l'indifférence publique. Puis, longtemps après sa mort, il n'y a pas assez de marbre dans nos

carrières, assez de bronze dans nos forges, pour lui élever des statues qui le représentent avec de riches costumes (1) et la couronne au front; et la foule des gens qui ne lui auraient pas fait l'aumône d'une espérance ou d'un farthing, se font gloire d'assister, enthousiasmés, à l'inauguration tardive d'une immortalité... qui ne peut plus les gêner.

Témoins Galilée, Camoëns, Colomb, Salomon de Caus, Richard Lenoir, Lebon, Adam, Sauvage (2) et tant d'autres.

Il y a, d'autre part, la science des savants qui vulgarisent la science des autres et qui la mettent en petits morceaux avec un assaisonnement plus ou moins ingénieux. C'est ainsi que l'on fait des gros babas de cinq francs que le pâtissier divise en cinquante petits pâtés à vingt centimes. Pâtissiers et vulgarisateurs recueillent un bénéfice net de cent pour cent. Ces savants-là sont gens habiles, qui réussissent toujours de leur vivant. Ils sont tellement accoutumés à emprunter, à compiler, à assortir, que quand, par hasard, il leur vient une idée à eux, leur premier mouvement est de chercher, dans les dictionnaires, à qui elle pourrait bien appartenir.

Puis, il y a la science des philologues, des statisticiens. Ce sont d'honnêtes personnes, propres, polies, méthodiques. Elles n'ont nullement la prétention de se poser en inventeurs. Leur grand mérite, indépendamment d'un certain tact qu'il leur faut, est de dresser

(1) Le roi Louis-Philippe disait le jour de l'inauguration de la statue qui est sur notre pont de pierre à Rouen : « Corneille eût été bien étonné s'il s'était vu de son vivant un aussi beau manteau que ça. »

(2) La ville de Boulogne-sur-Mer se dispose, en ce moment, à élever une statue à l'inventeur de l'Hélice à vapeur.

pour les paresseux, l'état civil, l'inventaire des travaux des autres. C'est à eux que l'on doit la rareté du papier et le renchérissement des chiffons.

Hier, heureusement, nous avons trouvé dans un omnibus, où nous étions fort mal à l'aise, un moyen infaillible de parer à cette calamité. Nous le livrons généreusement aux savants de la classe des inventeurs. Ce moyen de suppléer à la rareté du chiffon à papier, c'est d'exproprier pour cause d'utilité publique, — sans indemnité préalable, — les crinolines, jupons, extra-jupons et autres volants abusifs de la plus encombrante moitié du genre humain, et de décréter l'application de ces engins à la confection du papier. Et pourquoi pas? On a bien autrefois fondu les cloches bénites pour faire des canons, et gratté les murs des églises pour recueillir le salpètre destiné à la fabrication de la poudre !

Nota. Remarquez que tantôt nous disons: *Je ;* tantôt *Nous* – pluriel conventionnel à l'aide duquel tant de petits singuliers cherchent à s'amplifier aujourd'hui. — Nous avons cru devoir recourir tout-à-l'heure à cette dernière formule, qui caractérise la gravité de notre proposition d'économie publique.

III. — *Documents recueillis sur la grande route.*

Heureux ceux qui ont le loisir et les moyens de voyager !

Par *voyager*, je n'entends pas exprimer l'action presque mécanique de quiconque part pour arriver ; qui, tout ahuri et essoufflé, s'introduit dans une boîte que du fer et du feu emportent bruyamment vers un point donné ; qui parcourt, à la grâce de Dieu, de beaux pays

qu'il ne peut regarder sans névralgie ; qui franchit les montagnes avec la rapidité de l'oiseau, s'enfonce dans les entrailles de la terre au risque de l'asphyxie, et passe les ruisseaux, les rivières et les torrents à cent pieds au-dessus du pêcheur à la ligne — le tout à cette seule fin d'aller vite ; comme si l'espèce humaine était organisée à l'instar du chamois et du cheval de course !

Les émotions violentes sont-elles donc si nécessaires, et ne craint-on pas que ces moyens d'abréger — comme on dit, de brûler — comme on devrait dire — les distances, en multipliant l'activité humaine et en accroissant nécessairement la moyenne des pulsations du cœur, ne parviennent, non moins naturellement, à abréger la durée moyenne de la vie ?

Lisez l'honorable et consolant Dr Flourens, qui nous promet deux siècles de longévité, si nous sommes sages c'est-à-dire — je le présume — si nous n'exposons pas notre frêle machine à des soubresauts trop multipliés.

Vous me direz que ce n'est pas l'affaire du progrès, et que, pourvu que les entreprises de chemins de fer gagnent beaucoup d'argent, le reste importe peu.

Voyager, Messieurs ! pour moi c'est autre chose que la déclinaison perpétuelle de ces mots barbares qui semblent faits exprès pour l'épouvante : Gare ! Train ! Express ! Wagon ! Evitement ! Aiguille ! Arrêt ! Passage à niveau ! Tunnel !

Heureux l'homme des champs, quand cet étrange vocabulaire n'est pas complété par le mot de : Déraillement !! qui en est comme la sanction.

C'est, le matin, se lever, frais et dispos, après avoir retenu en temps utile *sa place* — celle qu'on désire : à droite, à gauche, au milieu, au fond, sur le devant

— et avoir honnêtement passé un contrat de bonne foi avec un brave homme connu, en payant ses arrhes.

C'est de se dire, en savourant lentement son chocolat : « Le ciel est pur ; il a plu un peu cette nuit, assez pour abattre la poussière de la route. Le temps s'annonce bien ; le voyage sera charmant... quels frais paysages ! quelle joie pour les yeux ! que de sujets de réflexions et d'études ! Les hommes qui passent ; les bestiaux qui vont ; l'oiseau qui vole, emportant vers son nid quelque brin de paille ; la fumée des toits, que le soleil irise ; les chevaux de la voiture qui s'ébranlent, partent, galoppent en cadence ; l'animation des relais où l'on s'arrête ; le gendarme, qui vous représente la loi paisible et protectrice ; et toutes les choses vivantes, tous les incidents imprévus, infinis, toujours nouveaux que l'on rencontre sur le grand chemin, bordé d'herbe, de cantonniers, de fleurs, de vachères, de moissons et d'auberges.....

C'est ce que, mentalement, l'on se dit. Puis l'ami, le parent, le chien vous accompagnent tranquillement jusqu'au bureau de la diligence.

— Mon coupé, conducteur.

— Voilà votre place, bourgeois ; n° 1.

— Adieu ! bonjour ! au revoir !

On s'installe. La grande voiture s'ébranle sur le pavé. Quelquefois, au détour de la rue, on revoit l'ami cher, la maison quittée sans crainte, la boutique du coin, des visages qui vous sourient...

En route !

Et nous voilà partis, gais, largement assis, et roulant dans la quiétude et l'espérance.

C'est ainsi que commence ce que j'appelle un voyage.

IV. — *En route.*

L'herbe verdoie et le vent poudroie... en chassant de petites colonnes de nuages safran sur un fond bleu.

Le coupé, où nous sommes trois, permet un certain développement. Les trois voyageurs sont des hommes de grosseur moyenne. On s'est salué, on s'observe. Ce n'est pas encore le moment d'entrer en communication.

En attendant, j'interroge la route et j'y surprends une infinité de sujets d'examen.

Voici des voitures de maraîchers et de laitières. Elles descendent rapidement la colline que, dans nos contrées peu montagneuses, on appelle une côte, bien qu'elle ne soit qu'à 110 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les voitures sont peu élégantes, les conductrices rarement jeunes et jolies. Je les excuse, en songeant qu'elles ont dû quitter la ferme de grand matin et que leur miroir était encore obscur. Qui ne sait qu'un peu de lustrage sur la chevelure, un bonnet plus ou moins fraîchement *tuyauté*, un cordon mis de certaine façon, font *gagner* à beaucoup de femmes, ou leur font aisément perdre une dizaine d'années. — Et quoi d'étonnant, ceci admis, à ce que toute femme aime passionnément le ruban et la fanfreluche ?

En pareil cas, c'est au degré de propreté du véhicule, à la santé et au vêtement du cheval qu'il est possible d'apprécier l'aisance de la cultivatrice, plutôt qu'à la fraîcheur de son ajustement personnel.

Voici un soldat, en congé ou en permission. Son pas est fatigué; il vient de loin et a dû se lever avec le jour pour épargner à ses jambes alourdies la chaleur

et la poussière. Au lieu de ce militaire, qui traîne ses gros souliers, marche penché et triste ou du moins indifférent à ce qui passe près de lui, mettez une escouade avec un sous-officier ; — placez des armes reluisantes sur l'épaule des hommes ; qu'un tambour battant les accompagne, — et quelque fatigue qu'ils éprouvent, vous verrez comme ce *specimen* d'armée en marche arpentera fièrement le macadam ; comme chacun redressera le torse et la tête au passage de la diligence et jettera dans l'intérieur un coup d'œil vainqueur !

Ils n'auront pourtant, pas plus que cet homme isolé, d'intentions chorégraphiques; leur estomac ne sera pas plus satisfait que le sien ; leurs jambes ne seront pas moins lasses, mais ils seront *en corps :* voilà le secret de bien des mensonges et de bien des courages.

Pauvre, petite, noire maison, au toit de chaume dégradé, aux murs en torchis, au seuil caillouteux et inégal, hutte de Lapon ou de Samoyède, qui diffères si peu, quoique tu aies pignon sur route, de la cabane roulante du berger, qu'on aperçoit à cent pas de là, dans les terres labourées ! Que fais-tu là, misérable habitation, à l'angle du grand chemin et d'une sente rustique, et quel est le solitaire assez déshérité pour vivre sous ta ruine ?

Passant, votre première impression se trompe. Regardez mieux. Voici, non pas un pauvre, non pas un mendiant, ni un paralytique, mais une jeune fille qui apparaît sur ce seuil délabré ; son frais visage, son œil vif, sa tenue alerte et sa mise accorte sont toute une bienvenue pour la diligence, qui met immédiatement ses huit têtes masculines à la fenêtre... Encadrée comme elle l'est dans la porte rustique, cette appari-

tion nous enchante. Là est la santé, que procure l'honnête et laborieux travail. Là est la vraie jeunesse, la bonne humeur, la vie. Vous remarquez, à présent, que, le long de ce mur de glaise à grandes crevasses, *règne* un joli rosier qui a dû, au printemps, faire la joie de la pauvre maison. Sur le toit, des joubarbes roses (*sempervivum tectorum*) foisonnent en compagnie des ravenelles jaunes (*cheiranthus cheiri*, L.), des mousses à fleurs pourpres et de graminées à feuilles d'argent. Quelques oiseaux de basse-cour caquètent çà et là. Derrière la maisonnette, il y a un verger dont les pommiers tors sont chargés de fruits rouges. La cheminée laisse échapper un jet abondant de fumée bleuâtre.

Là, sans doute, on vit heureux, autant du moins qu'il se peut en ce monde. Ne jugeons donc jamais l'oiseau à la forme et à l'élégance de la cage.

Ah ! voici mon vieux pauvre de l'an dernier. Il est aveugle... ou notoirement tel. Il s'est creusé, sur la marge du fossé du *domaine public*, une habitation celtique. De la terre, des branchages renouvelés, de la paille, et c'est tout. Il passe là chaque jour quinze ou vingt voitures. C'est, en moyenne, une rente de 1 fr. 50 c. à 2 fr que les « âmes charitables » font au « pauvre aveugle, s'il vous plaît. » Pas d'impôt, pas même de contribution de chien ni de taxe municipale, pas de soucis, aucun luxe ni passion coûteuse ; une fortune et l'indépendance. Pauvre, mais heureux aveugle !

— « Allez, la Blanche ! Roulons, ou gare le fouet ! « C'est sur vous que l'on compte pour gravir la côte. »

— Conducteur, la *montée* est-elle longue ?

— Un kilomètre. (Je me sers de cette expression par respect pour la loi du 4 juillet 1837.)

— Bien. Je descends.

On longe la forêt de l'Etat. L'arome des feuillages et des mousses invite à franchir l'escarpement. Tandis que la voiture endormie se traîne et louvoie péniblement, vous arpentez mainte clairière, cueillant çà et là des fraises oubliées par les mille oiseaux et insectes du couvert; vous foulez les grandes herbes; vous vous accrochez aux ronces dont les gros fruits noirs brillent au soleil; vous faites un bouquet de chrysanthèmes, de chèvre-feuilles, de digitales pourpréès, de thym et de lavande; et, respirant l'air embaumé, écoutant le chant des fauvettes, ou le bruit furtif produit par la chute des faînes ou la fuite de quelque animal fauve, vous oubliez la côte, la voiture, le voyage lui-même, et vous êtes tout surpris de vous entendre hêler de loin par la voix enrouée du conducteur, qui pensait à tout cela pour vous.

Vous vous arrachez à regret à cette solitude improvisée, à cette idylle rafraîchissante, et vous reprenez votre place avec une provision d'air pur et de douce rêverie jusqu'à la station prochaine.

V. — *Paysage intérieur.*

Vous est-il arrivé quelquefois de vous sentir atteint par une mélancolie indécise, au moment même où vous aviez le plus de raison d'être satisfait de la vie ?

Avertissement de l'âme, pressentiment ou plénitude de jouissances intimes, il semble que cette mystérieuse impression surgisse en nous pour nous rappeler que

nous sommes poussière et qu'un bonheur complet ne peut jamais se fixer dans le cadre de nos jours.

Cette mélancolie sans cause apparente est comme un voile brusquement tendu devant les yeux, et derrière lequel monte graduellement l'inspiration poétique qu'avaient endormie un moment les soins matériels et les distractions variées du voyage.

Adieu, alors, aux mille accidents du paysage. La pensée, élégiaque ou aventureuse, s'élève de ce milieu prosaïque et va décrocher les étoiles au firmament de la rêverie.

Mes voisins, me croyant endormi, respectaient mon silence. Mes yeux pourtant étaient grands ouverts au dedans; mon oreille percevait les sons lointains; le mouvement cadencé de la voiture berçait agréablement tout mon être et accompagnait d'une sorte de rhythme l'intérieure chanson, qu'une voix mystérieuse modulait dans mes souvenirs.

Tout se transformait et s'adoucissait pour le charme de ce sommeil éveillé. Le bruit de la raffale sur le haut de la colline devenait le murmure que font les joncs quand une brise du soir les agite sur le bord de l'étang.

Les hennissements du cheval, le grincement de la roue sur le silex, l'aigre note du cornet à piston du conducteur se traduisaient pour moi en de vagues modulations.

Jusqu'au dur coussin de cuir ou de gros drap sur lequel sont assis les voyageurs d'une diligence, qui me semblait prendre la moelleuse souplesse du hamac suspendu dans une atmosphère embaumée et balancé par la main d'une fée bienveillante.

En cet état de demi-veille et de demi-sommeil, quelles charmantes visions me sont parfois apparues ! La poésie elle-même, avec ses hardiesses, les reproduirait difficilement. Aussi la prose — cette bourgeoise timorée qui a peur de tout — fait-elle sagement en s'abstenant de les décrire.

Mais ce charme étrange du voyage que l'on faisait naguère — et que l'on ne fera bientôt plus dans les mêmes conditions — est resté pour moi l'un des plus grands motifs d'accusation que j'aie contre le tangage et le roulis de l'infernal wagon.

VI. — *Honni soit qui mal y pense.*

Cet état intermédiaire entre l'activité et le sommeil, entre la réalité et le rêve a, toutefois, à côté de ses avantages, certains inconvénients.

Primo, la bourse de l'homme qui rêve est mal attachée. — Je pourrais faire ici de l'érudition à la manière moderne, en citant un auteur persan, un Hafiz quelconque. Mais c'est trop facile, et, d'ailleurs, la pensée est de moi. — Secundo, l'état de somnolence poétique dont il est question vous soustrait momentanément aux émotions stimulantes de la route, vous prive de ses beautés, vous fait perdre quelquefois ses aimables fortunes.

. . . . . .

VII. — *Le Mont de Foucart.*

(Légende).

Depuis la Seine, qui est la principale artère où coule, comme un sang généreux, la sève de notre Normandie,

nous avons, la diligence et moi, déjà traversé quatre cours d'eau, la Varenne, la Béthune, l'Eaulne et l'Yères; la Varenne à Saint-Saëns, la Béthune à Neufchâtel, l'Eaulne à Ménonval, l'Yères à Villers-sous-Foucarmont.

Il y a moins de trente ans, on passait encore à gué ce dernier cours d'eau, au bruit et aux clapotements du bief du moulin voisin, dont les grandes roues moussues projetaient, il m'en souvient, des jets d'eau fraîche sur la charge des mulets et des ânes.

La voiture, au milieu du gué, baignait ses roues jusqu'au moyeu. Que de bains inattendus, que de chutes grotesques, que de lamentations et de jambes mouillées... jusqu'au coude!

Ah! s'il m'était donné de revenir à dix-huit ans, avec l'imagination que j'avais alors, perfectionnée depuis, que j'aimerais à me bâtir une cabane rustique sur les bords de ce passage rabelaisien, avec une petite fenêtre encadrée de houblon, ayant malicieusement vue sur tous ces accidents!

Mais, que dis-je? il n'y a plus de gué, plus d'accidents, plus d'ânes qui sombrent au fil de l'eau courante, avec leurs cavaliers...

Il y a un solide pont de pierre sur cette eau transparente, dont la transparence ne sert plus qu'aux poissons — s'il en reste. — Voici deux châteaux, l'un à droite, l'autre à gauche de la marge : l'un est une brasserie, l'autre une bouverie noble. Ce que c'est que de nous!

Voilà donc l'Yères franchie, l'Yères, qui prend ses sources dans le fond d'un grand vivier toujours humide, qu'on appelle la commune d'Aubermesnil-les-Erables, mais où les antiques érables ont, depuis des

siècles, fait place à des champs de houblon ; l'Yères, qui serpente dans les prés de Villers avant de caresser de ses eaux encore silencieuses les domaines ruinés de l'ancienne abbaye de Foucarmont ; féconde Fallencourt aux luxuriants herbages, puis fait une grande pointe vers le Nord, où elle va, fatiguée d'avoir travaillé à produire des fourrages durant 20 kilomètres, se perdre près du Tréport, l'un des bouts du monde, dans le lit tourmenté du Grand-Océan.

L'Yères, à Villers, a, au-dessus d'elle, sur le penchant d'un mont escarpé, d'où l'on jetterait aisément une flèche sur son rivage, la bourgade de Foucarmont, Foucarmont la pittoresque, qui n'a pas su se vêtir de poésie et d'art avec les ruines magnifiques de son abbaye princière.

Il est vrai que les *ex-voto*, les pierres tombales, les statues des quarante-deux abbés (1), des ducs et des rois, les beaux marbres, les belles verrières, ne représentaient que le souvenir des bienfaiteurs, et qu'il y avait danger pour le peuple, au moment de la suppression des monastères et des églises, à se montrer pieux et reconnaissant . .

N'importe ! quand, de loin en loin, je vois les habitations d'un village groupées encore et comme pressées avec confiance autour d'un vieil édifice resté intact, j'ai bonne opinion de la tribu qui a continué de vivre sous cette ombre vénérable, parce que les aïeux ont, sans doute, aux jours mauvais, protégé leurs anciens maîtres, lutté courageusement pour garder le double symbole

(1) De 1130 à 1772.

de leur respect et de leur croyance : la maison de Dieu et la maison du Chef.

Je me découvre devant ces ruines poétiques auxquelles le marteau local ne viendra point donner le coup de grâce, et je me dis que ce rare honneur des villages fidèles mérite que l'histoire du pays leur consacre une page sympathique.

La rivière et le mont étaient là, peut-être, dès l'origine du monde ; mais la rivière, modeste coureuse de roseaux, s'est toujours tu dans l'histoire, tandis que le mont a, autrefois, parlé haut, au moins dans la légende.

C'est là, en effet, que, dit-on, aux premiers temps du christianisme, alors que saint Hellier, saint Mellon et saint Saëns convertissaient à la nouvelle loi la majeure partie de la population celtique, se tenait un géant redoutable, un payen nommé *Foucart*. En véritable roi de la montagne, de la vallée et des bois environnants, il exerçait partout sans contrôle le terrible droit de la force, rançonnant ou tuant les voyageurs, et ne souffrant dans toute la contrée aucun obstacle à son pouvoir.

La légende raconte qu'un des nouveaux chrétiens, le noble *Sypéris de Vinevaulx*, dont les domaines étaient situés à l'extrémité de l'Yères, vers la mer, fit vœu de se mesurer avec le géant de la montagne et d'en débarrasser au plus tôt ses compatriotes. Il partit du Tréport, seul, armé de la foi et du glaive, et s'achemina, en pèlerin résolu, vers le but de son voyage.

Mais il ignorait la route. Les chemins, en ce temps-là, n'étaient guères tracés que dans les traditions, à travers les profonds massifs de chênes et de hêtres ; ils

n'étaient guères entretenus que par le passage des bêtes fauves, des pâtres et des bestiaux.

Sypéris se dirigea d'abord, en suivant la Bresle, vers le manoir de *Blangiacum*, puis remonta vers le Sud, à travers champs et bois. Au village de *Boistel*, un bon solitaire, qui vivait de glands et de faînes, et de l'eau d'une source, dans le creux d'un rocher, lui enseigna le chemin, que, plus loin, un bûcheron, qui abattait des chênes dans la forêt, lui confirma. A peu de distance, un petit vallon lui apparût, encaissé et solitaire: c'était le *Val de l'Aulnoye*, ainsi nommé, parce que le sol humide fournissait beaucoup d'osiers et d'aulnes. De là, le voyageur vit distinctement une roche blanche, accidentée et triste, où ne croissaient que de maigres herbages. Il comprit que Dieu l'avait conduit en face du mont habité par le géant Foucart.

Sypéris s'agenouilla dans l'herbe, fit religieusement le signe de la croix, et tira de son fourreau sa grande épée qu'il avait trempée au départ dans la fontaine aux Catéchumènes, et qui était devenue toute blanche: Désormais Jésus était avec lui.

Peu d'instants après, l'affreux dominateur du pays, dans une lutte suprême, était mis à mort, et Sypéris plantait son épée victorieuse sur la montagne, à la place même où, plus tard, ses enfants érigèrent la première chapelle du Mont-de-Foucart.

Tels sont, dit la légende, les commencements de Foucarmont (Focardi-mons).

VIII. — *La Forêt d'Eu.*

L'air vif et sec qui, dans la contrée découverte dont nous venons de parler, tempérait pour nous, voyageurs,

le souffle ardent de la canicule, se modifia bientôt dès que la voiture eût franchi l'escarpement assez rapide auquel on a donné le nom de côte du Val-d'Aulnoy, nom que porte également un petit domaine — exploitation rurale et verrerie — enfoui sous les grands arbres dans un pli de terrain. C'est que nous entrions dans l'atmosphère plus fraîche et fortement parfumée de la zone forestière.

Il est difficile de concevoir rien de plus majestueux, de plus grandiose que la vaste étendue de forêts qui, à partir du sommet de cette colline du Val-d'Aulnoy, se prolonge sans interruption jusqu'aux abords de Blangy. La route, rectiligne, largement ouverte, la coupe en deux hémisphères. La perspective s'étend à plusieurs kilomètres de distance; bordée de chaque côté par une masse infinie des plus beaux arbres de nos contrées, parmi lesquels domine le hêtre au fût uni et élancé, au couronnement de feuillages glacés et transparents. Du plus loin et du plus haut que la vue puisse porter, ce ne sont que des masses élevées, flottantes, de sommets d'un vert bleuâtre, constamment agités par la brise, mais qui, à ce moment, empruntaient aux flèches lumineuses du soleil couchant un surcroît de magie et d'irradiation.

Le bruit persistant qui s'élève de ces profondeurs est semblable à la grande voix de l'Océan, lorsqu'assis sur les galets du rivage nous suivons, en rêvant, les modulations perpétuelles du flot qui descend et qui remonte.

Ces sommets lointains aux courbes harmonieuses, qui s'inclinent successivement sous la pression du vent, ont eux-mêmes l'apparence de la pleine-mer qui moutonne sous un rayon de soleil.

Enfin, l'impression que cause la hauteur de ces milliers de jets d'arbres nus jusqu'à une grande élévation, les perspectives variées que leur espacement laisse pénétrer, et l'immense entassement de ces géants de la sylviculture qui semblent appartenir à un sol vierge de tout travail humain; cette impression, tout indéfinissable qu'elle soit, rappelle cependant l'émotion tout à la fois pieuse et charmante qui vous saisit à l'entrée d'une vaste nef d'église, lorsqu'on s'y trouve seul à la chute du jour, et que l'orgue ajoute à l'influence des ténèbres la grande harmonie des chants religieux.

Toutes les fois que je traverse cette belle forêt, je songe aux fatigues que s'imposent les artistes, les poètes, les voyageurs pour aller admirer, loin de nos contrées, des paysages de convention, des monuments plus ou moins entiers, des lieux consacrés par quelque fait de l'histoire antique ou moderne. Il en est peu qui ne reviennent pas de ces lointaines excursions avec quelque déchirure au manteau de leur enthousiasme. Je les plains de ne pas connaître, ou de n'avoir pas su apprécier, quand ils l'ont parcouru, ce magnifique jardin de Dieu que la hache respecte encore, et que le soleil et l'oiseau caresseront toujours.

IX. — *En chasse!*

Alternatives d'espérances et de regrets, de joie et de tristesse, de calme et d'agitation, tel est le sommaire de la vie sentimentale et intellectuelle.

Il correspond aux alternatives de beau et de mauvais temps dans la vie physique. Mais tous les ordres d'impressions constituent, chacun pour sa part, le cadre

humain, toujours inégal, toujours varié et se transformant toujours.

Ces réflexions me viennent au milieu des champs, sous la pluie qui détrempe les sentiers de la forêt, comme elles s'éveillaient en moi hier sous l'ardent soleil qui altérait mon chien et damasquinait de rayons éclatants le canon de mon fusil de chasse.

Les récoltes sont rentrées, les granges de nos cultivateurs sont pleines, Dieu merci ! Le battage quotidien alimente de pain nouveau la huche des ménages et de blé nouveau les marchés hebdomadaires, — à l'occasion desquels je me propose de vous faire prochainement, Messieurs, une communication spéciale. — On ne trouve plus guère dans les champs que des *feures* (chaumes) où les glaneurs même ont achevé leur maigre récolte. Encore beaucoup de ces chaumes sont-ils déjà rentrés dans la terre sous l'action de la charrue, qui fait tous les ans, à pareille époque, son œuvre rénovatrice.

Nemrod peu diligent, j'avais l'air, en parcourant ces plaines, d'utiliser le permis de chasse confié par l'autorité publique à ma prudence : prix 25 fr. — Inutile de raconter ici mes exploits cynégétiques : la véracité du récit pourrait porter atteinte à mon amour-propre, et il y a assez de gens disposés à tirer sur ce fonds précieux, sans que nous allions encore leur donner la main.

Bornons-nous à remarquer que la chasse, exercice originairement de nécessité pour les populations forestières, devenu ensuite exercice de privilége sous la noblesse, est tombée aujourd'hui, à titre de délassement parfois passionnel, dans le domaine public, à ce point que tout braconnier, maraudeur ou *affûtier*, no-

toirement connu pour tel, pouvant aujourd'hui, à l'aide de 25 fr. — et d'une meilleure conduite — régulariser sa position, n'a plus d'excuse s'il se laisse prendre en flagrant délit de destruction non autorisée.

Aussi l'abondance des chasseurs est telle que le gibier devient, chaque année, de plus en plus rare. Si cela continue, il faudra que cette branche d'alimentation de nos plaisirs et de nos tables soit sévèrement protégée. On ne voit guère d'autre moyen qu'une prohibition rigoureuse de la chasse pendant deux ou trois ans; si mieux on n'aime — dirait un plaisant — l'adjonction à chaque tireur d'un garde-champêtre chargé de réfréner, au nom de la loi et de la Société protectrice des animaux, les excès de l'adresse, etc., etc.

Comment expliquer — autrement que par un retour aux goûts aristocratiques — qu'en présence de cette grande rareté de gibier, qui rend la chasse généralement peu productive, le prix des locations du droit de chasser s'élève graduellement à toutes les périodes?

Il ne serait pas impossible qu'un jour le prix de ces permissions n'excédât celui du fermage même des terres, de sorte qu'il deviendrait plus profitable de cultiver la fécondation des espèces léporides que de se livrer à celle des légumineuses. Mais comme l'une des deux semences ne mûrirait pas sans l'autre, nous retombons dans un dilemme inextricable et sans issue.

Le lutin qui me souffle ces aperçus drôlatiques voit, dans l'avenir, des scènes de chasse singulières :

Par exemple, le maire et le tambour de la commune convoqueront les habitants pour *faire à savoir* qu'*un tel* a tué un lapereau, ce qui lui vaudra une médaille. On mangera la rare bête en cérémonie au son des tim-

balles pleines de vin vieux et des cors de chasse altérés. Le plat sera couronné de thym sauvage, et le triomphateur de lierre en papier glacé, comme aux concours des colléges.

Secondement, les jeunes gens qui auront, sans émotion, tué une caille, seront recherchés par les jeunes filles.

Deux râles équivaudront à une exemption du service militaire, tant il aura fallu de fatigue, de persévérance et de dévoûment pour les rencontrer.

Enfin, la passion de l'introuvable gibier sera devenue si grande, que. . . . . .

Mais, pardon! je m'aperçois que la chasse est close au moment où, ne pouvant mieux, j'ose imposer à votre attention trop bienveillante ces ressouvenirs d'une saison écoulée. Or, n'induisons pas en tentation, à cet égard, par d'alléchantes descriptions et des pronostics dangereux, ceux qu'une juste prohibition trouve obéissants et résignés.

LE PONT DE PIERRE

ET

LA STATUE DE PIERRE CORNEILLE,

A ROUEN,

Par M. A. DE LÉRUE.

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous présenter quelques documents et observations relatifs au pont de pierre de Rouen, et d'en prendre occasion d'une proposition qu'en terminant j'aurai l'honneur de soumettre à l'Académie.

On sait que, vers 1811, dans la prévision de l'ouverture de cette grande artère qui s'est appelée successivement rue Royale, rue de la République et rue Impériale, et du percement d'un prolongement dans le faubourg Saint-Sever, sur de vastes prairies aujourd'hui méconnaissables, l'Administration se mit à l'œuvre pour doter les communications des deux rives de la Seine d'un pont fixe, en remplacement du pont de bateaux construit en 1709 et dont l'usage devenait de plus en plus pénible pour la navigation.

L'emplacement de ce nouveau pont était, au point de vue que j'explique, indiqué naturellement par la présence de l'île Lacroix, ou de la Moucque, dont l'extrémité Ouest, consolidée depuis près d'un siècle, pouvait servir d'assiette à un édifice solide.

C'était précisément, pour le dire en passant, l'absence d'un tel massif naturellement formé dans le lit de la Seine qui avait, avant le temps, causé la ruine de l'ancien pont de pierre de Rouen, qui, construit par la reine Mathilde en 1164 - 1166, fut en partie détruit le 22 août 1502 et complètement démoli en 1661.

Notre pont de pierre, dont un décret impérial du 10 juin 1810 autorisa l'établissement, avait fait l'objet d'un premier projet présenté par M. Le Masson, alors ingénieur en chef du département, et approuvé par le directeur général des ponts et chaussées le 6 septembre 1811.

Les travaux avaient commencé aussitôt après.

En cours d'exécution, un second projet, rectifié sur la demande de M. le comte Molé, avait été rédigé le 25 janvier 1813, par M. Lamandé; et c'est ce projet qui fut exécuté, d'abord sous la direction de cet ingénieur en chef, puis sous celle de ses successeurs, MM. Letellier et Charles Mallet, devenus depuis inspecteurs généraux des ponts et chaussées ; enfin de M. Jacques Mallet, ingénieur en chef, député de la Seine-Inférieure, aujourd'hui membre du Sénat.

L'exécution, commencée, comme je l'ai dit, dès 1811, ne fut achevée qu'en 1835; toutefois, le passage avait été livré au public dès 1829.

Peut-être trouvera-t-on ici, avec intérêt, quelques détails techniques et précis sur cette construction : je les dois à l'obligeance de M. L. Emmery, ingénieur en

chef de la navigation de la Seine (1), qui, sachant l'usage que je voulais en faire, a mis beaucoup de bonne grâce à me les procurer. Ils sont, d'ailleurs, tout à fait inédits.

« Le pont de pierre de Rouen est divisé en deux parties semblables de chacune trois arches, reposant sur deux culées et deux piles.

« Les arches du milieu ont 31 mètres d'ouverture et 4 mètres 20 de hauteur de flèche; les arches latérales ont 26 mètres d'ouverture et 3 mètres 25 de hauteur de flèche. La naissance est à 5 mètres 26 au-dessus de l'étiage ordinaire, qui est fixé à 5 mètres 70 au-dessous des hautes eaux de 1740.

« La longueur totale de chaque partie du pont, entre les axes des demi-piles des culées, est de 92 mètres 60.

« Les grands axes de ces ponts forment entre eux, à 23 mètres 80 des axes des demi-piles des culées de l'île Lacroix, un angle de 146°.

« La largeur du pont entre les têtes des arches est de 15 mètres. La voie charretière a 9 mètres, les trottoirs ont 2 mètres 40 et les parapets 55 centimètres d'épaisseur.

« Les piles ont été construites au moyen de caissons dont le fond constitue la plate-forme des piles, qui reposent sur 114 pieux de fondation enveloppés de béton contenu par deux files de pieux jointifs et par des enrochements.

« Les pieux de fondation sont recépés à 3 mètres au-dessous de l'étiage.

(1) Aujourd'hui inspecteur des études à l'Ecole Impériale des Ponts et Chaussées.

« L'épaisseur des piles, au-dessus de la 3e assise de retraite, est de 3 mètres 60, et, sous le couronnement, de 3 mètres 20.

« Les culées ont été fondées à sec sur pilotis coiffés de racinaux, au moyen de bâtardeaux établis en rivière.

« Celles de la première partie (côté de la ville) sont fondées à 1 mètre au-dessous de l'étiage, et celles de la deuxième partie (côté de Saint-Sever) ne le sont qu'à 56 centimètres.

« Les culées de la ville et de Saint-Sever ont 15 mètres, mesurés au niveau du socle, suivant l'axe du pont. Celles de l'île Lacroix n'ont que 14 mètres. Elles ont, toutes, 18 mètres 20 d'épaisseur et sont percées d'une arcade de 4 mètres 16 d'ouverture et de 3 mètres 73 de hauteur sous clef.

« Ces culées sont accompagnées de demi-piles de 1 mètre 60 d'épaisseur, et, de chaque côté, de murs d'épaulement de 8 mètres de longueur, fondés sur pilotis, et garantis des affouillements par une file de pieux jointifs. »

Les dépenses faites pour la construction du pont et de ses rampes d'accès, y compris divers ouvrages accessoires, se sont élevées à 7,960,000 fr.

Les dépenses accessoires, au total de 1,521,439 fr. 07 c. sont relatives à l'établissement de trottoirs, des rampes et des abords, pour 344,562 fr. 05 c, à l'empierrement et au pavage jusqu'à la rue Lemire, pour 122,513 fr. 05 c., à des indemnités de dépossession de terrains et bâtiments, pour 734,363 fr. 97 c. Elles se complètent par une subvention de 330,000 fr. donnée par l'Etat à la ville, pour l'ouverture de la rue Impériale.

Je vois, en outre, dans le détail des dépenses du pont proprement dit, figurer une somme de 419,166 fr. 64 c. pour la construction du terre-plein au milieu du pont et la *fondation d'une colonne* au centre de ce terre-plein.

Ce pont est le premier en date et le plus important aussi de ceux qui ont été établis en France, dans le genre qui le caractérise. Sa forme infléchie, qui a pu choquer un moment le sentiment peu scientifique du public, est logiquement déterminée par la nature même du travail qu'il s'agissait d'entreprendre et par la situation que devait occuper ce chemin suspendu sur le fleuve. Cette forme a permis, en effet, de relier les deux extrémités du pont aux deux grandes voies déjà tracées, en s'appuyant sur un milieu immobile. — Elle est, dès lors, une garantie de solidité et de durée par le supplément de résistance qu'elle oppose au courant et aux glaces. Le pont offre, par là, toutes les conditions d'un travail pour ainsi dire indestructible. Au point de vue de l'art, aussi bien que par la masse immense de matériaux de choix dont il est formé, et par la dépense exceptionnelle de près de huit millions qu'il a occasionnée, c'est un véritable monument dont le Corps des ingénieurs français se montre fier à juste titre, quoique, peut-être, il n'ait pas toujours été apprécié à sa valeur par les personnes qui ont décrit les richesses architecturales de la Normandie.

Quoiqu'il en soit, on ne voit pas qu'à l'origine de son établissement, ce pont ait reçu une dénomination particulière. Un moment, vers 1833 (nous verrons tout à l'heure pourquoi), on le désigna sous le nom de pont d'Orléans : mais il n'est plus guère aujourd'hui connu que sous l'appellation peu caractéristique de pont de pierre.

Ce monument devait pourtant servir de piédestal à celle de nos illustrations normandes qui, conjointement avec Jeanne d'Arc, a gardé le premier rang dans la mémoire publique.

C'est dans sa séance générale de 1802 que la Société d'Emulation émit, la première fois, un vœu pour l'érection d'un monument en l'honneur du Grand Corneille : il s'agissait alors d'élever la statue dans le jardin ou sur la place de l'Hôtel-de-Ville. M. Beugnot, préfet, et M. Demadières, maire, y étaient disposés. M le Ministre de l'Intérieur, d'abord favorable également à cette consécration, y trouva ensuite des objections qui firent ajourner le projet.

Vingt-trois ans après (en 1828), la Société voulut le reprendre et institua une Commission qui fit, le 15 août, un rapport proposant d'ériger la statue soit sur le terre-plein du pont, soit sur le Cours devant le théâtre (aujourd'hui cours Boïeldieu), soit sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Il y avait alors, à l'exécution sur le premier de ces emplacements, un obstacle considérable. La ville avait réservé le terre-plein pour une colonne commémorative de la campagne du duc d'Angoulême en Espagne, et déjà même, ainsi que nous l'avons vu dans le détail de la dépense du pont, les bases du piédestal de cette colonne étaient établies. Après beaucoup de pourparlers et de lenteurs, la Révolution de 1830 étant survenue, fit abandonner le projet municipal ; les choses furent décidées en 1832, et, en 1833, le piédestal en granit de la nouvelle statue occupait son emplacement.

En tête des souscriptions, dont la Société d'Emulation avait donné le signal avec la Ville, l'Académie et

les autres Sociétés savantes, figuraient, dès 1829, le roi Charles X, le duc et la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berri, le duc d'Orléans (qui allait devenir roi lui-même), puis Châteaubriand, Boïeldieu, Casimir Delavigne, Ancelot, Bignon, Pastoret, David, Court, Alavoine, Desbordes-Valmore, etc.

Les principaux théâtres donnèrent, en faveur de l'œuvre, des représentations Les auteurs des pièces, Delavigne, Andrieu, Boïeldieu, Ancelot, abandonnèrent leurs droits. Un seul, riche vaudevilliste, répondit: « qu'il ne faisait rien pour les morts. » (1)

En 1831, le roi Louis-Philippe, près duquel on avait sollicité l'autorisation, répondait :

« J'y consens d'autant plus volontiers que j'en ai fait ériger un monument à mes frais à saint Roch. » — On sait, en effet, que c'est dans cette église que le poète fut inhumé.

En même temps, le Ministre de la Guerre (maréchal Soult) accordait pour la fonte 2,000 kil. de bronze provenant des arsenaux de l'Etat, et le sculpteur David acceptait de se charger de l'œuvre.

Le 10 septembre 1833, le roi et la famille royale se trouvant à Rouen, on profita de leur présence pour l'inauguration du monument, qui n'était représenté encore que par son piédestal. Il semblait qu'on voulût se hâter de saisir une occasion favorable pour faire disparaître les dernières difficultés.

Ce jour-là, le pont s'appela officiellement pont d'Orléans.

(1) M. Deville, *Précis de la Statue de P. Corneille*, auquel ouvrage j'emprunte une partie de ces documents.

Là étaient le roi Louis-Philippe, la Reine, Madame Adélaïde, les princesses Marie et Clémentine, le duc de Nemours et le prince de Joinville.

(Je me rappelle que sept ans après, le 10 décembre 1840, le même prince de Joinville qui était allé chercher à Sainte-Hélène, sur la frégate *la Belle-Poule*, les restes de Napoléon Ier, passait sous ce même pont, le front découvert, debout au pied du cercueil du grand Empereur, qu'il ramenait triomphalement aux Invalides.)

De beaux discours furent prononcés en présence de la famille royale et de tous les dignitaires de l'Administration, de l'Armée, de la Justice, de la Science et des Arts du département.

Le piédestal, qui eut cet honneur singulier d'une inauguration aussi importante, était assis sur les fondements mêmes qu'on avait préparés naguère pour l'érection de la colonne dont j'ai parlé précédemment. Il porte, comme on sait, cette simple inscription :

A
PIERRE CORNEILLE
PAR SOUSCRIPTION
1834.

La statue étant achevée un an après et posée sur son socle, une nouvelle et, cette fois, définitive inauguration eut lieu le 19 octobre 1834, en présence des autorités du département, des délégués de l'Académie française, des Sociétés savantes du département et des descendants de la famille du Grand Corneille (1).

(1) Il est juste de reporter en grande partie le succès de la souscription aux efforts persévérants de l'honorable M. Destigny, président du Comité, puis président de la Société d'Émulation.

C'est, il semble, à partir de ce moment où la statue figura sur le terre-plein, que, dans les habitudes publiques, le pont cessa de s'appeler pont d'Orléans. On se borna généralement à dire, et on dit encore aujourd'hui : le pont de pierre.

Le poids de la statue est de 4,671 kilogrammes. Son prix, de 39,700 fr., non compris la valeur du bronze. Le monument entier a coûté 81,150 fr. 32 c. Les souscriptions ont couvert cette dépense, moins une partie de 4,037 fr. 58 que la ville de Rouen prit généreusement à sa charge.

J'arrive à l'observation qui fait l'objet principal de cette note.

Un grand nombre de saints, en première ligne ; puis d'anciennes illustrations, telles que Socrate, Rollon, Guillaume-le-Conquérant, Henri IV, Napoléon, Jeanne d'Arc ; enfin toute une pléiade d'illustrations plus modernes ou moins hautes, ont donné leurs noms aux boulevards, aux rues et places de Rouen. Pour ne citer que les plus marquants de ceux-ci, je nommerai Georges d'Amboise, d'Harcourt, Fontenelle, Buffon, Racine, Poussin, Jouvenet, Boïeldieu, Géricault, Ed. Adam, Dulong, Armand Carrel, Stanislas Girardin, Lecat, les Basnage, Thouret, de Crosne, Descroizilles, Lémery, Duguay-Trouin, Duquesne, Le Nôtre, Le Cat, La Harpe, Lafayette, Lézurier de la Martel, Ls Auber, La Rochefoucauld et de Montbret.

Or, la ville de Rouen ne possède pas moins de 5 boulevards, 8 quais, 431 rues et 36 places.

Il y a, comme on voit, de la marge pour perpétuer nominalement la mémoire des illustrations normandes, passées, présentes et futures.

Or, n'est-il pas inexplicable que, nulle part, dans cette ville si fière à juste titre de ceux qui l'ont honorée par leur naissance dans ses murs ou par leurs bienfaits, on ne trouve ni place (1), ni rue, ni le moindre coin de terrain qui porte officiellement le nom du plus grand des grands hommes qui naquirent à Rouen?

Un moment, à la suite de l'érection de sa statue, il fut question de donner le nom de Corneille à la petite rue qui longe la face Ouest du Théâtre-des-Arts; mais le nom de *rue de la Comédie* a prévalu.

Plus tard, si je ne me trompe, on devait substituer au nom actuel de la place des Arts, voisine aussi du théâtre, celui de l'auteur du *Cid*. Cette fois, un scrupule respectable fut mis en avant. On pensa que l'endroit, d'une élégance et d'une propreté douteuses, était mal choisi pour une semblable destination.

En admettant que l'on persiste à juger convenable d'attribuer le nom de Corneille à une place, une promenade ou une rue de l'*intérieur* de la ville, j'indiquerais le boulevard Bouvreuil, dont la dénomination actuelle ne dit rien au souvenir ni à la pensée patriotique, et qui, par conséquent, peut être débaptisé sans blesser personne. Cette promenade se relie actuellement au centre de la ville par la rue de l'Impératrice, la route impériale qui la prolonge et la gare du chemin de fer normand. C'est un passage forcé pour les étrangers qui viennent à Rouen. Il est d'ailleurs adjacent à l'endroit où Jeanne d'Arc subit les premières phases de son glo-

(1) Je ne pense pas qu'on puisse appeler une place le carrefour trop restreint qui précède, au bas de la rue Grand-Pont, le Théâtre-des-Arts, et auquel on a successivement donné le nom de place du Théâtre ou de place Corneille.

rieux martyre. Bien des considérations militeraient donc en faveur de ce choix.

Mais peut-être y aurait-il encore quelque chose de mieux à faire.

Dernièrement, je parcourais Rouen en compagnie d'un aimable artiste étranger, M. de Pford (Suédois). Arrêtés tous deux sur le pont de pierre, d'où l'on découvre les principaux monuments :

— Celui-ci, lui dis-je, s'appelle le pont de pierre...

— Ah ! très bien, répondit-il. Vous ne pouviez, en effet, manquer de donner le nom de votre grand poète à ce beau pont sur lequel il domine le fleuve.

— Comment donc l'entendez-vous ?

— Eh ! sans doute, ne dites-vous pas ; le pont de Pierre Corneille ?...

Eh bien ! ce qu'un habitant des confins du monde a trouvé si naturel, j'avoue qu'il me semble tel à moi même. Aussi me suis-je promis, Messieurs, de vous intéresser au succès de cette patriotique solution, en vous demandant d'examiner la convenance de la proposer à l'autorité compétente.

Les noms des places et des rues d'une ville, à une époque d'agrandissement et de rénovation, sont exposés à changer. Mais le grand pont et sa statue sont solides : ils peuvent affronter bien des siècles sans modification probable. En donnant au pont le nom de Corneille, on ne ferait que consacrer nominalement la sanction qu'il a déjà reçue, et tout fait penser que cette dénomination, infailliblement populaire, se perpétuerait à travers le temps.

Un dernier mot sur ce sujet. Peut-être n'a-t-on pas remarqué que la face Ouest du terre-plein du pont, qui comporte un ouvrage de consolidation appelé musoir,

appuyé sur la pointe solide de l'île que couvre et découvre alternativement le flot, possède à son centre un espace régulier, une sorte de tableau d'attente en pierre. Cet encadrement a été ménagé évidemment pour recevoir une inscription commémorative de la construction du pont. Aussi, dans la pensée des ingénieurs, il y a là une lacune à remplir.

Certaines difficultés ont pu, à l'origine, s'élever sur la rédaction d'une inscription où auraient figuré les noms de plusieurs ingénieurs en chef, revendiquant mutuellement la priorité. Ces considérations ont dû disparaître. Toujours est-il que toute espèce d'inscription fait défaut sur le monument dont il s'agit, lorsque, en y comprenant les ponts de Paris, tant d'autres de bien moindre importance ont reçu cet indispensable complément.

Au cas où l'Académie jugerait utile de donner suite à ma proposition au sujet de la dénomination historique du pont, il semblerait tout naturel qu'elle demandât en même temps la pose de l'inscription manquante sur le musoir du terre-plein. Cette inscription pourrait être conçue de manière à rappeler en quelques mots l'année du commencement des travaux, sous le règne de Napoléon Ier, et l'époque de leur achèvement sous celui de Louis-Philippe Ier: c'est ainsi, je le répète, qu'on a procédé pour les ponts de la Seine, à Paris.

MŒURS JUDICIAIRES

AU XVIIe SIÈCLE.

LE JEU DE BOULE DES PROCUREURS,

PAR M. A. DECORDE.

(*Séance du 17 juin 1864.*)

A l'extrémité de la grande allée du Luxembourg, sur l'esplanade connue sous le nom d'*Avenue de l'Observatoire*, il nous souvient d'avoir vu, il y a une vingtaine d'années, de petits rentiers, des militaires en retraite et des habitués des pensions bourgoises du voisinage, se réunir tous les soirs, dans la belle saison, pour jouer à la boule. Les premiers arrivés allaient chercher les boules chez un marchand de vin dont la boutique faisait l'angle de la rue d'Enfer, et dès que les joueurs étaient en nombre suffisant, la partie commençait. Des promeneurs, des étudiants, attirés par la curiosité, faisaient cercle autour des joueurs et souvent étaient pris pour juges dans les cas douteux. Cette galerie improvisée décidait sans appel et ses solutions impartiales

étaient toujours respectées. L'intérêt de la partie n'était point dans l'importance des enjeux. Quelques joueurs y déployaient une remarquable adresse ; la plupart n'y cherchaient qu'un passe-temps agréable.

On jouait également à la boule, à la même époque, dans le grand carré des fêtes, aux Champs-Elysées. Sur cet autre théâtre, le personnel des joueurs se recrutait principalement parmi les invalides et les militaires retraités. Mais les règles du jeu restaient les mêmes et les allures des joueurs ne différaient pas sensiblement.

Nous ne savons si les changements apportés à la disposition des lieux, notamment l'absorption du grand carré des Champs-Elysées, par le Palais de l'Exposition, n'ont point amené une grande perturbation dans ces habitudes et même fait disparaître aujourd'hui entièrement, peut-être, ces derniers vestiges du jeu de boule Nous voulons seulement rappeler à cette occasion que ce jeu, appelé aussi *le Cochonnet*, remonte fort loin, et qu'à voir maintenant le petit nombre d'amateurs qui s'y livrent encore et la position sociale qu'ils occupent, on serait bien éloigné de croire qu'aussi noble que le jeu de billard, il a fait autrefois les délices de nos ancêtres, et qu'il y a deux cents ans à peine on y jouait avec passion dans une classe de la société dont les habitudes sont à présent bien différentes.

Il était très goûté à Rouen au moyen-âge ; il rivalisait alors avec les jeux de paume et de mail, et malgré la gravité ecclésiastique, les chanoines ne dédaignaient pas de s'y livrer. Les Registres Capitulaires de Notre-Dame étendent, en effet, aux jeux de quilles et de

boule les réprimandes que, dès le XIIIe siècle, l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, adressait à son clergé lors de ses Visites, pour s'adonner avec trop de passion aux jeux de dés et d'osselets. Plus tard même on voit encore, en 1677, faire défense aux chapelains des Colléges du Pape (alors rue Saint-Nicolas), de Darnétal et de l'Albane, de fréquenter les *hôteleries* et *jeux de boule* (1).

Nous en trouvons également des traces dans la littérature locale.

Un ouvrage de David Ferrand, qui a pour titre : *l'Inventaire de la Muse normande*, imprimé à Rouen en 1655, contient une petite pièce de vers, intitulée : *Le Cochonnet* ou *Jeu de Boulle*, dans laquelle l'auteur proclame ce jeu « le plus beau qu'on saurait dire, » et en décrit, avec une verve comique, toutes les péripéties et tous les détails (2).

S'il faut en croire Furetière, auteur fort compétent pour tout ce qui touche aux usages du palais, car, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, il s'était d'abord fait recevoir avocat et avait exercé la charge de procureur

(1) *Histoire de Notre-Dame*, par L. Fallue, t. IV, p. 231 ; — *Regestrum visitationum*, édition Bonnin, p. 35, *anno* 1248 ; p. 233, *anno* 1255 ; p. 466, *anno* 1263. — Voir aussi Ducange, *Verbis Taxilli*, *Lusoriæ tabulæ*. Nous devons ces détails à l'obligeance de notre savant confrère, M. Barabé. — M. Gosselin, greffier-archiviste à la Cour impériale, nous a aussi communiqué un arrêt des Requêtes du Palais, du 4 juin 1590, rendu sur une demande de paiement intentée contre une nommée Catherine Adam, « *tenant à louage une maison et deux jeux de paulme, où pend pour* « *enseigne :* LES COCHONNETS. »

(2) Malheureusement, cette pièce est écrite en style poissard, et il n'est guère possible de la citer. Diverses parties ont beaucoup de rapport avec la Satire de Furetière, dont nous donnons plus loin l'analyse.

fiscal près l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1), au XVIIe siècle, le moyen le plus sûr de faire sa cour à un procureur, c'était de lui proposer une partie de boule. C'est là, dit cet auteur dans son *Roman bourgeois* (2), « le plus grand régal qu'on puisse lui faire et l'ai- « mant le plus puissant pour l'attirer hors de son étude.» Dans une autre partie de ses œuvres, la satire intitulée : *Le Voyage de Mercure* (3), il parle encore de ces avocats, peu occupés, qui, pour flatter les procureurs et obtenir d'eux une cause à plaider,

> Les dimanches, s'en vont en foule
> Jouer avec eux à la boule,
> Et n'osant là rien contester,
> Perdent par plaisir à gouster.

Depuis cette époque, les mœurs et les habitudes ont bien changé et personne assurément ne s'imaginerait aujourd'hui d'aller offrir à un avoué ou à un notaire, à titre d'agréable distraction, de faire, sur une place publique, une partie de cochonnet. Les situations, dira-t-on, ne sont plus les mêmes : les officiers ministériels d'à présent sont, par leurs connaissances, leurs relations, leur fortune, dans une position bien supérieure à celle de leurs devanciers, et ce qui faisait les

(1) Furetière (Antoine), né à Paris en 1610, mort en 1688. On a de lui un *Dictionnaire universel français*, publié seulement après sa mort en 1690 et qui a donné naissance au *Dictionnaire de Trévoux ;* des satires en vers, des poésies diverses et le *Roman bourgeois*, où il peint fort plaisamment les mœurs de la classe moyenne de son temps.

(2) Paris, 1724, in-12, 1re partie, page 22.

(3) Paris, 1653, in-8°, page 58.

délices de ceux-ci ne peut plus aujourd'hui plaire aux autres. Cette différence de situation sur laquelle on se rejette est cependant, nous le croyons, bien plus apparente que réelle. Nos anciens hommes de loi, que les romans et le théâtre se sont plu maintes fois à représenter comme besoigneux et rapaces, vivaient, en réalité, fort à l'aise. S'ils ne tenaient pas table ouverte et ne faisaient pas grande dépense au dehors, c'était, pour me servir encore des expressions de Furetière, « moins « par impuissance que par ménage. » Un procureur au Parlement ou au Châtelet était presque toujours assuré de contracter une riche alliance. Sa charge était pour lui, suivant un dicton de l'époque, qui sent son origine rabelaisienne, « le chausse-pied du mariage. » Les procès étaient nombreux ; on savait les faire produire, et il n'était pas rare, nous dit encore le même auteur, « de « voir un fils de paysan ou de petit marchand obtenir « une charge de procureur postulant, la plupart du « temps à crédit, et au bout de sept à huit ans, « acheter une maison à porte cochère qu'il se faisait « adjuger par décret à si bon marché qu'il l'avait « voulu (1) ».

Du reste, à quelque cause qu'il faille attribuer l'abandon actuel du jeu de boule, il est certain que, vers le milieu du XVIIe siècle, c'était, comme nous l'avons dit, le jeu à la mode. Furetière, qui paraît en avoir eu particulièrement le goût, en parle à plusieurs reprises dans ses œuvres en parfait connaisseur. Il lui a même consacré une pièce de vers spéciale sous ce titre : *Le Jeu de Boule des Procureurs,* dans laquelle il nous donne un

(1) *Le Roman bourgeois*, 1re partie, page 102.

spécimen fort curieux de la manière dont il était joué par nos ancêtres du Palais.

Nous vous demandons la permission de vous présenter une analyse rapide de cette pièce en y ajoutant quelques traits empruntés aux autres récits de l'auteur.

Le lieu où on se réunissait était d'ordinaire le quai Saint-Bernard, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la Halle aux vins. Notre auteur s'y promenait un jour, comme Horace sur la Voie sacrée, en rêvant (1), lorsqu'il se vit tout à coup entouré par une troupe d'huissiers et de procureurs. Ces Messieurs sortaient de dîner, à la buvette, à la suite de l'audience, quelques-uns aux frais de leurs parties, ce qui les rendait plus guillerets que de coutume, et pour faire la digestion, ils venaient, riant et causant, prendre un peu l'air, avant de s'aller enfermer dans leurs études pour y travailler jusqu'à minuit. Ils faisaient grand tapage, et oubliant pour quelques heures les sacs et les requêtes, ils discutaient avec chaleur les mérites du dernier ouvrage de Corneille, *Cinna*, joué tout récemment et dédié, ce qui paraissait un grand honneur pour le poète, à Monsieur de Montauron, le Mécène des beaux-esprits du jour. L'un d'eux, qui avait été, la veille, à la Comédie, à l'Hôtel de Bourgogne, s'était chargé de donner une idée de la pièce à ceux de ses confrères qui ne l'avaient pas encore vue.

Voici le récit qu'il en faisait :

« Un particulier, nommé Cinna, s'avise de vouloir

(1) Ibam fortè viâ Sacrâ, sicut meus est mos,
Nescio quid meditans nugarum, totus in illis,
Accurrit quidam, etc.

HORACE, *Lib* 1er, *Satire* IX.

« tuer l'Empereur. Il fait ligue offensive et défensive « avec un autre particulier, appelé Maxime. Mais il « arrive qu'un certain quidam découvre l'intrigue. Il y « a de plus une demoiselle qui est cause de toute cette « affaire et qui dit les plus belles pointes du monde. « On y voit l'Empereur assis dans un fauteuil, devant « qui ces deux Messieurs font beaucoup de beaux plai- « doyers où il y a de bons arguments et la pièce est « toute pleine d'accidents qui vous ravissent. Pour con- « clusion, l'Empereur donne à Cinna des lettres de rémis- « sion, et ils se trouvent à la fin très bons camarades.

« — Est-ce qu'il n'y a point, demanda l'un des audi- « teurs, cinq ou six couplets de vers, comme j'en ai vu « dans le *Cid*.

« — Non, reprit l'autre, et c'est ce que j'y trouve à « redire, car c'est, par ma foi, le plus beau des pièces (1). »

La conversation, ainsi engagée, eût pu continuer longtemps sur ce sujet. Un vieux procureur y coupa court en proposant une partie de boule. On accepte avec enthousiasme ; on court choisir les boules, on ôte les vêtements qui peuvent gêner et l'on se prépare aux grands coups.

Le premier prêt se hâte d'ouvrir le jeu. « Voilà, dit-il, en lançant sa boule, voilà mon exploit de demande ; « à vous, Messieurs, à y défendre. »

Le jeu de mots, comme on le voit, était déjà cultivé au

(1) *Roman bourgeois*, 1re partie, page 136. — Ce passage indique bien le goût de l'époque pour les monologues en stances, goût auquel Corneille avait dû sacrifier dans ses premières tragédies. Dans son examen de la tragédie de *Clitandre* (1632), il dit que les acteurs exigeaient des auteurs qu'ils en insérassent dans leurs rôles.

Palais. Le gant est relevé par les autres. Chaque coup est accompagné d'une semblable plaisanterie.

Ainsi chacun se pique
De bien dire, en jouant, sa langue de pratique.
Tous les mots du Palais, soit à droit, soit à tort,
Trouvent avec ce jeu chez eux quelque rapport.
Ils se querellent même en semblables paroles ;
Qui joue à contre-temps n'est pas à tour de rôles,
Qui donne un démenti, dit qu'il s'inscrit en faux,
C'est dol quand la partie est faite entre inégaux.

Cependant le jeu continue et chacun de payer de sa personne, faisant de son mieux pour gagner ou tout au moins pour en sortir à son honneur. La plus grande ardeur est déployée. Le tableau qu'en trace Furetière est bien peint d'après nature. Nous lui empruntons quelques traits.

Tel se voit dont toujours la posture se moule
Selon les tours divers qu'il souhaite à sa boule ;
S'il veut qu'elle aille vite, il se penche en avant,
Quand elle va trop fort, il recule souvent ;
Et comme il la souhaite éloignée ou prochaine,
De son poumon il pousse ou retient son haleine.
Tel qui la suit de près, la croit faire rouler
Pour lui dire une injure ou pour la cajoler ;
Il la flatte tantôt et tantôt la menace,
Tel a soin d'aplanir et nettoyer la place.

Bref, chaque joueur y apporte tant de mouvement et tant d'activité que plus d'un parmi eux

A se démener trop ardent et trop prompt,
Peut à peine suffire à s'essuyer le front.

Les bras ne sont point seuls occupés ; la langue ne se repose pas davantage.

> Si l'un prend la parole, un autre la lui coupe,
> Et le bruit est si grand que le moins interdit,
> Après bien des discours, ne sait ce qu'il a dit.

Mais voici qu'il survient un coup décisif et le tumulte d'augmenter. Chacnn prétend que ce coup lui est favorable. Pour ménager tous les intérêts, on décide de mesurer les distances. Un des joueurs prend un bout de corde, un autre sa jarretière, un troisième va couper une branche d'osier. Les joueurs de boule des Champs-Elysées ou de l'Observatoire se contentaient, en pareil cas, d'emprunter la canne d'un spectateur. Mais tous ces préparatifs ne se font point assez vîte au gré d'un procureur, auteur du coup contesté. Pour couper court, notre homme s'avise de vouloir mesurer du pied la distance. Dans son empressement il dérange une boule et le débat recommence. Un huissier surtout, celui dont la boule a été déplacée, fait plus de bruit que tous les autres ; il crie au malheureux procureur qu'il est un lourdaud, un âne, qu'il n'en sait pas plus au jeu qu'à la procédure. — « Et vous, reprend le procureur, qui vous feriez fouetter pour cinq sols. » — « En « voulez-vous parler, dit l'autre,

> C'est vous qui colludez avec votre partie.

Et le procureur :

> Grand cornard, vous mentez !
> C'est vous qu'on a repris pour trente faussetés.

Arrivée à ce diapason, la querelle ne peut s'en tenir aux paroles. Un coup de poing que l'huissier porte le premier dans la panse du procureur engage une lutte plus sérieuse. Nos deux champions se prennent aux cheveux, se poussent, se bousculent; des horions sont distribués des deux côtés. Mais les autres joueurs s'interposent : on sépare, non sans peine, les combattants, et après quelques nouvelles injures, derniers éclats d'une colère qui s'éteint, chaque champion répare tant bien que mal sa toilette, un peu endommagée par la lutte, remet en place sa perruque et consent de guerre lasse à s'en rapporter à la décision des spectateurs désintéressés. Ceux-ci examinent le coup litigieux. Après mûre réflexion, ils tranchent la question en faveur de l'huissier; mais ayant égard, comme on dit au palais, à la qualité des parties, ils se bornent à émettre cette sentence :

Et ce pour tous dépens, dommages-intérêts.

Après cet incident, le jeu se poursuit sans encombre. Il n'y a plus de difficulté que lorsqu'il s'agit de régler les comptes. A ce moment, en effet :

Chaque perdant conteste
Et veut qu'on le racquitte ou qu'on gagne son reste,
Ou si quelqu'un d'entre eux se retire vaincu,
C'est d'un teston qu'il paie au lieu d'un quart d'écu.
Mais celui qui reçoit ne leur fait pas de grâce
Et dit que l'on paiera les boules pour la passe.

Ce nouveau débat menacerait, à son tour, de se prolonger, quoique l'heure ordinaire du souper soit arrivée, si l'approche de la nuit et la crainte des voleurs, qui à

cette heure vont commencer à exploiter les rues, ne forçait les perdants à subir sans réserve la loi des vainqueurs. Les vaincus se retirent donc le cœur serré et s'accusant les uns les autres de l'insuccès de la partie, mais se promettant bien, pour se consoler, de revenir le lendemain prendre une revanche éclatante.

Ce tableau, évidemment chargé, ne doit pas sans doute être pris au pied de la lettre. Furetière y donne certainement carrière à sa verve satirique contre les hommes et les choses du palais. Ses débuts au barreau n'avaient pas dû être heureux, et plusieurs passages de ses écrits témoignent qu'il en avait gardé quelque rancune aux gens d'affaires. Mais tout en faisant la part de l'exagération poétique et du mécontentement du transfuge qui, suivant son expression, « avait fait au « palais banqueroute (1), » on ne peut méconnaître qu'il n'y ait souvent beaucoup de vérité dans ses critiques. On trouve dans ses œuvres des détails et des traits piquants que Racine a reproduits dans sa comédie des *Plaideurs*. Certains biographes estiment même qu'il a eu quelque part à cette pièce. On peut donc se fier à lui pour le fond du tableau. Aussi nous a-t-il paru intéressant de le prendre pour guide dans cette esquisse d'une page aujourd'hui peu connue des mœurs et des amusements de nos aïeux (2).

(1) *Le Voyage de Mercure*, page 58.

(2) On joue encore aujourd'hui à la boule dans nos campagnes. Seulement, au lieu de se servir, comme pour le cochonnet, de boules sphériques, on emploie des disques en bois de 18 à 20 centimètres de diamètre et d'environ 5 centimètres d'épaisseur que l'on fait rouler sur la tranche, sur un terrain creux disposé tout exprès et que l'on appelle *bouloir*.

RECHERCHES

SUR

L'ANCIEN CLOS-DES-GALÉES

DE ROUEN,

PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,
Archiviste du département.

Au moyen-âge, les chantiers de construction de navires du port de Rouen étaient situés sur la rive gauche de la Seine, à l'extrémité du pont, dans un quartier qu'on désignait sous le nom de Richebourg. Tout séparé qu'il était par le fleuve de l'enceinte de la ville, il était réputé en faire partie et dépendait non du faubourg Saint-Sever, comme cela nous paraîtrait naturel, à en juger par l'aspect actuel des lieux, mais de la paroisse Saint-Clément, et postérieurement à la suppression de cette paroisse en 1251, de celle de Saint-Martin-du-Pont.

Les mentions du quartier de Richebourg sont assez nombreuses. Les chartes qui nous les fournissent nous le montrent habité par des charpentiers et des cons-

tructeurs de navires. En 1226, l'un d'eux, Richard De La Barre, donne aux moines de Bonne-Nouvelle une somme de 80 l. t., les institue ses héritiers pour toutes les maisons qui lui appartiennent dans la rue de Richebourg, près du pont, et prend l'engagement de s'employer pour eux à la construction et à la réparation de leurs nefs et autres travaux de ce genre (1).

Une destination moins pacifique et par cela même plus historique était réservée à ce quartier. Ce fut là que, dès la fin du XIIIe siècle, fut fondé un *Clos-de-Galées*. Le souvenir de cet établissement s'est perdu à ce point que de deux auteurs contemporains, justement estimés, qui ont eu l'occasion d'en parler, l'un,

(1) « En cas qu'il fût empêché par la maladie, il se reconnaissait obligé de leur fournir pour le remplacer un charpentier d'une capacité reconnue. Les religieux, en retour, promettaient de lui fournir chaque jour une miche de pain de couvent, deux miches de pain bis, un galon de vin, même mesure de boisson commune et une part de la pitance des jours de fête. Ils l'admettaient à la participation de tous les biens spirituels de leur monastère et s'obligeaint à faire enterrer son corps dans leur cimetière avec ceux des religieux. » Cette sorte de contrats se rencontre assez fréquemment dans les archives monastiques. A. S. I., F. de Bonne-Nouvelle. — *In tenemento apud Richeborc*, charte de Robert Rastel, du temps de Laurent Dulong, maire de Rouen. — Charte de Lucas, fils d'Hélie de Richebourg : mention d'Adam, *carpentarius de Richebourg*, 1234. — *In vico qui dicitur Riqueborc ultra Secanam, in parochia S. Clementis*, 1244. — *In tenemento dicto Riqueborc ultra Secanam, in parochia S. Clementis Rothomagi, inter feodum Nicholai filii Droconis et feodum Johannis, carpentarii*, mars 1244, ibid. — En 1298, les religieux du Mont-aux-Malades fieffent aux Emmurées, moyennant 60 s. t. et une rente de 12 d., une pièce de terre sise *in parochia S. Martini, juxta-pontem Rothomagi, inter terram Michaelis Pelerin ex una parte et tenementum canonicorum Beate-Marie-Rotunde*. Ibid. F. des Emmurées. — *In Diviti Burgo inter duos pontes*, don par Robert de Montenages, à l'abbaye de Fontaine-Guérard de 10 s. de rente sur deux pièces de terre, 1234. Ibid. F. de Fontaine-Guérard.

M. Chéruel, s'est mépris sur son emplacement ; l'autre, M. de Fréville, n'a donné sur son compte que des indications incomplètes. On nous pardonnera cette observation qui, dans notre pensée, n'a rien de critique. Ceux qui apportent le plus de perspicacité dans leurs recherches ne sont pas à l'abri de toute erreur et de toute omission regrettable, et il n'y aurait assurément qu'injustice à s'attribuer grand mérite pour avoir découvert, par suite de circonstances fortuites et sur un point particulier, des renseignements échappés par mégarde à de longues et patientes investigations. D'ailleurs, les notes que nous avons nous-même recueillies sont loin, nous n'éprouvons aucun embarras à le reconnaître, de former un ensemble satisfaisant. Elles ont besoin d'être complétées et, ce qui paraîtra moins excusable, d'être résumées. Cependant, si faible que soit leur valeur, nous atteindrions le but que nous nous proposons en les publiant, si un jour ou l'autre elles méritaient d'entrer comme matériaux dans une étude mieux conçue et plus approfondie, ou si elles suffisaient pour faire saisir le caractère et l'intérêt d'un établissement dont la place nous paraît marquée dans les annales de notre cité et dans l'histoire de la Marine française.

Pendant quelques temps un emplacement avait été affecté à la construction des *galées*, sur la paroisse Saint-Eloi, vers l'extrémité du rempart qui aboutissait à la Seine (1). Mais cet emplacement ayant été aliéné

(1) M. Chéruel, *Histoire de Rouen*, t. 1, p. 285 : « *Quamdam vacuam pechiam in qua galliæ factæ fuerant.* » — Ces termes n'indiquent point rigoureusement un arsenal maritime, moins encore un établissement ancien et permanent. Autrement le verbe serait à l'imparfait au lieu d'être au prétérit.

par le Roi en faveur de la ville en 1284, on fit choix, pour en tenir lieu, d'un autre terrain sis à Richebourg. Une Charte transcrite au *Cartulaire des Emmurées* mentionne l'existence des *Neuves-Galies* dans ce quartier, vers 1297 (1). Le *Clos-aux-Galées* est clairement indiqué dans des lettres d'amortissement accordées aux Carmes de Rouen par Philippe-le-Bel, en 1308, et dont les termes sont rappelés dans d'autres lettres-patentes données trente ans après (2).

Il prit une véritable importance lorsque vint à éclater cette terrible lutte qu'on a appelée, en atténuant la réalité plutôt qu'en l'exagérant, la *Guerre de cent ans*. En 1336, Philippe de Valois, afin de prévenir l'attaque qu'Edouard III méditait par la frontière de Flandre, forme le projet de porter le premier la guerre en Angleterre. Les barons de Normandie s'associent sans hésiter à ce dessein. Réunis en assemblée d'Etats, ils promettent pour cette expédition, dont ils espèrent les profits et la gloire des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, 4,000 hommes d'armes, 20,000 hommes de pied, dont 5,000 arbalétriers, tous à prendre en Normandie, à l'exception de 2,000 hommes que le Roi pourra lever ailleurs. De son côté, Philippe-de-Valois s'oblige à tenir sur mer une flotte assez considérable pour assurer le retour de l'armée et le transport des vivres (3).

(1) « En la paroisse S. Martin-jouxte-le-Pont-de-Rouen, en la rue de Riquebourt, si comme l'en va as Neuves-Galies. » 1297. *Cartul. des Emmurées*, p. 348, v°.

(2) A. S. I. — F. des Carmes de Rouen.

(3) M. Canel, *Recherches sur les Etats de Normandie au* XIVe *siècle*, p. 7.

C'est à cette même époque qu'on constate pour la première fois en France l'emploi de la poudre à canon dans les armes à feu. Une quittance du 2 juillet 1338, publiée par M. Lacabane, il y a quelques années, indique deux des trois éléments qui entrent dans sa composition, le soufre et le salpêtre, le charbon ayant une valeur trop minime pour entrer en ligne de compte. Le même document mentionne le projectile et l'instrument dont il est chassé par la force de l'explosion. Or, ces divers objets sont fournis à Guillaume Du Moulin, de Boulogne, par Thomas Fouques, garde du Clos-des-Galées du Roi à Rouen (1). Jusqu'à preuve contraire, cet arsenal peut donc être considéré comme le point de départ de l'artillerie en France.

L'expédition ne fut pas tentée. L'idée de conquérir l'Angleterre dut être pour un temps abandonnée après la funeste bataille de L'Écluse, qui vengea l'Angleterre des pertes que pendant deux années nos marins lui avaient fait subir. La ville d'Hantonne (Southampton), avait été prise et livrée au pillage ; la belle nef le Saint-Christophe avait été capturée. Pendant assez longtemps l'amiral Hugues Quiéret, Bahuchet (Bauchet ou Beuchet) et Barbevoire, que Froissart n'appelle pas autrement que *maîtres écumeurs*, avaient tenu sur mer 40,000 soudoyers qui avaient soumis les côtes d'Angleterre à un système de surveillance cruel, rançonné ou mis à mort tous ceux qui se hasardaient à sortir des ports. Les Normands se distinguèrent entre ces corsaires, dont nous n'entreprendrons de faire ici ni la critique ni l'éloge. Nous citerons seulement Pierre

(1) Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 2e *série*, t. 1, p. 36.

d'Estelant (Etelan), *Normant aussi fors comme géans*, dont la *Chronique des quatre premiers Valois* (1) raconte les fabuleuses prouesses à la journée de L'Écluse. « Monseigneur Pierre d'Estelant tint tout le derrain en un « chastel d'une barge, où nul n'osoit ne ne povoit de « lui aprocher ne devant lui, tant fust hardi, n'osoit « nul arrester. Tout entour de lui estoit la barge cou- « verte de gens mors; bien occist de sa main plus de « cent Anglois. Mais par force par derrière il fut mors « et occiz (2). »

Bien que les renseignements que nous avons pu recueillir sur le Clos-des-Galées de Rouen ne soient pas embarrassants par leur abondance, nous les classerons sous plusieurs chefs: Personnel, — travaux de construction, — fournitures pour le Clos-des-Galées, — fournitures faites par le Clos-des-Galées, — vaisseaux qui y furent construits et équipés, — époque de la destruction de cet arsenal, — détermination de son emplacement. En subdivisant de la sorte un travail d'une étendue fort restreinte, nous en accuserons nettement les lacunes: le procédé est peu littéraire, mais il a des avantages

(1) P. 10 et 11. Cette chronique a été publiée dans la collection des Mémoires de la Société de l'histoire de France, par notre ami M. Siméon Luce.

(2) M. Traullé a publié dans l'*Abrégé des Annales du Commerce de mer d'Abbeville*, p. 31, le *compte de François de Lospital, à cause de la grande armée déconfite devant L'Écluse*. Ce document fait connaître le nombre des vaisseaux qui prirent part à cette bataille, en indiquant les ports d'où ils étaient sortis. Rouen n'est pas cité; il n'y a pas lieu, selon nous, de s'en étonner: les vaisseaux sortis du port de Rouen, qui avaient 30 lieues de Seine à parcourir, ont dû se réunir à Leure avant de prendre la mer; le contingent de Rouen s'est trouvé naturellement confondu avec celui de ce dernier port.

d'une autre nature, qui nous justifieront de l'avoir adopté.

1°.

PERSONNEL.

Les recherches qu'on pourra faire ultérieurement permettront peut-être de signaler quelque célébrité parmi les neuf maîtres du Clos-des-Galées dont nous avons recueilli les noms de 1338 à 1414.

Thomas Fouques, maître du Clos-des-Galées en 1338, l'était encore le 26 mai 1340 (1).

Etienne de Brandiz, maître et garde du Clos-des-Galées de Rouen, du navire du Roi et de ses garnisons ; il fut remplacé le 5 janvier 1377, par Aubertin Staucon (2).

De 1385 à 1392, Jean Choque dit Desraine, qualifié de maître et garde des ouvrages et réparations du navire du Roi, — de son Clos-des-Galées, armeures et artillerie pour le fait de la mer, 7 avril 1385 (3). Vers le mois de juillet de la même année, il reçoit l'ordre de la part de « Messire Jean Lemercier et de maître Guy Chrestien, « commissaires sur le fait de la seconde armée de la « mer, de faire avancier et chargier les abillemens de la« dite armée qui se trouvoient aux forts de Croisset, de « Caudebéquet, de Bliquetuit, de Caudebec et de Cra« manfleu (4). » Le 26 avril 1392, Jean Choque n'était

(1) A. S. I. — F. Danquin.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Ibid. Cette pièce a été publiée par M. Léon Puiseux.

plus. Ses biens furent mis sous séquestre, jusqu'à ce que Jeanne, sa veuve, et ses héritiers eussent rendu compte de sa gestion (1). Pierre Verrines, son cousin, le plus proche héritier, abandonna alors à ladite veuve son droit à la succession de son mari (2). Le 2 avril 1395, la ville de Rouen charge Perrinet Odin d'aller à Cambray porter lettres closes à M. de Novian « touchant le « fait de LX miliers de trait, les quielz avoient esté bail- « liez à Jehan Choquez dit Desraisins (*sic*), gardien et « maistre du Clos-des-Gallées pour lors (3). »

Enfin, un acte de vente de terre à Saint-Sever, près Rouen, du 17 juin 1450, mentionne la possession par Jean Choque dit Desraine d'une demi-acre de terre sur cette même paroisse (4).

Honorable homme et sage Jacques Bourel, en 1393 (5). — En 1398, il achetait quelques héritages au Petit-Quevilly (6). En 1401, il était mort (7). Il eut pour exécuteur testamentaire, maître Jean Hays, chanoine de la Cathédrale (8).

Guillaume de la Hogue, vice-amiral de France et garde du Clos-des-Galées du Roi lès-Rouen, 1402-1404, le même peut-être que ce Guillaume de la Hogue auquel le Roi voulut confier une de ses barges en

(1) Tab. de Rouen. Reg. 5, fol. 162, v°. lb. 86, qualifié d'écuyer.

(2) Ibid., même Registre.

(3) Arch. de la ville de Rouen, A. 3.

(4) A. S. I. — F. de Bonne-Nouvelle.

(5) Tab. de Rouen, Reg. 5, f°s 278, 311 v°; Reg. 6, f°s 76, 78 v°; Reg. 8, f° 95 v°.

(6) Ibid., Reg. 7, f° 102.

(7) Ibid., Reg. 9, f° 212.

(8) Ibid., Reg. 11, f° 110.

1376 (1). Le 20 avril 1385, Guillaume Gualen, mestre du bargot *Guillaume de la Hogue de Harfleur*, reconnaît devant les bourgmestres de L'Ecluse avoir reçu d'Hervieu de Néauville, maître des garnisons du Roi pour ses armées de la mer, 40 l. t, francs d'or, pour avoir amené d'Harfleur à L'Ecluse 40 tonneaux de biscuit (2). — Au mois de septembre 1401, Jaquet Celestre et Colinet capturèrent un vaisseau anglais nommé Bussart qui fut amené à Rouen, après qu'inventaire eût été dressé de son chargement par Pierre de Pac, lieutenant de l'amiral ès parties de S. Malo. Guillaume de la Hogue donna en garde les toiles qui s'y trouvèrent à des bourgeois de Rouen, moyennant promesse de leur part de les restituer ou de payer une somme de 400 écus d'or dans le cas où le Roi ou ses officiers décideraient que la prise devait être remise aux Anglais. Dans le contrat qui fut rédigé à l'occasion de cet acte de dépôt devant les tabellions de Rouen, Guillaume de La Hogue s'intitule « vis-admiral du Roy notre sire et lieutenant général, ès parties de Normandie, Picardie, de noble et puissant seigneur Monseigneur Regnaud de Trye, chevalier, sr de Sérifontaine, conseiller et chambellan du Roy et admiral de France (3). »

(1) Tab. de Rouen, Reg. 9, fo 286; Reg. 11, fo 73.

(2) A. S. I. — F. Danquin.

(3) Tab. de Rouen, Reg. 9, fo 411 vo.—Le même registre, fo 181, contient un contrat de vente faite par « Hervieu de Lislle et Guillaume Pigavent, marineaux demourant à Quimpar-Corentin... à Pierres de Lastelle, escuier, lieutenant de noble et puissant seigneur, Mons. Regn. de Trie, chevalier, conseiller... admiral de France ès-parties de S. Malo de Lisle pour et en nom dudit seigneur, assavoir d'un vessel alant par mer nommé balenier,... avec cordail et abillements... pour viixx l. t. ». 1401.

Jean de Lesmes, bourgeois de Rouen, 1411. — Le 11 juin 1404, Jean de Lesmes, bourgeois de Rouen, vend à Guillaume Cinqioulles, d'Harfleur, la moitié d'un balenier nommé le S. Gabriel (1). En 1411, il vend à Antoine Blegier, maître charpentier du clos des Galées, et à Robin de Rodes, pour 40 l. t. « un vessel allant par mer avec les apparaux (2). »

Guillaume Blancbaston, 1413 (3);

Robert d'Oissel, 1414. « Guillaume et Raoulin Toulousen frères demourant à Rouen, pleigent et cauxionnent chascun pour le tout Robert d'Oissel, à présent maistre du Clos des Gallées du Roy notre sire à Rouen, jusqu'à la somme de v^c l. t., c'est assavoir que ledit maistre rendra au Roy notre dit seigneur et à ses officiers bon compte, juste et loyal, de tout ce qui lui sera baillé en charge par les gens et officiers du Roy à cause dudit office (4). »

Les attributions du maître du Clos-des-Galées sont nettement déterminées par les lettres du Roi qui établissent Aubertin Staucon « maître des ouvrages et réparations de son navire et garde du Clos-des-Galées de

(1) Tab. de Rouen, Reg. 11, f° 50.

(2) Ibid., Reg. 14, f°s 39 et 189. — En 1403, noble homme Mons. Rog. de Haguenouville dit Hagaut, seigneur de Haguenouville et de Pierrepont, chambellan du Roy... avait cédé à Jehan de Lesmez, demourant à Rouen, « le noble fieu de Heudelimont en la paroisse S. Remy en la Campaigne, en la viconté du Neufchastef de Nycourt, de la valeur de 100 l. t. de rente par an... par le prix 1,000 l. t. paiés présentement en blancs de 10 d., le dit fief à tenir du Roi par foi et hommage. » Le vendeur s'obligeait à faire consentir à cette vente Madame Elisabeth de Ferrières, sa femme, et retenait la faculté de racquitter son fief dans un délai de deux ans.

(3) Ibid., Reg. 16, f° 101.

(4) Ibid., Reg. 17, f° 60.

Rouen, armeures et artilleries. » Le Roi lui donne le pouvoir « dudit navire avec les abillemens, armeures et artilleries visiter, faire appareiller et mestre en estat deu et convenable, et pour ce faire prendre charpentiers, maistres d'aisse, calephas, remolas, cordiers, fèvres, hebergiers, heaumiers et tous autres ouvriers nécessaires à ce, chevaulx, charretes, bois, lin, toille, fil, cordail, estouspes, bray, suif, en faisant de ces choses satisfaction deue et raisonnable... et aussi de son dit navire, armeures et artillerie bailler et distribuer par les mandements de ses amez et féaulx les généraulx conseillers sur le fait de la guerre ou de son admiral ou vis-admiral. » Paris, 5 juin 1376 (1).

Les gages du maître du Clos étaient élevés. Ils sont fixés, par des lettres du 5 janvier 1377, à 300 fr. d'or par an.

Nous croyons qu'il faut voir un officier subordonné au maître du Clos dans Richard de Brumare, sergent d'armes du Roi et garde de son Clos-des-Galées, 19 février 1372, qualifié ailleurs vicomte du Pont-Autou, et commis à faire les ouvrages et réparations du navire du Roi et à la garde du Clos-des-Galées, armeures et artilleries lès-Rouen, 25 avril, 27 mai, 21 août, dernier novembre, 26 décembre 1379 (2). Le doute n'est pas permis pour Robert Pestloue, clerc des ouvrages appartenant au navire Monsr. et duc de Normandie, institué au mois de novembre 1356, pour la garde des Galées à Rouen, et encore en fonctions en 1361 (3); pour Laurent Poolin, sergent d'armes du

(1) A. S. I. — F. Danquin.

(2) Ibid.

(3) Tab. de Rouen. Reg. 1, fol. 44, 58. — A. S. I. — F. Danquin, quittance du 28 mars 1357, où il est appelé Robin Pastloue.

Roi, député sur le fait des ouvrages et réparations que l'en fait faire au Clos-des-Galées à Rouen, 24 février et 2 mars 1351 (V. S.) (1); pour Antoine Bligier (ou Blegier), visiteur et estoreur du Roi en son Clos-des-Galées à Rouen, — sergent d'armes du Roi et maître charpentier du navire d'icelui seigneur, — sergent d'armes du Roi, demeurant au Clos-des-Galées, — maître charpentier des navires du Roi en son Clos-des-Galées, etc... 1396-1410 (2); pour Roger le Flament, visiteur et estoreur du navire du Roi étant en son Clos à Rouen, 1389 (3). Il est certain que ces sergents étaient sous les ordres du maître du Clos. Leurs gages étaient de 50 à 60 l. par an. Blegier possédait un vaisseau appelé *Brigandin*, qu'il vendit en 1412, 20 l. t., à Colard de Poilebert, demeurant en la ville d'Aoust-sur-la-Mer, près d'Eu (4).

Nous citerons encore Etienne Aviengne et Jean Coquerel, maîtres fosséeurs au Clos-des-Galées, 1361 (5); Jehan Locton, maître des garnisons du Roi, de son navire et armée de la mer, 20 octobre 1378 (6); Jean Aoustin, artilleur, 22 février 1386 (7); Robin de Rodes, maître calephas des navires du Roi, aux gages de 40 l. par an, 5 août 1401 (8). Dix *marronniers*

(1) Bib. de Rouen et A. S. I. — F. Danquin.

(2) Tab. de Rouen. Reg. 7, fol. 6 v°, 123 v°. Reg. 8, fol. 306. Reg. 9, fol. 117, 205. Reg. 14, fol. 189.

(3) A. S. I. — F. Danquin.

(4) Tab. de Rouen. Reg. 15, fol. 33 v°.

(5) Tab. de Rouen. Reg. 1, fol. 44, 58.

(6) Bib. de Rouen. La quittance de Locton est datée de Rouen.

(7) A. S. I. — F. Danquin.

(8) Tab. de Rouen. Reg. 9, fol. 205. Les gages étaient payés par Jean Le Roux, commis à la recette des aides ordonnées pour la guerre à Rouen.

furent établis au Clos pour la garde des vaisseaux au mois de novembre 1356 (1).

2°.

TRAVAUX AU CLOS-DES-GALÉES.

En 1351, Laurent Poolin, sergent d'armes du Roi, reçoit de Jean Dubois, vicomte de Rouen, 300 l. t. à distribuer aux gens ouvrans au Clos-aux-Galées (2). On y dépense, en 1360, 85 écus pour faire ressouder 42 gouttières aux halles (3), et vers le même temps, 400 royaux d'or pour curer l'*estant* et réparer les maisons de fosséements avec toutes les choses appartenantes auxdites Galées (4). On y voit là mentionnées les parties principales du Clos-aux-Galées, les *halles* ou l'*arsenal*, l'*estant* ou le *bassin* et les *fossés* qui en déterminaient l'enceinte, et les garantissaient contre une surprise de l'ennemi. En 1372, deux charpentiers construisent sur le *mur de devers Seine une maison appentiche pour séchier l'artillerie du Roi*, opération périlleuse et qui exposait à un continuel danger d'incendie les bâtiments des *halles* (5). En 1390, les habitants de Canteleu s'engagent à faire un millier d'ais de chêne de douze pieds de long et d'un pied de large, à asseoir et mectre en œuvre aux planchers des *halles de Bretagne* du Clos-des-Galées, à raison

(1) A. S. I. — F. Danquin.

(2) Bib. de Rouen.

(3) A. S. I. — F. Danquin. Quittance du 20 octobre.

(4) Tab. de Rouen Reg. 1, fol. 44, 58, etc.

(5) A. S. I. — F. Danquin. Quittance du 19 février 1371. (V. S.)

de 7 l. t. le cent (1). » Les travaux se continuent avec activité pendant les années suivantes, notamment en 1393, 1394, 1395, 1398. Des quantités considérables de bois sont apportées de la forêt de la Londe. On travaille aux fossés et à la fortification du Clos. Deux tâches de pionnerie pour la réparation des fossés s'élèvent, en 1398, à 425 l. (2). Plus d'une fois, sans doute, les bâtiments du Clos eurent à souffrir des inondations de la Seine, beaucoup plus fréquentes alors que de notre temps. Ce fut pour les éviter, et à cause de la difficulté qu'ils éprouvaient à se bâtir auprès du Clos un édifice solide que les Carmes, en 1338, vinrent s'établir à l'intérieur de la ville, à peu de distance de la rue de l'Aumône (3). En 1373, tout le quartier de Richebourg fut submergé : « En celle année, dit Pierre Cochon, les granz eaues furent et durèrent lonc temps et aloient les batiaux par derrière les En-muréez jusques à la crois du bout de S. Salver (Saint-Sever), par devers le Pré (prieuré de Bonne-Nouvelle) et abattirent les murs de Grantmont vers la cauchie de S. Sever (actuellement la rue de Saint-Sever), et la cauchie fu toute depechie, et fu en tel estat jusques en l'an 1407, qu'elle fu refaite. » — Non-seulement elle fut refaite, « mais elle fu commenchie à paver, laquelle oncques n'avoit esté pavée. » Cette amélioration eut lieu sous l'administration de Jean Davy, « sire de S. Père de Avy,

(1) Tab. de Rouen. Reg. 5, fol 12 v°.

(2) Tab. de Rouen. Reg. 5, fol. 12 v°, 278, 311. Reg. 6, fol. 76 v°, 101, 202 v°. Reg. 8, fol. 95 v°, 143.

(3) — A. S. I. — F. des Carmes. Lettres de Philippe de Valois : « Il ne puissent illecques édiffier pour la ruyne et pour les eaues qui trop les grièvent. »

bailli de Rouen, noble chevalier, bon justicier, » auquel furent dues d'utiles mesures pour l'assainissement de la ville de Rouen (1).

3°

FOURNITURES FAITES AU CLOS-DES-GALÉES.

En 1370, on achète au prix de 60 francs la douzaine 36 pièces de mases pour six galées du Clos (2). L'année suivante, Colin le Roy, receveur à Caudebec, reçoit ordre de la part des Généraux conseillers sur le fait des aides de la guerre de bailler à Ricart de Brumare 900 francs d'or, à savoir 150 francs de mois en mois pour servir au paiement de 100 milliers de viretons commandés pour le compte du Roi (3). En 1372, le même Richard de Brumare paie 45 francs d'or pour 100 fûts de lance (4). En 1379, il paye, à raison de 10 sous le millier, 399 milliers et demi d'estraiture à faire artillerie, fabriqués par Guillaume Lenglois dit Billart et Jeannot Le Fuisselier, estraieurs, du 20 mars 1378, au dernier novembre suivant (5). Nous sommes porté à voir des fournitures faites aux vaisseaux du

(1) Bib. imp., Chronique ms. F. Colbert, 9859, 3.

(2) Tab. de Rouen. Reg. 3, fol. 31 v°.

(3) A. S. I. — F. Danquin. Le mandement est daté de Paris, 3 janvier 1371, et signé H. d'Aunoy.

(4) A. S. I. — F. Danquin. — La quittance suivante transcrite au 3e Registre du tabellionnage de Rouen, p. 249, nous renseigne sur un des lieux où se fabriquait de cette arme de guerre. « Pénultième de juin 1372, Michiel Hantier de la paroisse S. Souplis-jouxte-Legle confesse avoir vendu à Alixandre Lose pour la garnison du Roy notre sire, un millier de lanches de XI à XII piez de jonc prinses sur le lieu, c'est assavoir pour la somme de trente livres t. »

(5) A. S. I. — F. Danquin.

Clos-des-Galées dans les deux quittances suivantes transcrites au 3e Registre du tabellionnage de Rouen. 2 octobre 1369, Jehan Durant de Saint Maclou de Rouen reconnaît avoir eu de Ricart de Cormeilles, « 9 l. francs d'or pour 3 douzaines de gunnes vergnies à méttre et servir le présent navire de la mer ordéné par le Roy notre sire. « 1370, Robin Delanoe dit Le Fournier, marchand de blé, reconnaît avoir eu de Ricart de Cormeilles six-vingts et dix livres tournois pour 6 mines et demie de blé par li venduz et livreez audit Ricart, à fere biscuit pour la garnison du présent navire de la mer du Roy notre sire (1). »

4o

FOURNITURES FAITES PAR LE-CLOS-DES-GALÉES.

En 1838 Thomas Fouques fournit à Guillaume Dumoulin, de Boulogne, pour l'armement d'une nef alors au port d'Harfleur, « un pot de fer à traire garros (carreaux) à feu, 18 garros ferrés et empanés (empennés) en deux casses, une livre de salpêtre et demie livre de souffre vif pour faire pouldre pour traire les diz garros (2). » Dans le courant du mois de mai 1340, il fait passer à Robin Bruman, maître de la nef la Martinete de Fécamp une arbalète à tour et le tour pour la tendre avec une casse de carreaux pour le tret (3); — à Guillaume Hardi, maître de la nef le Saint Georges de

(1) Tab. Rouen Reg. 3, fol. 1 v°. Ibid.

(2) Bib. de l'Ecole des Chartes.

(3) A. S. I. - F. Danquin.

Leure, les armures qui suivent « 20 plates de parve et de demi-parve, 10 bachines, 10 écus, 10 pavois, 30 lances ferrées, 5 arbalètes à un pied, 6 baudres, 3 casses de cur à pied, 1 casse de viretons, 10 coustiaux, et 1 garcot tout prest, et 1 casse de cuires (1). » Les quittances sont datées de Harfleur. On voit par là que le Clos-des-Galées de Rouen était l'arsenal, non-seulement du port de Rouen, mais encore de ceux d'Harfleur et de Leure. Aussi est-ce à Thomas Fouques que l'amiral Hugues Quiéret écrit le 8 novembre 1338, pour faire racheter, à quelque prix que ce fût, les armes que les soudoyers de l'armée réunie à Leure et à Harfleur avaient vendues à des marchands et qu'on craignait de voir passer à l'étranger (2). En 1370, Richard de Brumare remet à Robert d'Orival, panetier du Roi et capitaine du château et de la tour du Petit-Goulet, d'après le mandement de sire Jean d'Orliens, trésorier de France, 12 plates, 12 bachines, 12 pavois, 5 milliers de viretons en dix casses et 25 baudriers, pour la garde, sûreté et défense de la dite tour et du château (3).

« En 1377, raconte P. Cochon, le Roy Charles fist une grant armée à aler devant Calès et faire siége, et y porta l'en du Cloz des Galléez de Rouen grant quantité de garnisons comme eschielles de corde, manteaux de bosc pour targier, paniers, arballestes, artillerie grant quantité, picois, haches, pelles et garnisons plusieurs, et de ce voiage prestrent Ardre et deux autres fors,

(1) Bib. de Rouen.

(2) M. de Fréville, *Mémoire sur le Commerce maritime de Rouen*, t. I, p. 261.

(3) A. S. I. — F. Danquin.

et ne firent autre chose, et y despendy l'en grant finance (1). »

En 1385, Robin de Heugueville et Robin de Groumesnil, écuyers, furent commis par Etienne Du Moustier, conseiller du roi, à faire charger les biscuits, harnois, artillerie et autres choses ordonnés à porter de Rouen à L'Ecluse en Flandre. En conséquence de cette commission, on les voit mander à Jean Choque, dit Desraine, qu'ils ont fait charger au port de Leure la barge Isabel d'Harfleur, dont était maître Jean Pestel, et que ce capitaine doit avoir pour fret de Leure à L'Ecluse VIII^xx francs d'or. Leur mandement est daté d'Harfleur. Signalons encore une quittance de Guillaume Tropnaulet, marinier, du 15 septembre 1385, par laquelle il reconnaît avoir reçu d'Hervieu d'Yneauville, maître des garnisons de la seconde armée de la mer, 40 l. t. pour fret de sa nef, peine et salaire de lui et de ses mariniaux d'avoir amené de Rouen à L'Ecluse six-vingts et trois costes de pors salés pour le fait de ladite armée (2). »

5°.

VAISSEAUX CONSTRUITS AU CLOS-DES-GALÉES.

Non-seulement le Clos-des-Galées fut un des arsenaux de la marine française, mais il est constant que ce fut là que furent construites et équipées une partie des nefs qui servirent pendant la guerre de la France contre l'Angleterre.

Le 12 janvier 1370 (V. S.), Jean Ribaut, vicomte de

(1) Bib. Imp. Chronique ms. de Pierre Cochon.

(2) A. S. I.. F. — Danquin.

Montivilliers, commissaire sur le fait des ouvrages et réparations du navire du Roi, paye 16 l. 12 s. 6 d. à des ouvriers pour avoir scié 95 trentaines de bois, au prix de 3 s. 6 d. pour trentaine par semaine, à mettre et employer en l'ouvrage de deux barges que ledit vicomte fait faire à présent pour le Roi en son Clos-des-Galies-lès-Rouen (1). »

M. de Fréville nous apprend que Charles V fit faire des coupes dans les forêts de Roumare et de Rouvray pour construire des vaisseaux au Clos-des-Galées, et qu'il vint en personne examiner les travaux, accompagné de l'amiral génois Regnier de Grimaud (2). Depuis plusieurs années déjà, ce Génois était au service de la France et en relation avec les Rouennais, ainsi que le prouve ce contrat de 1370, transcrit aux Registres du tabellionnage de Rouen : « Messire Renier de Grimaude, chevalier, vent à noble homme messire Nicolas Braque, chevalier, pour la somme de 500 fr. d'or paiez présentement une nef alant par mer portant IXXX tonneaux de vin ou environ aveques tous les applez et appareux d'icelle, comme cordail, ancres et autres choses quelconques appartenant à ladite nef, laquelle nef ledit messire Renier avoit conquise naguères, si comme il disoit, sur les ennemis du royaume (3). » M. de Fréville émet aussi l'opinion que ce fut dans ce Clos que durent être construits quelques-uns des navires que Owen, prince de Galles, mena à la conquête de Guernesey en 1372, et avec lesquels le fameux Jean de Vienne, amiral de France, ravagea toutes les côtes du sud de l'Angleterre en 1377.

(1) A. S. I. — F. Danquin.

(2) M. de Fréville. *Mémoire sur le Commerce maritime de Rouen*, t. I, p. 263.

(3) Tab. de Rouen. Reg. 3, fol. 98.

Ce qui est certain, c'est que de grands travaux d'armement eurent lieu au port de Rouen, dans les premiers mois de l'année 1376. Ils sont indiqués dans un état présenté par Aubert Staucon, subrogé au lieu d'Etienne de Brandiz, *maître et garde du Clos-des-Gallées de Rouen, du navire du Roy, notre sire, et de ses garnisons pour la mer.*

Du 10 février au 24 mai 1376, Staucon reçut 4,200 l. provenant des aides de la province et qu'il dut employer à la réparation de 10 barges, à la construction de quatre autres et à l'armement et équipement de deux, dites les barges du Roi, que le Roi avait promis de livrer l'une à Jean Houe, l'autre à Guillemin de la Hogue, d'Harfleur. La dépense dépassa le chiffre prévu. Elle avait déjà atteint la somme de 5,866 l., en sorte que Staucon était en avance de 1,650 l. quand il prit le parti de s'adresser aux Généraux conseillers sur le fait des aides pour leur exposer l'urgence qu'il y avait à continuer les travaux et s'excuser d'avoir excédé le crédit qui lui était alloué. « J'ay fait, disait-il, pour toujours tenir en besoigne les ouvriers, afin d'avancier et appresterde tout mon povoir le navire du Roy notre seigneur, estant en son dit Cloz, lequel, se très grant providence ne y est mise briefment, ne pourra estre parfaicte de si à très longtemps. — Si vous plaise, mes très chiers et redoubtés seigneurs, à y pouveoir de remède tel que ladicte ouvrage et les aultres choses dessus dictes se puissent faire et parfaire en telle manière que ce soit au profict du Roy, ou autrement je seroie désert et essillié (ruiné) (1). »

(1) A. S. I. — F. Danquin. Staucon reçut 4,000 l. du receveur général des aides en la province de Normandie, et 200 l. du receveur des aides en la vicomté

Le 25 avril 1379, Jean Staucon, receveur général en la province de Rouen sur le fait des aides ordonnées pour la guerre, paie 750 l. t. pour les ouvrages des navires du Roi dont Richard de Brumare, vicomte du Pont-Autou, avait obtenu la direction (1).

27 mai 1379, quittance de scieurs d'ais pour l'achèvement « de 4 bargos qui de présent se parfont au Clos-des-Gallées, comme à soyer plusieurs tronches de haistre à faire coffres à mettre viretons (2) ».

21 août même année, quittances de valets de bras payés pour avoir aidé à « manier le bois nécessaire pour la « perfection de l'une des sept grandes barges qui de « présent se parfait au Clos-des-Galées de Rouen, et « pour avoir jeté l'eau des barges, bargos et bateaux « flambars du Roi, 2 s. t. par jour (3). »

26 décembre, même année, quittance de Robert Paincaut, maître charpentier de barges. Il avait *œuvré* du métier de charpenterie en la perfection de 7 grans barges

de Montivilliers. Il employa, pendant 10 journées 1/2, 7 maîtres de barges et 64 charpentiers à 5 s. 6 d. par jour, 32 couples de clinqueurs et teneurs de clous à 5 s. 6 d. par jour chaque couple, 4 couples de scieurs d'ais à 7 s. t. par jour, chaque couple, 16 ouvriers de bras tant hosterons que autres employés à mener le bois et nettoyer dedans et autour desdites barges, à 2 s. 6 d. par jour, sans compter les bûcherons, charretiers et bateliers auxquels il fallut payer 500 l. t. — Il fit faire 70 milliers de viretons tous prests et en coffre; d'après ses ordres on apprêta de tout point 2 barges du Roi où furent pratiqués chambre, chapelle et hourdeis. — Dans le même temps, un nommé Jean Staucon était receveur général en la province de Rouen des aides ordonnées pour la guerre. Il paya le 25 avril 1379, 750 l. t. pour les ouvrages des navires du Roi à Richard de Brumare, vicomte du Pont-Autou, et commis sur le fait des ouvrages du navire du Roi. A. S. I. — F. Danquin.

(1) A. S. I. — F. Danquin.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

qui se faisaient au Clos-des-Galées. Il reçut 7 s. t. par jour. Un autre, Hannin d'Arques reçut 5 s. par jour. Les gages des ouvriers varient entre 18 deniers et 4 s. 6 d. (1).

En 1385, on prépara une grande expédition contre l'Angleterre. « En cet an, dit Pierre Cochon, dont nous « aimons à citer le texte, parce qu'il est encore inédit, « le Roy fist très grant appareil pour passer en Angle- « terre, et furent faiz à Rouen 24 moulins à main à « moudre le blé, et si fu carpentée en la forest de « Roumare une *ville fermée à lever en Angleterre* et tout « ce fu mené à Lescluse et le Roy parti de Paris en « jungnet à aler en Flandres, acompaignié de 24,000 « gens d'armes d'estoffe (2). »

Sans aucun doute cette ville fermée n'est autre que cette fameuse ville de bois dont Froissart parle avec admiration et sur laquelle M. Puiseux vient de publier un mémoire d'un haut intérêt. Le témoignage du chroniqueur rouennais vient à l'appui de l'opinion de ce savant. On peut maintenant affirmer sans hésitation que cette ville merveilleuse fut construite, en grande partie du moins, le long des rives de la Seine, avec le bois des belles et antiques forêts qui les bordent, et sous la surveillance du maître du Clos-aux-Galées de Rouen.

L'expédition fut différée à cause des embarras que les Gantois suscitèrent à Charles VI, en s'emparant de la ville de Damme dont il fallut faire le siége (3).

(1) A. S. I. — F. Danquin.

(2) Chronique ms. de Pierre Cochon.

(3) « Ceste seconde armée de la mer, » quittance du 15 septembre 1385. A. S. I. — F. Danquin. « Fait de l'armée du passage de la mer qui fu ordené à faire l'an M. CCC. IIII^xx et six » quittance du 22 février 1386 (V. S.), ibid.

L'année suivante une autre armée (1) fut réunie à L'Écluse pour le passage de la mer. L'orgueil national excité par des préparatifs aussi formidables que coûteux s'en promettait les succès les plus décisifs. Il arriva cependant que de délai en délai, on laissa passer le moment favorable; l'armée fut licenciée, et cette flotte superbe, qui avait coûté au pays des sommes énormes, ne tarda pas à périr presque complètement, non à la suite d'un combat malheureux, mais par le fait des tempêtes qui brisèrent les nefs sur les écueils du rivage. Une défaite n'eût guère été plus désastreuse.

Le peuple ne put s'expliquer que par une trahison préméditée ces tergiversations de la politique qui eurent des conséquences si déplorables. Cette fâcheuse disposition des esprits est accusée de la manière la plus nette dans le récit suivant que nous empruntons encore à notre chroniqueur cauchois, P. Cochon :

Le Roi et son armée « partirent de France en septembre et alèrent à Lescluse, et y avoit bien 400 vessiax garnis de ce que mestier leur faisoit, et pour ce que France n'estoit pas sans traistes, il delaierent tout l'iver jusque à la Se Katherine, et pristrent collation qu'il estoit mal temps à passer en estrange terre. Si fu le passage alongié jusques au mois de mars ensuivant, et demourèrent toutes les garnisons et vessiax et des gens d'armes à les garder, et les autres s'en revindrent en leur païs, c'est assavoir le Roy, ses oncles et tous ses barons. Ainsi fu tout le fait depeschié par les

(3) Chronique ms. de Pierre Cochon.— M. Léon Puiseux: *Etude sur une grande ville de bois*, construite en normandie pour une expédition en Angleterre, en 1386.

bons amis d'Engleterre, laquelle chose fu un très grand coustéement pour le royaume de France, mais il falloit faire aucune coulleur pour lever les tailles et les subvencions, et pour essillier et ruiner le povre peuple (1). »

Nous avons peu de renseignements à ajouter à ceux que nous fournissent les chroniques sur les armements de L'Ecluse, et à ceux que M. Puiseux a consignés dans son *Etude sur une grande ville de bois*. Nous nous bornerons à quatre citations qui se rapportent toutes aux années 1385 et 1386.

« Il fu crié nottorement de par le Roy par toutes les villes et pors de mer de Normandie que tous mariniers et autres gens de mer, sur peinne de la hart, allassent à son armée, mener son navire pour grever les ennemis du royaume (2). »

Un article d'un compte de la fabrique de la Cathédrale de Rouen nous apprend qu'un *ouvrage* dont la nature n'est point indiquée fut exécuté au Clos-des-Galées, d'après l'ordre de messire Guy de la Trémoille et par les soins d'un nommé Guido. Le bois manquant à Guido, celui-ci fit prendre à Sahurs un chêne de ceux qui avaient été choisis et coupés pour les travaux entrepris à la Cathédrale. Mais le chanoine Henri de Feisquem (Fécamp) l'ayant réclamé, Guido fut obligé de le

(1) Chronique ms. de Pierre Cochon.

(2) Arch. du Palais-de-Justice de Rouen, 3e vol. de l'Echiquier, p. 23. — D'après cet ordre, un marinier nommé de Gardin « estoit allé et avoit esté continuelment deux voiages que l'en avoit esté en Engleterre en et soubz le gouvernement de Jehan de Gardin son père, maistre d'une des barges du Roy et depuis qu'ilz estoient retournez à terre leur avoit esté deffendu par les officiers de notre dit sr que il ne partist de la dicte barge, afin de estre tout prest pour la mener quelque part qu'il plairoit à notre dit seigneur. »

lui rendre; il dut se contenter d'une assez légère indemnité pour le transport du chêne de Sahurs à Rouen (1). Nous aimerions à reconnaître dans cet ouvrage la ville de bois; et dans Guido l'architecte à qui en fut due la construction, mais il est plus sûr de supposer qu'il s'agit ici de ce beau vaisseau dont parle M. Puiseux pour lequel le sire de la Trémoille dépensa plus de 2,000 francs d'or rien qu'en peintures (2).

On paya à Jean Aoustin, artilleur, une somme de 570 l. pour avoir fait et rendu tout prestz dedens les garnisons du Clos-des-Gallées au mois d'aoust 1386, 76 milliers de viretons encoffrez en VII^xx XII casses, 500 viretons par casse, au prix de 7 l. 10 s. le millier, ladite fourniture achetée, on a soin de l'indiquer, pour le fait de l'armée du passage de la mer qui fu ordéné à faire l'an 1386 (3).

Enfin, nous signalerons le départ du port de Rouen pour L'Ecluse d'une galée commandée par messire Jacques de Monmor, chevalier, chambellan du Roi. M. Puiseux en a fait connaître l'équipement d'après une pièce conservée aux archives du département de la Seine-Inférieure (4).

Nous ferons remarquer que cette galée était montée par des *remolaz* de Venise. Ce Guido, maître de l'ouvrage ordonné par Guy de la Tremoille, paraît avoir été lui-même un Italien L'on sait que lors des premières expéditions dirigées par l'amiral Hugues de

(1) A. S. I. — F. du Chapitre de la Cathédrale.

(2) M. Puiseux, ouvrage précité.

(3) A. S. I. — F. Danquin.

(4) Ibid.

Quiéret, de 1338 à 1340, la flotte française comptait bon nombre de marins génois, et qu'un des héros de la bataille de L'Ecluse fut un chevalier de cette nation (1), Beuchet, « *admiral, un des petis hommes de France de corpulence, mes... un des plus hardis et de grant entreprize.* » Son nom resta longtemps populaire en Normandie, et du temps de Pierre Cochon la bataille où il signala son audace s'appelait encore la bataille de Beuchet de L'Ecluse (2). Les services que la France accepta de ces étrangers nous donnent lieu de supposer que ce furent eux qui l'initièrent aux secrets de l'artillerie. Toujours est-il que, jusqu'à ce jour, c'est en Italie qu'on a rencontré les mentions les plus anciennes de l'emploi des armes à feu dans l'occident de l'Europe.

En 1388, Jean Choque dit Desraine paye à Jean Lecaron, charpentier, 100 s. t. pour vente de 200 petits bors à cingler... pour cingler et faire les autres choses nécessaires à un batiau à tourelles, lequel fut rapareillé eu Cloz des Galées ès mois de jeulet, août et septembre 1387 (3).

Quelques années après, non-seulement on n'arme plus, mais on aliène en faveur de particuliers les bâtiments de la marine royale ; c'est un symptôme, entre bien d'autres, du gaspillage des finances, et de la

(1) « Noble homme de la duchié de Jennes, » M. Simon Luce, *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 10.

(2) Chronique ms. de Pierre Cochon. « Et en feit l'en une canchon que les pastouriax de Normandie chantoient qu'il avoit féru le roy d'Engleterre devant toutes ses gens et là fu tué. Et fu ceste bataille l'an 1339 et encore apelée la bataille de Buchet de L'Escluse. »

(3) A. S. I. — F. Danquin.

décadence du pays sous le malheureux règne de Charles VI.

Sur l'ordre du Roi, Jean Choque remit en 1391, à Jean Rabache, le corps d'un bateau flambart, garni d'un tref neuf de toile de canevas, contenant sept toiles tout prêt pour pendre à la verge (1). La barge la *Dame-Jeanne* fut donnée, le 25 août 1394, à Jean Ridel, de Saint-Malo, qui la vendit 100 l. t. à Robert Alorge, bourgeois de Rouen (2). La galiotte le *Saint-Antoine* fut donnée en 1404, avec ses abillemens et apparaux, à Jean d'Aunoy, écuyer, secrétaire du Roi. Elle lui fut livrée par Guillaume de la Hogue, vice-amiral de France et garde du Clos-des-Galées (3).

6°.

DESTRUCTION DU CLOS-DES-GALÉES.

Lorsque les Anglais investirent la ville de Rouen dans le mémorable siége de 1418, ils établirent un de leurs postes sous le commandement de John Neville, de Gilbert Umfreville, et de Richard Arundel, au milieu des fiefs d'Emendreville et de Richebourg (4). Mais déjà le Clos-des-Galées n'existait plus. A l'approche de l'armée anglaise, les Rouennais s'étaient empressés

(1) Tab. de Rouen. Reg. 5, fol. 92.

(2) Ibid. Reg. 6, fol. 78 v°. Les lettres de don étaient datées de Paris, 1394 Le Roi avait donné à Ridel une de ses barges de Rouen, celle qu'il voudrait choisir. Le don fait par le Roi avait été vérifié et consenti par les Généraux conseillers sur le fait des aides, Paris, 27 septembre 1394. La barge fut remise à Ridel par Bourel, maître du Clos-des-Galées.

(3) Ibid. Reg. 11, fol. 73.

(4) M. Chéruel, *Hist. de Rouen sous la Domination anglaise*, p. 41.

d'abattre sur les deux rives tout qui eût pu procurer un abri à l'ennemi. Nous en rencontrons la preuve authentique dans le passage suivant d'une chronique du xve siècle, conservée à la Bibliothèque de Rouen : « Et convenoit logier les Anglois plus à paine, car S. Sever et Richebourg et S. Gervais, et Martainville et le Clos-aux-Galées furent ars et destruis, mesmes les gallées qui flotoint en l'ayve de Sayne furent arses par les gens de Rouen. Furent toutes ces choses faictes avant que le sege venist devant eux (1). »

7°.

EMPLACEMENT DU CLOS-DES-GALÉES.

Nous avons avancé, au commencement de ce mémoire, que le Clos-des-Galées se trouvait établi au quartier de Richebourg, et les textes que nous avons eu l'occasion de rapporter le prouvent suffisamment. Cependant, comme M. Chéruel, dans le plan annexé à son *Histoire de Rouen*, intitulé « Plan de Rouen au xive siècle », le place à l'endroit qu'occupa plus tard le Vieux-Palais, il nous paraît nécessaire de réunir ici les documents qui viennent à l'appui de notre opinion.

Nous rappellerons en premier lieu cette charte de

(1) Chronique de Normandie, publiée dans l'ouvrage de Benjamin Williams. « *Henrici quinti Angliæ regis Gesta.* » Londres, 1850, p. 189. — Nous croyons intéressant de signaler ici que vers la fin de l'année 1419 l'artillerie du roi Henri V se trouvait placée un peu au de-là de l'ancien Clos-des-Galées. Aveu rendu par un particulier aux religieux de Bonne-Nouvelle, 28 décembre 1419. « Une masure assise devant la prieurté du Pré du costé à l'artillerie du Roy. » A. S. I. — F. de Bonne-Nouvelle.

1297, qui mentionne l'existence de *Neuves-Galies* à Richebourg, et ces lettres d'amortissement du mois de novembre 1338 : « Ph., par la grâce de Dieu, roys de France, savoir faisons à tous présens et à venir que comme nostre tres chier seigneur et oncle le Roy Phelipe le Bel, qui Dex absolle eust admorti par ses lettres données l'an ccc. huit à noz amez en Dieu les religieus le prieur et les frères du Carme de Roan un lieu à Roan assis emprès la maison et le lieu des religieus du Boucachart et le manoir Jehan Lespicier aboutant au Clos des Galées et à la rue qui passe sur le pont, etc. » Les textes qui suivent ne sont pas ni moins clairs ni moins précis (1).

En 1397, Bligier prend en fief et perpétuel héritage de Jean Le Tavernier, procureur général de la ville de Rouen, « une place assise en la paroisse Saint-Martin-du-Pont, outre la rivière de Seine que l'on appelle la place du Vies-Pont, d'un bout la cauchie par où l'en va de la porte dudit pont au Clos des Galées, et d'autre bout au canal de Seine (2). »

Place vuide assise en la paroisse S.-Martin-jouxte-le-Pont-en-Richebourg, d'un costé les fossez du Clos des Galées, 1399 (3).

« Guillaume Dubosc, écuyer, demeurant en la paroisse Saint-Vincent, confesse avoir donné pour Dieu et en aumosne à Isabel, sa fille, sa vie durant, pour acroissement de son vivre, à estre et demourer religieuse à

(1) A. S. I. — F. des Carmes. — Ib. F. de S. Amand, C. de 1388 : « Au prieur du pré pour la rente des prez qui sont emprès le Clos-des-Gallées, au terme Saint-Jean, 7 s. »

(2) Tab. de Rouen. Reg. 7, fol. 123 v°.

(3) Ibid. Reg. 8, fol. 383 v°.

l'ordre de Saint-Mahieu des Emmurées-lès-Rouen... XII l. t. de rente par chascun an... c'est assavoir deux acres de pré pour VIII l. d'icelle rente assise en une pièce en la paroisse Saint-Saver-jouxte-Rouen, d'un costé à la creste du fossé d'icelles Emmurées, d'un bout au sieur d'Esmentreville, et d'autre bout à un grant fossé qui siet devers le Clos des Gallées. » 1401 (1).

Maison avec une vide place en la paroisse S. Martin-du-bout-du-Pont, hors l'enclos de la ville, d'un costé l'abevreur à chevaux... d'un bout au canal de Seine et d'autre bout au chemin du Roi descendant de la porte du Clos-aux-Galées. 1427 (2).

Le Clos-des-Galées démoli aurait pu être reconstruit, si les Anglais ne s'étaient pas rendus maîtres de notre province et de sa capitale. Mais pour eux il est évident qu'il ne présentait aucune utilité; et d'ailleurs il ne leur rappelait que de fâcheux souvenirs. Aussi ne sommes-nous pas surpris de voir Richebourg et le Clos-des-Galées devenus en 1438, par suite d'un achat, la propriété du cardinal de Luxembourg, archevêque de Rouen. L'*étang* a été comblé, les *halles* ne sont plus; l'orge, le blé, le senevé et les rosiers ont pris la place des galées et des engins destructeurs. Singulière transformation qui s'est opérée d'un siècle à l'autre et qui n'offre rien que de triste à l'esprit, quand on songe aux événements qui l'ont amenée. — Après le cardinal de Luxembourg, le Clos-aux-Galées et Richebourg passèrent au sieur de Montespedon, probablement en vertu

(1) Tab. de Rouen, Reg. 9, fol. 182 v°.

(2) Ibid., Reg. 22, f° 375 v°.

d'un don de Charles VII, et ensuite au comte de S. Paul (1).

Le nom de Clos-aux-Galées survécut longtemps à cet établissement.

Le Cartulaire des Emmurées mentionne « *Jehan Laurent demeurant au Clos-aux-Galées* » dans un acte qui porte la date de 1464 (2).

En 1486, Jean Dufour rend aveu au prieur de Bonne-Nouvelle pour une acre de terre à S. Sever, d'un bout l'éritage des religieux, d'un costé le canel de Seine et d'autre bout le fossé du Clos-aux-Galées (3).

En 1482, Jacques de Croismare, lieutenant général au Bailliage de Rouen, procède à la visite des fossés, situés à l'environ de la Corderie, au delà du pont, sur lesquels la communauté de la ville prétendait droit de propriété. Il décide que le batardeau, mis par Thierry Moyses au fossé « qui faisoit la séparation du Clos aux Galées et de la prairie d'Esmentreville sera oté, et

(1) A. S. I. — F. de l'Archevêché. Compte de 1437-1438 : « Ostel Mons. à Richebourg. » — 1438-1439 : « Roses de Richebourg pour faire éaues roses pour Monseigneur. » — Compte du 1er mars 1439 à la S. Michel 1440 : « A Jehan Guernier, laboureur, pour avoir labouré en 2 areures le Clos-des-Gallées *contenant environ* 3 *acres et demie* en cen qui est labouré, VIII. — Pour avoir soié l'orge du Cloz des Gallées et les pois et le senne. — Soier la vesche du Clos-des-Galées... extrait le senne de l'orge des Galées. » On y recueille « 43 mines d'orge, 9 boisseaux de pois, ung quaque de senne, 3 boisseaux de vesche. » — Compte de la S. Michel 1440 à la S. Michel 1441 : « Vente d'un muid 17 mines d'orge qui avoient creu au Clos-des-Gallées, 14 l. 13 s. 4 d. — 6 jours employés à faire les fossés du Clos-des-Gallées, ouvriers payés 2 s. 6 d. par jour. Cueilli le senvre du Clos-des-Galées... récolte de pois, de 650 gerbes d'orge du Clos-des-Galées... Labourer de tous labours 2 acres de blé au Clos-des-Gallées, 4 l. — Ib. F. de Bonne-Nouvelle.

(2) Ib., *Cartul. des Emmurées*, p. 414.

(3) Ib., F. de Bonne-Nouvelle.

que l'eau aura son plein cours, jouxte et ainsi qu'il étoit d'ancienneté ». En 1557, nouvelle visite faite par Jean de Brévedent, lieutenant-général au Bailliage de Rouen en présence des échevins. Le grand pont menaçait ruine; deux piles étaient à reconstruire. En attendant qu'on pût entreprendre ce difficile travail, on crut trouver un expédient pour prévenir de nouveaux malheurs, en rendant leurs anciennes dimensions (1) aux fossés qui partant de la Seine, au-dessus du pont, y revenaient après avoir traversé la chaussée de S. Sever, au pont S. Yves, aux Emmurées, et à l'hôtellerie de l'Ecu-d'Alençon, et semblaient, aux ingénieurs d'alors, n'avoir été pratiqués, qu'en vue de protéger les arches du pont de Mathilde, par l'écoulement qu'elles procuraient aux eaux, dans le temps des *avalasses* ou des crues. Le procès-verbal dressé à cette occasion détermine avec netteté la situation de l'ancien Clos-aux-Galées. Il le montre borné par la chaussée des Emmurées, le fossé à partir du Belle ou du pont S. Yves, la rue du *Clos-aux-Gallaires*, à travers le quartier appelé plus tard Claquedent, et la Seine. — Cette dernière limite n'est point indiquée; mais elle ne saurait être douteuse. Un plan de Rouen de la fin du XVIe siècle donne même le nom de Clos-aux-Galées, à la partie de la Seine en aval du pont du côté de S. Sever (2).

(1) 50 pieds d'*engoullevent* ou d'ouverture, au bord de la Seine; plus loin, 14 pieds de largeur et 12 de profondeur au fossé passant sous le pont S. Yves, 23 pieds de large sous le pont.

(2) A. S. I. Série D. Procès-verbal de 1557. « Dudit lieu (le Belle, ou l'endroict du pont S. Yves) sommes entrés au jardin du sieur de Tilly (Robert le Roux de Tilly conseiller du Roi au Parlement), pour veoir et visiter le fossé estant

En 1623, à propos d'un débat entre les religieux de Bonne-Nouvelle et les arbalétriers de Rouen, on entendit la déposition d'un marchand de chevaux qui demeurait au Clos-aux-Galées (1).

En 1679 encore, messire Pierre Duquesne, chevalier s^r de Toqueville, rendait aveu au Roi « pour maison et héritage paroisse S.-Martin-du-Pont, au lieu appelé vulgairement le Clos-des-Gallaires, pièce de terre en nature de pray et quay, sur laquelle sont bâtis plusieurs corps de logis et estages, bournée d'un costé les esgouts des fossez venant de S. Yves, droit tomber dans la Seine, d'un bout le canal de Seine, d'autre bout par derrière ledit fossé... » Cet héritage était tenu envers le Roi à une rente annuelle de 6 l. t., représentant vraisemblablement le prix de l'acquisition faite par le cardinal de Luxembourg (2).

Le nom de la rue de Richebourg s'est conservé jusqu'à nos jours; il serait désirable, dans un temps où l'on se plaît à faire revivre et à consacrer tous les glorieux souvenirs du passé, que le nom de Clos-aux-Galées reparût dans le nom d'une des rues de ce quartier

le long dudict jardin et passant entre les deux jardins et héritages dudit sieur de Tilly, de noble homme maistre Guillaume Puchot, vicomte de Rouen, du sieur de la Garde (Etienne de la Garde, capitaine de navire) et aultres jardins et héritaiges passant au travers le Clos-des-Gallaires,.. sortis par dehors à la rue du Clos-aux-Gallaires où est le fossé. » — Autre procès-verbal de 1572, ib. « Fossé nécessaire pour évacuer les avalasses des eaux qui, a faulte de cours et évacuation, regorgent, s'enflent et descendent impétueusement contre les arches du pont ».

(1) A. S. I. Série D. Procès-verbal de 1557.

(2) Ibid. Série C. F. du Bureau des fin., déclarations pour le terrier de Rouen.

dont il fut le principal établissement pendant plus d'un siècle.

Son emplacement, du reste, a été jusqu'à un certain point rendu à sa destination primitive, puisqu'il se trouve présentement occupé en partie par la caserne de Saint-Sever.

A l'époque à laquelle se rapportent les renseignements que nous avons donnés sur le Clos-des-Galées, il se faisait par le port de Rouen un grand commerce, d'un côté avec Paris, de l'autre avec la Flandre, la Bretagne, l'Angleterre, le Portugal, l'Espagne et l'Italie. Les objets d'exportation étaient quelques-unes des productions naturelles du sol (foin, fruit, blé, bois, vin) (1), les draps et les articles de coutellerie qui étaient fabriqués, en grande quantité dans les vallées de Darnétal et de Maromme (2). A cette époque, on constate un service plus ou moins régulier de bateaux entre Rouen, Port-Saint-Ouen, Elbeuf, Andely, en amont, et la Bouille, en aval (3).

Les bateaux, nefs ou vaisseaux qui se trouvent indiqués dans les Registres du tabellionage de Rouen comme stationnant au port de cette ville sont le *Fousset*, l'*Eurengue*, l'*Escaffe*, le *Tronc*, la *Gogue*, le *Crayer*, le

(1) V. M. de Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*. t. I, p. 291 et suivantes.

(2) *De la Vicomté de l'eau de Rouen.*

(3) « Batel de la voiture d'Ellebuef » Reg. 9. f° 295. « Batel de la vainture d'Andely. » Reg. 3, f° 287. « Batel de la vointure de la Bouylle. » — « 12 boisseaux de blé de rente à Gounonville, à rendre et livrer dedans le batel de la Bouylle. » — Reg. 9, f° 175, 36. — Vente de 6 queues de vin de Conihout, 1 queue par an, pendant 6 ans, à mettre au batel de la vainture du port du Val-des-Leus, 1419, Reg. 18, f° 13, v°.

Balenier, la *Galiotte*, la *Barge*, le *Bargot*, la *Galée* (1). Le mot bateau désignait comme aujourd'hui des embarcations d'un faible tonnage. Le mot nef s'appliquait aux embarcations d'un tonnage plus important. Le terme vaisseau était réservé à celles qui allaient en mer. La galiotte, la barge, le bargot et la galée servaient ou pouvaient servir de bâtiments de guerre. On distinguait encore les *nefs plates* pour le transport de vins le long des rives la Seine, le bateau *façon de Bourgogne*, la *nacelle marnaise* (2).

Les nefs ou vaisseaux appartenaient assez ordinaire-

(1) Batel nommé fousset, de 16 queues, — « fousset allant par mer et par Seine, de 32 tonneaux » — un autre de 36 tonneaux, Tab. de Rouen, Reg. 9, f° 230, Reg. 3, f° 81, v°; Reg. 1, f° 184,— « Batel alant par Seine nommé Eurengue de 36 tonneaux », — Ibid. Reg. 1, f° 123. — Vessel nommé escaffe de 20 tonneaux alant par la rivière de Seine et par la mer, — Ib. Reg. 19, f° 148. — « Batel nommé Tronc alant par Seine portant 30 tonneaux, fourny de flecte avec une hune, une aloigne, IX advirons tieulx quieulx, deux escopes, une perche, 2 coliers à chevaux, — Ib. Reg. 19, f° 163 v°. « Gogue N.-D. allant par mer et par Seine, » — Ib. Reg. 2, f° 183. « Crayer de 30 tonneaux. » Ib. Reg. 18, f° 236 v°. — « Balenier nommé S. Gabriel, 11 juin 1404, Reg. 11, f° 50 v°. — Galiote nommé S. Wistasse. » Reg. 13, f° 140 v°. — En 1515 et 1516, Antoine de Conflans, dans son *Traité sur les forces de la marine*, citait parmi les grands navires et grosses barches pour faire la guerre, la Loyse, la nef de Rouen, » Commynes, édit. de Mlle Dupont, t. III, p. 444.

(2) « Nef plate de 110 tonneaux allant par Seine et par Oise, appartenant aux religieux de Fécamp. » Tab. de Rouen, Reg. 8, f° 428. — Vente d'un batel allant par Seine, fait à la façon de Bourgogne. — Ib. Reg. 15 f° 27, vr. — Jean de Gruchet, écuyer, demeurant à Montreuil en Caux baille à louage à Pierre Alart, voiturier par eau de la paroisse d'Ygoville, près le Pont-de-l'Arche, un batel alant par Seine nommé une naselle marnaise avec le petit vessel qui le sert, par XIIII l. X s. b. Ib. Registre 17, f° 49. — Le compte de Dieppe, 1424-1425, mentionne l'*Escaffe*, le vessel *Archellois*, le *Cocquet*, le *Thouret*. — Navire nommé *Pinasse*, 1458. Bib. de Rouen, chartes relatives à Rouen.

ment à plusieurs personnes qui les louaient à des mariniers. Rien de plus commun dans les Registres du tabellionage que de voir vendre des vaisseaux par parties, moitié, tiers, quart ou 6e partie (1). Ainsi le même vaisseau pouvait être la propriété indivise de commerçants de Rouen, de Dieppe et d'Harfleur. Les baux d'embarcations varient de 1 an à 7 ans (2).

Nous voyons fabriquer à Rouen une nef de 120 tonneaux en l'atelier de Robert du Perche à Eauplet (3). Ce tonnage était assez considérable pour le temps. Il s'élève

(1) Pierre Eudon de S.-Erblant de Rouen, vend à Ricard Vibel de Vieux-Port, pour 40 l., la moitié de sa nef, le S. Martin, 1361, Reg. 5, f° 73. — Un bourgeois de Dieppe vend à un bourgeois de Rouen, Jean de Lesmes, pour 160 l., la moitié d'un vessel tout neuf alant par mer, nommé la nef S.-Jacques de Dieppe, avec la moitié des apparaux, 1407, Reg. 12, f° 68, v°. — Maître Antoine Blegier vend à Pierre Manessier et à Noelet Miffant, pour 30 l., le quart d'une galliote nommée S. Wistasse, dont Jean Got était maître, 1408, Reg. 13, f° 140, v°. — Robert Le Bérengier vend à Laurent Le Jumel de Harfleur, pour 56 l., le quart d'un fousset nommé le S.-Valentin, 1394, Reg. 5, f° 314, v°. Seraphin Cruz, Génevois, écuyer, vend à un marinel le tiers d'une nef allant par mer, 1391, Reg. 5, f°, 78, v°. Pierre Vendosme, procureur de Mons. Jean Crespin, sr de Maugny, achète pour 60 l. le tiers de la nef le S. Martin de Viteville dont était maître Colin Collenet, 1402, Reg. 9, f° 322.

(2) Bail d'un batel de 16 tonneaux, 1 florin d'or par semaine, à payer de 4 semaines en 4 semaines pendant 1 an, 1361, Reg. 1, f° 130. Bail par Jean Ango, de S.-Eloi de Rouen, à un batelier de Poses, d'un batel de 36 tonneaux, allant par Seine avec la flete et les fremeures pour 32 francs d'or, 1372, Reg. 3, f° 259. Bail à deux bourgeois par sire Jacques Le Lieur, de Rouen, d'un batel de 75 tonneaux, 1361, Reg. 1, f° 144, v°. — Bail par Jean du Chastel l'aîné, bourgeois de Rouen, d'un batel nommé Quesneport alant sur Seine, pouvant valoir 160 écus d'or, pour 31 écus d'or pour 6 ans, 1406, Reg. 12 f° 30, v°.

(3) Reg. 3, f° 85. — Nefs de 120, 140, 140, 150, 150, 160, 180 tonneaux, Reg. 5, f° 308. Reg. 2, f° 215 v°. Reg. 6, f° 400 (1370). Reg. 3, f° 59. Reg. 2, f° 248, v°. Reg. 3, f° 98. Cette dernière allait par mer; elle avait été conquise sur les ennemis du Roi.

pour quelques nefs ou vaisseaux à 140, 150, 160 et même 180 tonneaux. Mais ces derniers chiffres sont tout à fait exceptionnels.

« En 1655, et même à une époque plus récente, les « plus grands vaisseaux que l'on vit monter jusqu'à « Rouen dans la plus haute marée étaient tout au plus « de 300 tonneaux de port (1). »

Après ce que nous venons de dire, peut-être s'étonnera-t-on que Rouen ait été au moyen-âge un port de guerre. Mais pour peu qu'on y réfléchisse et qu'on se dégage des idées modernes, on comprendra sans peine qu'il en ait été ainsi. Quelque grands qu'aient pu être les changements survenus dans l'état de la Basse-Seine depuis le xve siècle, il est impossible d'admettre que la petite ville d'Harfleur, avec la faible rivière qui la traverse pour se rendre à la Seine, et cet étroit bassin, aujourd'hui comblé, qui garde encore, comme souvenir de sa destination militaire, le nom de *Clos-aux-Galées*, ait jamais pu servir de refuge à de gros vaisseaux. Aussi voyons-nous des déchargements s'opérer très fréquemment pour les marchands d'Harfleur, comme pour ceux de Rouen, à la fosse de Leure, port naturel, d'un accès plus facile, situé à l'embouchure de la Seine. Et pourtant chacun sait qu'Harfleur a été, pendant longtemps, l'asile des pirates les plus redoutés de l'étranger, et un des ports les plus célèbres des côtes de la Manche. La navigation entre la Seine et Harfleur, par la Lézarde, ne pouvait se faire que par des vaisseaux d'un assez faible tonnage, et

(1) *Histoire de Rouen* de Farin.

assez lentement à cause des circuits de la rivière. Mais il faut remarquer qu'on n'employait partout, généralement, que de petits vaisseaux, et que le mot de *grand navire* mentionné dans les anciennes chroniques, désigne non point une nef, comme nous pourrions le croire, mais une flotte. D'autre part, ces difficultés de navigation devaient être considérées comme une garantie de sécurité pour le commerce, et comme une condition absolument requise pour l'établissement d'un arsenal maritime. Dès lors, quoi de plus naturel qu'un Clos-aux-Galées à Rouen? Communiquant avec la mer par un large fleuve d'une étendue longue et difficile à parcourir, il se trouvait à l'abri des surprises des Anglais, protégé, à Richebourg, du côté de Saint-Sever, par des fossés fréquemment remplis par les crues de la Seine, et dont la disposition régulière, facile à reconnaître sur les anciens plans, pourrait bien annoncer une intention stratégique (1), à proximité de vastes forêts, et enfin au milieu d'une nombreuse population d'ouvriers et de mariniers.

(1) Remarquer le nom de *Belle* près le pont Saint-Yves, mentionné dans l'enquête de 1552, précédemment citée.

FUNÉRAILLES

DE

GEORGES D'AMBOISE,

ARCHEVÊQUE DE ROUEN,
CARDINAL, LÉGAT DU PAPE, MINISTRE DE LOUIS XII,
ET GOUVERNEUR DE LA NORMANDIE;

Relation lue dans la séance du 1er juillet 1864.

PAR M. ED. FRÈRE.

Georges d'Amboise, le neuvième fils de Pierre d'Amboise et d'Anne de Beuil, naquit en 1460, au château de Chaumont-sur-Loire. Promu à l'archevêché de Rouen le 21 août 1493, en remplacement de Robert de Croismare, il ne prit possession de ce siège qu'un an après son élection. Il fut nommé cardinal et gouverneur général de la Normandie en 1498, ministre de Louis XII la même année, et légat du pape en 1499.

En 1503, il dut croire être appelé à porter la tiare pontifica le; les promesses presque unanimes des cardinaux et l'appui de souverains puissants semblaient lui assurer cette dignité suprême; mais deux fois son espoir fut déçu : le 22 septembre, il eût été le successeur

immédiat d'Alexandre VI (Roderic Borgia), dont le nom s'attache à tant de hontes (1); le 31 octobre, il eut pour compétiteur heureux, mais non sincère, le cardinal Julien de la Rovère, qui, sous le nom de Jules II, devint en Italie le puissant promoteur de la rénovation des arts.

Georges d'Amboise avait partagé les disgrâces du duc d'Orléans, et l'avait encouragé dans sa mauvaise fortune. Lorsque ce prince monta sur le trône de France, il appela aussitôt au pouvoir le fidèle conseiller de ses jours d'exil, et le trouva prêt à le servir. Dans ses hautes fonctions, au milieu de ces *grandes affaires qui élèvent le cœur et l'esprit* (2), Georges d'Amboise donna au Roi des marques non équivoques de son dévoûment, de son habileté, de son patriotisme. Il prépara le succès des guerres d'Italie par une économie intelligente des deniers publics et par d'heureuses négociations; il suivit le Roi dans ses guerres et contribua au gain des batailles par des plans savamment combinés. L'administration intérieure du royaume reçut également les preuves du zèle sagace du premier ministre : il diminua les impôts sans rien rétablir dans la suite de ce qu'on en avait ôté (3); il maintint la discipline parmi les troupes; il fit rendre la justice au peuple sans égard pour les franchises et les priviléges des corporations et

(1) Ce fut François Piccolomini qui, dans le conclave tenu ce jour, fut élu pape sous le nom de Pie III. Ce pieux et sage pontife mourut vingt-six jours après son élévation à la papauté.

(2) Le Gendre, *Vie du cardinal d'Amboise, premier ministre de Louis XII;* Rouen, Robert Machuel, 1724, in-4°, p. 6.

(3) *Ibid.*, p. 64. — Talbert, *Eloge hist. du cardinal d'Amboise*; pièces relatives à l'Acad. de l'Immaculée Conception, 1772-75, p. 200.

des nobles; il honora le mérite, encouragea les lettres et les arts, et par de sages règlements protégea l'agriculture et le commerce. Ce fut ainsi qu'il fut surnommé *l'ami du peuple*, au même temps que Louis XII en était proclamé *le père*.

Quoique l'importance des affaires publiques l'ait empêché de résider, si ce n'est rarement, dans son diocèse, il montra, en diverses occasions, l'intérêt qu'il portait à la province dont il était le chef spirituel et le gouverneur. Le 20 mars 1498, il se rendit tout exprès de Blois à Rouen, pour y présider les Etats de Normandie, et, sur sa proposition, appuyée par la majorité des députés, Louis XII rendit un édit par lequel l'Echiquier devint perpétuel et sédentaire, de temporaire et ambulatoire qu'il était. En opérant cette importante révolution dans l'organisation judiciaire, il exauça le vœu le plus ardent de la province. Quelques années plus tard, la Cour de l'Echiquier perpétuel reçut de François Ier le titre de Parlement qu'il a conservé pendant près de trois siècles (1).

Peu de temps après la glorieuse bataille d'Agnadel (2), lorsque toute chose était préparée pour une heureuse campagne, Georges d'Amboise, miné depuis près d'une année par la fièvre et par la goutte, épuisé par les fatigues de l'administration du royaume, fut contraint de s'arrêter à Lyon, où il mourut le 25 mai 1510, à dix heures du matin, la dix-septième année de son épis-

(1) Edit du 6 février 1515. L'édit portant érection de l'Echiquier perpétuel de Normandie, est du mois d'avril 1499. *Voyez* Floquet, *Hist. du Parlement de Norm*, t. I, p. 328 et suiv.

(2) 14 mai 1509.

copat, la douzième de son ministère, et de son âge la cinquantième. Sa mort fut un deuil non-seulement pour toute la Normandie, mais pour la France entière et pour le roi, dont, suivant l'expression de Guichardin, il avait été *la voix, l'oracle et l'autorité* (1). Par son testament daté du 31 octobre 1509 (2), il légua aux pauvres les biens qui lui étaient venus de l'église, et à divers membres de sa famille, notamment à son neveu Georges d'Amboise, fils de son frère aîné, alors grand archidiacre, et plus tard son successeur, tous les biens qu'il tenait de la munificence royale.

L'histoire présente peu d'exemples de funérailles aussi magnifiques que celles qui furent ordonnées pour honorer notre archevêque. A Lyon, le roi y assista en personne, ainsi que le duc d'Angoulême, son gendre (depuis François Ier), le duc de Lorraine et le chancelier de France. Cent archers de la garde du Roi, commandés par Gabriel de La Châtre, leur capitaine, environnaient le corps. Il y eut aussi un grand concours d'ecclésiastiques, de magistrats, de fonctionnaires, de bourgeois, etc. Quant à la présence de 11,000 prêtres et de 1,200 prélats, rapportée par Baudier dans son *Histoire de l'administration du cardinal d'Amboise* (3), il est permis d'en douter, d'autant plus que le P. Pommeraye, historien des plus judicieux et puisant d'habitude

(1) Pommeraye, *Hist. des Archevesques de Rouen;* Rouen, Laurens Maurry, 1667, in-f°, p. 596.

(2) L'original, signé de sa main, est déposé dans les archives départementales. Il est imprimé dans *la Vie du cardinal,* par Le Gendre, p. 455-460, et, en partie, dans l'*Hist. de la Cathédrale*, du P. Pommeraye, p. 54, 55.

(3) Paris, P. Rocolet, 1634, in-4°, p. 222. *Récit d'un domestique du cardinal,* etc.

aux meilleures sources, paraît ne pas ajouter foi à ce fait, non plus qu'à certains détails donnés par le même narrateur qui était, dit-on, un des domestiques du légat (1). Le cœur et les entrailles de Georges d'Amboise furent déposés à Lyon, au pied du grand autel de l'église des Célestins (2), mais son corps, suivant le désir qu'il avait exprimé, fut transporté à Rouen, où les cérémonies funéraires ne furent pas moins imposantes. Durant le long voyage de Lyon, le corps, renfermé dans un coffre de plomb et couvert d'un drap de velours noir, avec une croix de damas blanc, fut placé sur un char traîné par quatre chevaux. Plusieurs grands seigneurs de France accompagnèrent le convoi, et le roi voulut qu'on rendît à son ancien ministre et ami les honneurs réservés aux membres seuls de la famille royale. Partout sur la route et dans toutes les villes, le cortége était l'objet de la vénération publique; le corps était déposé la nuit dans l'une des églises des lieux où il séjournait, et, avant le départ du lendemain, les cent torches que portaient les cent pauvres de service étaient renouvelées. Ces cent hommes reçurent cinq sols par jour pendant toute la durée du voyage; lorsque la cérémonie des obsèques fut complètement terminée, on leur donna, en les congédiant, une pistole à chacun, avec la robe de deuil qu'ils portaient (3).

(1) *Histoire des Archevesques de Rouen*, p. 594.

(2) Georges d'Amboise s'était retiré dans la maison de cet ordre qu'il avait en grande estime. Les historiens ne sont pas d'accord sur le lieu où son cœur fut déposé. Les uns le placent à Rouen, et les autres à Lyon, avec ses entrailles.

(3) Pommeraye, *Histoire des Archevesques*, p. 597.

Parti de Lyon le mercredi 29 mai, le convoi arriva à Rouen le mardi 18 juin (1), à six heures du matin ; il stationna au prieuré des Emmurées, faubourg Saint-Sever, où, vers midi, le clergé de toutes les paroisses de Rouen, les confréries, les membres du Parlement, ceux de la Cour des Aides, du Bailliage et de la Vicomté, les conseillers de la ville, etc., allèrent le recevoir et le conduisirent à la cathédrale. L'affluence des fidèles fut si considérable sur le parcours, que le cortége mit près de quatre heures pour franchir cette distance. Le corps fut déposé dans le chœur, près du tombeau de Charles V. Le lendemain, conformément aux dispositions d'un ancien privilége qui concédait à l'abbaye de Saint-Ouen le droit de consécration des archevêques de Rouen, le Chapitre dut y porter pour une nuit le corps de Georges d'Amboise et le délivrer à l'abbé qui le lui avait *baillé vif*. Pommeraye, d'après les Registres capitulaires, décrit ainsi cette touchante cérémonie :

« L'évesque d'Avranches (que le chapitre avoit prié d'officier) paraissoit revestu de ses habits épiscopaux : au milieu de ce magnifique convoy, qui prit son chemin par la rue Grand-Pont pour se rendre en l'abbaye de Saint-Ouen, le cercueil de plomb où reposoit le corps de cet illustre défunt étoit porté par douze chapelains

(1) *Les Registres capitulaires*, un imprimé du temps, l'*Hist. de l'Abbaye de Saint-Ouen*, par Pommeraye, p. 172, donnent cette date, tandis qu'un manuscrit de 1544 (ancien fonds Bigot); Taillepied, *Antiquitez de Rouen*, édition de 1587, p. 238 ; Pommeraye, *Histoire des Archevesques*, p. 597, et plusieurs autres ouvrages indiquent le 27 juin comme étant le jour d'arrivée à Rouen du convoi funèbre. La première date doit être considérée comme la plus exacte.

qui, étant arrivez dans le cimetière ou aître de l'abbaye, s'arrêtèrent auprès de la croix, laquelle, selon la coutume, s'y voit élevée. Là, les religieux revestus de chapes, vinrent recevoir le corps. Antoine Bohier, lors abbé, revêtu d'ornemens pontificaux, s'étant approché du cercueil, le haut doyen lui dit : *Vous nous l'avez baillé vivant, nous vous le rendons mort.* Ensuite ledit sieur abbé lui demanda où étoient ses ornemens ou marques de ses dignitez : à quoy le doyen repartit, qu'ils étoient sur la représentation. Il demanda encore si le corps étoit là, on luy dit qu'ouy ; alors il leva le drap mortuaire pour voir le cercueil, qu'il montra aussi à ses religieux, puis ayant fait le signe qu'on levast le corps, il dit que, le lendemain, à pareille heure ou environ, il le rendroit, et ainsi le corps fut porté dans le chœur de l'église de ladite abbaye, où fut célébré un service très solennel. On vint le lendemain requérir le corps avec pareille pompe et en mesme ordre, et les religieux l'ayant reporté au mesme lieu où ils l'avoient pris le jour précédent, ils le remirent entre les mains du clergé de la cathédrale (1). »

La cérémonie religieuse du troisième jour fut des plus solennelles ; le corps de l'illustre prélat fut inhumé à l'intérieur de la Cathédrale, dans la chapelle de la Vierge, à l'endroit où lui fut érigé, quelques années plus tard, par les soins de son neveu, le mausolée que nous admirons encore aujourd'hui.

Ce fut maître Artus Fillon, docteur en théologie, chanoine de Rouen et curé de Saint-Maclou, qui fut chargé de prononcer l'oraison funèbre du prélat,

(1) *Histoire de l'Abbaye de Saint-Ouen*, p. 172.

dont il avait été le vicaire particulier : au dire d'un contemporain et du P. Pommeraye, le *sermon fut très élégant à l'honneur de Dieu et louange dudit seigneur* (1).

Le Chapitre voulant donner un témoignage de la vénération qu'il portait à la mémoire de son premier pasteur, élit à sa place, pour archevêque de Rouen, Georges d'Amboise, deuxième du nom, son neveu, quoiqu'il ne fût alors âgé que de vingt-trois ans (2).

Il existe plusieurs relations des funérailles qui eurent lieu à Rouen en l'honneur de Georges d'Amboise. Il s'en trouve dans les ouvrages de Taillepied, de Baudier, de Pommeraye, de Farin, de Le Gendre, etc. ; toutes ont été reproduites successivement d'après les Registres capitulaires (3), dont elles ne sont qu'une traduction plus ou moins étendue et plus ou moins fidèle. Aucune, que nous sachions, n'a été publiée d'une manière aussi complète que celle qui nous a servi de guide et qui consiste dans un imprimé qui semble dater de l'époque même du décès du prélat. Cet opuscule, intitulé *La reception faicte en la ville et cite de Rouen du corps de feu tres reverend pere en Dieu et seigneur Monseigneur Georges damboyse, Legat du saint siege apostolique, Et archevesque de la dicte ville de Rouen*, se compose de quatre feuillets,

(1) La *Réception faicte en la ville et cite de Rouen du corps de feu tres reverend pere en Dieu et seigneur Monseig. Georges damboyse...* On les vent en la rue Nostre-Dame, pres Saint-Maclou, petit in-4 goth. — *Histoire des Archev. de Rouen*, p. 598. — Sur Fillon, *voy.* notre *Manuel du Bibliog. norm.*, t. I, p. 469.

(2) Dans cette élection, de même que dans ces funérailles, le Chapitre avait eu à cœur de remplir les intentions du Roi qui, à la date des 3 et 12 juin, lui avait écrit à ce sujet.

(3) Vol. XXXII, archives départementales.

petit in-4°, caractères gothiques. L'impression peut être attribuée à Richard Goupil, qui exerçait son art à Rouen dans les premières années du XVIe siècle, et l'indication de la demeure du vendeur fait présumer que celui-ci était le libraire Louis Bouvet. On voit au titre un cartouche des armes pontificales et au verso (en tête de la première page du texte), une initiale richement ornée (1).

Comme préliminaire de la pièce indiquée ci-dessus, et qui donne le récit de la translation de Lyon à Rouen des dépouilles mortelles du prélat, nous mentionnerons un imprimé du temps, dont l'entête porte : *La pompe funerale de la mort de monsieur le legat faicte a lyon.* Il consiste seulement en deux feuillets petit in-4°, caractères gothiques, sans titre et sans nom de libraire et d'imprimeur : la forme des caractères donnerait à penser qu'il est sorti des presses de Martin Morin, l'un des premiers, des plus habiles et des plus féconds imprimeurs rouennais (2).

Un grand nombre de travaux historiques sous le

(1) Les armes du cardinal d'Amboise sont : *Palé d'or et de gueule de six pièces.*

(2) Ces deux pièces, en raison de leur rareté et de l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire de la ville de Rouen, viennent d'être réimprimées (précédées de la majeure partie de cette notice) par les soins de la Société des *Bibliophiles normands.* Un jour peut-être cette Société jugera-t-elle convenable de réimprimer sur la mort du célèbre archevêque de Rouen une pièce de vers non moins rare que les précédents opuscules, composée vers le milieu de l'année 1510, par Ant. Le Forestier (Sylviolus), et qui est intitulée : *De dolenda semperque deploranda reuerendissimi patris ac Dñi Georgii Ambasiani cardinalis Galliarum legati, archiepiscopique Rotomagensis obitu lamentabilis elegia. Epitaphium ejusdem;* impressum Rothomagi pro Ludovico Bouuet, s. d. (1510). petit in-4°, goth. de 6 ff.

titre d'histoires, de notices biographiques, d'éloges, a été écrit sur Georges d'Amboise. En outre, d'intéressantes monographies ont été publiées sur la princière résidence de Gaillon, élevée par ses ordres, de 1502-1509, et sur le magnifique tombeau qui lui a été dressé dans la Cathédrale de Rouen (1). Nous n'avons donc point cherché à présenter un nouveau travail historique sur Georges d'Amboise; nous avons simplement voulu accompagner de quelques notes la relation de ses funérailles; nous nous sommes trouvé porté, en même temps, à rappeler les éminentes qualités du ministre de Louis XII, de l'un de nos plus vénérés archevêques, aux libéralités duquel la ville de Rouen doit son remarquable Palais-de-Justice, plusieurs de ses fontaines, quelques-unes de ses églises, la reconstruction de la majeure partie du grand portail de sa Cathédrale, l'achèvement de la Tour-de-Beurre, et enfin la fonte de la cloche qui pendant trois siècles porta son nom, nom glorieux de Georges d'Amboise, dont un historien disait : « Homme ferme et courageux, homme vrai et sincère, maître de sa langue et de ses passions, sachant à propos se taire et parler,

(1) A. Deville, *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon;* Paris, Imp. Nationale, 1850, in-4 avec atlas inf.—*Tombeaux de la Cathédrale de Rouen;* Rouen, N. Periaux, 1837, fig., in-8, p. 71-105. Pour les frais de son mausolée tout en marbre, dont l'érection fut confiée à Roullânt Le Roux, architecte de la Cathédrale, de 1520 à 1525, l'archevêque de Rouen légua 2,000 écus *au soleil* (4,000 liv.) Plus tard, cette tombe devint aussi celle de Georges d'Amboise II, dont la statue fut placée, en 1550, sur la tablette du sarcophage, derrière celle de son oncle. — *Voy.* aussi Pommeraye, *Hist. de la Cathédrale de Rouen*, p. 52 et suiv.

pousser son ressentiment, le suspendre ou le sacrifier; en général, homme digne de l'estime qu'on eut pour lui de son vivant, et qui s'est conservée depuis sa mort jusqu'à nous (1). »

(1) Le Gendre, *Vie du cardinal d'Amboise*, p. 7. — Historiographe de France, chanoine de la Cathédrale de Paris, l'abbé Le Gendre a été l'un des bienfaiteurs de la Bibliothèque de la Cathédrale, de l'Académie des Palinods et de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

NOTICE

SUR

URBAIN DOMERGUE,

PAR M. BALLIN.

Séance du 24 juin 1864.

MESSIEURS,

Je vous demande la permission d'appeler votre attention sur l'un des grammairiens les plus marquants de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci, quoique son mérite n'ait pas été généralement apprécié à sa juste valeur.

Je veux parler de *François-Urbain* DOMERGUE, né le 24 mars 1745 à Aubagne (1), petite ville de Provence, où son père était pharmacien et où son grand-père avait exercé la profession de notaire. Il reçut une éducation soignée, dont il sut profiter, d'abord dans l'institution

(1) Chef-lieu de canton à 15 kilomètres de Marseille, patrie de l'abbé Barthélemy.

du professeur Lautard, puis sous la direction des Pères de l'Oratoire ; ensuite il étudia le droit et obtint le diplôme de licencié. Agrégé fort jeune à la Société des Doctrinaires (1), il professa, avec autant de succès que de zèle, dans plusieurs de leurs colléges. Ayant quitté ce corps en 1773, il alla demeurer à Lyon, où il devint l'un des 50 instituteurs établis alors en cette ville. C'est là qu'il fit paraître la *Feuille littéraire de Lyon*, dédiée à Mgr le duc de Villeroy, imprimée par Louis Buisson; le premier numéro de cette feuille bimensuelle est du 15 mai 1773, le vingt-quatrième et dernier, du 30 avril 1774 (2). Dix ans plus tard, Domergue publia, aussi à Lyon, son *Journal de la Langue françoise, soit exacte, soit ornée*, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, par cahiers de chacun 36 pages in-12, et qui fut l'origine de la réputation qu'il s'est acquise d'un des grammairiens les plus distingués du XVIIIe siècle et d'un scrupuleux zélateur de la pureté de notre langue (3). Le premier numéro parut le 1er septembre 1784.

(1) Ou Pères de la Doctrine chrétienne qui furent réunis plus tard aux *Oratoriens*.

(2) Je trouve cette indication dans la très curieuse *Histoire des Journaux de Lyon*, de 1677 à 1814, rédigée par notre honorable confrère M Aimé Vingtrinier, imprimeur en cette ville (Lyon, Léon Boitel, 1862). Voici la remarque qu'il fait sur cette publication: « La *feuille littéraire* rend compte « de tout ce que les Lettres, les Sciences et les Arts produisent d'intéressant, « surtout à Lyon. Il n'est pas jusqu'aux réclames qu'elle présente d'une ma- « nière gracieuse et poétique. »

(3) Voici l'opinion du même auteur sur cette nouvelle publication: « Des « annonces d'ouvrages, une correspondance active et variée sur des difficultés « grammaticales et sur d'autres sujets littéraires, une critique fine et spiri- « tuelle donnent à ce journal un intérêt beaucoup plus vif que son titre ne « semble l'annoncer. »

Cet ouvrage, pour la rédaction duquel il était secondé par d'habiles collaborateurs, notamment Brunel et Morel aîné, de Lyon; Thomas, de l'Académie française, et autres, offre une lecture instructive et presque toujours amusante par la variété des sujets dont il s'occupe. On y trouve l'examen et la critique des ouvrages nouveaux, en prose ou en vers, dus à nos auteurs les plus estimés, et l'on y fait ressortir non-seulement les incorrections qui ont pu leur échapper, mais encore les beautés qui ont contribué à leur célébrité.

L'auteur en indiqua le but en ces termes :

« Fonder sur une métaphysique claire un système « de grammaire absolument neuf, sans prétendre « donner l'exclusion à aucun autre ; répondre aux dif- « férentes questions sur la langue écrite ou parlée ; « exercer une censure motivée, instructive ; donner « une théorie succincte et lumineuse de tous les « ouvrages de goût, soit en prose, soit en vers ; « n'annoncer, n'analyser, ne recueillir que ceux qui « portent l'empreinte du talent ; consacrer, dans le « langage des dieux, tous les événements moraux, « physiques et politiques dignes de l'attention des « hommes : tel est le plan du JOURNAL DE LA LANGUE « FRANÇOISE. »

Ne pouvant indiquer les innombrables sujets qui appellent tour à tour l'attention du lecteur, je citerai seulement l'examen critique et raisonné du Dictionnaire de l'Académie française, tout en professant un grand respect pour l'illustre Compagnie qui l'a publié, du Dictionnaire de l'abbé Féraud, de la dixième édition de la Grammaire de Wailly (1786), des Opuscules poétiques du chevalier de Cubières, de l'*Almanach des Muses*, des

Amants d'autrefois, par Mme de Beauharnais, etc., etc. On y rappelle, entre autres faits curieux, le récit de la Translation triomphale du corps de Voltaire au Panthéon (1), (vol. 9, 12 juillet 1791, p. 133) et une anecdote qui semble avoir donné à Regnard l'idée de son *Légataire universel* (vol. 9, juillet 1791, p. 61).

Le *Journal de la Langue françoise* fait aussi quelques excursions dans le domaine de la langue latine; ainsi il reproduit plusieurs traductions de l'ode d'Horace : *Donec gratus eram tibi;* il les compare entre elles et les commente; il y en a une en patois avignonnais qui, suivant l'éditeur, réunit aux beautés de l'original les grâces particulières de l'idiome provençal. Une autre est un agréable badinage dont les interlocuteurs sont *Pierrot* et *Colombine;* la gaîté qui règne dans cette version me fait penser qu'on en lira les dernières strophes avec plaisir.

Après s'être rappelé le charme du commencement de leur liaison, les deux amants continuent ainsi leur dialogue :

PIERROT.

J'aime une basque à la folie ;
Sa voix à son tambour se marie à ravir.
S'il fallait m'étrangler pour prolonger sa vie,
Au défaut d'un licou, mes mains viendraient s'offrir.

(1) Voltaire, né en 1694 à Paris, où il est mort le samedi 30 mai 1778, à onze heures du soir, fut transporté secrètement pour être inhumé dans l'abbaye de Scellières, à 2 kilomètres de Romilly-sur-Seine (Aube), et ramené en triomphe au Panthéon, en 1791. Son cœur, qui fut embaumé séparément et gardé à Paris, a été déposé à la Bibliothèque impériale, en décembre 1864.

COLOMBINE.

Pour Arlequin, qu'a vu naître Bergame,
Mon cœur brûle comme un tison;
Il est jeune, Arlequin, il répond à ma flamme;
J'avalerais deux verres de poison,
Si la Parque pour lui laissait rouiller sa lame.

PIERROT.

Mais de ma basque, dès ce jour,
Si j'allais briser le tambour;
Si tu redevenais ma princesse adorable;
Si je t'ouvrais mes bras; si l'épaisseur d'un câble
Me liait à toi sans retour!...

COLOMBINE.

Bien qu'Arlequin ait l'éclat de l'ébène;
Bien que ton cœur, malgré sa chaîne,
Soit plus léger qu'un cerf-volant,
Et plus brutal qu'un ouragan,
C'est avec toi que ton amie
Veut passer et finir sa vie.

Ailleurs, il emprunte la forme dramatique pour résumer les diverses opinions émises par quatre latinistes, réunis chez lui afin de disserter sur la valeur du mot *pallenti*, appliqué à *olivæ*, dans la 5e églogue de Virgile. Louis Verdure, principal du collége du Blanc (1), prétend que la *pâleur* doit s'entendre de l'*écorce* de l'arbre; François de Neufchâteau l'attribue au *fruit mûr*; Modeste Gence affirme qu'il est question de la *fleur*; Domergue, qui, précédemment, avait supposé qu'il s'agissait de la *feuille*, a recours à une

(1) Le Blanc, chef-lieu d'arr. du départ. de l'Indre, à 7 myr. de Châteauroux.

espèce de prosopopée pour accréditer une opinion toute différente. Il feint que l'ombre du poète latin vient au milieu d'eux jeter une lumière nouvelle sur leurs incertitudes.

« Toutes vos explications, dit Virgile, portent à faux; « elles tendent à rendre raison d'un mot que je n'ai pas « mis ; *pallenti olivæ* n'est jamais sorti de ma plume. « J'ai voulu dire que le *saule pliant*, et par conséquent « *faible*, est inférieur à l'*olivier*; *pâlissant* n'eût pas « rendu mon idée; l'épithète qui contraste est *vigou-* « *reux*, et c'est *pollenti* qui m'a été inspiré par la rai- « son, sans laquelle les vers ne sont que des riens pom- « peux. Un bénédictin ignorant, frappé de l'apparence « de pâleur qu'offre l'olivier, a substitué l'*a* qui res- « semble à l'*o*, lorsque la liaison de cette lettre à une « autre se fait dans la partie du milieu, et tout le monde « a copié cette faute. C'est ainsi que Delille, ayant donné « aux murs de Paris l'épithète de *fumeux*, qui est pitto- « resque, vit son éditeur y substituer *fameux*, qui est « commun et insignifiant. » (*J. de la Langue françoise*, vol. 9, p. 34.)

Domergue aurait pu alléguer en outre que la *pâleur* n'ajoute aucune qualité au sujet et qu'elle n'est d'ailleurs pas non plus particulière à l'*olivier*, puisqu'elle est également propre à plusieurs autres arbres, notamment au *saule*. Quoi qu'il en soit, cette remarque m'ayant semblé présenter un certain intérêt, j'ai voulu la soumettre à l'appréciation de trois de mes amis très compétents. L'un, jeune érudit, accoutumé à explorer les arcanes des bibliothèques des pays lointains, s'est montré d'abord assez disposé à se ranger à l'avis du célèbre grammairien ; toutefois il a pensé qu'avant de se

prononcer, il faudrait vérifier les plus anciens manuscrits. Ce conseil, difficile, pour ne pas dire impossible à suivre, serait, selon moi, peu utile, parce que cette vérification a dû être faite depuis longtemps et que d'ailleurs la faute, si faute il y a, pourrait bien avoir été commise par le premier copiste qui aurait entraîné tous les autres. Je me suis adressé ensuite à un littérateur qui m'a paru faire peu de cas de l'idée de Domergue, objectant que *pollens* est un mot prosaïque et trivial, que Virgile n'aurait pas voulu employer. Enfin un professeur d'une de nos facultés les plus renommées m'a répondu ce qui suit :

..... « Ce mot lui plaisait peu (à Virgile), puisqu'il « ne l'a point employé dans ses trois œuvres capitales, « tandis que *pallens* est une épithète qu'il affectionne. « Mais quel est le sens du vers sur lequel vous me con- « sultez? Est-ce bien l'opposition entre *lenta* et *pallenti* « qu'il faut chercher? Les épithètes sont subordonnées « à leurs substantifs. C'est *salix* et *oliva* que Virgile « oppose l'un à l'autre. Qu'est-ce que l'inutile saule « auprès de l'utile olivier? L'olivier est le premier arbre, « aux yeux de Columelle : *Olea prima omnium arborum* « *est* (v. 7). Comme chanteur, Amyntas est aussi loin « de Mopsus que le saule l'est de l'olivier. — C'est clair, « direz-vous; mais les épithètes? Il ne s'agit que des « épithètes. — Eh bien! chacune caractérise son objet, « sans que Virgile ait voulu faire contraster les qualités « qu'elles représentent. Ces épithètes caractéristiques « sont tout-à-fait dans le goût des anciens : le saule est « souple et pliant, *lenta;* l'olivier, ou au moins une « espèce d'olivier, a le feuillage d'un vert noirâtre « *pallens*. . Virgile a opposé les deux idées représentées

« par *salix* et *oliva*, il a jeté en même temps des épi-
« thètes poétiques et caractéristiques, sans *soupçonner*
« le *soupçon* futur de Domergue. »

Au surplus, il est à remarquer que Domergue, lui-même, n'a pas pu ou n'a pas osé substituer son idée à celle du texte consacré, il a esquivé la difficulté en traduisant ainsi :

Au rosier empourpré cède l'humble lavande,
Le viorne flexible à l'arbre de Pallas ;
Tel cède à ton hautbois le pipeau d'Amyntas.

La Prononciation françoise (ou Manuel des étrangers), Paris 1806.

D'autres traducteurs se sont donné la même liberté :

Mon choix sera facile : autant le goût préfère
La rose éblouissante à la mousse légère,
A l'arbuste ignoré, l'olivier de Pallas,
Autant je vois Mopsus au-dessus d'Amyntas.

De Langeac (Giguet et Michaud), Paris 1806.

Autant, parmi les fleurs dans nos jardins écloses,
L'humble lavande cède à la pourpre des roses,
Autant Amynte cède aux accords de Mopsus.

P. Dorange (Arthus-Bertrand), Paris 1809.

Ah ! plutôt comparer l'algue impure à la rose,
Le saule des marais à l'arbre de Pallas,
Que vouloir à Mopsus comparer Amyntas !

Achille Deville (Nicétas Periaux), Rouen 1828.

Enfin, il faut remonter à la fin du XVIe siècle pour trouver une traduction à peu près littérale, mais qui n'est plus de mise aujourd'hui.

Comme le saux ployant cède au palle oliuier,
Comme l'humble lauande au pourprissant rosier :
Ainsi ie tien qu'Amynte auprès de toy radotte.

Robert et Anthoine Le Cheualier d'Agneaux frères, de Vire, en Normandie. (Thomas Perier), Paris, M. D. LXXXII (1).

Après cette digression, un peu longue, je me hâte de revenir au Journal de la Langue française ; je ne dois pas oublier de mentionner qu'on y trouve (vol. 5 et 6) des *Observations sur la grammaire en général et sur les parties d'oraison essentielles à toutes les langues*, par *Dom.* GOURDIN, *bénédictin de Saint-Maur*, à qui la ville de Rouen a dû plus tard l'organisation de sa Bibliothèque, dont il devint le premier conservateur ; il fut ensuite le premier archiviste de notre Académie et remplaça, dès 1804, M. Haillet de Couronne, comme secrétaire de la classe des Lettres.

J'ai une idée vague que Domergue épousa une institutrice de Lyon, qui est morte peu d'années après son mariage ; on trouve, dans le numéro du journal du 15 novembre 1784, une charade signée de *Mme Domergue*, de Lyon : c'est là le seul indice que j'aie pu recueillir à ce sujet. Cette charade n'est qu'un quatrain ; la voici :

Terpsicore avec art arrange mon premier,
La Grèce eut jadis l'avantage
D'offrir de mon second le septuple assemblage ;
Des fragiles humains la vie est mon entier.

(1) Cette traduction complète des œuvres de Virgile a eu plusieurs éditions et est encore recherchée aujourd'hui.

Le numéro 24 du 1er janvier 1788 est le dernier publié à Lyon ; Domergue y demeurait encore et n'annonçait pas devoir le quitter ; cependant il ne tarda probablement pas longtemps à se rendre à Paris, où il reprit la publication de son journal, le 1er janvier 1791, *deuxième année de la liberté*, et il y ajouta une *troisième partie* qu'il annonçait comme purement additionnelle, mais impérieusement réclamée par les circonstances ; ce sera, disait-il, un *Précis des opérations courantes de l'Assemblée législative*.

L'ouvrage eut d'abord un certain succès, mais dès lors on s'occupait moins de littérature que des affaires publiques, et cette publication a cessé le 24 septembre 1791.

L'auteur donnait son adresse, d'abord au Musée national, rue Dauphine ; mais, au mois de juillet 1791, il alla demeurer rue de Condé, n° 1, où il essaya d'organiser la *Société délibérante des Amateurs de la langue française*, dont les souscripteurs résidants devaient payer 24 livres et les correspondants 12 livres par an ; elle réunit bientôt un nombre assez considérable d'hommes de lettres très connus, parmi lesquels je citerai quelques-uns des plus remarquables, tels que l'abbé Sicard, Mercier, Condorcet, Ducis, Chénier, de Saint-Ange, l'abbé Galignani, Fabre-d'Eglantine, Collot-d'Herbois, Anacharsis Clootz, Charles de Pougens, Rabaud de Saint-Etienne, Boissi-d'Anglas, Roucher, Moreau de Saint-Méry, l'abbé Auger, Brissot, etc.

Plusieurs dames aussi s'étaient fait inscrire au nombre des souscripteurs, notamment Mmes de Chassenay, Fanny de Beauharnais, de Villette, de Condorcet et quelques autres.

Domergue avait une telle passion pour le perfectionnement de la langue française, qu'aux époques les plus orageuses de la Révolution et quoique réduit à une grande gêne, il n'en donnait pas moins des cours gratuits. Heureusement, son désintéressement reçut bientôt sa récompense, car, lorsque la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) eut réglé la réorganisation des écoles publiques et de l'Institut, il fut nommé professeur de grammaire générale à l'école centrale des Quatre-Nations, et ensuite professeur d'humanité au lycée Charlemagne. C'est à la même époque qu'il fut admis à l'Institut, comme membre de la classe de la langue et de la littérature françaises.

Le calme était depuis longtemps rétabli, mais la mauvaise santé de Domergue le rendait sédentaire et ne lui permettait plus de se livrer assidûment au travail; néanmoins, il ne voulait pas abandonner ses études de prédilection, et le 25 octobre 1807, il institua chez lui, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 14, l'*Académie grammaticale,* dont je fus le secrétaire; elle se réunissait tous les dimanches, depuis une heure jusqu'à trois (1). L'anniversaire de la fondation devait être célébré par un banquet (2), et les procès-verbaux étaient destinés à être publiés sous le titre de *Solutions de l'Académie grammaticale* Elle avait pour devise *Rien*

(1) Elle a tenu 83 séances, jusqu'au 18 juin 1809. Domergue, dont la maladie s'aggravait de jour en jour, ne tarda pas à mourir, et je quittai Paris au mois de juillet de la même année. L'Académie grammaticale essaya de se soutenir encore quelque temps, et Boniface en devint le secrétaire, mais elle ne tarda pas à se dissoudre.

(2) Il y en eut un en effet, le 23 octobre 1808; 20 membres y ont assisté.

n'est bon que le vrai, et se composait d'une vingtaine de membres, la plupart professeurs et maîtres de pension, tels que Berger, Boniface, Cros, Lemare, Pastelot, Perrier, Ramon, Vanier, etc. Ce dernier, ayant publié un petit ouvrage intitulé : *La Clef des Participes* (1807), Domergue dit : *S'il a la clef, nous avons la serrure.*

La Société avait pour but de résoudre les difficultés proposées soit par les membres, soit par des étrangers, et qui étaient inscrites à l'avance ; on s'occupa aussi de l'examen grammatical des œuvres de Boileau, en commençant par les Satires.

Domergue avait en outre proposé un travail à exécuter par chaque membre en particulier, mais qui devait être révisé en commun et publié par lui ; c'était : *Le Vocabulaire des noms propres d'hommes, de sectes, de peuples et de lieux célèbres,* avec des éclaircissements sous les différents rapports de l'orthographe, de la prononciation, du genre, de l'étymologie, de l'instruction historique ou géographique, de la curiosité et du style, ouvrage considéré comme un supplément nécessaire au Dictionnaire de l'Académie. Les *lettres* avaient même été distribuées entre les membres, mais je ne sache pas qu'aucun s'en soit occupé, pas même moi, qui m'étais chargé de l'A.

C'est ici le lieu de parler d'un billet adressé à Domergue par le cardinal Maury (1), et dont voici le texte en *fac-simile :*

(1) L'abbé Maury (Jean-Siffrain), né le 26 juin 1746, à Vauréas (Vaucluse), fils d'un cordonnier, fut fait cardinal en 1794 et devint archevêque de Paris peu de temps après le décès de Domergue, le 14 octobre 1810 ; il est mort le 10 mai 1817, à Rome, où il repose à *Santa Maria in valicella.*

21 août 1808

Le Cardinal Maury a l'honneur de renouveller ses tendres complimens à son cher et illustre confrère, Monsieur Domergue, il le prie de vouloir bien lui dire son sentiment sur une question de grammaire, relative au régime et à la conjugaison du verbe approcher qu'on croit communément être actif seulement. Peut-il dire,

Jamais Racine n'avoit approché de plus près de l'élévation et de l'énergie de Corneille?

ou

n'avoit approché de plus près l'énergie et l'élévation de Corneille,

ou

ne s'étoit approché de plus près de

Et.

Ce verbe n'est-il qu'actif dans notre langue?

La réponse d'un juge sera sa règle. Valet amantem ama.

Domergue fut très satisfait de ce billet qui, en effet, est une preuve de la haute estime et de l'amitié du célèbre cardinal qui l'appelle, non son *collègue* mais son *confrère,* expression plus affectueuse ; aussi s'empressa-t-il de le communiquer à l'Académie grammaticale, dans sa plus prochaine réunion, où l'on a décidé « qu'*approcher* est de sa nature un verbe actif direct qui peut se construire avec deux compléments (ou régimes), avec un seul ou même sans aucun complément, suivant le plus ou moins d'intérêt que présente chacun d'eux. »

Sensible à la critique, Domergue l'était aussi à l'éloge, et c'est avec grand plaisir qu'il reçut une lettre flatteuse d'un nommé Bastanzi (1), professeur de langues à Dresde, lui annonçant qu'il s'occupait de la traduction en allemand de son *Manuel des étrangers* et lui demandant la permission de placer au-dessous du nom de l'auteur celui du traducteur, qui serait; disait-il, comme une petite étoile à côté du soleil. Domergue, à qui je lisais cette lettre, me dit, d'un air de contentement : *Ah! cette petite étoile, c'est une drôle d'idée, n'est-ce pas?*

Quoique vif et impatient, Domergue était d'un caractère doux, il supportait ses douleurs avec résignation et était toujours prêt à obliger. Chez lui, la critique ne fut jamais l'effet de la haine; il était sans fiel et ne se vengeait des injustes épigrammes de son collègue Le Brun (2) qu'en s'amusant à l'embarrasser, soit qu'il insistât

(1) Le hasard me fit rencontrer, peu de temps après, M. Bastanzi, au congrès de Vienne, en 1814.

(2) Le Brun (Ponce-Denis-Ecouchard), né en 1729 à Paris, où il est mort le 7 septembre 1807. Ses belles odes lui ouvrirent les portes de l'Institut et lui firent donner le surnom de *Pindare.* Son penchant à l'épigramme était une

pour en avoir communication, soit qu'il lui en fît des compliments ironiques.

La plupart de ces épigrammes sont d'un goût douteux, telles que les suivantes :

Domergue rit des bons mots qu'il croit dire ;
Rien n'est plus sot, Domergue, qu'un sot rire.

—

Urbain, d'un bel onagre a le rire et la panse :
Le plus âne des deux n'est pas celui qu'on pense.

—

Un et puis un font deux, j'en atteste Barême,
Nous dit ce pédant importun ;
Et moi je lui soutiens, en l'attestant lui-même,
Que Domergue et sot ne font qu'un.

—

Au surplus, voici peut-être les moins mauvaises :

Ce pauvre Urbain que l'on taxe
D'un pédantisme assommant,
Joint l'esprit du Rudiment
Aux grâces de la Syntaxe.

—

Dès qu'Urbain paraît dans sa Chaire,
Tout dort ou bâille autour de lui :
Il croit professer la grammaire
Et ne professe que l'Ennui.

véritable manie ; il en a composé contre ses plus intimes amis et même contre Bonaparte, son bienfaiteur, pour lequel cependant il professait une grande admiration; mais comme il était d'un caractère fort timide, il ne pouvait penser à cette hardiesse sans frémir; c'est ce qui fit dire de lui :

Et de son vers hardi lui-même est effrayé.

Comme il arrive souvent, ces plaisanteries sont exagérées, et Domergue lui-même semble y avoir répondu d'avance dans les passages suivants de ses *Solutions grammaticales :*

« La critique ne vaut pas le génie, mais le génie a de « grandes obligations à la critique.

« L'usage, en fait de syntaxe écrite, qui est-ce qui le « constitue? Evidemment, les écrivains. Quand tous les « écrivains sont constamment d'accord sur un point, « ce concert unanime forme l'usage universel, dont « les lois sont souveraines, sans égard même pour quel- « quës justes observations de la logique grammaticale. « Quand tout le monde a tort, il faut bien que tout le « monde ait raison. » (P. 103.)

Et ailleurs : « La raison elle-même, dont l'autorité a « tant de poids, cède à l'usage universel :

« Souverain du langage, on le doit respecter,
« Lui seul dicte des lois et peut seul en dicter. »
(P. 195.)

Il était d'ailleurs ennemi de l'affectation, et il disait lui-même que le *purisme est la superstition des grammairiens.* Ami sincère de la vérité, il l'accueillait avec empressement, et, même avant de le connaître, je dus sa bienveillance à l'indication d'une erreur, dans le commencement de ses *Solutions grammaticales* (1), dont mon ami Bôniface m'avait fait voir les premières épreuves, et dont je fis ensuite la *Table des matières.*

L'anecdote suivante donnera une idée de sa vivacité et de son horreur pour les fautes de langue :

(1) Imprimées en 1807 et publiées avec la date de 1808.

Un abcès dans la gorge le suffoquait et le retenait au lit. Son médecin s'approche en lui disant : « Si « vous ne prenez point ce que je vous ordonne, *je vous « observe que...* » — Ah ! misérable, s'écrie le moribond, transporté d'une sainte colère, n'est-ce pas assez de m'empoisonner par tes remèdes ? faut-il encore qu'à mes derniers moments, tu viennes m'assassiner par tes solécismes ! Va-t-en !... A ces mots, prononcés avec véhémence, l'abcès crève, la gorge se débarrasse et, grâce au solécisme, le grammairien est rendu à la vie.

Du reste, il était fort insouciant et fort désintéressé; le fait que je vais rapporter en est une preuve : il me disait un jour qu'on lui avait volé sa montre, et, comme je cherchais à lui témoigner la part que je prenais à cet accident, il ajouta : *Ah ! ma foi, je n'en suis pas fâché ! je n'aurai plus la peine de la monter !*

Je ne dois pas terminer cette Notice sans essayer de retracer le portrait de celui qui en est le sujet : lorsque je fis sa connaissance en 1807, il sortait rarement ; je le peindrai donc chez lui, en robe de chambre, sans cravate, assis dans son antique fauteuil, coiffé un peu sur l'oreille gauche d'un petit bonnet de velours noir à liséré d'or ; il penchait aussi habituellement la tête de ce côté. De la taille de cinq pieds quatre à cinq pouces, la poitrine large ; il avait dû être bel homme, avant d'être appesanti par l'âge et la souffrance ; ses cheveux, dont une mèche plate couvrait chacune de ses tempes, étaient rares et presque tous blancs ; il avait le visage plein, le front haut, le nez tant soit peu aquilin, la bouche moyenne et, sous son large menton un second commençait à se former ; il

avait la peau rugueuse, un peu basanée et marquée de petite vérole; enfin, on l'aurait trouvé laid si sa physionomie eût été moins expressive et moins spirituelle, si son regard n'eût pas été plus vif que ne semblait le comporter la conformation de ses yeux, sa vue courte, ses paupières et ses sourcils dégarnis. Il riait rarement, et cependant il avait un certain air de gaîté, quelquefois un peu moqueur, et s'animait surtout lorsqu'il parlait de grammaire, ce qui lui arrivait souvent, ou lorsqu'il citait quelques passages de sa traduction en vers des Eglogues de Virgile.

Sentant sa fin approcher, Domergue alla demeurer près du Val-de-Grâce, pour être plus à portée de son médecin, qui était attaché à cet établissement; enfin, succombant aux suites d'une hernie qui le tourmentait depuis longtemps, il mourut le 29 mai 1810.

M. le comte Daru, président de la classe de la langue et de la littérature françaises, prononça, sur la tombe de son collègue à l'Institut, un discours où il donna des éloges à son ardeur pour le perfectionnement de notre langue, à la justesse et à la sagacité de son esprit; il dit ensuite, dans sa réponse au Discours du successeur de Domergue : « L'Académie « estimait en lui, non-seulement ses connaissances, « mais encore ce zèle éclairé pour les intérêts de la « la langue, cette ferveur si rare dans les travaux « entrepris en commun, surtout cette simplicité de « mœurs qui lui conciliait la bienveillance générale « et qui lui avait révélé que l'étude peut tenir lieu « de toutes les jouissances vraies ou fausses qui con- « sument ordinairement la vie des hommes. »

De Saint-Ange, élégant traducteur d'Ovide, qui

avait été, comme Domergue, professeur de Grammaire générale et de Belles-Lettres au Lycée Charlemagne, et qui lui succéda à l'Institut, ne craint pas d'affirmer que son devancier avait su, par ses vues nouvelles, se placer au rang des grammairiens philosophes les plus distingués, tels que Girard, Dumarsais, Condillac, Beauzée, d'Olivet et Marmontel. « Mon prédécesseur, dit-il, était à la fois « philologue et philosophe; la solution des divers pro- « blèmes qu'il propose découle de principes sûrs, inva- « riables, universels, comme la logique dont ils émanent, « et applicables, dans toutes les circonstances, aux « difficultés qui pourraient embarrasser et semblent « naître des efforts qu'on fait pour les résoudre..

« Ce qui caractérise sa Grammaire, c'est qu'elle est « à la fois élémentaire et transcendante; à la portée de « l'intelligence la plus commune, il ne s'y mêle aucune « espèce de système; c'est toujours la raison qui, « motivant les règles et les épurant au creuset de l'ana- « lyse, consacre ou quelquefois réforme l'usage. »

Plus loin, il ajoute : « Si la langue française cessait « d'être en usage, les écrits de Domergue suffiraient « presque seuls à révéler à l'avenir les mystères les « plus secrets de notre idiome.

« Plein d'un zèle en quelque sorte religieux pour la « propagation de sa langue, M. Domergue avait créé « une espèce de jury pour la langue française. Il « était l'âme et le chef de ce tribunal de première ins- « tance, auquel on avait recours de tous les départe- « ments de la France et même des pays étrangers. Il « faisait imprimer ses solutions journalières, qui for- « maient un recueil très utile et même très agréable à

« lire. L'Académie a presque toujours confirmé ses dé-
« cisions. »

On doit s'étonner, après des témoignages aussi élogieux, de l'opinion défavorable qui a régné assez généralement contre Domergue ; mais quelques innovations dans les termes de grammaire, dont les esprits superficiels se sont mal à propos effarouchés, ainsi que son éloignement pour toute espèce d'intrigue, ont donné beau jeu à ses détracteurs et l'ont empêché d'obtenir la brillante réputation que devaient lui assurer l'étendue de ses connaissances.

Dans l'un de ses meilleurs ouvrages, son *Mémoire sur la proposition grammaticale*, on lit :

« Nulle langue ne peut fondre la pensée d'un seul jet ;
« le langage analyse, décompose nécessairement. Dans
« ce jugement écrit ou parlé, dans cette proposition :

La rose est brillante,

« la *rose* est l'objet de mon jugement, la chose à
« juger, *res judicanda*, c'est le JUDICANDE. *Est* me pré-
« sente le moyen de juger; la chose par laquelle je juge,
« c'est le JUDICATEUR. *Brillante* me peint la chose jugée,
« trouvée dans la judicande, dans la rose, *res judicata*,
« c'est le JUDICAT. »

Voilà les mots sur lesquels la routine s'est récriée, et cependant il me semble qu'on ne saurait disconvenir que *judicande* et *judicateur* sont des mots aussi bien formés, aussi clairs, aussi faciles à retenir que *dividende* et *diviseur*, contre lesquels personne ne s'avise de réclamer; et quant à *judicat*, il a l'avantage d'avoir une origine commune avec les deux autres, et d'être par conséquent plus intelligible que *quotient*.

Au mot *régime*, Domergue a substitué *complément*, qui est plus clair, et c'est à peu près à ces légers changements que se bornent les innovations dont on a essayé de faire des énormités grammaticales !

J'achèverai de faire connaître Domergue en rapportant ici, par extrait, son testament dont je possède le brouillon et une copie quelque peu différente ; on y verra la preuve à la fois de son amour constant pour la science grammaticale, de son bon cœur et de sa modestie :

« Je lègue à Mlle Domergue, ma nièce, fille unique « de mon frère (Jean-Baptiste), ma portion dans l'hé- « ritage paternel et maternel.

« A la municipalité d'Aubagne, ma portion de l'hé- « ritage de ma tante, pour *fonder*, en faveur des jeunes « gens de l'un et de l'autre sexe, nés et instruits dans « cette ville, *trois prix de grammaire*, à décerner tous « les ans, le 24 mars, jour anniversaire de ma nais- « sance. »

(Il évaluait ce legs à environ 200 fr. de rente, mais j'ai su depuis qu'il s'est réduit à beaucoup moins).

« A Mme Moreau, mon argenterie, ma bibliothèque, « ma cave, enfin tout mon mobilier, pour être vendu « par elle, et former, avec le produit futur de mes ou- « vrages, réuni aux effets publics que je possède, un « revenu qui, après la mort de cette dame, devra re- « tourner aux héritiers Domergue. »

Un autre article de ce testament sollicite une pension pour cette même personne qui depuis seize ans lui donnait, dit-il, des soins tendres et désintéressés, des conseils et des consolations.

(J'ajoute que cette personne était une très petite

femme, d'une figure agréable. Quoique sans instruction, sa conversation était spirituelle, enjouée et même gracieuse ; mais l'oreille du grammairien avait souvent à souffrir de ses liaisons irrégulières et de ses locutions bourguignonnes. Sincèrement attachée à son ami, elle ne put supporter longtemps l'isolement où sa mort la laissa, et elle mit fin elle-même à ses ennuis, à l'âge d'environ quarante-cinq ans).

Voici la suite du testament :

« Je me plais à me confier, pour l'accomplissement « de mon vœu, au crédit bienveillant de S. Exc. M. le « Ministre d'Etat Maret et à l'honorable amitié de S. « Em. M. le cardinal Maury.

« Je désire que M. le Sénateur François de Neuf- « château et mon illustre compatriote M. Renouard (1) « veuillent bien traiter avec un libraire de ceux de mes « ouvrages dont je n'aurais pas disposé de mon vivant. « Je remercie mille fois, comme d'un service déjà rendu, « mes quatre honorables collègues de l'Académie fran- « çaise, dont la délicatesse ne laissera pas sans exécu- « tion les dernières intentions d'un homme de lettres « qui met en eux la plus chère espérance.

« Je consigne également ici les actions de grâces les « plus vives et les plus étendues à mes bons voisins « et amis M. Derville et M. Lacave (2), pour la bonté « qu'ils auront sans doute d'être mes exécuteurs testa-

(1) Je ne sache pas qu'il ait fait aucun usage de ces manuscrits, aujourd'hui complètement oubliés.

(2) Je ne me rappelle nullement le premier ; quant au second, c'était un grand bel homme qui venait assez souvent causer avec Domergue ; celui-ci me dit un jour : « Vous voyez bien Lacave, c'est un acteur médiocre, mais c'est un excellent professeur de déclamation. »

« mentaires, de faire tout ce qui dépendra d'eux pour « que toutes mes volontés, mes intentions obtiennent « leur plein effet, sans oublier le désir que contient « l'article 8 et dernier de ce testament olographe. »

Ce dernier article est ainsi conçu :

« Je veux que mes funérailles soient de la plus grande « simplicité, comme il convient à ma fortune et à « mon goût.

« A Paris, 1er janvier 1809. »

Enfin, je ne saurais me dispenser de compléter cette Notice par la liste des principaux ouvrages de Domergue (1). Ce sont :

1° Le Journal de la Langue françoise (2), *soit exacte, soit ornée*, etc., de 1784 à 1791, 10 vol. in-12, dem.-rel. Je l'ai complété, autant que je l'ai pu, par l'addition de quelques cahiers manuscrits.

2° Grammaire françoise simplifiée, *nouvelle édition* (qui doit être la 2e) portant la date de 1782. Elle est divisée en quatre parties et plus étendue que la 4e édition qui n'est qu'*élémentaire*. — Le même volume réunit : La Clef des Participes, par V.-A. *Vanier*, et le Manuel de Littérature, par *Vigée*. — Vol. in-12, relié.

3° Un volume semblable au précédent contient : 1° Exercices orthographiques, nouvelle édition, aug-

(1) Les ouvrages de Domergue étant devenus très rares, même introuvables, je me propose, pour en assurer la conservation, de donner ceux que je possède à la Bibliothèque publique de la ville de Rouen, où les amateurs pourront toujours les consulter.

(2) Domergue n'a jamais voulu consentir à substituer l'*ai* à l'*oi*, prononcé *è*, prétendant que ce serait remplacer une irrégularité par une autre, et je crois pouvoir dire qu'il avait tort, parce que la nouvelle orthographe a au moins le mérite de représenter une prononciation toujours la même.

mentée d'une *Table d'homonymes auriculaires* et d'une *nomenclature de mots à difficultés*. — 1810 (1) = 2° LE MÉMORIAL DU JEUNE ORTHOGRAPHISTE, *suivi de quelques distiques moraux*. — an VI, 1798. = 3° GRAMMAIRE FRANÇOISE SIMPLIFIÉE ÉLÉMENTAIRE, 4e édition, 1791, — l'an III, suivie de l'*Analyse de la proposition grammaticale*, qui se retrouve plus complète dans le volume ci-après.

4° LA PRONONCIATION FRANÇOISE, *déterminée par des signes invariables, avec application à divers morceaux en prose et en vers; suivie de notions orthographiques et de la nomenclature des mots à difficultés*. Paris, an V, 1797.

Dans le même volume se trouve le commencement de la GRAMMAIRE GÉNÉRALE ANALYTIQUE, *distribuée en différents Mémoires, lus et discutés à l'Institut national de France*. Paris, an VII, 1799. Vol. in-8° dem.-rel.

Le premier Mémoire, sur la *Proposition grammaticale*, est le seul qui ait été publié; véritable chef-d'œuvre en son genre, jamais plus saine logique, jamais style plus élégant et plus concis n'avaient servi à démontrer, dans toutes ses parties, l'anatomie exacte de notre syntaxe. Tous les amateurs de la langue française et de la science grammaticale doivent donc regretter que ce remarquable Traité n'ait point été continué.

5° LA PRONONCIATION FRANÇAISE (2) *déterminée par des signes invariables*, etc., ou MANUEL DES ÉTRANGERS

(1) Ces exercices, où règnent un ordre et une méthode qui facilitent l'instruction, offrent un nombre infini d'observations, de recherches et de détails très utiles.

(2) L'*a* qui se trouve ici doit être considéré comme une inadvertance de l'imprimeur.

Le MANUEL reproduit à peu près, avec de grandes améliorations, la *pronon-*

AMATEURS DE LA LANGUE FRANÇOISE, *ouvrage utile aux François eux-mêmes*, contenant tout ce qui a rapport aux genres et à la prononciation. Paris, à la librairie économique, MDCCCVI. — 1 vol. in-8° dem.-rel. — L'auteur a prosodié dans ce *Manuel*, en caractères dont il est l'inventeur, sa traduction des dix Eglogues de Virgile et quelques autres morceaux de sa composition. Il y a joint un *Dialogue en réponse aux objections* et un *Traité de lecture, sous le double rapport de la correction et du goût*. On pourrait croire que cet ouvrage n'est destiné qu'à des écoliers ou à des étrangers, mais le Français qui sait le mieux sa langue y trouve encore des leçons et s'étonne, en les étudiant, de reconnaître qu'il n'est lui-même, pour ainsi dire, qu'un écolier.

6° SOLUTIONS GRAMMATICALES, *recueil qui contient les décisions du Conseil grammatical, et, avec des améliorations considérables, les principaux articles du Journal de la Langue françoise*. Paris, 1808. 1 vol. in-8° dem.-rel.

7° Enfin, j'ajouterai à ces divers ouvrages les trois petits registres des *procès-verbaux de l'Académie grammaticale*, un autre très petit registre, presqu'entièrement de la main de Domergue, et un porte-feuille renfermant diverses pièces, notamment *l'autographe de la lettre du cardinal Maury* et celui du *testament de Domergue*.

ciation notée (v. 4°). A ce sujet, je ne dois pas manquer de faire remarquer que l'auteur avait l'esprit trop juste pour vouloir qu'on adoptât sa méthode dans l'usage ordinaire, mais il espérait qu'on en sentirait l'utilité pour l'avenir, si l'on considérait combien nous attacherions d'intérêt à de pareils ouvrages, composés sur les langues anciennes, du temps d'Homère et de Virgile.

LE LOUP ET LE DOGUE

FABLE

Par M. l'abbé PICARD.

Messire Loup (on sait son caractère,
Il n'est pas des meilleurs, soit dit sans lui déplaire);
Messire Loup, ruminant, à part soi,
Se dit, un jour; Je veux dicter la loi
A tous les animaux qui peuplent ces parages:
Il en est, je le sais, de différents pelages,
Dont plusieurs, à souhait, ont la griffe et la dent.
De là peut m'advenir plus d'un mauvais moment.
Des gros mâtins, surtout, je redoute la race.
Mais, bah! quoi qu'il en soit, sachons payer d'audace.
C'est quelque chose, au moins, que savoir hurler fort.
Hurlons! hurlons! les peureux auront tort.

Ainsi dit, ainsi fait. Les forêts retentirent
Des hurlements du Loup. Les échos les redirent
Aux alentours... Car l'écho, sottement
Répète tout, sans choix et sans discernement;
Et de plus sots que lui l'en croient sur sa parole!

Mais revenons à notre mauvais drôle :

Le Loup donc fit si bien, à force de clameurs,
Que ce n'était, partout, que troubles, que rumeurs.
Surtout, l'engeance moutonnière
(Quand il s'agit de peur, ce n'est pas la dernière)
N'en pouvait mais. Béliers, brebis, agneaux,
S'éparpillant, et par monts, et par vaux,
Fuyaient à qui mieux mieux... La bête scélérate
Y trouvait son profit. Presque tous sous sa patte
Tombaient ; et l'on comprend tout ce qu'il en faisait:
C'était autant pour son buffet,
Buffet des mieux garnis, oh ! oui, veuillez m'en croire.

Mais, voici bien une autre histoire:

Non loin de là vivait un vieux grognard ;
C'était un dogue, au nez camard,
Aux crocs bien affilés, à la gueule puissante.
Son aspect seul répandait l'épouvante
Autour de lui (chez les mauvais, s'entend).
Au fond, il était bon, mais loin d'être endurant
Pour tout ce qui blessait le droit ou la justice.
Au faible, il se montrait propice,
Le protégeant, envers et contre tous.

Il ne frayait donc pas avec Messieurs les Loups,
Gens brutaux, mal appris, gens de sang, de carnage.

Donc, entendant les cris de rage
De maître Loup, le vieux madré
Se dit: Vraiment, c'est par trop enduré.

Qu'il fasse, s'il lui plaît, trembler même les hommes,
Soit; mais, pour nous, montrons-lui qui nous sommes.
On en a vu plus d'un. A moi tout seul, ce loup,
Je me fais fort de l'abattre du coup.
Puis .. il ne manque pas de gaillards de ma taille.
Amis, venez, livrons-lui la bataille.

Tout aussitôt, mâtins, dociles à sa voix,
Ne se le font dire à deux fois.
Chacun accourt, en bon ordre se range,
Ils ont formé, bientôt, une phalange
Qui ne dit rien de bon pour l'effronté hurleur.

Que fit alors le Loup? — Ce qu'il fit? Il eut peur,
Oui, peur! lui si vantard... et changeant de méthode,
Piteusement, il jugea plus commode
De déguerpir, de quitter le pays.
Et l'on raconte que, depuis,
Réduit aux plus maigres pitances,
Il pleure, mais en vain, ses anciennes bombances.

Je parle à vous, à vous, honnêtes gens;
Le mal (c'est le vrai Loup) vous montre aussi les dents;
Il fait la grosse voix; il veut se faire craindre,
Vous effrayer... Mais laissez-le donc feindre
Un pouvoir qu'il n'a pas. Il vit de votre peur.
Honnêtes gens, piquez-vous donc d'honneur.
Crier: Au Loup! c'est bien, sans doute,
Mais il faut plus: coûte que coûte,

Il faut le museler, cet ennemi commun.
Mes bons amis, ne faites donc, tous, qu'un.
Vous valez plus que ne le pense
Votre ennemi. Dans la balance,
Vous pèserez, croyez-moi bien.
Je m'en tiens là. Je n'ajoute plus rien.

LES RENARDS ET LE LION

OU

UNE CONFÉRENCE CHEZ LES RENARDS

—

FABLE

—

Par M. l'abbé PICARD.

Dans une certaine contrée
(Je ne la nomme pas, ce serait imprudent),
Les renards, fins matois, âpres à la curée,
Pour se la ménager ont un rare talent.

S'ils pouvaient, d'un seul bond, s'élancer sur leur proie,
Ils s'en donneraient à cœur joie ;
N'en doutez pas ; et tout y passerait.
Mais, ils le savent bien, mal leur en adviendrait.
Il leur faut donc de la prudence,
Il faut ruser... c'est leur science;
Et, sur ce fait, ils n'ont point de rivaux.

Donc, mettre mal entr'eux, et mâtins et chèvaux,
Léopards et lions... chez la gent animale,
Tout ce qui montre enfin une humeur martiale,
Un courage éprouvé... c'est leur grand but surtout;
Tout leur est bon pour en venir à bout.
On les voit peu, c'est vrai, sur le champ de bataille;
Mais ils font mieux : pendant qu'on se chamaille,
Eux, messieurs les Renards, pensent à leur profit.
Il n'est pas que de maint conflit
Il ne puisse, pour eux, résulter quelqu'aubaine.
De ce point seulement ils se mettent en peine.
Le reste ira comme il pourra,
Peu leur en chault... et qui vivra verra.

Agissant donc d'après cette tactique,
Tout se passait au mieux, pour leur chose publique,
Quand un Lion puissant, audacieux,
Se dit : Mais, après tout, on pourrait faire mieux.
Ces messieurs-là veulent la donner belle
A nous, qui les valons... Cessons toute querelle;
Laissons jaser tous ces rusés bavards..
Entendons-nous... Tant pis pour les Renards!

C'était fort bien pensé. Mais l'engeance hypocrite
N'entendait pas aller si vite.
Elle entrevoyait là le plus triste avenir :
— Si l'on s'entend, qu'allons-nous devenir?
En eau trouble pêcher, c'est notre grande affaire.
Que ferons-nous? — Ce qu'il faut faire?
Mais c'est de couper court à tous ces beaux projets.
— Brouillons, brouillons plus que jamais! —

Et tous d'y travailler... Mais voici que la lutte
S'étend de plus en plus... Bientôt, ils voient en butte
Aux traits de puissants ennemis,
Précisément un de leurs bons amis.
Il faut le secourir ! — Mais c'est chose coûteuse,
Et même pas mal dangereuse.
Ceci ne leur va pas. Ils aiment leur *chez-soi*.
Leur grand principe est de demeurer *coi*,
Tant qu'il se peut ; laissons à d'autres
De s'entre-déchirer. Pour eux, les bons apôtres,
Ils viendront, après coup, partager le butin.
Leur grand jour, c'est le *lendemain !*

Les voilà donc qui changent de langage.
A tous les animaux arrive un beau message
Des plus pressants, — Il faut venir,
Vite, vite, chez eux, et là se réunir
Pour conjurer l'échec qui les menace,
Et les mettre hors de disgrâce. —
Délibérer ailleurs, c'était impertinent ;
Mais chez eux, et pour eux, oh ! c'est bien différent !

Ont-ils tort ou raison ? Ce n'est pas mon affaire
D'en décider. La chose n'est pas claire
Assez pour moi... Mais je dirai toujours :
Craignez, quoi qu'il en soit, les Renards et leurs tours.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1865, 1866 ET 1867.

1865.

1°.

LEGS GOSSIER.

L'Académie remet au concours et décernera un prix de 750 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant :

HISTOIRE DU BARREAU DE ROUEN *au* XVIIIe *siècle, et appréciation du rôle qu'il a joué pendant la Révolution de* 1789.

2°.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure Comédie, inédite, en vers.

1866.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. au meilleur Tableau *dont le sujet sera puisé dans l'Histoire de la*

Normandie. Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre une esquisse de son œuvre à l'Académie.

1867.

1°.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à la meilleure *Etude géologique et paléontologique des Falaises du département de la Seine-Inférieure.*

2°.

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant : *Les Origines du Théâtre à Rouen et son histoire jusqu'à* Pierre CORNEILLE.

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Pour les tableaux, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1er MAI DE L'ANNÉE OU LE CONCOURS EST OUVERT (TERME DE RIGUEUR), soit à M. H. DUCLOS, soit à M. A. DECORDE, *Secrétaires de l'Académie.*

MÉDAILLES D'HONNEUR.

L'Académie décerne alternativement chaque année, dans sa séance publique, des *Médailles* aux auteurs, nés ou domiciliés en Normandie, qui les auront méritées par leurs travaux dans les *Sciences*, les *Lettres* ou les *Arts*.

La distribution qui aura lieu en 1865 est destinée à la *Classe des Lettres*.

LEGS DUMANOIR.

Elle décerne, également chaque année, dans la même séance, une somme de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et accompagnée de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1863-1864, et classés par ordre alphabétique *soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes ;*

Dressé Conformément à l'art. 63 des nouveaux Statuts (*V.* le vol. de 1848).

Académie des Inscriptions et B. L. *V.* Institut.

Académie des Jeux Floraux. *V.* Toulouse.

Académie nationale, agricole, etc. *Journal mensuel des travaux*, 1863, août, septembre et octobre. — 1864, janvier et table générale, février à août.

Agriculture romaine. *V.* Pierre.

Aix. Académie des sciences. *Séance publique* 1863, avec deux cartes.

Alger. Société d'agriculture, *Bulletin*, 3e tr. 63.

American Académy. *Mémoires*, *Arts et Sciences*, nouvelle série, vol. 8, 2e partie. — *Procès-verbaux.*

Amiens. Académie des Sciences, etc. *Mémoires*, 1863.

Amiens. Société des Antiquaires de Picardie, *Bulletin* nos 2, 3 et 4. — *Rapport sur ses travaux. V.* Garnier.

Amiens. Société médicale. *Bulletin des travaux*, 2e année 1862.

Angers. Société industrielle. *Bulletin* 1863. 4e liv. de la 3e série.

Angoulême. Société d'Agriculture, etc. *Annales*, 1863, 2e tr. — Règlement.

Animaux observés, etc. *V.* Jouan.

Annales. *V.* Beaux-Arts.

Annuaire de la Manche. *V.* Travers.

Annuaire des cinq départements de la Normandie. *V.* Association normande.

Anthropologie morbide. *V.* Morel.

Antiquités romaines. *V.* Cochet, Garnier.

Armorial. *V.* Canel.

Aude. *V.* Clos.

Arts. *V.* Beaux-Arts.

Association normande. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 30e année 1864.

Aurore polaire australe. *V.* Jouan.

Azaïs (Gabriel). Le *Breviari d'Amor*, 12 feuilles non-brochées.

Baleines. *V.* Jouan.

Ballin. *Exercices pratiques de Langue italienne, ou Cours de thèmes et de versions,* 1863.

Barbiers avant 1792. *V.* Gosselin.

Baron (F. D.) *Traité théorique et pratique de la Fabrication des Draps unis et nouveautés,* accompagné de 15 planches. — Elbeuf — Paris, 1863.

Beaumont (Elie de). *Tableau des données numériques, qui fixent* 159 *cercles du réseau pentagonal.* — *Tableau des données numériques qui fixent les* 362 *points principaux du réseau pentagonal.*

Beaux-Arts (Revue des). *Revue de l'Art ancien et moderne*, t. VIII, 4e, 5e, 7e à 12e liv. (manque 6e); 1864 (manque janvier), février, 7e liv., 1er avril.

Beaux-Arts (Société libre des). *Annales*, 1863, août à

décembre; 1864, janvier, février. — *Rapport sur l'exposition des Beaux-Arts appliqués à l'industrie.* Mars à juillet.

Belhomme (Le Dr). *Recherches sur le nœud vital.* — Réclamation de propriété, 1864.

Berger de Xivrey. *V.* Institut.

Bibliothèques administratives. *V.* Vidal.

Blé. *V.* Pierre.

Bonissent. *Essai géologique sur le département de la Manche.*

Bordeaux. Académie des Sciences. *Actes*, 1863, 1er et 2e tr.

Bordeaux. *Journal pour les publications de la Société de Médecine*, 1864.

Bordeaux. Société philomatique. *Bulletin*, no 1, 1er sem.

Boston. *Rapport annuel du directeur du Musée zoologique*, 1862. *V. American academy.*

Botanique (Leçons de). *V.* Léon.

Boucart (J.-J.). Bibliothèque et Cours populaires de Guebwiller.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture. *Bulletin*, 1863, nos 19 à 24. — 1864, nos 1 à 6.

Bourg. Société d'Emulation de l'Ain. *Journal d'Agriculture*, 1863, nos 7 à 12. — 1864, no 1. — *Rapport sur le Concours ouvert par la Société sur les propositions relatives à la propagation des Sociétés de secours mutuels*, 2 à 5. *V.* Ebrard.

Brest. Société académique, 1864, t. III, 1re liv.

Breton (Ernest). *V.* Damiano Muoni.

Brevière. *Vue de l'ancien Hôtel-de-Ville de Rouen, rue Thouret et rue de la Grosse-Horloge*, dessin de M. André Durand, gravure de M. Brevière; hommage de ce dernier.

Brunet de Presle. *V.* Institut.

Bruxelles. Académie royale de Médecine. *Bulletin*, 1863, t. VI, nos 6 à 11. — 1864, t. VII, nos 2, 4, 5.

Bruxelles. *Bulletin du Musée de l'industrie belge*, 1863, juin à décembre. — 1864, janvier à juin.

Cachalots. *V.* Jouan.

Caen. Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres, 1864. *Mémoires.*

Caen. *V.* Société des Antiquaires de Normandie, Association normande et Société Linnéenne.

Calorique de l'atmosphère de l'Italie. *V.* Zantedeschi.

Cambridge. V. American academy et *Boston.*

Canel (A.). *Armorial des villes et corporations de la Normandie*, 2e édit., 1863.

Cap. (Paul-Antoine) Scheele, chimiste suédois. Homberg (Guillaume), naturaliste. — *Etudes biographiques pour servir à l'histoire des sciences,* deuxième série : chimistes, naturalistes, médecins et pharmaciens.

Capronne. *V.* Chesnon.

Carey. *V.* Humbert.

Castres. Société littéraire et scientifique. *Séance générale publique du* 5 *juillet* 1863.

Catéchisme d'économie politique. *V.* Humbert.

Catulle. *V.* Papion.

Cercles du réseau pentagonal. *V.* Beaumont.

Chaix. *V.* Nap.

Chaleur. *V.* Colnet.

Chalmeton. *Heures de loisir. — Isolements. Comédies et poèmes*, 1863. — *Il ne faut jamais dire fontaine...*, proverbe en un acte et en vers, 1864.

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture. *Mémoires*, 1863.

Chambre de Commerce de Rouen. *Statistique du commerce maritime de Rouen pendant l'année* 1862.

Châtel (Victor). *V.* Moniteur. *Recherches sur la nature et les causes de la maladie des pommes de terre*, par P. Harting.

Chéreau (Achille). *Description de la Franche-Comté*, par Gilbert Cousin de Nozeroy (1550, Traduction accompagnée de notes), 1863.

Cherbourg. Société d'Agriculture. *Procès-verbal* de la séance publique du 21 septembre 1863.

Cherbourg. Société impériale des Sciences naturelles. *Mémoires*, 1864, t. 9.

Cherbourg. Rade et port militaire. *V.* Hippeau.

Chesnon. *Première Note sur l'explosion de la machine à vapeur de M. Moncel à Breteuil, suivie d'une seconde Note et d'une autre Note de M. Capronne. — Résumé des règles sur les participes.*

Chevalier. V. Michel.

Chirurgiens en Normandie avant 1792. *V.* Gosselin.

Christodule (Saint). *V.* Le Barbier.

Cinématique. *V.* Girault.

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. *Mémoires*, t. 3, 2e sem., 1861.

Clos (le Dr). *Coup d'œil sur la végétation de la partie septentrionale du département de l'Aude. — Eloge de M. Moquin-Tandon.*

Cochet (l'abbé). *Note sur des inscriptions tumulaires de moines de la Congrégation de Saint-Maur* 1864. — *Rapports adressés à S. Em. Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, sur l'inspection des églises de son diocèse en* 1862 *et* 1863. — *La Seine-Inférieure historique et archéologique.* — Première partie : *époques*

gauloise, romane et franque, avec une carte archéologique de ces trois périodes. 1862, in-4°.

Colmar. Société d'Histoire naturelle. *Bulletin.* 3e année, 1862.

Colnet d'Huart (de). *Nouvelle théorie mathématique de la chaleur et de l'électricité.*

Colza. *V.* Morière.

Comité. *Journal des travaux historiques. V.* Ministre.

Comité historique. *V.* Styrie.

Commerce. *V.* Chambre.

Commission des Antiquités de la France. *V.* Institut.

Commission historique de Lille. *Bulletin,* 1863, t. VII.

Conseil central, etc. *V.* Rouen.

Conseil général du département de la Seine-Inférieure. Session ordinaire de 1863. *Procès-verbal.*

Cornélius (le Dr). *Discours prononcé dans la séance publique de l'Académie des Sciences de Munich, du* 28 *novembre* 1862, *sur le* XVIe *siècle.*

Corneille (Pierre-Alexis), député. *Discours prononcé à la séance du* 28 *janvier* 1864.

Corail. *V.* Jouan.

Corneille (le père). *V.* Gosselin.

Coudrier (feuille de). *V.* Tardieu.

Couvents grecs (réforme des). *V.* Le Barbier.

Crétinisme. *V.* Vingtrinier.

Crucifères. *V.* Morière.

Crustacées fossiles. *V.* Morière.

Damiano Muoni. *Binasco ed altri comuni dell' agro milanese ; studii storici, con note e documenti. Milano,* 1864. — *Nozioni sulla Rezia dalle origini alle tre leghe.* — Rapport sur cet ouvrage par Ernest Breton.

Découvertes géologiques. *V. Moniteur.*

Dégénérescence. *V.* Morel.

De la Roche-Poncié. *V.* Endiguement.

De Lérue. *Les Cent ans de la grand'mère.*

Demmin (Aug.). *Réponse à un sytème d'attaques combinées contre la deuxième édition du Guide de l'Amateur des Faïences et Porcelaines.* Paris, 1864.

Deslongchamps. *V.* Eudes.

Dijon. Académie impériale des Sciences, etc. *Mémoires,* 1862.

Dijon. Soc. d'Agric. *Journ. d'Agric.*, 1863, nos 5, 6, 7, 8, 10, 11.

Dionisotti (Carlo). La *Magistratura consolare di Torino,* 1864.

Disette du pain. *V.* Pezzoni.

Divers. La *Petite Revue*, n° 2, 21 novembre 1863.
Croisade contre le livre de M. Renan.
Le Pommier, 1863, 1864.

Doullens. *V.* Garnier.

Draps. *V.* Baron.

Dublin. Acad. royale, *Ses Transactions*, 24e vol. en 3 parties. — 5 vol. de *Proceedings.*

Dublin. Société royale. *Journal*, 1863, p. 141 à 187 (en anglais).

Duchesne (Léon), *Thèse pour le Doctorat en médecine*, 1864. — *Gazette hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie.* — *Note sur l'Hypertrophie relative des hémisphères cérébraux dans l'épilepsie.*

Dumesnil (le Dr Louis). *Hygiène publique.* — *Etude sur la mortalité dans la ville de Rouen*, 1863.

Dumesnil-Marigny. *V.* Humbert.

Dusevel (H.). *Etude archéologique et historique sur l'église de Saint-Riquier.*

Ebrard (Dr E.) *Etudes de mœurs. — Nouvelles Observations sur les fourmis, les rats, les grillons. — Histoire d'une Volière. — Le Bureau de bienfaisance de la ville de Bourg*, 1864.

Economistes. *V.* Protin.

Electricité. *V.* Colnet.

Education au XVIIe siècle. *V.* Lecœur.

Eglises du diocèse de Rouen. *V.* Cochet.

Electricité. *V.* Scoutetten et Zantedeschi.

Empoisonnements. *V.* Léon.

Endiguement de la Seine maritime. — *Réfutation du Rapport de M. de la Roche-Poncié, ingénieur hydrographe, sur l'état de l'embouchure de la Seine en* 1863, *etc.*

Epilepsie. *V.* Duchesne.

Epinal. Soc. d'Emul. des Vosges. *Annales*, 1862.

Epingle (Pour une). *V.* Tardieu.

Espagne. *V.* Vidal.

Essai géologique sur le département de la Manche. V. Bonissent.

Etincelle. *V.* Rattier.

Etudes biographiques. *V.* Cap.

Eudes Deslongchamps. *Mémoires sur de nombreux ossements de mammifères fossiles de la période géologique, dite diluvienne, trouvés aux environs de Caen,* in-4°, avec 12 planches, 1861. — *Mémoires sur les téléosauriens de l'époque jurassique du département du Calvados, etc.*, in-4°, avec 9 planches, 1863 — *Sur le gorille (troylodytes gorilla).* Sav. par le professeur Owen, traduction avec 6 planches.

Evreux. Soc. libre d'Agric., etc. — *Recueil des travaux*, 1860-61.

Fables. *V.* Martonne.
Fabrication des draps. *V.* Baron.
Faïences. *V.* Demmin.
Falsifications. *V.* Léon.
Feuille de coudrier. *V.* Tardieu.
Flandrin (Hippolyte). *Peintures murales de l'église Saint-Germain-des-Prés.* Examen par Auguste Galimard.
Foi (La). *V.* Grovestins.
Fougères. Soc. d'Horticulture. — *Compte rendu de l'exposition et des travaux*, 1863.
Fourmis. *V.* Ebrard.
Fragonard et Lamarque. *Les Héros de Rabelais,* en vers libres.
Fraisier. *V.* Pierre.
Franche-Comté. *V.* Chéreau.
Fraxinelle monstreuse. *V.* Morière.
Galimard. *V.* Flandrin.
Gard. *V.* Nîmes.
Garnier (J.) *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1861-62, 1862-63. — *Notice sur une découverte d'objets romains faite à Saint-Acheul-lès-Amiens en* 1861. — *Journal historique de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens.* (1587-1617), 1863. — *Rapport au nom de la Commission du prix offert par M. Thélie à l'auteur de la meilleure histoire de Doullens*, 1863.
Gazette de médecine. *V.* Duchesne.
Géographie. *V.* Paris.
Géologie du département de la Manche. *V.* Bonissent.
Gerbes glanées. (5e et 6e) *V.* Travers.
Gilbert Cousin. *V.* Chéreau.

Girault (Charles). Cinématique. Théorèmes généraux relatifs à la transmission du mouvement au moyen de cordages.

Goître. *V.* Vingtrinier.

Gorille. *V.* Eudes Deslongchamps et Jouan.

Gosselin (E). Pierre Corneille (le père), maître des eaux et forêts, et sa maison de campagne. — *Les barbiers et les chirurgiens en Normandie avant* 1792, *et documents sur l'anatomie, suivis de l'origine des réverbères à Rouen.* — *Simples notes sur les anciens théâtres de Rouen* du XVIe au XVIIIe siècle.

Graham (J.-D. lieutenant-colonel.) *Rapport*, avec carte. *V.* Philadelphie.

Grandmaison (Ch.-L.). *Introduction historique au Cartulaire de Saint-Jouen-de-Marnes.*

Grillons. *V.* Ebrard.

Grosse-Horloge. *V.* Brevière.

Guebwiller. *V.* Boucart.

Grovestins (le baron de). *Lettres d'un Bénédictin*, 13e. — *Napoléon et M. Renan*, 14e. — *Sibylle.* — *La foi.* — *Mlle La Quintinie.* — *La libre pensée*, 15e *à* 20e. — 4e *partie* 1864. — 1re *Lettre à* 10e.

Guide de l'amateur des faïences et porcelaines. *Voyez* Demmin.

Guillory aîné. *Le marquis de Turbilly*, *agronome angevin du* XVIIIe *siècle*.

Harcourt (château d') *V.* Hippeau.

Harting (P.) *V.* Châtel. *Recherches sur la nature et les causes de la maladie des pommes de terre en* 1845. 1864.

Hatzfeld (Ad) *Revue critique et bibliographique*, 2e liv., fév 64.

Hémisphères cérébraux. *V.* Duchesne.

Hippeau (C.) *La rade et le port militaire de Cherbourg.* — *Documents tirés du château d'Harcourt.*
Homberg. *V.* Cap.
Hôtel-de-Ville de Rouen. *V.* Brevière.
Humbert. *Jarnac enferré par lui-même.* — *Réponse à M. E. Levasseur, à Propos du Catéchisme d'économie politique de M. Dumesnil-Marigny.* — *Lettres critiques adressées à M. Michel-Chevalier,* par M. C.-H. Carey, etc.
Hygiène publique. *V.* Dumesnil, Rouen.
Iles Loyalty. *V.* Jouan.
Institut des provinces. Message de décembre 1863.
Institut impérial. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France,* par M. Alfred Maury. — *Discours de M. Brunet de Presle, prononcé aux funérailles de M Berger de Xivrey.*
Institut historique. *L'Investigateur,* 1863, liv. 344, 345, 346, 347, 348, 350, 351, 352 et 353.
Institution Smithsonnienne. *V.* Washington.
Investigateur. *V.* Institut historique.
Isidore. *V.* Pierre.
Jarnac. *V.* Humbert.
Jeanne d'Arc. *V.* Renard, Renzi, Semmig.
Jeux floraux. *V.* Toulouse.
Jésus-Christ. *V.* Lecœur.
Jouan, lieutenant de vaisseau, Archipel des Marquises. — *Notes sur la navigation de l'archipel des Marquises.* — *Mémoires sur les baleines et les cachalots.* — *Animaux observés pendant une traversée de Cherbourg à la Nouvelle-Calédonie (février-juillet* 1860*).* — *Sur quelques animaux observés à la Nouvelle-Calédonie, pendant les années* 1861 *et* 1862. — *Faune ornitolo-*

gique de la Nouvelle-Calédonie, 1863. — *Note sur quelques poissons de la Nouvelle-Calédonie.* — *Poissons de mer observés à Cherbourg, en* 1858 *et* 59. — *Observations d'une aurore polaire australe.* — *Note sur les îles basses et les récifs de corail du Grand-Océan.* — *Note sur un squelette de gorille*, 1863. — *Les îles Loyalty.*

Journal des Savants, 1363, août à décembre. — 1864, janvier à juin.

Justice. *V.* Ministre.

Juvénal. *V.* Papion.

Kœnigsberg. Soc. royale physico-économique. *Mémoires*, 1863.

Ladrey (C.) *Revue viticole*, etc., 1863, juillet à septembre.

Lamarque. *V.* Fragonard.

Larousse (Pierre). *Grand Dictionnaire universel du* XIXe *siècle.* 1er Fascicule.

Le Barbier (Edouard). *Saint Christodule et la réforme des couvents grecs* au XIe siècle.

Lebrun (Pierre). *Œuvres*, 5 vol. in-8°.

Lecœur (Raoul). Mme *de Maintenon et l'éducation au* XVIIe *siècle* — *Observations sur la Vie de Jésus-Christ*, de M. Renan.

Le Mans. *V.* Mans.

Léon (Jules). *Leçons de Botanique usuelle pour les gens du monde.* — *Manuel pour reconnaître les falsifications.* — *Secours dans les empoisonnements.* — *Mélanges fantaisistes.*

Le Puy. *V.* Puy.

Lettres critiques. *V.* Humbert.

Lettres d'un Bénédictin. *V.* Grovestins.

Levasseur. *V.* Humbert.
Liebig (de). *Discours prononcé à la séance publique de l'Acad. des Sciences de Munich, le* 28 *mars* 1863.
Liliacée de la Californie. — *V.* Morière.
Limoges. Soc. d'Agr. Sc. et A. L'*Agriculteur du Centre*, 1863.
Livres (bons). *V.* Nap.
Luxembourg. *V.* Société des Science naturelles.
Magistrature consulaire de Turin. *V.* Dionisotti.
Machine à vapeur. *V.* Chesnon.
Maintenon (Mme de). *V.* Lecœur.
Mammifères fossiles. *V.* Eudes Deslongchamps.
Manche. *V.* Bonissent et Travers.
Mans (Le). Société d'Agriculture. *Bulletin*, 2e série, 1863, t. IX.
Marchand (Eugène). *Résumé général des observations météorologiques faites à Fécamp*, 1853 à 1859.
Marquises (archipel des). *V.* Jouan.
Martius (Ch.-Fréd.-Philippe de). *Discours sur Jean Wagner*, lu dans la séance publique de l'Académie des Sciences de Munich du 28 novembre 1862.
Martonne (Alfred de). *Ysopet*, fables, 1858.
Matières azotées. *V.* Pierre.
Maury. *V.* Institut.
Médecine. *V.* Amiens, Bordeaux.
Mélanges fantaisistes. *V.* Léon.
Ménard. *V.* Poitiers.
Météorologie. *V.* Marchand.
Metz. Académie impériale. *Mémoires*, 1863 et 1864.
Meunier (Victor). *Le Courrier des Sciences, de l'Industrie et de l'Agriculture.*
Michel Chevalier. *V.* Humbert.

Millien (Achille). *L'Exil de l'art*, pièce de vers. (*V.* les *Précis* de 1862 et 1863).

Ministre de la Justice. *Compte général de l'Administration de la Justice criminelle, civile et commerciale*, *en* 1862-1864.

Ministre de l'Instruction publique. *Revue des Sociétés savantes*. Comité impérial des travaux historiques.

Mœurs. *V.* Ebrard.

Moncel. *V.* Chesnon.

Moniteur des bons livres. *V.* Nap.

Moniteur du Calvados, 10 novembre. *Moyen de guérir la surdité.* — *Découvertes géologiques.* — 17 d° *Ossements fossiles. Seconde végétation de certains tilleuls*, par M. V. Châtel.

Monza (*la Signora di*). *V.* Renzi.

Moquin-Tandon. *V.* Clos.

Morel (Le Dr). *De la formation du type dans les variétés dégénérées,* ou *Nouveaux éléments d'anthropologie morbide*, etc. 1er Fascicule, Paris 1864.

Morière (J). *Note sur plusieurs cas tératologiques offerts par le Colza* (Brassica Campestris, D. C.). *Structure du pistil dans les crucifères,* 1864. — *Note sur une liliacée de la Californie*, 1863. — *Note sur une fraxinelle monstrueuse*, 1863. — *Notes sur les crustacées fossiles des terrains jurassiques du département du Calvados, etc., et sur une agglomération considérable de mytilus gryphoïdes trouvée à La Caine* (Calvados) *dans le Lias supérieur.*

Morin (A.-S.). Dissertation sur la légende : *Virgini parituræ*, etc.

Morinie. *V.* Saint-Omer.

Mortalité à Rouen. *V.* Dumesnil.

Mougenot. *Les Hôtelleries du Vieux-Nancy.*

Mulhouse. Société industrielle. *Bulletin*, 1863, juillet à décembre; 1864, janvier à juin.

Munich. Académie royale des Sciences. *Compte-rendu des séances*, 1863, 1er vol., 3e p. *V.* Liebig. — *Mémoires de la classe de Philosophie et de Philologie.* — *Id. de Mathématiques et de Physique*, 1863.

Munich. Observatoire royal. *Annales* de 1862. *V.* Cornelius et Martins.

Mûrier. *V.* Nourrigat.

Musée de l'industrie belge. *V.* Bruxelles.

Mytilus. *V.* Morière.

Nancy. Académie Stanislas. *Mémoires*, 1862, 1863.

Nancy. *V.* Mougenot.

Nantes. *V.* Soc. académique.

Nap. Chaix. *Le Moniteur des bons Livres*, n° 1, mai 1864.

Napoléon. *V.* Grovestins.

Narbonne. *V.* Tournal.

Nîmes. Acad. du Gard. *Mémoires.*

Niort. Soc. de Statistique. *Mémoires*, 1864. *Bulletins*, 1er tr.

Nœud vital. V. Belhomme.

Nourrigat (Emile). *Avantages de la culture du mûrier sauvage à grandes feuilles sur celle du mûrier greffé, etc.* Montpellier, 1863.

Nouvelle Calédonie. *V.* Jouan.

Ossements fossiles. *V.* Eudes Deslongchamps.

Owen. *V.* Eudes Deslongchamps.

Pain. *V.* Pezzani.

Papion du Château (le baron). 12e *Satire de Juvénal.* — *Le retour de Catulle*, traduction en vers.

Paris. *V.* Académie nationale, Beaux-Arts, Institut, Journal des savants, Sociétés.

Paris. Soc. de Géographie, nos 30 à 34.
Paris. Soc. impériale de Médecine, Chirurgie et Pharmacie.
Paris. Soc. imp. des Antiquaires de France. *Bulletin*, 1863, 1er, 2e, 3e et 4e tr.
Paris. Soc. impériale et centrale d'Agriculture de France. *Bulletin des séances*, 1863.
Paris. Soc. protectrice des Animaux, 1863 et 1864.
Participes. *V.* Chesnon.
Patte (Jehan). *V.* Garnier
Peintures murales. *V.* Flandrin.
Pensée (la libre). *V.* Grovestins.
Pezzani (André). *Fabrication facile et à bon marché du sucre. — Plus de disette de pain en tout temps.*
Philadelphie. Académie des Sciences naturelles. — *Procès-verbaux*, nos 5 à 12, 1862. — *V.* Graham.
Phosphates. *V.* Pierre et Sandras.
Picardie. *V.* Amiens.
Pierre (Isidore). *Recherches expérimentales sur le développement du blé et sur la répartition des éléments qui le constituent. — Recherches analytiques sur le fraisier. — Quelques réflexions sur les phosphates et sur les matières azotées qui peuvent être soustraites à la circulation générale par le respect des sépultures. — Fragments d'études sur l'ancienne agriculture romaine.* (Extraits des auteurs latins).
Poésies. *V.* Chalmeton.
Poissons. *V.* Jouan.
Poitiers. Soc. académ. d'Agriculture. *Bulletin*, 1863, nos 78 à 84.

Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest, *Bulletin* 1863, 2e, 3e et 4e tr. — *Rapport sur les travaux de la Société*, par M. Ménard, 1864, 1er. trim.
Pommes de terre. *V.* Châtel et Harting.
Pommier (le), 1863, 1864.
Porcelaines. *V.* Demmin.
Pour une épingle. *V.* Tardieu.
Presle (de). *V.* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Protection (Nécessité de la). *V.* Protin.
Protin (P.-O.). *Les Economistes appréciés, ou Nécessité de la protection*, 2e partie. *V.* le *Précis* de 1863.
Puy (le). Société d'Agriculture. *Annales*, 1862.
Quintinie (Mlle La). *V.* Grovestins.
Rabelais. *V.* Fragonard.
Rats. *V.* Ebrard.
Rattier (de). Plusieurs nos de *l'Etincelle*, journal littéraire de Bordeaux.
Reims. Académie impériale. *Travaux* 1863, 2 vol.; 1864, nos 1 et 2.
Renan. *V.* Divers, Grovestins et Lecœur.
Renard (Athanase). *Du nom de Jeanne d'Arc.*
Rennes. Société des Sciences physiques et naturelles. *Mémoires*, 1863, t. Ier, 1re liv.
Renzi (A.). *Jeanne Darc, sa mission et son martyre.* *V.* Renard.—*La Signora di Monza et son procès*, 1595-1609.
Réseau pentagonal. *V.* Beaumont.
Réverbères, leur origine à Rouen. *V.* Gosselin.
Revue annuelle des Voyages. *V.* Vivien.
Revue des Sociétés savantes. *V.* Ministre.
Revue (petite). *V.* Divers.
Revue viticole. *V.* Ladrey.

Rouen. Conseil central d'hygiène publique et de salubrité.
Rouen. Société de Médecine. — *Union médicale de la Seine-Inférieure, journal de la Société de Médecine.*
Rouen. Société libre d'Emulation. *Bulletin des travaux*, 1862-1863.
Rouen. Société libre des Pharmaciens. *Bulletin des travaux*, 1863.
Saint-Acheul. *V.* Garnier.
Saint-Etienne Société impériale d'Agriculture. *Annales*, t. VI, liv. 3e et 4e. — T. VII., liv. 1er, 2e et 3e.
Saint-Germain. *V.* Tardieu.
Saint-Germain-des-Prés. *V.* Flandrin.
Saint-Jouin-de-Marnes. *V.* Grandmaison.
Saint-Omer. *V.* Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Société académique. *Travaux* de 1862 à 1863.
Saint-Riquier. *V.* Dusevel.
Salubrité. *V* Rouen.
Sandras (le Dr C.-L.). *Du rôle des Phosphates dans l'organisme et en particulier du Phosphate de fer.* Paris, 1864.
Sang (électricité du). *V.* Scoutetten.
Scheele. *V.* Cap.
Sciences physiques et naturelles. *V.* Rennes.
Scoutetten (H.). *Expériences constatant l'électricité du sang chez les animaux vivants. — Electro-physiologie.*
Secchi (le R.-P.). *V.* Zantedeschi.
Secours mutuels *V.* Bourg.
Seine. *V.* Cochet, Endiguement et Seine-Inférieure.
Semmig (Armand). *La Pucelle d'Orléans, ses monuments et les fêtes anniversaires qu'on célèbre en son honneur.*

— *Revue de tous les écrits en vers et en prose qui la concernent* (en allemand). *V.* Jeanne d'Arc.

Signora (*La*) *di Monza*. *V.* Renzi.

Simonin (Ernest). *Le Songe d'un Zouave*. Episode en vers de la campagne d'Italie.

Sibylle. *V.* Grovestins.

Société académique de Nantes. *Annales*, 1863.

Société de Médecine. *V.* Bordeaux, Bruxelles, Paris, Rouen, Toulouse.

Société des Antiquaires de la Morinie. *Bulletin historique*, 1863, liv. 47e et 48e.

Société des Antiquaires de Normandie. 1863, *Bulletin* de décembre. — 1864, *Mémoires*, janvier.

Société des Antiquaires de Picardie. *V.* Amiens.

Sociétés de Secours mutuels. *V.* Bourg.

Société des Sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg. *Physique, Mathématiques*, t. VI, 1863.

Société Linnéenne de Normandie. *Mémoires*, 1862-63.

Société philomatique. *V.* Verdun.

Société philotechnique (Paris). *Annuaire*, 1863.

Société protectrice des Animaux. *V.* Paris.

Sol arable. *V.* Tour du Pin.

Stanislas. *V.* Nancy.

Strasbourg. Société des Sciences, etc. *Nouveaux Mémoires*, 1864, t. II, 3e fascicule.

Statistique. *V.* Niort.

Styrie. Comité historique. — *Recueil de divers Opuscules* (en allemand).

Sucre (fabrication). *V.* Pezzani.

Surdité. *V.* Moniteur.

Tardieu (J.) de Saint-Germain. *Pour une épingle*, légende, suivie de *la Feuille de coudrier*. 1 vol. in-8o.

Téléosauriens. *V.* Eudes Deslongchamps.
Thaurin. *Archéologie rouennaise.* — *Le premier vieux Rouen souterrain*, etc.
Théâtres anciens de Rouen. *V.* Gosselin.
Thélie. *V.* Garnier.
Thermographie. *V.* Zantedeschi.
Tilleuls. *V.* Moniteur.
Toulouse. *Académie des Jeux-Floraux*, 1860, 62 et 63.
Toulouse. Académie impériale des Sciences, etc. *Mémoires*, t. Ier, 1863. — *Table alphabétique des matières contenues dans les seize premiers tomes* 1854. — *Idem dans les douze derniers tomes* 1864.
Toulouse. Société impériale de Médecine, etc. *Bulletin* 1863. — Nos 1 à 6.
Tour-du-Pin (comte de la). *Etude sur les causes qui diminuent la fertilité du sol arable* (manuscrit).
Tournal. *Catalogue du Musée de Narbonne et Notes historiques sur cette ville.*
Tours. Société d'Agriculture. *Annales* 1862, t. XLI; 1863. 102e année.
Travaux collectifs des Sociétés savantes. *V.* Travers.
Travers (Julien). *Gerbes glanées* (5e et 6e), 1863 et 1864. — *Des travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements.* — *Annuaire du département de la Manche*, 1864. 36e année.
Troyes. Société d'Agriculture. *Organisation de la Société*, 1864.
Turbilly. *V.* Guillory.
Turin. Magistrature consulaire. *V.* Dionisotti.
Union médicale de la Gironde. *V.* Bordeaux.
Valenciennes. Société impériale d'Agriculture. *Revue agricole*, etc., 1863, nos 7 à 12. — 1864, janvier à mai.

Végétation de l'Aude. *V.* Clos.

Verdun. Société philomatique. *Mémoires*, t. VI, 1863.

Versailles. Société d'Agriculture et des Arts. *Mémoires*, 1863.

Vidal (Léon). *L'Espagne en* 1860. — *Conseils pour la formation des Bibliothèques spéciales administratives*, etc. 1864.

Vienne (Autriche). Institut impérial et royal géologique. *Table générale des dix premiers tomes des Annales* (n° 1 de 1850 au n° 10 de 1859) 1863. — *Annales* n°s 1 et 2, janvier à juin 1863.

Vingtrinier, docteur-médecin. *Communication au Conseil d'hygiène de la Seine-Inférieure concernant le goître et le crétinisme*, 1863.

Virgini parituræ, etc. *V.* Morin.

Vivien de Saint-Martin. *L'Année géographique.* — *Revue annuelle des Voyages.*

Volière. *V.* Ebrard.

Voyages. *V.* Vivien.

Wagner. *V.* Martius.

Washington. *Rapport annuel du régent de l'Institution smithsonnienne*, 1862.

Ysopet. *V.* Martonne.

Zantedeschi. *Observations et Expériences relatives à l'électricité statique et atmosphérique.* — *Etude relative à la thermographie des excavations, et à la distribution du calorique dans l'atmosphère de l'Italie.* — *Réflexions sur l'article du R. P. Secchi, intitulé : Autres études sur l'électricité atmosphérique.*

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

POUR L'ANNÉE 1864-1865.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Amédée MÉREAUX, *Président.*
M. Aug^te LÉVY, *Vice-Président.*
M. DUCLOS, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*
M. A. DECORDE, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*
M. HELLIS ✠, D.-M., *Trésorier.*

CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

NOTA. — En conformité de l'article 70 des Statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire à la liste de 1863.

ANNÉES de réception. **ACADÉMICIEN HONORAIRE, M.**

1822. DE LA QUÉRIÈRE, Homme de Lettres, Antiquaire, à Rouen.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, DÉCÉDÉS, MM.

1839. PREISSER (Frédéric-Joseph), Professeur de physique.
1844. RONDEAUX (Jean), ancien Négociant.

ACADÉMICIEN RÉSIDANT, DÉMISSIONNAIRE, M.

1855. BACHELET, Professeur d'histoire au Lycée et à l'Ecole supérieure des Sciences.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS A AJOUTER, MM.

1864. MILLIEN (Achille), Homme de Lettres, à Beaumont-la-Ferrière, près Prémery (Nièvre).

FRAGONARD (Th.), Peintre, à la Manufacture impériale de Sèvres (Seine-et-Oise).

BONISSENT, Géologue, aux Perques, près Bricquebec (Manche).

MOUGENOT, Archéologue, à Nancy (Meurthe).

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

(Rectifications à faire.)

1822. LEMONNIER (André-Hippolyte), Membre de l'Académie romaine du Tibre, etc., à Paris, 4, *rue des Fossés-du-Temple.*

1828. MONTEMART DE BOISSE (le baron de) ✻, Membre de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, à Paris, 9, *rue Jean-Goujon* (Champs-Elysées).

1829. PASSY (Antoine) O✻, Membre de l'Institut de France, à Gisors (Eure), à Paris, 67, *rue Pigalle.*

1830. LECOQ (H.) O✻, Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

1833. BOUGRON (L.-V.), Statuaire, 8, *rue de l'Abbé-de-l'Epée*, à Versailles (Seine-et-Oise).

1835. MURET (Théodore), Avocat, Homme de Lettres (R. 1843 — C. 1844 — R. 1859 — C. 1861), à Paris, 21, *place du Marché-Saint-Honoré.*

1840. MALLET (Charles-Augustin) ✻, Docteur ès-Lettres, ancien Professeur de philosophie et ex-Recteur de l'Académie universitaire de Rouen (R. 1839 — C. 1840 — R. 1851 — C. 1853), à Paris, 15, *rue de Bréa*, près le Luxembourg.

1848. DES-MICHELS O ✠ (R. 1839), Recteur honoraire de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris, 23, *rue Saint-Lazare*.

1849. DEVILLE (Achille) ✠ (R. 1827 — P. 1836), ex-Directeur du Musée des Antiquités de Rouen, Correspondant de l'Institut de France, à Paris, 19, *rue Godot-de-Mauroy*.

PARCHAPPE O ✠ (R. 1848), Inspecteur général des Etablissements d'aliénés, à Paris, 46, *rue Blanche*.

LE JOLIS, Archiviste perpétuel de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg (Manche), 29, *rue de la Duché*.

CHÉRUEL ✠ (R. 1834 — P. 1847 — S. des L. 1841-42), Inspecteur général de l'Université, à Paris, 9, *rue de l'Odéon*.

1852. GOBLEY ✠, Pharmacien, Professeur de pharmacie à l'Ecole spéciale de Paris, 2, *rue du Bac*.

1853. BLANCHE (Antoine) ✠ (R. 1848), Avocat général à la Cour de cassation à Paris, *rue de Laval*, 12, cité Malesherbes.

BOUTAN (A.) (R. 1848 — P. 1852), Professeur de physique au Lycée Saint-Louis, à Paris, 20, *rue Vavin*.

MARCHAL (R. 1851), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Rhodez (Aveyron).

1856. JUSTE (l'Abbé) O ✠ (R. 1855), Docteur en théologie, etc., ex-Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, à Versailles (Seine-et-Oise).

1858. BERTHERAND, D.-M., ex-Professeur à l'Ecole de Médecine de Lille, ex-Secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura), 7, *rue Bruce*, à Alger (Afrique).

1861. Fabre-Volpelière (D.), Pharmacien-Chimiste de l'Ecole de Marseille, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône), 56, *rue du Dragon*.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, DÉCÉDÉS, MM.

1811. Lepriol (l'Abbé Constantin-Julien), Prêtre, Docteur ès-Sciences et ès-Lettres, ancien Recteur émérite de l'Académie universitaire de Rouen.

1819. Depaulis (Alexis-Joseph) ✻, Graveur de médailles, à Paris.

1821. Berthier (Pierre) C ✻, Inspecteur général des mines, Membre de l'Institut, etc., à Paris.

1827. Desmazières (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lembersart, près Lille.

1828. Maillet-Lacoste (Pierre-Laurent), ancien Professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

1828. Lautard (le Chevalier J.-B.), D.-M., Secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, etc.

1829. Soyer-Willemet (Hubert-Félix), Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe).

1835. Bard (Joseph) ✻, Commandeur de l'Ordre de Saint-Sylvestre, Inspecteur des monuments historiques du département de la Côte-d'Or, etc

1836. Leglay, D.-M., Archiviste, à Lille.

1838. Grateloup (J.-P.-Sylvestre de), D.-M.-P., Président de la Société Linnéenne de Bordeaux.

1842. Gasparin (le comte Adrien-Etienne-Pierre de) G O ✻, Membre de l'Institut de France.

1852. Grégoire ✻ (R. 1834), ex-Archiviste des bâtiments civils de la Seine-Inférieure.

1848. Jobard ✻, ex-Directeur du Musée industriel de Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Pages.

SÉANCE PUBLIQUE *tenue le 4 août* 1864. *Procès-verbal de cette séance* 1

Discours de réception, par M. Vavasseur, *avocat*. P. CORNEILLE *considéré comme Poète comique*. 5, 168

Réponse à ce discours, par M. Nion, *président de l'Académie*. 38

Rapport sur les Médailles d'honneur décernées aux meilleurs travaux scientifiques dus à des auteurs nés ou domiciliés en Normandie, par M. E Blanche. — Lauréats : MM. Antoine PASSY et Eudes DESLONGCHAMPS 67, 118

La Vie de campagne, épître, par M. A. Decorde, *secrétaire de la classe des Lettres et des Arts*. 78, 166

Rapport sur le PRIX DUMANOIR, par M. Henri Frère 85, 165

LES SALUTATIONS ÉPISTOLAIRES, pièce de vers, par M. F. Deschamps 93, 166

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport sur les travaux de la classe des Sciences de l'Académie, pendant l'année 1863-1864, par M. le Dr Duclos, *secrétaire de cette classe*. . . 101
Recherches pratiques et expérimentales sur l'Agronomie, par M. Reiset; *rapporteur* M. Malbranche. 102
Note sur l'origine des Asèques, par M. le Dr Morel 104, 127
Envoi de plusieurs crânes humains *au Musée anthropologique*, par M. l'abbé Cochet, *et rapport de* M. Morel *sur ces crânes*. 108
Biographie du marquis de Turbilly, par M. Guillory; *rapporteur* M. Malbranche 110
Etude biographique pour servir à l'histoire des sciences, par M. Cap; *rapporteur* M. Malbranche 111
Essai géologique sur le département de la Manche, par M. Bonissent; *rapporteur* M. Harlé . . . 112
Maladie mentale épidémique à Morzine; communication de M. le Dr Morel. — Lettre de Mgr Billiet 116
MÉDAILLES D'HONNEUR *décernées par l'Académie à* MM. A. Passy *et* Eudes Deslongchamps. . 67, 118
Echange des publications de l'Académie avec celles de la Société des Sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg; *avec la* Rédaction du Courrier des Sciences *et la Revue annuelle intitulée l'*Année géographique. 119
Notice nécrologique sur F. Preisser, par M. le Dr Duclos. . . . . *ib.*

MÉMOIRE DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION DANS SES ACTES.

Note sur l'origine des Astèques et sur la variété maladive à laquelle ces êtres dégénérés appartiennent, par M. le Dr Morel 104, 127

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport sur les travaux de la Classe des Lettres et des Arts, par M. A. Decorde, *secrétaire de cette classe*. 141
Concours entre les Sociétés savantes. Médailles décernées à l'Académie et à M. Barabé. . . . . *ib.*
La Seine-Inférieure historique et archéologique, par M. l'abbé Cochet. . . . . *ib.*
Les Origines de Rouen d'après l'histoire et l'archéologie, par M. l'abbé Cochet. 142
Notice sur les Vases acoustiques employés dans la construction des églises, par le même . . . 143, 181
Découverte d'un cimetière gaulois au Vaudreuil (Eure), *en* 1858 *et* 1859, par le même. . . . *ib.*
Découverte de hachettes de bronze dans la forêt d'Eavy ; — Habitations lacustres de la Suisse et de l'Irlande, par le même. 144
Photographie d'un portrait de Thomas Basin, offert par le même. . . . . *ib.*
Découverte de ruines gallo-romaines à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure), par M. Homberg. 145
L'Ancien Clos-des-Galées de Rouen, par M. de Beaurepaire. 146, 238

Du lieu où Jeanne d'Arc fut détenue dans le Vieux-Château de Rouen, par M. Hellis. 147
Notice sur les obsèques du cardinal Georges d'Amboise, par M. Ed. Frère. 148
Autre Notice sur la réception faite à Rouen au roi Louis XIV, en février 1650, par le même. . . *ib.*
L'Ancien Hôtel-de-Ville de la rue de la Grosse-Horloge, gravure offerte par M. Brevière. . . . 149
Note sur quelques améliorations à introduire dans les Travaux publics de la ville de Rouen, par M. De la Quérière. . . . . *ib.*
Note sur le pont de pierre de Rouen et sur la statue de Corneille, par M. De Lérue 150, 215
De la répression du vagabondage, par M. Homberg. . . . . *ib.*
L'Histoire de la ville d'Aumale, par M. Semichon, et *Dissertation sur l'auteur du Songe du Vergier*, par M. L. Marcel. *Rapports* par M. de Beaurepaire 152
Rapports sur les Annales de la Société libre des Beaux-Arts et sur le Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux, par M. Hellis. 153
Considérations sur la rénovation des différents styles d'architecture du moyen-âge, par M. De La Quérière 154
Rapport sur les Mémoires de l'Institut smithsonien. par M. Edouard Frère . . . . . *ib.*
De la Seine à la Bresle, par M. De Lérue . . 155, 192
Le Myosotis, pièce de vers, par le même. . . . . *ib*
Les Economistes appréciés par M. Protin. — Rapport par M. De Lérue. 156
De la capacité civile des aliénés, par M. Morel. . . *ib.*

Rapport sur les Comptes de la justice criminelle de 1858 *à* 1864, par M Vingtrinier. 157
De la propagation dans les campagnes de Sociétés de secours mutuels, par M. Ebrard. — *Rapport* par M. Vingtrinier (1) 158
M. Victor Cousin et ses adversaires, par M. l'abbé Roques. — *Rapport* par M. l'abbé Picard. . . 159
Les Renards et le Lion, *le Loup et le Dogue*, fables, par le même. 160
Le vieux Lapin et Réhabilitation, fables par M. Paul Chareau . . . . . *ib.*
Notice sur Urbain Domergue, par M. Ballin. . . . 161
Bulletins de la Société académique de Brest; — Vie de Richard Lenoir et *Annuaire du département de la Manche*, par M. J. Travers; — *Statistique du commerce maritime du port de Rouen; — Du progrès dans les langues*, par M. Boissière; — *Jeanne d'Arc, sa mission et son martyre; — Procès de Marie de Leyva et de Jean Paul Osio,* par M. Renzi : *Rapports* par M. Ballin. . . . . *ib.*
De l'orthographe du nom de Jeanne d'Arc, par M. A. Renard, et *Observations sur ce sujet*, par M. Ballin. 162
Exercices pratiques de langue italienne, par le même. . . . . *ib.*
Publications archéologiques relatives à la ville de Nancy, par M. Mougenot; — *Rapport* par M. de Glanville. 163
Mémoires de la Société des Antiquaires de

(1) Ce rapport a été inséré dans la *Revue de la Normandie*, du 30 novembre 1854, et tiré à part.

Normandie; — *Saint Christodule et la réforme des couvents grecs au* XIe *siècle*, par M. E. Le Barbier; — *Rapports* par M. d'Estaintot . . 163
Revue critique et bibliographique, publiée par M. Hatzfeld; — *L'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques*, par M. Caro; — *Rapports* par M. Henri Frère 164
Appréciation critique du drame de Montjoye, *de M. Octave Feuillet*, par M. Henri Frère . . . 165
Gerbes glanées et *Dissertation sur les travaux collectifs à entreprendre par les Sociétés savantes de province*, par M. J. Travers; — *Rapport* de M. H. Frère . . . . . *ib.*
Rapport sur le Prix Dumanoir, par le même . 85, 165
Les Salutations épistolaires, pièce de vers, par M. F. Deschamps 93, 166
La Vie de campagne, épitre par M. A. Decorde. 78, 166
Mœurs judiciaires au XVIIe *siècle*; — *Le Jeu de boule des Procureurs*, par le même. 166, 227
Annuaire de la Société philotechnique; — *Ysopet*, fable, par M. Alfred de Martonne; — *Les Héros de Rabelais*, par MM. De Lamarque et Fragonard; — *Chants agrestes* et *la Moisson*, poésies, par M. Millien; — *Rapport* par M. Decorde. . 167
Corneille envisagé comme poète-comique; — *Discours de réception*, par M. Paul Vavasseur, et *Réponse* de M. Nion, *président de l'Académie* . 5, 168
Album des portraits photographiés des membres de l'Académie. 168
Mentions honorables de membres décédés : MM. Gaultier et Grégoire. 169
Membres nouveaux. 171

Notice biographique sur M. Jean Rondeaux, par M. Decorde. 172

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION DANS SES ACTES.

Note sur les poteries acoustique, par M. l'abbé Cochet 143, 181
De la Seine à la Bresle, par M. De Lérue . . 155, 192
Pont de pierre, etc. 150, 215
Mœurs judiciaires au XVIIe *siècle*, par M. Decorde. 166, 227
Recherches sur l'ancien Clos-des-Galées de Rouen, par M. de Beaurepaire.. . . . . 146, 238
Notice sur les Funérailles du cardinal Georges d'Amboise, par M. Ed. Frère.. . . . . 148, 276
Notice biographique sur Urbain Domergue, par M. Ballin. 161, 287
Le Loup et le Dogue. — Les Renards et le Lion, par M. l'abbé Picard. 160, 312
Prix proposés pour les années 1865, 1866 et 1867. 319
Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1863-64. 322
Tableau de l'Académie impériale des Sciences de Rouen, pour 1864-65. 343

Rouen — Imp H Boissel